



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

PHARMAGEST

Technologies pour la santé



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
DES MARCHÉS FINANCIERS
VALORIUM

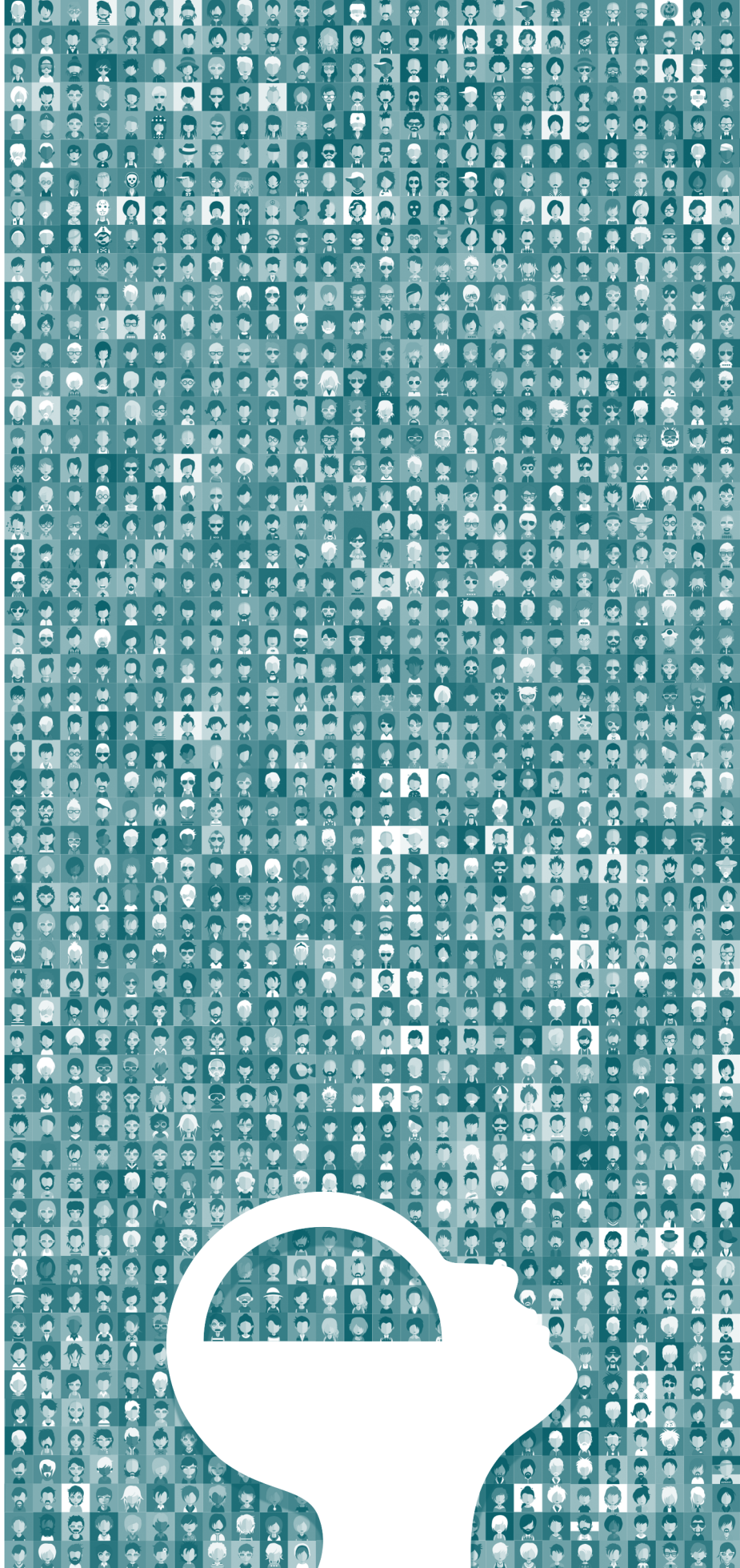
PHARMAGEST INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 3 034 825 €
Siège social : 5 allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS-LES-NANCY.

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2016 déposé sous le n° D. 17-0462 le 28 avril 2017 et le Document de Référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° D.18-0414 du 26 avril 2018.





SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2	Attestation du Responsable du Document de Référence	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	7
2.1	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	7
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés	7
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	8
3.1	Informations financières consolidées historiques	8
3.2	Informations financières sociales historiques	8
4.	FACTEURS DE RISQUE	9
4.1	Risques opérationnels inhérents à l'activité	9
4.2	Risques réglementaires et juridiques	9
4.3	Risques financiers	9
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
5.1	Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE	10
5.2	Investissements	14
5.3	Communications financières	15
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	16
6.1	Le Groupe PHARMAGEST	16
6.2	Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe PHARMAGEST	32
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les activités	37
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication	37
6.5	Concurrence	38
7.	ORGANIGRAMME	41
7.1	Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe	41
7.2	Liste des filiales importantes au 31 mars 2019	42
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	45
8.1	Actifs immobiliers	45
8.2	Question environnementale	46
9.	EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	47
9.1	Situation financière	47
9.2	Résultat d'exploitation	48



10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	49
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	49
10.2	Sources et montants des flux de trésorerie	49
10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	50
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	50
10.5	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs	50
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	51
11.1	Recherche et Développement (R&D)	51
11.2	Brevets	51
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	52
12.1	Principales tendances	52
12.2	Perspectives d'évolutions	54
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	56
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	57
14.1	Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	57
14.2	Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale	66
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	66
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	67
16.1	Mandats des membres des organes d'administration et de Direction	67
16.2	Contrats de services	67
16.3	Comités spécialisés	67
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	67
17.	SALARIÉS	68
17.1	Description des ressources humaines	68
17.2	Participation et stock-options	68
17.3	Contrats et accords	68
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	69
18.1	Répartition actuelle du capital social	69
18.2	Contrôle	71
18.3	Pacte d'actionnaires	72
18.4	Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de contrôle de PHARMAGEST INTERACTIVE	72
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	73
19.1	Conventions et engagements réglementés	73
19.2	Autres opérations avec des apparentés	74



20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	75
20.1	Informations financières historiques	75
20.2	Informations financières retraitées	75
20.3	États financiers	75
20.4	Vérification des informations financières	138
20.5	Date des dernières informations financières	151
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	151
20.7	Politique de distribution de dividendes	151
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrages	152
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	152
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	153
21.1	Capital social	153
21.2	Acte constitutif et statuts	154
22.	CONTRATS IMPORTANTS	158
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	158
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	159
24.1	Le rapport annuel de gestion	159
24.2	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe	199
24.3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	203
24.4	Projet du texte des résolutions	230
24.5	Calendrier des prochaines publications	235
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	235



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Dominique PAUTRAT
Directeur Général et Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE
5 Allée de Saint Cloud
54 600 VILLERS-LES-NANCY
Tél : 03 83 15 95 95

Le présent document est également notre rapport annuel 2018, il contient le rapport financier annuel tel que le prévoit l'article L.222-3 du Règlement Général de l'AMF.

1.2 Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du Document de Référence 2018 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en Rubrique 20.4 et ci-dessous en inclusion par référence, pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Monsieur Dominique PAUTRAT, Directeur Général de PHARMAGEST INTERACTIVE



2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

SA BATT AUDIT

25 rue du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy

Nommée le 30 mai 2002 et renouvelée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019,

Représentée depuis 2018 par Madame Isabelle SAGOT.

DELOITTE & ASSOCIES

185 C avenue Charles de Gaulle

92 200 NEUILLY-SUR-SEINE

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommée le 27 juin 2017 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2022,

Représentée depuis 2017 par Madame Anne PHILIPONA-HINTZY.

Commissaire aux Comptes suppléant

REVILEC AUDIT ET ASSOCIES

25 rue du Bois de la Champelle

54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy

Nommée le 27 juin 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés

Néant.



3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées historiques

En M€*	2018	2017	2017**	2016**
Chiffre d'affaires net	148,48	129,67	146,81	128,38
Résultat opérationnel courant	38,89	34,30	34,52	31,39
Résultat opérationnel	38,89	34,30	34,52	31,39
Résultat net consolidé part du groupe	25,43	23,20	23,14	20,57
Capitaux propres part du groupe	113,85	102,48	113,25	101,95
Trésorerie cash ⁽¹⁾	94,42	72,68	72,68	63,72
Trésorerie nette ⁽²⁾	61,11	60,25	60,25	60,69
Actifs immobilisés nets d'amortissements / provisions	114,29	83,68	83,68	66,36
Total du bilan	223,81	178,16	174,53	150,70
Gearing ⁽³⁾	-44,68%	-54,60%	-49,45%	-57,34%
ROE ⁽⁴⁾	22%	20%	22%	20%
Effectif Temps Plein Groupe	1 012	935	904	892
Dividende ⁽⁵⁾	0,85	0,75	0,75	0,65
Résultat de base par action	1,70	1,55	1,55	1,37

* Sauf pour le dividende et le résultat de base par action (unité euros).

** Données hors retraitements IFRS 15 et 9.

⁽¹⁾ Trésorerie incluant l'avance de trésorerie accordée à MARQUE VERTE SANTE diminuée des concours courants.

⁽²⁾ Trésorerie nette des dettes bancaires.

⁽³⁾ Rapport entre l'endettement net et les fonds propres.

⁽⁴⁾ Rapport entre le résultat net et les capitaux propres.

⁽⁵⁾ Le dividende par action mentionné pour l'exercice 2018 correspond à celui qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019.

3.2 Informations financières sociales historiques

Les principales données historiques sur les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE sont présentées dans le cadre du tableau financier annexé au rapport de gestion présenté en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence.



4 FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir des effets défavorables significatifs sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

4.1 Risques opérationnels inhérents à l'activité

Les principaux risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST sont les suivants :

- Concurrence ;
- Environnement économique - risques indirects liés à des décisions gouvernementales ;
- Sécurité des systèmes d'information et des réseaux ;
- Risques sociaux ;
- Risques de fraude et d'erreurs ;
- Risques d'assurance ;
- Risques liés à la stratégie de diversification du Groupe ;
- Risques liés aux croissances externes et au développement international.

Une information détaillée des risques opérationnels inhérents à l'activité est disponible dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence (Cf. Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée – Contrôle interne).

4.2 Risques réglementaires et juridiques

Du fait de son positionnement multi-professionnels de santé, les principaux risques réglementaires et juridiques du Groupe PHARMAGEST sont les suivants :

- Perte de l'agrément SESAM-Vitale ;
- Perte d'un agrément d'Hébergeur de Données de Santé ;
- Risques technologiques, qui se situent au niveau de la propriété intellectuelle.

Une information détaillée des risques réglementaires et juridiques est disponible dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence (Cf. Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne).

4.3 Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ses principaux risques financiers qui sont les suivants :

- Risque de liquidité ;
- Risque de taux ;
- Risque de change ;
- Risque sur actions et autres instruments financiers ;
- Risque de crédit ou de contrepartie.

Une information détaillée des risques financiers est disponible dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence (Cf. Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne). Une estimation quantitative des risques financiers est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 – Note 6.6 du présent Document de Référence.



5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de PHARMAGEST INTERACTIVE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale de la société est : PHARMAGEST INTERACTIVE.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

PHARMAGEST INTERACTIVE est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro B 403 561 137 et son code NAF est le 62.02B.

5.1.3 Date de constitution et durée

PHARMAGEST INTERACTIVE a été constituée par acte établi sous seing privé en date du 25 janvier 1996, sous la dénomination « ROUSSEAU CPI », et ceci pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY, soit jusqu'au 24 janvier 2095, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Son exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Le siège social est situé 5 allée de Saint Cloud à VILLERS-LES-NANCY (54 600).
Tél. : 03 83 15 95 95

PHARMAGEST INTERACTIVE est une société anonyme, fondée en France, soumise au droit français. Comme telle, les principaux textes qui lui sont applicables sont les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales et les textes subséquents.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

5.1.5.1 Historique

1996 : Création de la société ROUSSEAU CPI.

- Fondation par Thierry CHAPUSOT, Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE. Ils développent le logiciel PHARMAGEST® et mettent en place un réseau de distribution sur la région du Grand Est de la France. ROUSSEAU CPI devient alors PHARMAGEST INTERACTIVE.

1998 : Adossement capitalistique au répartiteur pharmaceutique CERP Lorraine.

- PHARMAGEST INTERACTIVE effectue un rapprochement opérationnel avec la filiale informatique MIRABEL du répartiteur. La CERP Lorraine a fait évoluer sa dénomination sociale et est devenue GROUPE WELCOOP en 2008 puis LA COOPERATIVE WELCOOP en 2017.

2000 : Introduction en Bourse.

- Le 20 octobre, PHARMAGEST INTERACTIVE s'introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

**2003 : Leader sur le marché de l'informatique officinale.**

- Après une succession de croissances externes sur le territoire national, dont la plus importante est CIP, le Groupe PHARMAGEST devient le leader de l'informatique officinale en France.

2007 : Début du développement européen.

- En septembre 2007, PHARMAGEST INTERACTIVE achète la société SABCO au Luxembourg et sa filiale ATS en Belgique (devenue SABCO SERVICES en 2009).

2008 / 2009 : Nouveau savoir-faire informatique pour EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

- Le Groupe PHARMAGEST a ouvert son savoir-faire aux maisons de retraite médicalisées via une première acquisition stratégique, l'éditeur de logiciels MALTA INFORMATIQUE. Il renforce sa présence dans ce secteur avec l'acquisition du fonds de commerce de la société AZUR SOFTWARE en avril 2009.

2010 / 2012 : Prises de participation permettant d'élargir l'offre de services et de produits.

- **Mars 2010** : Création de la société HEALTHLEASE dans laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE détient 35% du capital. Cette société a pour vocation d'exercer une activité de location longue durée de matériel destinée aux acteurs de l'industrie pharmaceutique, et plus particulièrement aux pharmaciens ;
- **Septembre 2010** : Prise de participation de 41,6% dans la société DIATELIC accédant ainsi à un domaine d'expertise complémentaire au sien qu'est la télémédecine et les systèmes experts de suivi des patients à domicile ;
- **Décembre 2010** : Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société INTECUM, à hauteur de 49% du capital social. Le Groupe PHARMAGEST complète son offre à destination des pharmaciens par l'automatisation de la dispensation, avec le robot SELLEN ;
- **Mai 2011** : PHARMAGEST INTERACTIVE prend une participation de 35% dans la société de droit canadien GROUPE DOMEDIC qui développe et commercialise un pilulier électronique intelligent. GROUPE DOMEDIC concède un droit de distribution exclusif en Europe (étendu à la Chine et au Japon en 2015) et un droit de licence de marque à la société française DOMEDIC EUROPE, détenue à 65% par PHARMAGEST INTERACTIVE.

2013 : Renforcements de la e-Santé et des solutions de financement.

- Porté par l'obtention d'agréments d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel entre janvier 2012 et décembre 2013 et la création d'un Datacenter, le Groupe PHARMAGEST a procédé au regroupement opérationnel des filiales DIATELIC et DOMEDIC EUROPE au sein d'une nouvelle Division e-Santé ainsi qu'à la création de la filiale KAPELSE, concepteur de solutions e-Santé communicantes, permettant un suivi à distance des patients ;
- Prise de contrôle à 100% d'HEALTHLEASE via le rachat des 65% du capital détenu par Holding Lease France.

2014 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- Création de CPSI - CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 € dont le siège social est basé en Guadeloupe et qui a pour activité la commercialisation, l'installation et la maintenance de logiciels et matériels à destination des pharmacies situées dans les territoires des Antilles françaises et de la Guyane ;
- Acquisition de titres complémentaires de DIATELIC faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 68,58% à 95,29% du capital.

2014 : Sortie du périmètre de consolidation et recul de participation.

- Dilution de la participation dans QUALITY FLUX qui passe de 21,98% à 15,15% suite à une augmentation du capital ayant permis l'entrée de trois nouveaux actionnaires, augmentation à laquelle PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas souhaité participer. Cette opération a été identifiée comme une perte de l'influence notable entraînant une déconsolidation de la participation sur les bases d'une juste valeur nulle ;
- Cession de 30% des titres de KAPELSE sans perte de contrôle.



2015 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- Création de NANCEO, Société par Actions Simplifiée à associé Unique au capital de 1 000 000 € dont le siège social est basé à Paris et qui a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire ;
- Acquisition de titres complémentaires d'INTECUM faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 63,99% à 100% du capital.

5.1.5.2 Evénements récents (2016 - 2018)

2016 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société DICSIT INFORMATIQUE. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un domaine d'expertise complémentaire qu'est l'informatisation des HAD (Hôpital A Domicile), des SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) et des réseaux CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées) ;
- PHARMAGEST INTERACTIVE et KAPELSE acquièrent conjointement de façon égalitaire 80% de NOVIATEK et de sa filiale NOVIA SEARCH, start-ups spécialisées dans la conception de systèmes innovants pour l'aide aux personnes à besoins spécifiques (Alzheimer, personnes âgées vivant seules à domicile, personnes dépendantes ou en situation de handicap) ;
- Prise de participation (70%) de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société SAILENDRA qui a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques.

2016 : Sorties du périmètre de consolidation et reculs de participation.

- GROUPE DOMEDIC, filiale de PHARMAGEST INTERACTIVE, signe un partenariat stratégique avec TELUS Santé qui intègre progressivement son capital au cours d'un processus de 18 mois ;
- Absorption de DCI par PHARMAGEST INTERACTIVE par Transmission Universelle de Patrimoine avec effet au 30 juin 2016.

2017 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 51,82%, dans le capital de CAREMEDS, société anglaise, contrôlant 100% de MEDICATION SYSTEMS, société anglaise. Cette prise de participation est accompagnée d'une prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de MULTIMEDS, société irlandaise. Ces sociétés sont spécialisées dans le développement technologique d'applications innovantes dédiées à l'observance thérapeutique :
 - MULTIMEDS développe une solution PDA (Préparation des Doses à Administrer) manuelle avec un pilulier complet et innovant protégé par brevet ;
 - CAREMEDS développe une plateforme sur le cloud sécurisé de traçabilité du circuit du médicament par pilulier. Elle permet au pharmacien, en officine ou en EHPAD, de sécuriser et d'assurer une traçabilité au lot des médicaments préparés en piluliers.
- Prise de participation initiale de 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans le capital de WELFINITY GROUP, société luxembourgeoise, ayant pour objet la réalisation d'études de marché dans le domaine de la Santé ;
- Acquisition par MALTA INFORMATIQUE de la société AXIGATE spécialisée dans les nouvelles technologies et le secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier. Le Groupe PHARMAGEST accède ainsi à un marché complémentaire à son marché historique : le secteur hospitalier.

2017 : Sorties du périmètre de consolidation et reculs de participation.

- Réalisation de la dernière phase d'intégration de TELUS Santé dans le capital de GROUPE DOMEDIC ayant pour effet un recul de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 29,60% à 28,32%.



2018 : Renforcements, simplifications et prises de participation.

- PHARMAGEST INTERACTIVE s'implante en Italie via la prise de participation majoritaire à hauteur de 79% du capital de MACROSOFT HOLDING, leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie qui commercialise également une nouvelle offre logicielle innovante destinée aux officines italiennes. Pour s'inscrire dans la stratégie du Groupe PHARMAGEST de proposer un écosystème global dédié au niveau européen, MACROSOFT HOLDING devient PHARMAGEST ITALIA, filiale de la Division Solutions Pharmacie Europe ;
- Acquisition de titres complémentaires de SAILENDRA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 70,01% à 75,09% du capital ;
- Prise de participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 100% dans le capital de UK PHARMA, société anglaise ayant pour activité le service aux entreprises.

2018 : Sorties du périmètre de consolidation et reculs de participation.

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société MEDICATION SYSTEMS à la société CAREMEDS ;
- La société QUALITY FLUX, déconsolidée depuis 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif, a été liquidée durant le premier semestre 2018.

5.1.5.3 Stratégie de développements et de croissances externes

« Plus de Technologie pour plus d'Humain » est le credo du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST, initialement centré autour des besoins des pharmaciens et de la gestion des officines, a progressivement fait évoluer son modèle pour devenir « Patient Centré » tout en ayant à cœur de renforcer le positionnement de sa clientèle historique.

Convaincu que demain, tous les professionnels de santé devront être interconnectés et coordonnés autour du patient, le Groupe PHARMAGEST a fait le choix d'acquérir progressivement une expertise dans tous les métiers de l'informatique Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

C'est via ses produits et solutions que le Groupe PHARMAGEST compte renforcer les maillons de l'écosystème de santé autour du patient.





Cette stratégie d'innovation autour du patient permet au Groupe PHARMAGEST de se positionner comme un acteur structurant auprès des pharmaciens, des professionnels de santé, de l'industrie pharmaceutique, des payeurs privés et des pouvoirs publics.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'émission du présent Document de Référence

5.2.1.1 Investissements incorporels et corporels

Le tableau ci-après synthétise les investissements réalisés au cours des trois dernières années :

En K€	2018	2017	2016
Investissements incorporels	16 431	14 550	6 917
<i>Dont écarts d'acquisitions</i>	<i>8 186</i>	<i>8 364</i>	<i>2 711</i>
Investissements corporels	2 827	1 519	1 813
TOTAL	19 258	16 069	8 730

L'essentiel des investissements incorporels du Groupe PHARMAGEST est dédié à la R&D (Recherche et Développement) et l'innovation. Ceci permet aux sociétés du Groupe d'être novatrices dans de nombreux projets sur l'ensemble de ses Divisions.

Les investissements corporels concernent principalement la construction du Siège du Groupe PHARMAGEST, les acquisitions en renouvellement d'infrastructures et en renforcement de la sécurité desdites infrastructures.

Le Groupe PHARMAGEST finance ses acquisitions courantes et de renouvellements sur ses fonds propres.

5.2.1.2 Investissements financiers (2016 - 2018)

Le Groupe PHARMAGEST procède généralement à des croissances externes opportunistes sur un modèle d'acquisition en bloc, en cohérence avec sa stratégie « Patient Centré ». Ces investissements se font sur la base de ses fonds propres pouvant faire l'objet d'un refinancement selon les opportunités de marché. Les opérations de croissance du Groupe PHARMAGEST lors des trois dernières années :

- Prises de participation initiales :
 - **Mars 2016** : 100% dans la société DICSIT INFORMATIQUE - DEVELOPPEMENT INGENIERIE & CONCEPTION DE SYSTEMES D'INFORMATION EN INFORMATIQUE - au capital de 50 000 € ;
 - **Juin 2016** : 80% dans la société NOVIA TEK au capital de 250 100 € après investissement. NOVIA TEK détient à 100% la société NOVIA SEARCH au capital de 33 000 € ;
 - **Décembre 2016** : 70% dans la société SAILENDRA au capital de 403 500 € après investissement ;
 - **Février 2017** : 51,82% dans le capital de CAREMEDS, société anglaise, au capital de 247 £. La société CAREMEDS contrôle 100% de MEDICATION SYSTEMS, société anglaise, au capital de 100 £ ;
 - **Février 2017** : 51% dans le capital de MULTIMEDS, société irlandaise, au capital de 100 € ;
 - **Février 2017** : 80% dans le capital de WELFINITY GROUP, société luxembourgeoise, au capital de 300 000 € ;
 - **Juillet 2017** : 100% dans la société AXIGATE au capital de 58 421 € ;
 - **Mars 2018** : 60% dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, au capital de 10 000 €. MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA. Elle contrôle :
 - . 100% du capital de la société italienne MACROSOFT, au capital de 52 000 €.
 - . 100% du capital de la société italienne INFARMA au capital de 102 000 €. Le capital est détenu à 20 % directement par PHARMAGEST ITALIA et 80 % par MACROSOFT.
 - . 100% du capital de la société italienne TEKNEMA au capital de 10 000 €.
 - . 100% du capital de la société italienne INSERVICE au capital de 10 000 €.
 - . 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING au capital de 10 000 €.
 - PHARMAGEST INTERACTIVE a procédé en octobre 2018 au rachat d'un complément d'actions faisant passer sa participation à hauteur de 79% dans le capital de PHARMAGEST ITALIA ;
 - **Novembre 2018** : 100% dans le capital de UK PHARMA, société anglaise au capital de 20 000 £.



- Renforcements de participation :
 - **En 2016 / 2017** : Réalisation des trois phases d'augmentations de capital de GROUPE DOMEDIC favorisant l'entrée au capital de TELUS Santé. Les augmentations de capital ont été suivies par le Groupe PHARMAGEST entraînant une dilution de sa participation (28,32%) ;
 - **Mai 2018** : Acquisition de titres complémentaires de SAILENDRA faisant passer la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE de 70,01% à 75,09% du capital.

Au titre de la période couverte par les informations financières historiques, le montant global des investissements financiers est de 36 M€.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Les investissements en cours concernent principalement des coûts R&D liés à l'innovation pouvant être engagés tant en interne que par appel à des partenaires expérimentés dans des domaines nécessitant une expertise métier spécifique.

Le Groupe PHARMAGEST poursuit également ses investissements dans le cadre :

- De ses agréments comme Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel ;
- Des appels à projets liés à l'e-Santé au niveau national et régional dans lesquels il s'est engagé ;
- Du développement de ses filiales dans leurs domaines respectifs ;
- De l'agrandissement de son siège social situé à VILLERS-LES-NANCY.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST maintient sa démarche de croissance externe en étudiant des pistes internationales, mais également en France, en donnant une priorité aux services innovants et domaines technologiques liés à la Santé.

5.2.3 Principaux investissements futurs du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST procède à l'agrandissement de son siège social, situé à VILLERS-LES-NANCY, pour lequel les travaux devraient être finalisés en 2019. Le coût global estimé pour ce projet est de 9 M€.

Aucun autre engagement d'investissement ferme n'a été donné par les organes de direction du Groupe PHARMAGEST au jour du dépôt du présent Document de Référence.

5.3 Communications financières

Politique d'information

PHARMAGEST INTERACTIVE s'engage à organiser chaque année deux réunions d'information à destination des analystes, investisseurs et journalistes.

Les événements significatifs pourront faire l'objet d'un communiqué de presse.

Par ailleurs, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, l'acte constitutif, les rapports des Commissaires aux Comptes et les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence, sont disponibles au siège social de l'émetteur.

Les informations financières sont également disponibles sur le site www.pharmagest.com.

La société GILBERT DUPONT (établissement teneur de marché) réalise périodiquement des études financières sur PHARMAGEST INTERACTIVE.

PHARMAGEST INTERACTIVE a poursuivi pour cette année le contrat d'animation de son cours de bourse signé le 20 octobre 2003 avec GILBERT DUPONT.

En complément de sa collaboration avec GILBERT DUPONT, le Groupe PHARMAGEST s'est engagé auprès de GREENSOME FINANCE pour le suivi de l'action PHARMAGEST et la rédaction, selon les standards du marché, d'analyses financières.



6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Le Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST s'entend de la société PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales. Le Groupe PHARMAGEST possède une expertise dans les métiers de l'informatique de la Haute Technologie liés à la Santé et des métiers spécialisés qui lui sont associés.

Appartenance à une Coopérative de Pharmaciens

PHARMAGEST INTERACTIVE est détenue majoritairement par LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP), coopérative de pharmaciens. Il résulte de cette spécificité que les clients de LA COOPERATIVE WELCOOP peuvent également détenir une participation au sein de cette société. Cette forte proximité avec la profession de pharmacien permet au Groupe PHARMAGEST d'avoir une très bonne compréhension de l'écosystème du pharmacien en particulier et de la santé en général, d'anticiper les évolutions des systèmes de santé et de développer les outils nécessaires pour accompagner ses clients et leurs patients.

6.1.1 Natures des opérations et principales activités

Pour une lecture plus pertinente de l'ensemble de ses activités et de sa stratégie, le Groupe PHARMAGEST est organisé en Divisions, elles-mêmes structurées en différents Pôles métiers :

- La Division Solutions Pharmacie Europe composée des Pôles Pharmacie France, Belgique et Luxembourg, et Italie ;
- La Division Solutions e-Santé regroupant les Pôles e-Patients, e-Connect et e-Laboratoires ;
- La Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux qui regroupe les activités des sociétés MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE ;
- La Division Fintech, qui correspond aux activités de NANCEO.

Ventilation du Chiffre d'Affaires en normes IFRS par type d'activité et par zone géographique

Divisions	2018		2017	
	Chiffre d'Affaires	Part Groupe	Chiffre d'Affaires	Part Groupe
Division Solutions Pharmacie Europe	114,72 M€	77,26%	101,82 M€	78,52%
- dont en France	105,29 M€	70,91%	98,64 M€	76,07%
- dont en Belgique et Luxembourg	4,21 M€	2,84%	3,18 M€	2,45%
- dont en Italie	5,23 M€	3,52%	/	/
Division Solutions e-Santé (France)	12,82 M€	8,63%	11,46 M€	8,84%
Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux (France)	19,27 M€	12,98%	14,86 M€	11,46%
Division Fintech (France)	1,67 M€	1,12%	1,53 M€	1,18%

Pour plus d'informations sur les principaux agrégats financiers par activité, se référer aux notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 7.2 du présent Document de Référence.



Maîtrise des compétences en interne

En sa qualité d'éditeur de solutions informatiques, le Groupe PHARMAGEST assure la maîtrise complète de l'informatisation d'une officine. Dans ce cadre, ses activités sont structurées autour de :

- L'édition de logiciels : conception, développement, maintenance et évolutions ;
- La diffusion des produits ou solutions : commercialisation directe par son propre réseau d'agences et de filiales ;
- L'intégration et la formation : intégration des matériels, logiciels, reprise et gestion des données, formation et assistance des utilisateurs de l'officine ;
- La maintenance : suivi et entretien de l'environnement informatique de l'officine pharmaceutique.

6.1.1.1 Division Solutions Pharmacie Europe

Activité historique du Groupe PHARMAGEST, la Division Solutions Pharmacie Europe contribue au chiffre d'affaires 2018 du Groupe (IFRS) à hauteur de 77,26%.

La Division Solutions Pharmacie Europe est constituée de trois Pôles : le Pôle Pharmacie France, le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg, le Pôle Pharmacie Italie.

Pôle Pharmacie France

Son logiciel phare, le **LGPI Global Services®**, équipe plus de 9 000 pharmacies, soit 42% des officines françaises, ce qui le place en position de leader sur son marché. Ce logiciel dispose d'un ensemble de fonctionnalités nécessaires au fonctionnement et à la gestion des pharmacies. Il permet de maîtriser les achats, d'optimiser la politique de prix, de piloter de façon efficace l'activité des officines. Le LGPI Global Services® peut être accompagné de solutions complémentaires et satellites. Au-delà de la gestion officinale, ce produit permet aux pharmaciens de s'adapter aux évolutions de leur profession et leur apporte des moyens efficaces pour conseiller leurs patients au comptoir et les accompagner en dehors de l'officine.

Le LGPI Global Services®, un logiciel de gestion créé pour les pharmaciens

Au-delà des fonctionnalités élémentaires de vente, de facturation et de gestion des stocks, de base de données médicamenteuse, le LGPI Global Services® met à disposition des pharmaciens des outils permettant l'optimisation de la rentabilité et la surveillance de l'évolution de l'activité des officines :

- **My Pilot®** : cet outil statistique intuitif et performant permet aux titulaires de piloter leurs officines au travers de tableaux de bord et graphiques clairs et interactifs sur les deux dimensions de l'officine, « back et front office » ;
- **OffiCentral®** : dans un contexte où les rapprochements stratégiques entre pharmaciens se multiplient, OffiCentral® permet la recherche de nouvelles sources de rentabilité, notamment l'optimisation de commandes groupées et l'harmonisation des politiques commerciales ;
- **Offizy®** : solution de paiement par carte bancaire en officine, Offizy® permet grâce à sa connexion au LGPI Global Services® à la fois d'éviter des erreurs de saisies, gagner du temps, optimiser le service auprès des patients et s'adapter à divers modes de paiement par carte bancaire (paiement en sans contact ou American Express) ;
- **Officonnect®** : plateforme d'échanges entre les sites Internet de ventes en ligne des officines et le LGPI Global Services® permettant l'intégration des ventes et la synchronisation du stock entre les deux systèmes ;
- **OffiTag** : solution de gestion innovante de l'étiquetage qui permet, via sa technologie d'étiquettes électroniques e-paper, la mise à jour en temps réel de l'ensemble des étiquettes de l'officine, la conformité aux obligations légales en matière d'affichage, l'optimisation du merchandising et une simplification de la gestion backoffice.

Le LGPI Global Services®, vecteur de sécurité pour les pharmaciens

- **OffiMSS** : soucieux d'accompagner au mieux les évolutions qui touchent la profession du pharmacien, le Groupe PHARMAGEST a fait le choix de devenir opérateur MSSanté et propose OffiMSS, la Messagerie Sécurisée de Santé intégrée au logiciel LGPI, garantissant que les échanges dématérialisés de données de santé, entre professionnels de santé, soient réalisés de manière sécurisée ;



- **OffiPass** : solution de gestion des authentifications sans contact qui garantit une gestion rigoureuse des accès au logiciel LGPI Global Services®, la réduction des erreurs de saisie, la sécurisation des actes au comptoir et le respect de la confidentialité des données des patients ;
- **OffiProtect** est la solution professionnelle qui intègre un anti-virus, un anti-spam, un anti-spyware et qui assure des mises à jour automatiques et quotidiennes. La sécurité des données et des systèmes informatiques passe obligatoirement par la protection des postes informatiques grâce à un anti-virus puissant et adapté à l'activité de l'officine ;
- **OffiCash**® apporte rapidité, simplicité et sécurité à toutes les étapes de la gestion des espèces. La borne d'encaissement en circuit fermé génère une réduction des coûts (erreurs de caisse, faux billets, etc.), un gain de temps pour la patientèle et l'équipe officinale tout en bénéficiant d'une sécurité optimisée ;
- **OffiSecure**® propose un accès Internet haut débit professionnel sécurisé, spécialement conçu pour les pharmacies ainsi qu'un service professionnel de téléphonie illimitée et un service de secours 3G. Cet outil assure une sécurisation optimale des infrastructures informatiques locales des pharmacies ;
- **OffiSeen**® : cette offre de vidéo protection intégrée au logiciel métier permet de lutter contre la démarque inconnue, grâce au marquage des vidéos liées aux événements initié par le LGPI Global Services®, et optimise la sécurité en pharmacie garantissant un environnement plus serein pour l'équipe officinale et les patients.

Un panel de solutions pour renforcer l'accompagnement et le conseil du patient

Parce que le pharmacien dispose de nombreux atouts pour intervenir dans l'information et l'éducation des patients et que le périmètre de ses missions est amené à évoluer dans le cadre de la loi HPST, le Groupe PHARMAGEST développe des solutions destinées à épauler le pharmacien dans son rôle de conseil et de prévention auprès des patients :

- **LSO** : emblème de l'évolution du métier de pharmacien, le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) facilite l'accompagnement des patients dans leur parcours de soins par l'équipe officinale. Le LSO est un logiciel interconnecté et sécurisé possédant de nombreuses fonctionnalités comme l'enrichissement du dossier de suivi du patient, la détection de cas patients en cours de dispensation selon des critères prédéfinis, le suivi de constantes, l'intégration de supports multimédias ou encore la tenue d'un agenda partagé au sein de l'équipe officinale ;
- **OffiLearning**® : solution e-learning favorisant un mode d'apprentissage simple, rapide, interactif, ludique et économique pour la transmission du savoir sur les pathologies conseil, les pathologies lourdes et la gestion de l'officine. L'e-learning est le mode idéal permettant aux officines de former l'ensemble de leurs équipes à moindre frais et efficacement.

Des solutions pour dynamiser l'officine

- **OffiTouch**® : le linéaire digital qui répond à la fois aux attentes de la patientèle de l'officine et à celles du pharmacien. Les patients peuvent ainsi, en toute autonomie au sein de l'officine, gagner du temps, bénéficier des meilleures offres, trouver plus facilement leurs produits, être bien conseillés tout en vivant une expérience agréable. Pour le pharmacien, OffiTouch® est un véritable tremplin pour améliorer son attractivité et son image tout en accroissant ses ventes et en mesurant l'impact du dispositif grâce à son intégration totale avec le LGPI Global Services® ;
- **OffiMédia**® propose un système de communication permettant aux officines d'animer leur point de vente. Cet outil analyse les données du patient, les stocks de l'officine et la délivrance de médicaments pour proposer des messages adaptés. Les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® peuvent également relayer automatiquement leurs promotions créées dans leur logiciel de gestion sur leurs écrans OffiMédia® ;
- **Les Robots SELLEN et SELLEN TWIST** : mis au point par sa filiale INTECUM, le Groupe PHARMAGEST propose des systèmes d'automatisation placés au cœur de l'officine qui optimisent l'espace au sein de la pharmacie et permettent à l'équipe officinale de dispenser du conseil auprès du patient plutôt que de perdre du temps en allant chercher des médicaments dans des tiroirs.



PHARMAGEST Consulting, une offre de services à forte valeur ajoutée

Le Groupe PHARMAGEST propose aux pharmaciens une offre d'accompagnement dans l'évolution de leur métier et l'exploitation de tous les leviers de croissance. Pour ce faire, le Groupe s'est doté d'une équipe de consultants qui propose un accompagnement du pharmacien dans le cadre d'une démarche structurée : diagnostic de la situation de l'officine, plans d'actions, suivi et accompagnement, mesure des résultats.

L'offre Consulting est soutenue par une solution logicielle, en mode SaaS, d'analyse et de pilotage de l'officine **My Pilot®**, outil permettant de piloter une officine à l'aide de tableaux de bord actualisés au jour le jour et facilitant la mise en place de plans d'actions dans de nombreux domaines tels que la situation financière de l'officine, la rentabilité des produits par catégorie et par gamme, la politique de prix, la connaissance des clients ou encore l'animation du point de vente.

Une solution de financement des équipements

Le Groupe PHARMAGEST, via sa filiale HEALTHLEASE, propose aux pharmaciens un catalogue de services de financement de leurs équipements informatiques et/ou autres biens professionnels.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

Depuis 1977, SABCO développe des logiciels et des solutions informatiques innovantes qui anticipent les évolutions du marché de la santé, tant au niveau de la gestion de la patientèle qu'au niveau du management efficace de l'officine. Sa solution SABCO® ULTIMATE est adaptée à toutes les officines et se décline dans les deux langues majoritaires du pays, le français et le néerlandais.

SABCO® ULTIMATE constitue un outil performant permettant d'associer, dans un environnement ergonomique, l'optimisation de la gestion de l'officine et le renfort de l'accompagnement des patients. Il est la référence des Logiciels Métiers des Officines en Belgique néerlandophone et francophone, tant sur la partie gestion que sur ses fonctionnalités évoluées comme la Tarification à l'Unité (TàU, TUH, PMI). SABCO® ULTIMATE et ses options OffiHome et OffiDistri permettent une gestion intégrale adaptée tant aux officines indépendantes qu'aux groupements de pharmacies.

Comptant également sur l'utilisation d'une technologie exclusive pour réaliser des statistiques performantes et des tableaux de bord intelligents sur l'ensemble des données-clés de l'officine, cette solution permet aux pharmaciens de renforcer leur pouvoir de décision et de négociation tout en appuyant leur rôle d'expert santé de référence auprès de leurs patients.

Les équipes du Groupe PHARMAGEST ne cessent de faire évoluer leurs logiciels en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants et toujours plus étendus des pharmaciens belges.

Par ailleurs, les équipes du développement France et Belgique collaborent étroitement à l'adaptation des logiciels aux solutions satellites élaborées par le Groupe PHARMAGEST (OffiCentral®, OffiMédia®, FarmaMobile®, OffiSeen®, OffiCash®, OffiTouch®, etc.), et ce afin de proposer une offre complète aux pharmaciens belges.

Au Luxembourg

Le logiciel **Officine 2016** de la société SABCO représente 10% de parts de marché au Grand-Duché du Luxembourg. Officine 2016 permet aux pharmaciens luxembourgeois de gérer, en plus des fonctions classiques d'un Logiciel de Gestion d'Officine, les préparations magistrales, les commandes directes et la facturation des vétérinaires. Officine 2016 est un logiciel communicatif qui propose également l'accès à un portail d'informations et à la base de données DelphiCare, la possibilité d'interfacer un robot, le scan de documents, l'envoi de SMS, l'interfaçage avec des étiquettes électroniques, et la réception financière des commandes permettant au pharmacien de quantifier ses marges.



Pôle Pharmacie Italie

En 2018, le Groupe PHARMAGEST s'implante en Italie grâce à sa prise de participation majoritaire dans la société MACROSOFT HOLDING, leader italien dans l'informatisation des sociétés de distribution de produits pharmaceutiques (grossistes-répartiteurs). Créée en 1985 et constituée de 5 filiales, MACROSOFT HOLDING est devenue PHARMAGEST ITALIA.

PHARMAGEST ITALIA est spécialisée dans l'équipement informatique et les services aux grossistes-répartiteurs (achats, consulting, logistique, facturation, ventes et marketing). La société a notamment développé FARMAClick, un protocole de communication spécifique entre les officines et les grossistes-répartiteurs, devenu la norme pour l'ensemble des sociétés de logiciels présentes sur le marché en Italie. Le pays compte une cinquantaine de grossistes-répartiteurs et PHARMAGEST ITALIA équipe à ce jour plus de 60% d'entre eux.

Afin de pouvoir être totalement intégré et d'assurer un service global, PHARMAGEST ITALIA a décidé de décliner son offre auprès des pharmaciens au travers d'un logiciel de gestion d'officine innovant : SOPHIA. Ce nouveau Logiciel de Gestion d'Officine (LGO) permet l'intégration de l'officine dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Grâce à cette innovation, PHARMAGEST ITALIA crée une offre totalement inédite en Italie et adaptée à la configuration spécifique du marché transalpin.

En complément de ses principaux logiciels dédiés à la répartition et aux officines, PHARMAGEST ITALIA innove en matière d'observance thérapeutique des patients, de systèmes de communication et de solutions de e-commerce.

6.1.1.2 Division Solutions e-Santé

De nouveaux métiers pour répondre aux enjeux de la santé de demain

Le Groupe PHARMAGEST a anticipé la révolution numérique qui émerge dans le quotidien des professionnels de santé et des patients.

L'amélioration de la santé des patients, de la pratique des soins et, de fait, la diminution des coûts afférents sont autant de défis que le Groupe PHARMAGEST a intégrés dans sa stratégie de développement.

Les objectifs de la Division Solutions e-Santé sont de concevoir et de déployer de nouveaux services et dispositifs et d'en mesurer les économies générées pour le système de soins.

La valeur ajoutée de cette Division réside dans la pertinence de son pilotage des acteurs impliqués ainsi que dans son expertise, organisationnelle et fonctionnelle, du monde de la santé. Elle réunit l'excellence des savoir-faire de PHARMAGEST INTERACTIVE, DIATELIC, KAPELSE, SAILENDRA, NOVIA SEARCH, CAREMEDS, MULTIMEDS mais également de fournisseurs de technologies, avec une forte expérience dans le domaine de la santé, capables de répondre aux professionnels de santé demandeurs de services pour l'amélioration de la prise en charge des patients.

Après une phase d'investissements importants, la Division Solutions e-Santé contribue au chiffre d'affaires 2018 du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 8,63%.

Pour atteindre ses objectifs, la Division Solutions e-Santé regroupe ses différentes activités en trois pôles de compétences : le Pôle e-Patients, le Pôle e-Connect et enfin le Pôle e-Laboratoires.

Pôle e-Patients

Afin de conserver sa capacité d'innovation au service des pharmaciens dans le cadre de leurs missions conférées par la Loi HPST, le Groupe PHARMAGEST continue d'investir pour développer les outils qui permettent aux pharmaciens de consolider leur place dans les réseaux de soins et de collaborer efficacement avec les autres professionnels de santé dans cet environnement centré autour du patient.

L'amélioration du suivi des traitements des patients

- **Multimeds** : le Groupe PHARMAGEST considère que la sécurisation de la Préparation des Doses à Administrer est primordiale, c'est pourquoi il a conçu le pilulier Multimeds. Préparé en amont par le pharmacien, le pilulier Multimeds est un pilulier manuel utilisable de manière hebdomadaire ou mensuelle (7 ou 28 jours) et qui comporte des alvéoles détachables. Sur chaque pilulier est inscrit le nom du patient,



le nom du médicament, la dose, le numéro de lot et la date de péremption ce qui permet une traçabilité totale. Ainsi, le pilulier Multimeds permet d'administrer le bon médicament, à la bonne dose, par la bonne voie, au bon moment et au bon patient. Le soignant ou le patient ne rentre plus directement en contact avec les médicaments, réduisant considérablement les risques de contamination ;

- **OffiDose 2.0®** : dans le cadre d'accords avec des EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les officinaux préparent les doses à administrer aux patients et s'équipent d'automates de reconditionnement préparant des sachets contenant les médicaments et les moments de prise. Ce logiciel de gestion des Préparations des Doses à Administrer (PDA) permet la préparation en piluliers d'un traitement médicamenteux prescrit par le médecin, et d'informatiser les échanges d'informations entre le LGPI Global Services®, les EHPAD (notamment via le logiciel TITAN de la filiale MALTA INFORMATIQUE) et les automates de PDA ;
- **DO-Pill SecuR™** : le pilulier DO-Pill SecuR™ est un pilulier électronique intelligent qui indique au patient, via un signal sonore et visuel, les moments de bonne prise et le traitement correspondant à cet instant. Le DO-Pill SecuR™ permet au Groupe PHARMAGEST de compléter son offre de services : cette solution aide le pharmacien dans son accompagnement des patients atteints de maladies chroniques ou des séniors, permet l'édition d'un bilan fiable et précis de l'observance de ses patients et contribue ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des patients et de celle de leurs familles.

Intelligence Artificielle et systèmes experts au service du suivi médical et l'aide au diagnostic

Le Pôle e-Patients est spécialisé dans l'Intelligence Artificielle appliquée à la télésurveillance et au suivi de l'observance des patients. Les systèmes experts développés par le Groupe PHARMAGEST permettent de générer des notifications automatiques et des aides au diagnostic sophistiquées pour les professionnels de santé, dans le cadre du suivi thérapeutique des malades. La gamme de logiciels couvre diverses pathologies telles que l'insuffisance rénale (télésurveillance médicale à domicile de la dialyse) ou l'insuffisance respiratoire... Cette offre répond ainsi à une problématique essentielle à savoir le traitement pertinent des volumes de données de santé de plus en plus important, les systèmes de télémédecine ou d'e-Santé.

Afin d'assurer le continuum de la relation patient, la Division Solutions e-Santé accompagne l'écosystème de santé dans sa transformation digitale au travers de réalisations concrètes :

- Améliorer la prise en charge des séniors encore autonomes, en s'appuyant sur la coordination des médecins, infirmiers et pharmaciens autour de la sécurisation de la prise médicamenteuse - *Projet PAERPA (Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) en cours dans la région Lorraine ;*
- Pré-dépister et sécuriser la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques grâce à l'Intelligence Artificielle, améliorer l'état de santé ainsi que la qualité de vie du patient et diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées) - *Projet eNephro : 635 patients, 30 néphrologues mobilisés. Le projet est déployé dans 3 régions depuis 2016 ;*
- Sécuriser le domicile des séniors (individuel ou collectif), grâce à notre approche de la Silver Economie, en créant des solutions respectant les habitudes de vie des personnes et intervenants à domicile - *Projet « 36 mois de plus à domicile » 150 logements équipés à terme grâce au soutien de la CARSAT Nord-est et du Conseil Régional du Grand Est ;*
- Simplifier la gestion et le partage des programmes d'Education Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à des exigences de qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP) et de productivité et de traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte) - *PHARMAGEST INTERACTIVE a remporté pour le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Lorraine le marché d'éducation thérapeutique et déploie sa solution ETP-Pilot au sein de 2 réseaux qui représentent 1 700 patients ;*
- Accompagner les patients dans la prise en charge de leurs pathologies. Plus de 150 000 patients sont ou ont été suivis par les solutions e-Patients du Groupe PHARMAGEST.

L'optimisation du partage des informations et la sécurisation des données de santé à caractère personnel

Depuis sa création, le Groupe PHARMAGEST accompagne ses clients et leur fournit des solutions applicatives innovantes, construites sur des socles techniques éprouvés. La continuité de services, le bon fonctionnement permanent des applications informatiques métiers et de l'infrastructure technique nécessitent une sécurisation accrue des données et du Logiciel Métier de l'Officine (LMO).



La sécurisation de la délivrance, la traçabilité et la sécurisation des informations de santé nécessitent pour les professionnels de santé en général et pour les officinaux en particulier de se doter de nouveaux outils capables de subvenir à ces nouveaux besoins.

Dans ce contexte, le Groupe PHARMAGEST s'est renforcé structurellement et dispose depuis 2012 de l'agrément HDS (Hébergeur de Données de Santé) délivré par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé pour ce qui concerne l'hébergement d'applications avec accès direct par le patient à ses données. Le Groupe PHARMAGEST propose son service, appelé « TELE100T®-APS (Accès Patient Sécurisé) », à ses clients professionnels de santé. Cette offre propose l'hébergement des applications gérées et administrées par ses clients professionnels de santé. Ces applications qui contiennent des données de santé à caractère personnel à des fins de suivi médical seront, grâce à cet agrément, directement accessibles par le patient.

Conscient que les Data Centers généralistes, dont le métier est éloigné du secteur de la santé, ne peuvent répondre aux exigences requises, le Groupe PHARMAGEST a décidé dès 2012 de se doter de son propre **Data Center**. Cet outil stratégique garantit une qualité stricte et une haute sécurité des données afin de pouvoir proposer des services à forte valeur ajoutée à ses clients professionnels de santé, pharmaciens et établissements de santé.

Pôle e-Connect

Le Pôle e-Connect conçoit, développe, industrialise, déploie et exploite des solutions e-Santé innovantes pour d'une part, un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et d'autre part, l'optimisation de leur parcours de soins.

Les principaux marchés sur lesquels le Pôle e-Connect se positionne sont :

- La télésanté, qui regroupe la télésurveillance médicale, la téléassistance médicale et la téléassistance médico-sociale ;
- L'équipement des Professionnels de Santé avec la dématérialisation et la sécurisation des actes administratifs, l'authentification forte requise pour l'accès à des télé-services et dossiers partagés, et le suivi du patient.

Solutions KAPELSE

Ergonomiques, performantes et multi-communicantes, les solutions KAPELSE permettent un meilleur suivi à leur lieu de demeure des personnes à risque, sujettes à des maladies chroniques ou encore en manque d'autonomie.

Équipées de systèmes d'authentification forte et intégrées dans un environnement hautement sécurisé (Kap&Network), les solutions KAPELSE donnent accès à de nombreuses fonctionnalités en toute sécurité :

- L'enregistrement et le stockage sécurisés des données de santé mesurées au lieu de demeure du patient ;
- L'enregistrement et le stockage sécurisés d'actes médicaux effectués par des Professionnels de Santé au lieu de vie du patient ;
- L'authentification forte du Professionnel de Santé comme celle du patient ;
- Le transfert sécurisé et automatisé de ces données vers des serveurs dédiés, installés en environnement HDS (agrée Hébergeur de Données de Santé) ;
- Le partage des données de santé avec des applicatifs de traitements des données permettant la mise en place d'un suivi automatisé (systèmes d'alerte, dialogues patient-Professionnel de Santé, échanges d'expertise interprofessionnels,...).

Au 31 décembre 2018, l'offre de KAPELSE pour l'équipement **des professionnels de santé** se décline en quatre dispositifs :

- **KAP&CARE®** : une box e-Santé (SATEBOX) installée en pharmacie et dans les établissements de soin en borne libre-service qui permet notamment la mise à jour des cartes Vitale et la consultation des prix des médicaments. La Kap&Care est fournie dans le cadre d'un contrat de service complet nommé Kap&Maj 2.0 ;
- **KAP&GO®** : terminal nomade connecté ;
- **KAP&LINK®** : un terminal lecteur de cartes qui s'adresse à l'ensemble des pharmacies, utilisant une technologie innovante protégée par un brevet. Il permet la télétransmission, la mise à jour des cartes SESAM-Vitale, etc. ;
- **eS-KAP-Ad®** : un outil nomade connecté embarquant un logiciel et un moteur de facturation SESAM-Vitale permettant la création et la signature des feuilles de soins électroniques (FSE) au domicile du patient.



En 2018, KAPELSE a homologué et déployé des nouveaux services sur ses plateformes comme la création du DMP (Dossier Médical Partagé) et le recueil de consentement patient sécurisé. Ces derniers ont rencontré un franc succès (plus de 50 000 services déployés sur le troisième trimestre 2018) et confortent les choix technologiques de l'intelligence des plateformes et infrastructures développées et industrialisées par KAPELSE.

KAPELSE contribue également aux projets du Pôle e-Patients en proposant des systèmes complets, simples et sécurisés pour le suivi à distance des patients ainsi que des dispositifs qui permettent la mise en application des fonctionnalités indispensables à l'observance du patient et à l'optimisation de son parcours de soins. Aussi, l'offre de KAPELSE pour le **suivi des patients à leur lieu de demeure** se décline en quatre dispositifs :

- **KAP&CARE®** : Une box e-Santé (SATEBOX) conçue spécifiquement pour le suivi du patient à son lieu de vie, qui permet d'effectuer des opérations de télésurveillance et de téléassistance médicales tout en garantissant la sécurité des données traitées ainsi que l'authentification du patient. Une déclinaison de la Satebox complète la gamme afin de proposer une solution dédiée au suivi des patients dans les EHPAD ;
- **AUTHENTIFICATEUR®** : Système d'authentification breveté des patients lors d'une prise de mesure à domicile ;
- **KAP'TEUR by KAPELSE®** : Un capteur universel breveté, intégrant plusieurs capteurs de présence, environnementaux et de mouvement. Doté d'une intelligence embarquée, il peut être utilisé sur de multiples profils adaptés à son emplacement et son usage. Il permet ainsi la remontée d'informations précises et pertinentes, l'optimisation de ses dialogues et la préservation de son autonomie. Le KAP'TEUR by KAPELSE® est intégré dans les offres CARELIB et NOVIACARE ;
- **KAPWELLBOX®** : Nouvelle génération de box e-Santé encore plus performante, spécifiquement conçue pour améliorer le suivi, le coaching et la lutte contre l'isolement du patient à son lieu de demeure. La KAPWELLBOX® constitue la base de l'offre CARELIB.

Solutions NOVIATEK

En étroite collaboration avec des partenaires du monde médico-social, NOVIATEK a conçu **NoviaCare®**, un système d'accompagnement destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et aux personnes âgées vivant seules à domicile.

A l'aide de capteurs judicieusement placés et d'une box, ce système mesure la vie de la personne à domicile, analyse son comportement (absence de prises de repas, chute, problème d'hygiène,...) et apporte un aspect préventif permettant de rassurer la personne ainsi que sa famille et les soignants par l'envoi d'un rapport quotidien.

Egalement équipé d'une synthèse vocale, **NoviaCare** peut conseiller la personne sur sa prise de médicament, la fréquence de ses repas, son niveau d'hydratation ou encore sur les repères spatiaux temporels.

Ce dispositif n'est pas intrusif, ne nécessite aucune connexion Internet, et s'installe facilement dans les logements (Sans Fil, Plug&Play). Il peut donc être distribué par des réseaux spécialisés, en B to C et par le pharmacien.

Pôle e-Laboratoires

Depuis plus de 30 ans, le Groupe PHARMAGEST propose des services et des solutions logicielles à l'officine. Au-delà de ce savoir-faire informatique, l'expertise du Groupe PHARMAGEST liée à sa connaissance et sa compréhension des problématiques pharmaceutiques permet d'accompagner les pharmaciens pas à pas dans la réalisation de leurs projets.

Parallèlement, le Groupe PHARMAGEST est l'interlocuteur de référence pour les laboratoires qui souhaitent mettre en place et développer un marketing orienté client / patient. En créant des ponts inédits entre les laboratoires et les officines et en développant des liens multidimensionnels dans leurs intérêts communs, le Groupe PHARMAGEST se positionne comme un partenaire incontournable des acteurs du circuit pharmaceutique.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions destinées au grand public, à l'industrie pharmaceutique, aux pouvoirs publics, et payeurs privés à destination du grand public

A travers la mise en place d'**observatoires santé** ou d'**opérations de prévention et d'information**, le Groupe PHARMAGEST démontre son expertise en la matière ainsi que sa capacité à mobiliser les équipes officinales. Depuis 2010, 48 opérations de sensibilisation ont été réalisées, plus de 69 500 personnes ont été interrogées et plus de 13 000 patients se sont vus proposer des fiches conseils. En 2018, les pharmaciens équipés du LGPI Global Services® ont pu participer à plusieurs opérations : insuffisance rénale chronique, maladie de Parkinson, diabète, accompagnement des femmes atteintes de cancer du sein, maladie d'Alzheimer et psoriasis.



Dans un contexte de mobilité grandissante, le Groupe PHARMAGEST a créé **Ma Pharmacie Mobile®**. Cette application gratuite disponible sur iPhone™ et Android™ offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments permettant ainsi un accompagnement des patients par les pharmaciens. A fin 2018, cette application a été téléchargée plus de 200 000 fois et plus de 195 000 ordonnances ont été communiquées par les patients auprès de leurs officines.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions au plus proche des patients

Les conséquences d'un mauvais suivi d'observance engendrent des risques au niveau sanitaire pour le patient. En agissant sur l'information et la formation du patient, il a été observé que le traitement était mieux respecté et que l'engagement du patient vis-à-vis de sa pathologie devenait plus fort. Le Groupe PHARMAGEST développe des services pour les laboratoires et les pharmaciens visant à accompagner une démarche éducative du patient, par le biais d'entretiens pharmaceutiques, de fiches d'informations et de conseils profilées et évolutives. Les laboratoires sont passés d'un marketing produit à un marketing « Patient Centré ». Désormais, ce n'est plus vers le médicament que l'industrie pharmaceutique se tourne mais vers des solutions thérapeutiques personnalisées engendrant de nouvelles relations entre les professionnels de santé et le patient, des solutions créatrices de valeur autour de leurs médicaments innovants.

A titre d'exemple, la solution CAREVITAE vise à favoriser l'adhésion des patients à leurs traitements pour notamment concourir à une meilleure observance. Les pharmaciens proposent un accompagnement régulier à leurs patients atteints de maladie chronique et suivent un protocole de prise en charge défini avec des entretiens pharmaceutiques, des conseils et des recommandations selon le profil du patient et le stade du traitement.

Le Groupe PHARMAGEST propose des solutions et des services de formation, d'informations et de communication au plus proche du métier du pharmacien

Conscient du rôle incontournable du pharmacien dans le parcours de soins, les laboratoires pharmaceutiques intègrent l'officine dans leur stratégie promotionnelle et marketing. Le LGPI Global Services®, doté d'un portail d'informations, est un vecteur structurant, communicant et interactif par lequel le laboratoire peut mettre à disposition de tous les collaborateurs de l'officine des informations « métier » nécessaires au bon exercice de leur activité. Le laboratoire peut ainsi diffuser de l'information ciblée sur ses nouveautés « produits », sur les spécificités de ses médicaments, sur ses promotions et ses solutions d'accompagnement auprès des patients et des professionnels de santé.

La solution **OffiMédia®** de communication par l'écran sur le lieu de vente, complémentaire aux autres canaux de promotion, est un nouveau levier pour déclencher un acte d'achat, hors princeps, au moment le plus propice. Les officines se servent du fort potentiel des écrans pour moderniser leur image, dynamiser leur espace de vente et favoriser l'achat.

Le Groupe PHARMAGEST propose également aux laboratoires de relayer leurs campagnes audiovisuelles institutionnelles ou de scénariser leurs produits pour capter l'attention des consommateurs.

6.1.1.3 Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

La Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux portée par MALTA INFORMATIQUE inclut deux filiales directes à savoir DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE. Avec près de 120 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 19,27 M€ (soit 12,98 % du CA IFRS du Groupe PHARMAGEST), le périmètre couvert par la Division inclut les logiciels pour Hôpitaux, Hôpitaux À Domicile (HAD), Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD), Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), représentant au total environ 3 000 établissements équipés en France et DOM-COM.

MALTA INFORMATIQUE

Filiale du Groupe PHARMAGEST, la société MALTA INFORMATIQUE est éditeur de logiciels spécialisés dans le domaine des EHPAD, Accueils de jour et structures d'hébergement pour le secteur du handicap (Maisons d'Accueil Spécialisées MAS et Foyers d'Accueil Médicalisés FAM). Elle se caractérise par sa très forte expertise dans le Dossier Patient Informatisé des résidents, la gestion des activités thérapeutiques et occupationnelles, la gestion de la facturation et du compte client. Cette suite logicielle intégrée et modulaire permet d'apporter une réponse efficace et différenciatrice dans le cadre de l'évolution du secteur médico-social.



L'application TITAN de MALTA INFORMATIQUE est aujourd'hui la seule solution du marché capable notamment de proposer un circuit complet du médicament dans les EHPAD. Cette solution comprend différents modules permettant :

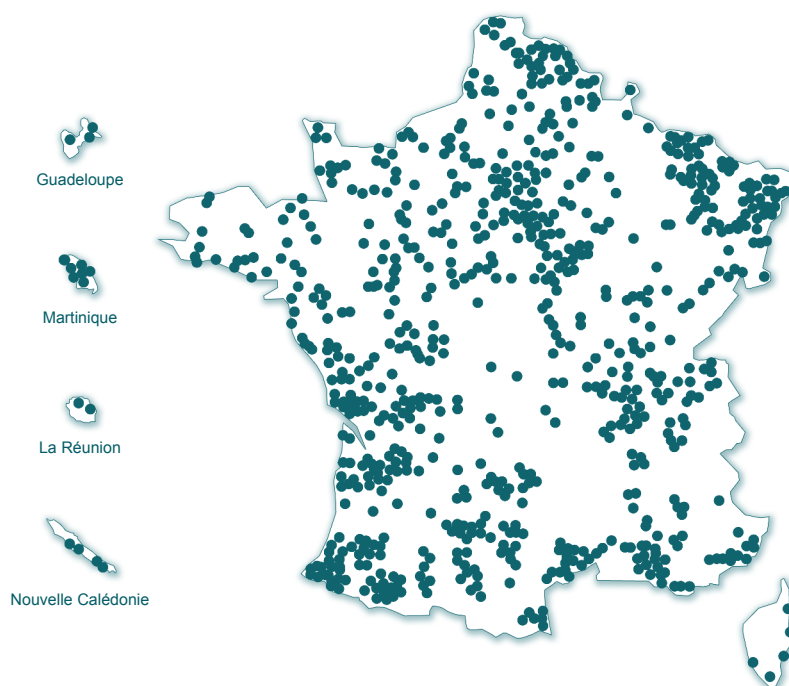
- La gestion des attentes, des admissions et l'administration des résidents ;
- Le suivi des activités thérapeutiques et occupationnelles ;
- La gestion très précise et intégrée du plan personnalisé d'accompagnement des résidents ;
- Le Dossier Patient Informatisé qui intègre les composantes de soins et de circuit du médicament ;
- Le dossier de soins et traçabilité nomade sur tablette tactile ;
- La facturation, le suivi des encaissements et leur comptabilisation ;
- La gestion de l'intendance ;
- Le planning du personnel ;
- La traçabilité par code-barres ;
- La gestion avec les pharmacies de ville et les PUI (Pharmacie à Usage Intérieur) ;
- La gestion de groupe d'établissements avec une base de données unifiée et un pilotage centralisé (module TITAN GROUPE) ;
- La gestion digitale de l'EHPAD : site Internet, espace de confiance dédié aux familles, réseau social multi-device entre le résident et son entourage ;
- La gestion informatisée du parcours du résident dans les différentes structures : HAD, EHPAD, SSIAD, et Hôpitaux.

L'investissement en R&D est une constante forte dans l'activité de MALTA INFORMATIQUE et l'ensemble des modules bénéficie régulièrement de nombreuses évolutions métier qui aboutissent à une maturité de l'offre standard :

- En 2016, MALTA INFORMATIQUE continue à investir et développe le module **TITAN WEB ENTOURAGE** destiné à l'entourage des résidents, familles, aidants, personnes de confiance, pour permettre à l'EHPAD de communiquer sur un website portail sur la vie de l'institution et la prise en charge des résidents ;
- En 2017, MALTA INFORMATIQUE innove en proposant la première application de gestion d'alertes et d'événements sur smartphone pour EHPAD. Disponible avec la version 4.2.2 de TITAN, elle est téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play ;
- En 2018, MALTA INFORMATIQUE renforce son offre avec un nouveau module **TITAN CONSULTATION**. Cette solution intégrée au dossier patient du résident en EHPAD permet rapidement de réaliser des séances de téléconsultations (dans le cas de levées de doutes ou de consultations avec des médecins généralistes et spécialistes).

Aujourd'hui, grâce à une stratégie de très forte spécialisation, MALTA INFORMATIQUE est devenu un acteur clé du secteur des EHPAD. L'accélération de la croissance organique démontre à nouveau l'intérêt que porte le marché aux solutions TITAN.

MALTA INFORMATIQUE équipe 2 003 EHPAD au 31 décembre 2018.





DICSIT INFORMATIQUE

En 2016, MALTA INFORMATIQUE a réalisé une croissance externe sur le marché de l'hospitalisation à domicile avec l'acquisition de DICSIT INFORMATIQUE, leader en solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile.

Cette acquisition vient enrichir le portefeuille de services de MALTA INFORMATIQUE et renforcer sa position d'acteur incontournable dans le domaine de l'informatique de gestion pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, en proposant à terme une véritable gestion du parcours de l'utilisateur.

L'offre de DICSIT INFORMATIQUE se décline dans trois secteurs :

- Hospitalisation À Domicile (HAD) avec le logiciel AnthADine et l'outil de mobilité MOBISOINS. AnthADine est un logiciel complet permettant aux professionnels de gérer les soins et la facturation mais également de sécuriser le circuit du médicament. MOBISOINS offre une traçabilité complète de la prise en charge avec consultation, suivi et validation au domicile des patients ;
- Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) avec le logiciel MicroSOINS et l'outil de mobilité MOBISOINS. MicroSOINS répond à l'ensemble des besoins d'un SSIAD avec un dossier de soins complet (planifications, transmissions ciblées, validation des soins, projet de soins...), une GED, et des outils de pilotage de l'activité ;
- Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées (CLIC) avec LogiCLIC, le logiciel de référence pour les CLIC et coordinations gériatriques.

D'autres outils viennent compléter cette gamme comme MEMORIALIS™, logiciel d'accompagnement pour les équipes de suivi Alzheimer avec dossier de soins et suivi des séances.

AXIGATE

Filiale de MALTA INFORMATIQUE, AXIGATE a intégré le Groupe PHARMAGEST en 2017. AXIGATE développe un Système d'Information destiné aux Etablissements de Santé et aux Réseaux de Soins. Le système AXIGATE permet d'assurer la totalité de la prise en charge d'un patient, en consultation, aux urgences, en hospitalisation, au bloc, ou en soins critiques (réanimation). Il couvre les besoins de l'ensemble des professionnels de santé (médecin, chirurgien, soignant, pharmacien, secrétaire médicale) et est parfaitement interopérable avec les autres applications du Système d'Information Hospitalier (SIH). Le périmètre fonctionnel mis à leur disposition vise au suivi dans la durée du patient et comprend le dossier médical commun, le dossier de soins, le circuit du médicament, la bureautique médicale, les rendez-vous et la planification, le codage de l'activité, les indicateurs de qualité,...

La solution AXIGATE est « full web » et garantit accessibilité, simplicité d'utilisation sur tous supports, souplesse de fonctionnement et évolutivité ; c'est pourquoi elle intéresse principalement les Centres Hospitaliers Publics, en particulier les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

6.1.1.4 Division Fintech

La Division Fintech contribue au chiffre d'affaires 2018 du Groupe PHARMAGEST à hauteur de 1,12 %.

NANCEO met en place des solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire. A ce titre, NANCEO s'adresse à toutes les entreprises qui vendent des produits et services sous forme de location, c'est-à-dire de loyers périodiques.

NANCEO a créé *Leasa by Nanceo*, une place de marché informatique full web, agissant comme un hub, qui permet :

- De déposer de façon agile et intuitive les demandes de financement par concessionnaires ou distributeurs ;
- De donner accès d'un « simple clic » aux principaux bailleurs-financeurs du marché ;
- De gérer de manière automatique l'ensemble des processus du financement des ventes ;
- De piloter son portefeuille de clients « locataires », de la mise en place du financement jusqu'à son terme.

Fonctionnement de la plateforme *Leasa by Nanceo*

Le partenaire (client) dépose une demande de financement sur un portail web unique qui se charge d'aller interroger les bailleurs spécialisés du marché pour donner un accord de financement. Le dialogue avec les bailleurs est instantané. La plateforme *Leasa by Nanceo* sélectionne et délivre l'accord unique le plus pertinent quel que soit le bailleur. La facturation est dirigée vers NANCEO qui en assure la gestion.



L'ensemble du processus d'acquisition des demandes jusqu'à la cession du dossier au bailleur « cessionnaire » est géré par *Leasa by Nanceo*. Ce qui rend l'exécution simple et rapide accélérant le paiement du dossier auprès des concessionnaires.

A noter que NANCEO achète les équipements auprès des concessionnaires pour les mettre en location chez les clients finaux (« locataires ») mais concomitamment, revend instantanément ces équipements grevés d'un contrat de location au bailleur ayant accepté le risque client.

Les marchés des biens mis en location

Leasa by Nanceo s'adresse aux sociétés commercialisant des produits et services sous forme de location. Ainsi, les biens financés par l'intermédiaire de NANCEO peuvent être de tous types. Aujourd'hui, principalement tournée vers les secteurs de la bureautique, l'informatique, la téléphonie, la sécurité, l'imprimerie, l'édition de logiciels ou encore de matériel médical, NANCEO ouvre en permanence ses services à d'autres domaines tels que l'économie d'énergie, l'imagerie, la GED (Gestion Electronique de Documents).

Les différents marchés adressés par NANCEO représentent plusieurs centaines de millions d'euros. La taille et la nature de ces marchés évoluent avec la « facturation à l'usage » qui tend à favoriser les solutions de location à celles de l'investissement. Louer est plus simple, plus souple et profitable que d'acheter un bien pour un usage.

Modèle économique

Les outils développés par NANCEO sont agiles et permettent de prendre en compte les besoins spécifiques des partenaires pour leur proposer des offres personnalisées.

L'offre de NANCEO couvre toute la palette du financement des ventes : elle va du simple partenariat, à un partenariat exclusif, jusqu'à la création d'une captive de financement.

Ces trois modèles représentent des sources de profits complémentaires pour les partenaires du Groupe PHARMAGEST.

Des ressources expérimentées

Les équipiers de NANCEO (management, commerce et support) sont issus de filières financières. Leurs expertises dans le financement et particulièrement dans le leasing sont reconnues.

Les développements de la plateforme *Leasa by Nanceo* sont réalisés par des équipes de développeurs « ad hoc » chez PHARMAGEST dont l'expertise en matière de web-service et d'A.P.I est avérée.

Investissements

L'ensemble des développements au titre de la plateforme *Leasa by Nanceo* est financé sur fonds propres.



6.1.2 Nouveaux produits et/ou services

6.1.2.1 Division Solutions Pharmacie Europe

Pôle Pharmacie France

OffiTag : les étiquettes électroniques e-paper

OffiTag est la solution de gestion innovante et simple pour l'étiquetage en pharmacie. Cette solution permet, via sa technologie e-paper, la mise à jour en temps réel de l'ensemble des étiquettes de l'officine depuis le LGPI, la conformité aux obligations légales en matière d'affichage des prix ainsi qu'une digitalisation du merchandising. OffiTag propose différents modèles d'étiquettes adaptées à toutes les officines et à tous les types de rayonnages.

Avec OffiTag, l'actualisation des prix n'est plus une tâche à faible valeur ajoutée, chronophage et fastidieuse, mais évolue pour constituer un outil simple et hyper réactif d'animation de la stratégie de prix de l'officine et permet d'en accroître la marge et la rentabilité.

Certification AFNOR NF525

Pour garantir la conformité de son logiciel LGPI Global Services® avec la Loi de Finances (applicable à compter de 2018), PHARMAGEST INTERACTIVE a fait le choix de la certification NF525 délivrée par INFOCERT, organisme accrédité par l'AFNOR. Certificat accessible sur le site Internet <https://services.infocert.org/certificats/CERTIF-17-0106-R1.pdf>

Le choix du Groupe s'est porté sur la certification NF525 car, au-delà de la conformité du logiciel à proprement parler, cette certification concrétise un nouvel engagement fort en termes de qualité de service en s'appuyant sur le standard international ISO 9001.

L'équipe d'assistance logicielle est certifiée NF Services depuis 2015. En 2018, PHARMAGEST INTERACTIVE a élargi le périmètre de certification à son assistance technique téléphonique, basée dans les agences régionales ainsi qu'à Quéven en Bretagne.

Déploiement du Logiciel de Suivi de l'Observance (LSO)

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe PHARMAGEST a poursuivi le déploiement de son Logiciel de Suivi d'Observance qui permet l'accompagnement des pharmaciens dans leurs nouvelles missions (notamment le suivi des entretiens pharmaceutiques) et apporte les premières réponses aux enjeux de santé publique sur l'observance.

Le Logiciel de Suivi d'Observance est un module complet intégré au Logiciel de Gestion de l'Officine incluant la gestion de rendez-vous, le suivi des constantes grâce au couplage avec les dispositifs connectés, le stockage sécurisé des données grâce à l'infrastructure HDS. Le développement et le déploiement du LSO positionnent le Groupe PHARMAGEST comme le seul éditeur à même de proposer aux pharmaciens un véritable Logiciel de Métier d'Officine.

Création de synergies avec les autres activités et filiales du Groupe

Activité historique du Groupe PHARMAGEST, le Pôle Pharmacie France soutient une dynamique de développement et assure une cohérence avec et entre les investissements des autres filiales du Groupe. Ainsi, le Pôle Pharmacie France commercialise auprès des pharmaciens :

- Les lecteurs de cartes SESAM-Vitale ainsi que la borne KAP&CARE de mise à jour des cartes SESAM-Vitale de KAPELSE ;
- La solution de financement HEALTHLEASE gérée par la plateforme *Leasa by Nanceo*.

Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

En Belgique

Les équipes du Groupe PHARMAGEST ne cessent de faire évoluer la gamme de produits en s'adaptant notamment aux évolutions du marché, aux nouvelles contraintes législatives du secteur de la pharmacie d'officine ainsi qu'aux besoins croissants des pharmaciens belges. Ainsi, pour exemple, les principales évolutions 2018 des logiciels en Belgique sont :

- Le lancement d'une version majeure d'**OffiHome**, solution permettant aux pharmaciens groupés et indépendants de mieux répondre aux enjeux de la PMI (production de doses administrées en Belgique) ;
- L'intégration de QlikSense en tant qu'outil de BI dans **OffiCentral**. Grâce à ce puissant outil de statistiques, les groupements d'officines reprennent la main sur les données de leurs pharmacies ;
- Le déploiement de deux versions majeures de **SABCO® ULTIMATE** durant l'année 2018 renforçant ainsi sa position de logiciel leader en gestion en Wallonie et en Flandre.



Au Luxembourg

Au Grand-Duché de Luxembourg, SABCO commercialise son logiciel **Officine 2016**, solution performante et connectée grâce à des fonctionnalités inédites sur le marché luxembourgeois : applications mobiles intégrées, statistiques, gestion des maisons de repos, préparation de médication individuelle, relations fournisseurs, suivi patients, etc.

Depuis 2017, les équipes de SABCO et de PHARMAGEST INTERACTIVE ont mutualisé leurs efforts autour d'une nouvelle plateforme de santé européenne, « Patient Centré ». Cette plateforme basée sur les dernières technologies web et sur l'Intelligence Artificielle a pour vocation de fournir au pharmacien des outils lui permettant d'apporter encore plus de services à son patient tout en optimisant la gestion de sa pharmacie. Dans le cadre de ce projet, les équipes de SABCO et de PHARMAGEST INTERACTIVE coopèrent activement avec des pharmaciens-partenaires luxembourgeois afin de proposer une solution répondant parfaitement aux exigences actuelles et futures du métier de pharmacien d'officine.

En Belgique et au Luxembourg

Les équipes de développement France et Belgique/Luxembourg collaborent étroitement à l'adaptation des solutions satellites (OffiTouch®, OffiCash®, OffiCentral®, OffiMédia®, OffiDose, OffiSeen®, OffiTag...) élaborées par le Groupe PHARMAGEST afin de pouvoir proposer une offre complète aux pharmaciens belges et luxembourgeois. A titre d'exemple, le développement de l'application gratuite **FarmaMobile®** qui permet de localiser la pharmacie ouverte la plus proche, trouver les horaires de n'importe quelle pharmacie, envoyer la photo d'ordonnance à son pharmacien et recevoir des alertes pour le rappel de prises et de posologie.

Pôle Pharmacie Italie

En 2018, la prise de participation majoritaire de PHARMAGEST INTERACTIVE dans la société MACROSOFT HOLDING, devenue PHARMAGEST ITALIA, a permis l'intégration de nouvelles solutions au sein du Groupe PHARMAGEST. Les principaux produits sont :

FARMAClick 2.0 : le protocole de communication standard pour la chaîne d'approvisionnement en médicaments en Italie

Avec plus de 12 800 pharmacies actives, FARMAClick est depuis des années la référence en matière de communication entre les pharmacies et les grossistes en produits pharmaceutiques et représente le moyen le plus courant d'échange de données via Internet dans le secteur. Gestion des commandes, demandes de disponibilité, contrôle des tarifs, consultation de documents, gestion des retours et des réclamations,... les services FARMAClick ont contribué à une modernisation radicale de la gestion quotidienne de la pharmacie en Italie, permettant des réponses en temps réel et une augmentation du niveau de sécurité pour l'ensemble des acteurs du secteur, en réduisant les distances entre les pharmacies et leurs fournisseurs. Les récents développements (FARMAClick 2.0) intègrent les enjeux des chaînes de pharmacies, pour des communications plus rapides et bidirectionnelles.

Logiciel SOPHIA : le LGO dernière génération

Conçu pour répondre aux nouveaux besoins technologiques des pharmaciens italiens, SOPHIA introduit des concepts de gestion innovants qui simplifient les activités des pharmacies, le rendant technologiquement avancé avec des logiques d'exploitation simples, efficaces et modernes.

Développé avec les dernières technologies informatiques, SOPHIA présente tous les critères, structures et fonctions spécifiques pour la gestion de la pharmacie individuelle au sein d'un réseau.

Logiciel PHARE : la solution pour la gestion des pharmacies en réseaux

Né de la rencontre entre la longue expérience du secteur de la distribution pharmaceutique et l'étude des stratégies des chaînes de magasins, PHARE est l'outil idéal pour la gestion du commerce de détail. La solution s'adresse à tous ceux qui souhaitent gérer de manière centralisée des groupes de pharmacies avec n'importe quel type d'agrégation : réseaux de distribution, réseaux de franchises, pharmacies propriétaires, consortiums, réseaux réels ou virtuels, groupes d'achats simples, etc.

6.1.2.2 Division Solutions e-Santé

Pôle e-Patients

Afin d'assurer le continuum de la relation patient, le Pôle e-Patients accompagne l'écosystème de santé dans sa transformation digitale au travers de réalisations concrètes et différentes expérimentations en phase opérationnelle :



Projet	Objectifs du projet
HAD 58	Fournir des piluliers connectés DO-Pill SecuR® dans le cadre d'une convention avec les pharmaciens du Nivernais (FSPF 58) et l'établissement de HAD Croix-Rouge Française - Soins à domicile 58.
ECHRONIC / ENEPHRO	Dépister et sécuriser la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques telles que l'insuffisance rénale à l'aide de l'Intelligence Artificielle afin : • d'améliorer l'état de santé et la qualité de vie du patient ; • de diminuer les coûts de prise en charge (hospitalisations et consultations non programmées). Le projet eNephro est mené avec le support du Ministère de l'Industrie. Il implique 635 patients et mobilise 30 néphrologues. <u>Référencement du dispositif eNephro dans le programme ETAPES</u> La Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2014 favorise la mise en place de la télémédecine, au niveau national. Aujourd'hui, PHARMAGEST INTERACTIVE accompagne le CHRU de NANCY dans la mise en place du programme ETAPES auprès des patients Insuffisants Rénaux Chroniques (IRC). En 2018, 35 patients transplantés ont été inclus dans le programme.
36 MOIS DE PLUS A DOMICILE	Accompagner la fragilité et la perte d'autonomie au domicile grâce aux nouvelles technologies (matérielles et logicielles). Se positionner en prévention grâce à des systèmes experts et d'Intelligence Artificielle. Ce projet englobe : • un 1^{er} sous-projet soutenu par la CARSAT Nord Est, achevé au 31 décembre 2018, ayant permis d'accompagner 60 personnes âgées pendant plus d'un an ; • un 2^{ème} sous-projet, soutenu par la région Grand Est, qui finira fin 2020, dont l'objectif est d'équiper 100 personnes de box NOVIACARE® (logements diffus, EHPAD, résidences services seniors, logements neufs) ; • le partenariat conclu entre PHARMAGEST INTERACTIVE et le Groupe KORIAN en vue de co-crée une offre innovante multi-services à destination des personnes fragiles à domicile et en EHPAD (Box Korian powered by CareLib). Cette plateforme d'objets connectés au domicile offre aux personnes âgées en perte d'autonomie un service innovant de prévention, de téléassistance, de lien social leur permettant de rester le plus longtemps possible au domicile.
ETP PILOT	Simplifier la gestion et le partage des programmes d'Education Thérapeutique Patient (ETP) en facilitant le travail de coordination des structures confrontées à une double exigence : • Qualité de prise en charge (coordonner et évaluer leurs parcours ETP) ; • Productivité et traçabilité (financement au forfait et/ou à l'acte). Le projet ETP-Pilot s'appuie sur 2 réseaux de Santé (NSM et AVRS) pour un total de 1 700 patients en file active.

Le Groupe PHARMAGEST affiche un fort engagement dans la recherche de solutions innovantes facilitant l'assistance à l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées. Ses investissements, tant sur le plan humain qu'industriel, font du Groupe PHARMAGEST l'un des acteurs de référence en France. Avec l'offre « 36 mois de plus à domicile », le Groupe PHARMAGEST poursuit ses développements pour faciliter le maintien à domicile des personnes en risque de perte d'autonomie.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST a signé en septembre 2018 un partenariat majeur avec KORIAN, première entreprise européenne d'accompagnement et de soins dédiés aux seniors. L'objectif de ce partenariat est le co-développement d'une plateforme d'objets connectés au domicile, permettant d'offrir aux personnes âgées en perte d'autonomie un service innovant de prévention, de téléassistance, de lien social leur permettant de rester le plus longtemps possible au domicile.

Suite à la prise de participation du Groupe PHARMAGEST dans la société SAIENDRA, la Division Solutions e-Santé a renforcé son expertise par des solutions d'analyses comportementales grâce à l'Intelligence Artificielle. SAIENDRA conçoit et développe des solutions technologiques d'optimisation des parcours de vie des personnes, au travers de ses produits d'Intelligence Artificielle notamment en termes de recommandations lors de l'utilisation d'applicatifs et sites web. L'excellence de son savoir-faire s'illustre par des algorithmes évolutifs et pouvant être mis à jour simplement.



Pôle e-Connect

En 2018, KAPELSE a continué d'investir en R&D pour améliorer le suivi des personnes et apporter, en plus de la Télésanté, des services à caractère social afin de lutter contre l'isolement et retarder la perte d'autonomie. L'intégration de l'offre NOVIACARE au projet « 36 mois de plus à domicile » a permis de compléter l'offre SATEBOX, CARELIB EHPAD et CARELIB et de proposer ainsi une palette de solutions adaptées aux besoins des personnes suivies.

Pôle e-Laboratoires

En 2017, à la suite des prises de participation dans les entités CAREMEDS et MULTIMEDS, la Division Solutions e-Santé a fait évoluer son offre commerciale pour créer une gamme Observance dotée d'une force de vente dédiée qui s'est vu confier la promotion et la commercialisation de nouvelles offres :

- Le pilulier intelligent DO-Pill SecuR™ de DOMEDIC EUROPE ;
- Le pilulier manuel Multimeds de CAREMEDS ;
- Le logiciel de gestion et de planification de l'activité PDA OffiDose 2.0 (Préparation des Doses à Administrer).

En 2018, le Pôle e-Laboratoires a mis en place un partenariat avec la société japonaise YUYAMA en vue de pouvoir proposer à ses clients un robot reconditionneur compatible avec le pilulier Multimeds. Cette nouvelle technologie fiable et sécurisée permet de faciliter et d'augmenter la production de piluliers. Adapté à la fois pour les patients de ville et de collectivités, le robot Multimeds favorise la sécurisation du circuit et le bon usage du médicament.

YUYAMA est une société approuvée dans le monde entier depuis 1964. Elle est la première société d'automatisation pharmaceutique et la plus importante au monde. Son équipement pharmaceutique est conçu pour améliorer durablement le service et l'efficacité des pharmacies, YUYAMA possède l'expérience nécessaire pour comprendre et répondre aux besoins de l'automatisation pharmaceutique.

Commercialisé à compter de 2019, le robot permettra une productivité optimale :

- Un nouveau service à l'officine pour les patients de ville et en collectivité ;
- Une seule application pour tout gérer : la facturation, les stocks, la planification, la production, la traçabilité et les livraisons ;
- Un gain de productivité et de fiabilité : 2 minutes pour préparer un pilulier au lieu de 7 minutes tout en réduisant les risques d'erreurs humaines ;
- Différents modes de productions avec une capacité de 88 cassettes en simultané sur le robot.

Le robot conditionne en blister sécurisé, automatise les tâches répétitives et sécurise le processus de fabrication.

6.1.2.3 Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

MALTA INFORMATIQUE

La Division Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux portée par MALTA INFORMATIQUE a travaillé en 2018 sur un nouveau projet de gestion de PARCOURS pour permettre :

- Le transfert des dossiers des résidents pris en charge entre les EHPAD, et les HAD et SSIAD ;
- La gestion du parcours au sein de systèmes groupés plus larges tels que les GHT ou des groupes multi-activités dans l'univers sanitaire et médico-social.

Fin 2018, MALTA INFORMATIQUE a procédé au lancement d'une solution de téléconsultation totalement intégrée au logiciel TITAN. Une innovation pour le secteur, respectant les prérequis de la HAS et destinée à améliorer la prise en charge des résidents en EHPAD.



DICSIT INFORMATIQUE

La croissance du secteur de l'hospitalisation à domicile a permis à DICSIT INFORMATIQUE de réaliser de nouvelles implantations significatives de sa solution pour HAD.

Par ailleurs, DICSIT INFORMATIQUE a refondu son module de mobilité « MOBISOINS » sur smartphone, pour un enrichissement fonctionnel majeur et une compatibilité Android et iOS. Ces évolutions combinées permettent d'équiper avec efficacité les professionnels de santé salariés et libéraux qui interviennent pour le compte des HAD et des SSIAD. Ce nouveau modèle offre une traçabilité inégalée et la possibilité d'améliorer encore la gestion des processus de facturation des professionnels libéraux en lien avec les établissements équipés des solutions du Groupe.

Enfin, DICSIT INFORMATIQUE propose désormais une nouvelle solution complémentaire « portail professionnel de santé » permettant aux professionnels partenaires des HAD d'assurer un suivi de leurs dossiers patients et de leur facturation.

AXIGATE

Grâce à son Système Intégré d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier, 100% Cloud et Web Responsive (fonctionnement multi-supports : tablettes, smartphones, ordinateurs,...) qui assure une traçabilité et une gestion complète de la prise en charge du patient, AXIGATE a remporté en 2018 un appel d'offres majeur du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) d'Armor.

AXIGATE, en tant que filiale de MALTA INFORMATIQUE, permet d'envisager pour le Groupe PHARMAGEST des synergies fonctionnelles, techniques et opérationnelles majeures, dans un contexte de continuité du parcours de soins hôpital - ville et de mutualisation des Systèmes d'Information avec la création des GHT.

6.1.2.4 Division Fintech

La Division Fintech a maintenu le déploiement de son application mobile réservée aux partenaires agréés de NANCEO afin de nomadiser sa plateforme de financement *Leasa by Nanceo*. Disponible sur Android et iOS (téléphones et tablettes), cette application révolutionne les échanges entre bailleurs, vendeurs et clients finaux. Là où il fallait entamer des démarches longues et fastidieuses, cette application permet d'obtenir des accords de financement immédiats, sans se perdre en formalités.

6.2 Principaux marchés sur lesquels opère le Groupe PHARMAGEST

6.2.1 Le marché de la pharmacie en France

Le contexte : la Stratégie nationale de santé

Parce qu'on ne vit pas aujourd'hui comme il y a des décennies, il est important de réfléchir aux évolutions de notre système de santé pour faire face aux nouveaux enjeux majeurs tels que :

- L'allongement de la durée de la vie : les Français vivent plus vieux, avec une espérance de vie parmi les plus élevées d'Europe, qui appelle une prise en charge adaptée ;
- La progression des maladies chroniques : s'ils vivent de plus en plus longtemps, les Français souffrent davantage de maladies chroniques ;
- La persistance des inégalités de santé : les inégalités sociales influent encore largement sur l'état de santé de la population.

C'est pour répondre à ces trois défis, que le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, a lancé le 23 septembre 2013, un vaste projet de refonte du système de santé français, la Stratégie nationale de santé, avec pour ambition de définir un cadre à l'action publique pour la décennie à venir. Il s'agit à la fois de faire de la prévention une priorité, de combattre les injustices et les inégalités de santé et d'accès au système de soins, d'adapter le système de santé français aux besoins des patients, ainsi qu'aux mutations de la société (le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques, l'exigence d'informations, la proximité territoriale,...).

(Source : <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-de-sante>)



Ces ambitions conditionnent notamment le marché, le métier et les missions des pharmaciens.

Les incidences sur le marché de la pharmacie en France

Le réseau officinal et son modèle économique poursuivent leur mutation avec l'essor de nouveaux modes de rémunérations : dispensation des médicaments remboursables intégrant une part d'honoraires, autorisation des e-pharmacies, rémunérations liées à la mise en place d'entretiens pharmaceutiques et au développement de services comme la création de Dossiers Médicaux Partagés (DMP) ou la téléconsultation, etc. Autant d'opportunités de croissance grâce à l'élargissement des activités et des services proposés aux patients.

- **Recensement** : fin 2018, on dénombre près de 21 800 officines en France et dans les Départements d'Outre-Mer. (Source : SESAM-Vitale)
- **Chiffre d'affaires** : après plusieurs années de baisse ou de quasi-stabilité, le chiffre d'affaires des pharmacies est en légère augmentation (+1,2%). L'évolution de la structure du chiffre d'affaires de l'officine bénéficie des nouveaux modes de rémunérations intégrant les honoraires de dispensation, ainsi que les rémunérations des services pharmaceutiques et sur objectifs de santé publique (RSOSP). (Source : Etude KPMG 2018)
- **Marge** : les pharmaciens ont une rémunération de moins en moins dépendante du processus « achat – vente de produits remboursables ». Pour se repérer, il faut faire la somme de la marge commerciale et des honoraires et prestations. Ce nouvel indicateur, qu'est la marge brute, représente la rémunération officinale qui baisse légèrement (-0,35% soit une perte moyenne de 4 000 € par pharmacie). Un autre constat identique aux années précédentes : là où les petites officines (CA inférieur à 1 M€) perdent 1,53% en chiffre d'affaires, les officines de taille supérieure (CA supérieur à 2 M€) enregistrent une progression de 1,58%. (Source : Fiducial)
- **Perspectives de croissance** : les relais de croissance des pharmacies françaises résident d'une part du côté des marchés des dispositifs médicaux, de la parapharmacie, ainsi que dans l'avènement de nouveaux services tels que la PDA et la téléconsultation en officine. D'autre part, la digitalisation des pratiques remet en cause les modèles existants. Cette transformation, parfois vue comme une disruption menaçante, peut se révéler un formidable levier de croissance pour le pharmacien à même de réussir à prendre ce virage numérique.

6.2.2 Le marché de la pharmacie en Belgique et au Luxembourg

6.2.2.1 En Belgique

Au 31 décembre 2018, on comptait 4 841 pharmacies ouvertes au public en Belgique, réparties à 54% en Flandre, 35% en Wallonie et 11% à Bruxelles. (Sources : APB - Association Pharmaceutique Belge et SABCO)

Le pays dispose d'un réseau de pharmacies des plus denses d'Europe.

Compte tenu d'une « offre surabondante », un moratoire sur l'ouverture de nouvelles pharmacies a été imposé : le moratoire actuel, qui prenait fin en décembre 2014, est prolongé jusqu'à fin 2019. Ainsi, le nombre de pharmacie recule progressivement : les créations de pharmacies, ne pouvant plus intervenir qu'après l'obtention d'un accord délivré par le Conseil d'Etat, ne peuvent contenir le nombre de fermetures et de fusions de commerces. Par ailleurs, les pharmaciens belges subissent la concurrence de géants de la parapharmacie.

Pour ces raisons, 750 officines risquent de fermer d'ici dix ans : 130 à Bruxelles, 230 en Flandre et 390 en Wallonie. (Source : *lesoir.be*)

En Belgique, le marché de la pharmacie se compose d'officines indépendantes et de groupements de pharmacies. Les groupements, de taille variable (de 2 à plus de 300 officines), prennent de plus en plus d'ampleur dans le pays. Il apparaît qu'en 2018, environ 15% à 20% des officines appartenaient à un groupement (*Estimations SABCO*). Cette tendance pourrait s'accroître dans les prochaines années, résultant de la stratégie de rachats exercée par des groupements de grande envergure.

La rémunération du pharmacien est composée d'un honoraire pour les activités liées aux soins pharmaceutiques pour 80% des revenus du pharmacien (75% d'honoraires de délivrance et 5% d'honoraires spécifiques) et d'une marge économique sur le produit pharmaceutique (20%). (Source : APB - Association Pharmaceutique Belge)

Contrairement à la France, l'installation d'officines dans les centres commerciaux est interdite en Belgique. Aussi, la Belgique n'impose pas que le propriétaire d'une pharmacie d'officine soit un pharmacien.



6.2.2.2 Au Luxembourg

Le marché des pharmacies luxembourgeoises dénombre 97 officines.

(Source : <https://www.pharmacie.lu/pharmacies>)

Ce marché est contraint par d'importantes barrières à l'entrée, ce qui limite la concurrence. Le nombre de pharmacies est strictement encadré par le Ministère de la Santé et est inférieur à une centaine d'officines ouvertes au public.

Une officine est gérée par un pharmacien titulaire qui exerce une profession libérale.

Il existe deux possibilités pour obtenir une concession de pharmacie :

- Soit le pharmacien pose sa candidature pour l'attribution d'une concession d'Etat. C'est le cas pour plus des 2/3 des pharmacies au Luxembourg. La candidature est classée sur une liste en fonction des années de travail effectuées, de l'ancienneté du diplôme et du nombre d'années d'études ;
- Soit il achète une concession privée, ce qui exige des fonds importants.

(Source : Syndicat des Pharmaciens luxembourgeois)

6.2.3 Le marché des éditeurs de logiciels pour la répartition et de la pharmacie en Italie

Le répartiteur pharmaceutique est l'intermédiaire entre les laboratoires et les pharmacies. C'est le maillon clé de la chaîne du médicament : il gère la grande majorité de l'approvisionnement des pharmacies ainsi que plusieurs dizaines de milliers de références de médicaments. Grâce à ses solutions informatiques, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 60% des grossistes-répartiteurs en Italie.

Le marché italien compte en 2018 près de 19 000 officines dont 1 500 pharmacies communales financées par les pouvoirs publics. Avec la récente ouverture du capital des pharmacies en Italie, le marché des réseaux officinaux s'organise en chaînes intégrées et/ou en réseaux d'indépendants... Ce processus devrait se poursuivre dans les années à venir dans la mesure où le développement des chaînes de pharmacies constitue l'un des axes stratégiques majeurs des groupes leaders de la distribution pharmaceutique en Europe. Le marché de l'édition de logiciel à destination des pharmacies est dominé par deux acteurs qui représentent environ 70% des parts de marché. Toutefois, du fait de la régionalisation du régime de santé italien, il existe une multitude de petits éditeurs locaux spécialisés pour répondre aux besoins des officines sur un territoire donné.

En 2018, avec la commercialisation de SOPHIA, PHARMAGEST ITALIA se lance à la conquête de ce nouveau marché avec pour ambition d'équiper 20% des officines en 5 ans. Les 32 premières installations réalisées durant le dernier trimestre de l'année 2018 laissent présager de bonnes perspectives de croissance pour 2019.

6.2.4 Le marché de l'e-Santé

Le marché de l'e-Santé regroupe plusieurs domaines autour du parcours de vie du patient : les systèmes d'information partagés de santé (dossier médical), la télémedecine (téléconsultation, téléassistance, télésurveillance,...), les services offerts aux patients, l'auto surveillance, l'accompagnement et l'apprentissage des bonnes pratiques pour les patients chroniques, les services à la personne pour les personnes dépendantes, ou encore la formation pour les professionnels de la santé.

L'e-Santé est un véritable enjeu à la fois sociétal et économique qui pourrait répondre en partie aux 3 grands défis auxquels les différents systèmes de santé sont confrontés :

- Le défi de la qualité des soins prodigués dans un contexte de vieillissement de la population (personnel de santé compris), grâce notamment à une optimisation du temps médical et à l'organisation de l'offre autour du patient ou de la personne âgée (logique de parcours) ;
- Le défi de la santé publique, mise à mal par des crises sanitaires aiguës, grâce à la collecte de données de santé sur lesquelles pourraient s'appuyer des politiques de prévention efficaces, et à l'émergence des objets connectés santé et de pratiques d'auto-mesure de l'état de santé (« quantified self ») ;
- Le défi de la gestion des comptes de l'Assurance Maladie et la nécessité de réaliser des économies substantielles grâce à des gains d'efficacité multiples (ex : éviter la redondance des pratiques et des actes).

L'e-Santé est un phénomène mondial en forte expansion. Selon l'étude Berg Insight, en 2016, près de 7,1 millions de patients ont été surveillés à distance à travers le monde dans le cadre de prises en charge utilisant des solutions de santé mobiles, soit une hausse de 44% par rapport à 2015. Selon les estimations de l'étude, le nombre de patients surveillés à distance en 2021 s'élèverait à 50,2 millions.



Les revenus générés par ce marché sont estimés à 7,5 milliards d'euros en 2016. Ils devraient augmenter progressivement d'ici 2021 pour atteindre à cette date la somme de 32,4 milliards d'euros.

Les dispositifs médicaux connectés représentent 67,5% du total des revenus liés à la surveillance à distance mais l'étude note que la part liée aux plateformes de prestations de soins et aux solutions de connectivité va augmenter plus rapidement, et finira par atteindre 51,3% du total des revenus en 2021.

(Source : *Etude Berg Insight du 8 février 2017*)

Le marché du Pôle e-Patients

Les activités du Pôle e-Patients peuvent être rattachées au secteur de la prise en charge des patients à domicile, secteur en nette progression depuis les années 2010 qui offre encore de réelles opportunités de croissance compte tenu des facteurs de soutien tels que le vieillissement de la population et la politique volontariste des pouvoirs publics notamment avec le projet « 36 mois de plus à domicile » visant à fluidifier le parcours de soins des personnes en risque de perte d'autonomie.

Ce secteur d'activités attire de nombreux acteurs comme des groupes d'EHPAD, des gestionnaires de cliniques ou encore des acteurs majeurs du service à domicile. Ce marché, encore fragmenté, devrait se structurer autour d'acteurs qui bénéficient à la fois de l'expertise dans la prise en charge de la dépendance, d'une présence en amont de la filière, ainsi que d'une surface financière suffisante pour racheter les acteurs mineurs et ainsi consolider le marché.

Le marché du Pôle e-Connect

Conscient des enjeux du vieillissement et de la problématique accrue de maintien à domicile des seniors, le Groupe PHARMAGEST est désireux de démontrer qu'il est possible de repousser l'entrée en maison de retraite et de favoriser la détection précoce de la perte d'autonomie via la mise en place de solutions technologiques innovantes et in fine, de permettre la prise en charge efficace de la dépendance de demain.

Ainsi, les Pôles e-Patients et e-Connect de la Division Solutions e-Santé sont entièrement mobilisés sur les différents projets auxquels participe le Groupe PHARMAGEST et qui nécessitent l'action conjointe et simultanée des ressources suivantes :

- Son réseau de pharmaciens partout en France ;
- La Satebox (box médicale) développée par KAPELSE ;
- La NoviaCare (solution plug & play) développée par NOVIA TEK ;
- La CARELIB et la CARELIB EHPAD ;
- Les systèmes experts développés par DIATELIC (filiale du Groupe PHARMAGEST, spécialisée dans l'Intelligence Artificielle et les systèmes experts prédictifs de l'évolution de l'état de santé des patients) ;
- L'hébergement des données de santé à caractère personnel, avec son Datacenter et ses agréments HDS (Hébergeur de Données de Santé) obtenus auprès du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé depuis 2012.

La traduction concrète de ces projets est double :

- L'aménagement de l'existant par l'adaptation du domicile des patients avec des aides techniques et des solutions de télésurveillance. L'objectif étant d'améliorer l'environnement des personnes âgées et de favoriser la coordination des soins ;
- La réalisation d'une résidence senior équipée de solutions innovantes.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST étend son rayon d'actions dans la nouvelle filière industrielle qu'est la Silver Economie, dans laquelle il entend se positionner et jouer un rôle moteur.

Les solutions proposées par KAPELSE s'adressent également à un grand nombre de professionnels de santé en France (auxiliaires médicaux, professions médicales et pharmaceutiques). Les solutions KAPELSE sont spécialement conçues pour les professionnels de santé libéraux réalisant des télédéclarations, le GIE SESAM-Vitale en dénombrait près de 328 375 en 2018.

(Sources : <http://www.vie-publique.fr> et <https://www.sesam-vitale.fr>)

Les solutions de NOVIA TEK et NOVIA SEARCH complètent la gamme SATEBOX et CARELIB qui appartiennent au marché des objets connectés qui s'imposent progressivement comme un nouveau segment du marché de la santé et qui représentent plusieurs centaines de milliards d'euros à l'échelle mondiale.

Ce nouveau marché, en plein essor, est porté par le mouvement du « quantified self » et l'accroissement de l'utilisation des smartphones. Bien qu'il ne soit pas encore clairement défini, il est certain que son développement aura un impact majeur sur l'organisation des soins et la place des acteurs dans le système de santé.



Les solutions de NOVIA TEK et NOVIA SEARCH sont intégrées dans les offres du Pôle e-Patients de la Division Solutions e-Santé, et font partie intégrante du projet « 36 mois de plus à domicile » dont l'objectif principal est de repousser l'entrée en maison de retraite de 36 mois et de favoriser la détection précoce de la perte d'autonomie.

Le marché du Pôle e-Laboratoires

Activité historique de la Division Solutions e-Santé, le Pôle e-Laboratoires accompagne ses partenaires de l'industrie pharmaceutique dans la construction de leur communication digitale à l'officine vers le pharmacien ou le patient, ce qui constitue une niche sur le marché de la publicité digitale.

Le Pôle e-Laboratoires met également à disposition des plateformes interactives et des applications mobiles pour le suivi ou l'accompagnement du patient qui figurent parmi de nombreuses solutions visant à améliorer l'observance du patient.

Les dispositifs de Préparation de Doses à Administrer (OffiDose 2.0, piluliers Multimed et piluliers intelligents DO-Pill SecuR™, robot Multimed) s'adressent quant à eux au marché des dispositifs médicaux sur lequel le Groupe PHARMAGEST fait office de challenger par rapport à de nombreux acteurs déjà implantés.

La diversité de son offre confère au Pôle e-Laboratoires la capacité de proposer des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses partenaires.

6.2.5 Le marché des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux en France

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France

Le marché des EHPAD et Accueils de jour en France est composé de plus de 10 000 structures d'hébergement de personnes âgées en France, dont 75% sont des maisons de retraite, EHPAD ou USLD (Unité de Soins de Longue Durée) et 25% sont des foyers logements pour personnes non dépendantes.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché est en progression constante compte tenu des besoins en places d'hébergement liés au vieillissement de la population française. La progression de l'offre de lits d'EHPAD est principalement liée à la médicalisation de foyers-logements basculant ainsi en statut d'EHPAD (environ 10% des places créées entre 2006 et 2014 proviennent de cette transformation). Les EHPAD proposent aujourd'hui environ 600 000 lits.

Les structures d'hébergement ont connu différentes réformes importantes depuis 2002-2003 avec l'apparition des premières conventions tripartites (EHPAD/DASS puis ARS/Conseil Général), puis la réintégration des dispositifs médicaux en 2008 dans leur budget de fonctionnement, sans compter l'intégration du médicament en cours d'expérimentation. Depuis 2016, les EHPAD contractualisent avec les ARS sous forme d'un nouveau contrat pluriannuel, le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), et produisent une nouvelle présentation budgétaire appelée « Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses » (EPRD).

Toutes ces évolutions amènent le marché à s'équiper de logiciels spécialisés et performants.

(Source : MALTA INFORMATIQUE)

Le marché des solutions informatiques pour les professionnels de santé à domicile

Le marché des Hôpitaux A Domicile reste actif avec un nombre d'établissements stable (autour de 300) représentant une capacité de prise en charge importante qui s'établit autour de 116 000 patients.

Le nombre de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est proche de 2 000 et représente près de 112 000 places.

Dans un contexte de refonte des organisations de prise en charge, en particulier dans l'univers hospitalier, les structures qui interviennent au domicile bénéficient d'un transfert d'activité très favorable, impulsant la croissance des places et des structures.

Le marché des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier

Les hôpitaux vivent une mutation importante avec l'apparition des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT). 135 GHT sont cartographiés pour permettre un nouveau mode de coopération entre structures hospitalières d'un même territoire.



Sur le plan des systèmes d'information, cela se traduit par une démarche de refonte basée sur un schéma directeur informatique porté par l'hôpital pivot et qui a pour objectif de converger les systèmes des différents hôpitaux. Les schémas directeurs ont été réalisés pour le 31 décembre 2017 pour un déploiement à horizon 2022.

Ces évolutions amènent un niveau d'opportunité exceptionnel pour les éditeurs de logiciels hospitaliers. Le positionnement d'AXIGATE avec une offre très orientée multi-établissements et une qualité technologique majeure permettent de répondre à des dossiers exigeants et volumétriques. AXIGATE est particulièrement bien positionnée sur ce type de besoin.

6.2.6 Le marché des financements de biens en location pour le secteur tertiaire

Pratiquement tous les biens d'équipement peuvent faire l'objet d'un financement locatif sous forme de crédit-bail ou de location. Il suffit que le matériel soit d'un usage durable, identifiable et amortissable. Les équipements les plus couramment financés sont les véhicules automobiles, les matériels informatiques, les machines de construction et les équipements agricoles.

Le marché du financement des équipements pour l'entreprise est dominé par les banques. Sur le prêt bancaire, elles ont un monopole légal. Elles interviennent également, via leurs filiales spécialisées, sur les segments du crédit-bail et de la location où évolue un plus grand nombre d'acteurs, dont des constructeurs automobiles, des groupes informatiques, des conglomérats industriels mais aussi des acteurs indépendants comme NANCEO.

De nouveaux intervenants apparaissent en s'appuyant massivement sur les nouvelles technologies, leur approche « disruptive » du financement ainsi que leur expertise technologique, notamment par la création de « place de marché » banalisent l'accès aux financements. Ces nouveaux opérateurs, regroupés sous le terme de « Fintech » bousculent les modes opératoires, accélèrent les processus.

NANCEO s'inscrit dans cette mouvance de flow business avec sa plateforme de financement qui agit typiquement comme une place de marché.

Le marché du financement de l'équipement des entreprises et des professionnels par les établissements spécialisés représentait en 2018 plus de 33 milliards d'euros avec une progression entre 2017 et 2018 de près de 5,4%.

(Source : Association Française des Sociétés Financières, *Activités des établissements spécialisés - Année 2018*)

Dans la prochaine décennie, le Groupe PHARMAGEST s'attend à une accélération de la digitalisation avec encore plus de simplification des démarches administratives : l'arrivée des contrats digitaux, l'émergence de la signature électronique (déjà présente sur le B to C), la gestion des parcs de contrats, les échanges de factures.

L'industrie du financement des ventes est en évolution et pousse tous ses acteurs - banquiers, courtiers, industriels, start-up, consultants - à se moderniser, toujours dans l'idée de faciliter et d'accélérer le processus.

6.3 Événements exceptionnels ayant influencé les activités

Néant.

6.4 Dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats ou procédés de fabrication

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue de ces risques qui sont inventoriés et présentés dans le rapport de gestion figurant en Rubrique 24.1 du présent Document de Référence. Une information dédiée à la Recherche et Développement, aux brevets et aux licences figure en Rubrique 11 du présent Document de Référence.



6.5 Concurrence

Un des plus grands atouts du Groupe PHARMAGEST est son adossement à LA COOPERATIVE WELCOOP. Le modèle coopératif est un cercle vertueux qui a fait ses preuves : il permet de mutualiser les hommes, les moyens, les compétences, afin que chacun bénéficie de toutes les ressources mises à disposition de la coopérative. Ce modèle permet au Groupe PHARMAGEST :

- D'accompagner ses clients dans un environnement en pleine mutation, en osant, innovant et s'engageant pour défendre l'officine et la place du pharmacien au cœur du système de santé ;
- De préserver la santé financière des coopérateurs membres de LA COOPERATIVE WELCOOP de la baisse des prix des génériques via le modèle propriétaire de la coopérative qui permet de pallier ces pertes en bénéficiant de dividendes coopératifs mais aussi d'outils qui permettent d'optimiser la gestion de l'officine.

6.5.1 Sur le marché de la pharmacie en Europe

En France

Le marché français de l'informatique officinale compte trois principaux acteurs :

- PHARMAGEST INTERACTIVE avec près de 42% de parts de marché, est leader sur le marché. La totalité de ses clients est équipée de son logiciel phare, le LGPI Global Services® ;
- Son principal concurrent, SMART-Rx, filiale du Groupe CEGEDIM, met plusieurs logiciels de gestion d'officine à disposition de ses clients au travers de ses offres ALLIANCE, LOGIPHAR, PERIPHAR, DATA et OPUS ;
- Le troisième acteur significatif du marché est une société indépendante, EVERYS.
(Source : *Estimations PHARMAGEST INTERACTIVE*)

Les principaux atouts de PHARMAGEST INTERACTIVE résident dans :

- Une **offre globale** unique, basée sur l'application officine leader du marché, complétée par une suite de solutions métiers (paiement, merchandising, sécurité, e-commerce, pilotage,...) et orientée vers le service aux patients ;
- Une **innovation continue** dans les logiciels, les matériels et les services ;
- Un niveau de **qualité certifié** tant en matière de produits (certification NF 525), que de services (assistance certifiée NF Service) ou de conformité technique (agrément HDS - Hébergeur de Données de Santé) ;
- Une **véritable proximité** à l'échelle nationale, au travers un réseau de 31 centres de compétences, en métropole et dans les DOM ;
- Une approche et une équipe « grands comptes » dédiées aux **groupements** ;
- Une **assistance de haut niveau**, bénéficiant d'une plage horaire unique 8h-20h, des compétences des 109 experts du Groupe PHARMAGEST et d'un portail dédié 7/7.

En Belgique

La société SABCO est présente sur l'ensemble du territoire belge et détient 16,5% de parts de marché avec son logiciel SABCO® ULTIMATE. Cette part de marché s'est accrue de manière significative depuis 2016 (12%) du fait des partenariats signés avec les groupements COOP et MULTIPHARMA.
(Source : *Estimations SABCO*)

Les principaux concurrents de SABCO sont les sociétés CORILUS, FARMAD, et NEXTPHARM.

SABCO se positionne comme le partenaire des officines belges indépendantes ou faisant partie d'un groupement de pharmacies. SABCO développe des solutions informatiques uniques qui anticipent les évolutions du marché de la santé. À l'écoute des pharmaciens et des acteurs de la profession, SABCO innove pour accompagner le pharmacien dans la gestion de son officine, l'épauler dans sa mission de conseil aux patients et l'aider dans son rôle de coordinateur de soins.

Au Luxembourg

En 2018, la part de marché de SABCO dans le secteur de l'informatique officinale grâce à son logiciel Officine 2016 est de 10%.
(Source : *Estimations SABCO*)



SABCO est l'unique éditeur de logiciels luxembourgeois, via Officine 2016, à offrir aux pharmaciens d'officine de multiples canaux d'information et de communication comme le portail intégré ou les solutions FarmaMobile® ou OffiMédia®.

Son principal concurrent est la société PROPHALUX.

En Italie

Au regard des nouvelles activités du Groupe PHARMAGEST en Italie, la concurrence s'analyse sur le marché de la répartition et le marché de l'édition de logiciel de gestion d'officines.

Sur le marché de la répartition, PHARMAGEST ITALIA est partenaire de plus de 60% des grossistes-répartiteurs en Italie et plus de 76 entrepôts utilisent ses solutions informatiques. D'un point de vue communication, PHARMAGEST ITALIA est propriétaire de FARMAClick qui est devenu un standard de communication utilisé par plus de 12 800 pharmacies (sur 19 000), représentant 665 000 transactions par jour et qui permet notamment la distribution de catalogues de prix (individualisé par pharmacie).

Sur le marché des logiciels de gestion officinale, PHARMAGEST ITALIA a procédé courant 2018 au lancement de SOPHIA sa première solution destinée à ce marché et a le statut de nouvel entrant. Fin 2018, 32 pharmacies sont équipées de SOPHIA, dont 25 au cours des 45 derniers jours de l'année.

Les principaux acteurs de ce marché sont COMPUGROUP MEDICAL et PHARMASERVICE qui représentent à eux deux environ 70% du marché des éditeurs italiens.

6.5.2 Sur le marché de l'e-Santé

Pôle e-Patients

La concurrence est complexe à définir car elle est composée :

- De sociétés start-up qui tentent de percer sur un marché où le fait d'être déjà reconnu par les professionnels de santé est un facteur clé de succès incontournable ;
- De fournisseurs de logiciels aux professionnels de santé qui se développent sur ce segment ;
- De filiales d'entreprises de premier plan (opérateurs de télécommunication, Industrie Pharmaceutique, entreprises de télésurveillance, etc.).

Le Pôle e-Patients, en synergie avec la Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux et D'MEDICA, filiale de LA COOPERATIVE WELCOOP, dispose de nombreux atouts :

- Une maîtrise complète des systèmes d'information pour répondre à la nécessité de coordonner de multiples acteurs, garantir l'efficacité opérationnelle et assurer la qualité et la sécurité des soins ;
- L'expertise sur l'ensemble du parcours de soins pour orienter les patients vers les meilleures solutions d'accueil ;
- Des équipes de professionnels aux services du bien-être et de la santé des patients.

Pôle e-Connect

Créé en 2013, KAPELSE occupe en 2018 une place de challenger sur ce marché.

La force de KAPELSE réside dans sa capacité à proposer régulièrement des solutions adaptées aux besoins des professionnels (ergonomie des produits, miniaturisation, etc.), et à leur mobilité croissante (infrastructure KAP&NETWORK), tout en répondant aux enjeux de la sécurisation des données ou encore du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

A titre d'exemple, la box e-Santé de KAPELSE, **Kap&Care**, a été retenue, sous le nom de SATEBOX, dans le cadre du projet SATELOR. La SATEBOX permet la centralisation des données du patient et leur transfert sécurisé vers les systèmes de traitement de ses différents partenaires. Ses nombreuses fonctionnalités font de la SATEBOX, l'outil permettant un interface performant et ergonomique entre le patient et les différents centres de traitement des données.

Le marché des objets connectés de santé est un marché en plein essor avec une multitude d'acteurs.



NOVIATEK et NOVIA SEARCH, à l'appui des expérimentations portées par l'ensemble du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP, se construisent progressivement une expérience et une légitimité qui permettront à terme d'adresser des solutions clés en main aux seniors et aux personnes en risque de perte d'autonomie.

Pôle e-Laboratoires

Le Pôle e-Laboratoires propose une offre globale unique. Les solutions proposées par le Pôle e-Laboratoires se trouvent sur des marchés dont les acteurs proviennent de différents domaines d'expertises (information grand public ou patients, études et observatoires, recrutement et formation des équipes officinales, inclusion patients dans des programmes de suivi...).

6.5.3 Sur le marché de l'informatique des Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

MALTA INFORMATIQUE est désormais leader du marché, et détient près de 26% de parts de marché des EHPAD. (Source : *Estimation MALTA INFORMATIQUE*)

Ses principaux concurrents sont le Groupe BERGER LEVRAULT avec ses solutions MAGNUS et PROGOR, TERANGA SOFTWARE et SOLWARE SANTE.

DICSIT INFORMATIQUE est éditeur depuis 1995 de progiciels métiers à destination des services intervenant auprès des personnes fragiles à domicile : HAD (Hôpital À Domicile), SSIAD (Services de Soins Infirmiers À Domicile), SAD (Services d'Aide à Domicile), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées), ESA (Équipes Spécialisées Alzheimer), CSI (Centre de Soins Infirmiers).

DICSIT INFORMATIQUE est un acteur majeur de son marché et compte à ce titre près de 900 clients en France métropolitaine et DOM-COM dont :

- Plus de 400 CLIC (n°1 du secteur avec 86 % de parts de marché n'ayant pas de concurrent directement spécialisé) ;
- 370 SSIAD et ESA, soit 15% de parts de marché. Ce marché est dominé par les sociétés APOLOGIC et MEDISYS ;
- 110 HAD passant ainsi leader du marché avec environ 33% de parts de marché. Les acteurs C2SI et ARCAN se partagent la seconde place avec 30% de part de marché chacun, et quelques petits acteurs équipent le reste du marché.

Créée en 2002, la société AXIGATE a su rapidement devenir un acteur incontournable du secteur des Systèmes d'Information de Santé (SIS) en milieu hospitalier avec plus de 48 hôpitaux équipés à ce jour, dont le second CHU de France : l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille. Les solutions d'AXIGATE sont référencées par le groupe d'achat hospitalier UNI.HA, permettant à ses adhérents un accès simplifié à l'offre d'AXIGATE.

De manière générale, la complémentarité des offres offertes sanitaires et médico-sociales permet de proposer des Systèmes d'Information très complets et communicants. La Division Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux est le seul acteur du marché à proposer une offre aussi diversifiée, experte et communicante.

6.5.4 Sur le marché des financements de biens en location

Créée en 2015, la société NANCEO est un challenger sur le marché du financement des biens d'équipements professionnels en location. Ce marché est très largement dominé par les banques ou leurs filiales financières dédiées (crédit-bail ou location financière).

NANCEO intervient sur ce marché par une approche « vendeur » qui consiste à financer les ventes d'équipements professionnels de partenaires auprès de leurs clients et se concentre plus particulièrement sur le financement des biens à haute valeur technologique et à obsolescence rapide tels que la bureautique impression, la gestion documentaire, la téléphonie, la sécurité, le matériel médical, etc. C'est en facilitant ces ventes que NANCEO accroît ses propres volumes.

L'atout majeur de NANCEO réside dans la simplification des échanges entre partenaires et bailleurs :

- Une seule demande de financement ;
- Un contrat unique quel que soit le bailleur cessionnaire ;
- Un traitement de la facturation simplifié ;
- Une gestion des contrats maîtrisée.

Son approche « multi-bailleurs » (cession à différents bailleurs possibles) accroît sa capacité à accepter rapidement des demandes, favorise l'indépendance vis-à-vis des bailleurs et développe sa résilience « au financement des ventes » c'est-à-dire le retrait ou la disparition du marché d'un ou plusieurs bailleurs.



7 ORGANIGRAMME

7.1 Description de LA COOPERATIVE WELCOOP, de ses filiales, et de la place que PHARMAGEST INTERACTIVE y occupe

Au 31 décembre 2018, MARQUE VERTE SANTE est actionnaire de référence avec une participation de 60,51% dans le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE. LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE, détient de manière directe 6,12% du capital de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Par la diversité de ses activités et de ses filiales, LA COOPERATIVE WELCOOP permet à chaque patient, chaque consommateur de trouver dans l'officine tout ce dont il a besoin en termes de produits et de services, en préservant l'indépendance de la profession de pharmacien.

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales rendent la santé accessible à tous en s'appuyant sur les coordinateurs de santé que sont les pharmaciens. En effet, LA COOPERATIVE WELCOOP offre aux pharmaciens le plus riche back-office existant en France en s'engageant sur trois axes :

- Un axe économique avec des génériques, de l'OTC (Over The Counter), des dispositifs médicaux et produits de parapharmacie, un accès aux médicaments européens ;
- Un axe de services avec une offre de Maintien A Domicile (MAD) et des solutions d'aide à la vente (merchandising, référencement, etc.) ;
- Un axe technologique permettant au pharmacien de jouer son rôle de coordinateur de santé grâce à des systèmes d'information performants. Le Groupe PHARMAGEST en constitue un des piliers.

Cette coopérative de pharmaciens pour les pharmaciens va encore plus loin : sa vraie raison d'être est d'assurer la santé, le confort et le bien-être des patients et des consommateurs et de tout mettre en œuvre pour renforcer l'efficacité du modèle économique de santé.

L'esprit coopératif transcende les clivages traditionnels clients/fournisseurs au profit d'un engagement citoyen exclusif faisant de chacun des collaborateurs et coopérateurs de LA COOPERATIVE WELCOOP, de véritables « **citoyens de la santé et du bien-être** ».

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales sont principalement présentes en France et en Europe.

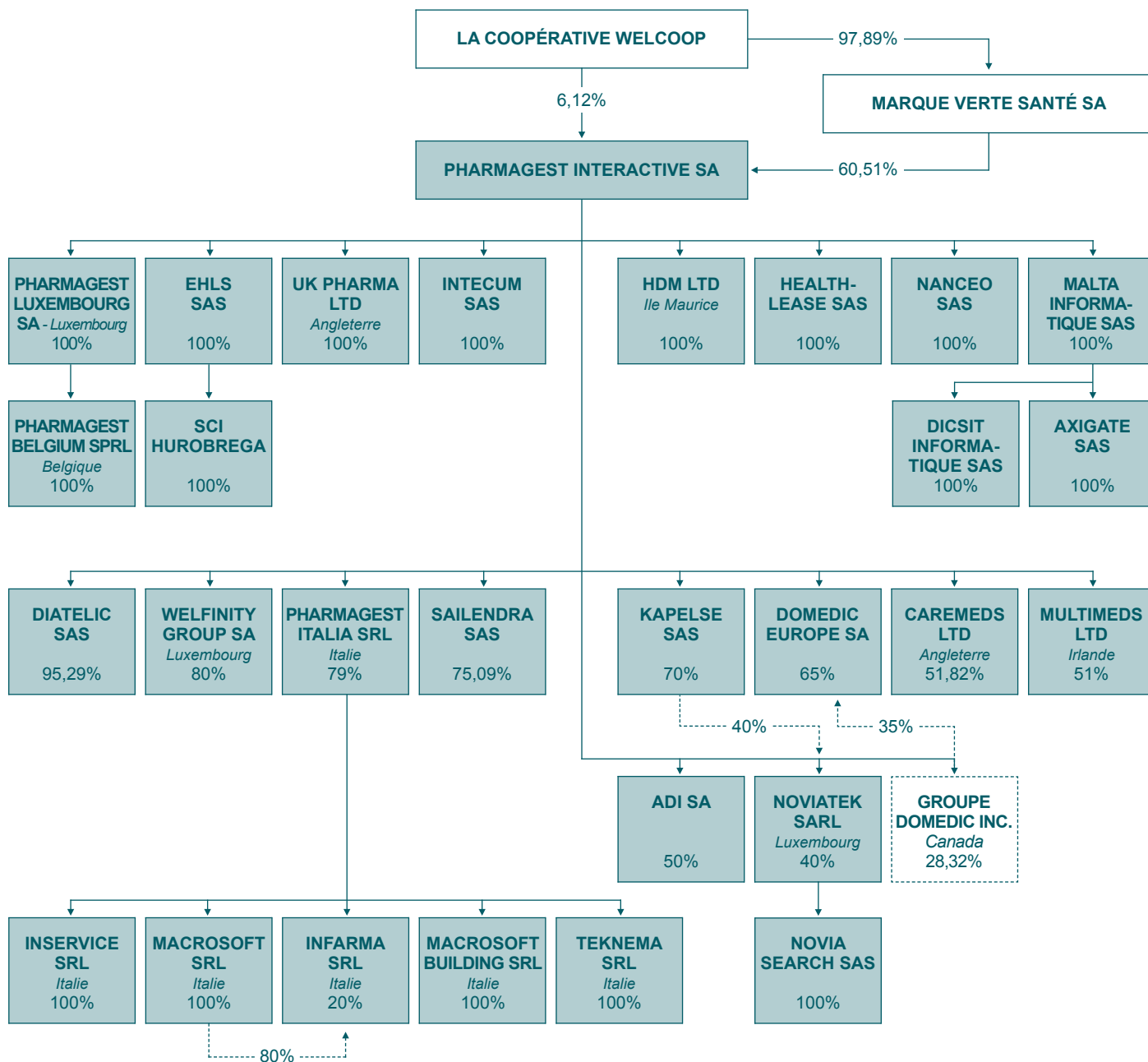
Le siège social de MARQUE VERTE SANTE est situé 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Technopole de Nancy Brabois - 7 allée de Vincennes.

Avec des capitaux propres consolidés de 173 M€ au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires consolidé 2018 de MARQUE VERTE SANTE est de 296 M€ (normes françaises).

Pour plus d'informations sur LA COOPERATIVE WELCOOP et ses filiales : <http://www.welcoop.com/>



7.2 Liste des filiales importantes au 31 mars 2019*



* Fond blanc : Sociétés mères ;

Fond bleu : filiales consolidées par intégration globale ;

Fond blanc cadre pointillés : filiales mises en équivalence.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.



Variations de périmètre depuis le 31 décembre 2018 :

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation, à hauteur de 15%, de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société franco-américaine EMBLEEMA, société par actions (Corporation), immatriculée au « Division of Corporations » de l'Etat du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.

Dans le Groupe PHARMAGEST, en 2018, 30 sociétés sont consolidées par intégration globale, y compris PHARMAGEST INTERACTIVE :

ADI, société française, filiale à 50% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 387 882 038. La société est distributeur sur la région Ile-de-France exclusivement des produits de PHARMAGEST INTERACTIVE.

AXIGATE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs destinés au secteur hospitalier.

CAREMEDS, société anglaise, filiale à 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

CP INTERACTIVE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 341 984 508. La société a pour activité la distribution aux PME de solutions informatiques « clé en main » provenant d'éditeurs divers.

DIATELIC, société française, filiale à 95,29% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 443 656 350. La société a pour objet la prestation et la commercialisation de services de télésurveillance et d'aide au diagnostic.

DICSIT INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de MALTA INFORMATIQUE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 400 504 387. La société a pour activité l'édition de logiciels applicatifs.

DOMEDIC EUROPE, société française, filiale à 65% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 533 081 360. La société est le distributeur exclusif pour l'Europe, la Chine et le Japon du pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et de ses produits accessoires.

EHLS, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 333 434 157. La société est une centrale d'achats de matériel informatique.

HDM, société de droit mauricien, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, est une « Private Company limited by shares », dont le siège social est situé à PORT LOUIS (Ile Maurice). La société a pour objet la réalisation de prestations informatiques.

HEALTHLEASE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 522 381 441. La société a pour objet principalement la location longue durée de matériels ou tout autre actif mobilier.

SCI HUOBREGA, société française, filiale à 100% d'EHLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT sous le numéro 330 201 575. La société est propriétaire des locaux situés ZAC du Mourillon à QUEVEN.

INFARMA, société de droit italien, filiale à 20% de PHARMAGEST ITALIA et 80% de MACROSOFT, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. La société a pour activité la production, la vente et la maintenance de logiciels.

INSERVICE, société de droit italien, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 142 975. La société a pour activité le conseil, la maintenance et l'assistance de logiciels.

INTECUM, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 507 906 329. La société a pour objet la conception, la fabrication et la commercialisation de systèmes automatisés.



KAPELSE, société française, filiale à 70% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 790 359 079. La société a pour activité la conception de dispositifs de santé innovants.

MACROSOFT, société de droit italien, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315. La société a pour activité la programmation de logiciels et la commercialisation de logiciels et de matériels informatiques.

MACROSOFT BUILDING, société de droit italien, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201. La société a pour activité la location de biens immobiliers propres et / ou loués.

MALTA INFORMATIQUE, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 444 587 356. La société a pour activité l'étude, la conception et la commercialisation de tous logiciels informatiques destinés aux EHPAD ainsi que de tous produits s'y rattachant.

MULTIMEDS, société irlandaise, filiale à 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817. La société a pour activité la commercialisation de piluliers manuels.

NANCEO, société française, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 809 217 748. La société a pour activité la proposition de solutions de financements de biens en location pour le secteur tertiaire.

NOVIA SEARCH, société française, filiale à 100% de NOVIA TEK, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le numéro 791 200 918. La société a des activités d'ingénierie et d'études techniques.

NOVIA TEK, société de droit luxembourgeois, filiale à 40% de PHARMAGEST INTERACTIVE et 40% de KAPELSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 186 323. La société a pour objet la conception et la fabrication de produits électroniques.

PHARMAGEST ITALIA (anciennement MACROSOFT HOLDING), société de droit italien, filiale à 79% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes.

SABCO, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 15.220. La société a pour objet le commerce d'installation en informatique et les différents services à rendre à la clientèle dans le domaine de l'informatique.

SABCO SERVICES, société de droit belge, filiale à 100% de SABCO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRUXELLES sous le numéro 0476 626 524. La société a pour objet, entre autres, le commerce et la vente de matériels informatiques et de logiciels.

SAILENDRA, société française, filiale à 75,09% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 502 040 900. La société a pour activité le conseil en systèmes et logiciels informatiques et est spécialisée dans les solutions d'analyses comportementales par l'Intelligence Artificielle.

TEKNEMA, société de droit italien, filiale à 100% de PHARMAGEST ITALIA, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781. La société a pour activité le conseil en logiciel.

UK PHARMA, société de droit anglais, filiale à 100% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au « Companies House » de LONDRES sous le numéro 03 513 400. La société a pour activité le service aux entreprises.

WELFINITY GROUP, société de droit luxembourgeois, filiale à 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 212 759. La société a pour activité la réalisation d'études de marché dans le domaine de la Santé.

et une société par mise en équivalence :

GROUPE DOMEDIC, société de droit canadien, filiale à 28,32% de PHARMAGEST INTERACTIVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUEBEC sous le numéro 659696-7. La société a pour objet le développement et la commercialisation de dispositifs médicaux, et plus particulièrement le pilulier intelligent « DO-Pill SecuR™ » et ses accessoires.



8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Actifs immobiliers

Les principaux actifs immobiliers s'organisent autour des sièges sociaux et des agences commerciales.

SIÈGES SOCIAUX :

Zones Géographiques	Régions PHARMAGEST	Sièges sociaux		
		Villes	Sociétés	Statuts des Actifs Immobiliers
France Métropolitaine	Grand Est	VILLERS-LES-NANCY	PHARMAGEST INTERACTIVE	Propriétaire
			DIATELIC, DOMEDIC EUROPE, KAPELSE, EHLS, INTECUM	Locataires auprès de PHARMAGEST INTERACTIVE, elle-même propriétaire
		NANCY	SAILENDRA	Locataire
		DIJON	CP INTERACTIVE	Locataire
		FLORANGE	NOVIA SEARCH	Locataire
		BEZAUMONT	DICSIT INFORMATIQUE	Locataire
	Grand Ouest	QUÉVEN	SCI HUOBREGA	Propriétaire
	Ile-de-France	SACLAY	ADI	Locataire
		PARIS	NANCEO, AXIGATE, HEALTHLEASE	Locataires
	Sud Ouest	MÉRIGNAC	MALTA INFORMATIQUE	Propriétaire
Angleterre	/	EASTLEIGH	CAREMEDS	Locataires
		LONDRES	UK PHARMA	Locataire
Belgique	Belux	GOSSELIES	SABCO SERVICES	Locataire
Luxembourg	Belux	WINDHOF	SABCO, WELFINITY GROUP	Locataires
		SCHIFFLANGE	NOVIATEK	Locataire
Ile Maurice	/	PORT LOUIS	HDM	Locataire
Irlande	/	BRAY	MULTIMEDS	Locataire
Italie	/	BOLOGNE	INFARMA	Locataire
		MACERATA	MACROSOFT BUILDING	Propriétaire
			INSERVICE, MACROSOFT, PHARMAGEST ITALIA, TEKNEMA	Locataires auprès de MACROSOFT BUILDING, elle-même propriétaire



AGENCES COMMERCIALES PHARMAGEST :

Zones Géographiques	Régions PHARMAGEST	Agences commerciales PHARMAGEST	
		Villes	Statuts des Actifs Immobiliers
France Métropolitaine	Grand Est	LUDRES, DIJON, REIMS, SCHILTIGHEIM et BESANCON	Locataires
	Grand Ouest	QUEVEN	Locataire auprès de la SCI HUOBREGA, elle-même propriétaire
		NANTES, RENNES, SAINT-LO et TREGUEUX	Locataires
	Ile-de-France	RUNGIS, CLICHY-LA-GARENNE et SAINT-CLOUD	Locataires
	Nord	ROUEN et CUINCY	Locataires
	Rhône Alpes	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	Locataire
	Centre	BOURGES, POITIERS, LIMOGES et CLERMONT FERRAND	Locataires
	Sud Ouest	TOULOUSE, ANGOULEME, LONS et PESSAC	Locataires
	Sud Est	MEYREUIL, ANTIBES et MONTPELLIER	Locataires
Départements d'Outre-Mer	DOM / COM	LE LAMENTIN (Martinique), BAIE MAHAULT (Guadeloupe)	Locataires
Belgique	Belux	GAND (Flandre)	Locataire
Italie	Italie	ANAGNI	Locataire et propriétaire

Les locaux détenus en pleine propriété représentent 34% des surfaces des locaux utilisés par le Groupe PHARMAGEST. Les locaux en location sont associés à des contrats de location simple et ne sont pas retraités (comme tous les contrats de location simple) dans les actifs corporels (cf. Rubrique 20.3.1.5 - Note 4.3 du présent Document de Référence).

Par ailleurs, il a été débuté en 2018 un projet d'agrandissement du siège de PHARMAGEST INTERACTIVE, situé à VILLERS-LES-NANCY, pour lequel les travaux devraient se terminer en 2019. La charge estimée pour ce projet est de 9 M€.

8.2 Question environnementale

Les différents sites du Groupe PHARMAGEST ne sont pas soumis à des problématiques environnementales (cf. rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière figurant en Rubrique 24.1.2 du présent Document de Référence).



9 EXAMENS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

Les différentes informations communiquées s'observent à l'appui des données et explications figurant dans :

- La Rubrique 20.3.1 - Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST du présent Document de Référence ;
- La Rubrique 24.1.1 - Partie 1 du Rapport de gestion intégré au présent Document de Référence.

9.1 Situation financière

Evolution des principaux postes du Bilan

Principaux agrégats du Bilan - En K€	2018	2017	Variation
Actifs non courants	117 062	88 006	33,0%
Actifs courants	106 746	90 155	18,4%
Capitaux propres	117 051	104 921	11,6%
Passifs non courants	42 079	21 213	98,4%
Passifs courants	64 678	52 027	24,3%

L'augmentation des actifs non courants s'explique notamment par l'accroissement net des immobilisations incorporelles (+ 5 189 K€), des écarts d'acquisitions (+ 7 186 K€), et des actifs financiers non courants (+ 15 774 K€).

Les variations des actifs courants trouvent leurs origines dans les variations des postes « stocks et en-cours » (+ 2 327 K€), « clients et comptes rattachés » (+ 9 025 K€) et « trésorerie et équivalent de trésorerie » (+ 4 992 K€) du fait des variations de périmètre.

Les variations des passifs non courants sont issues des variations des dettes financières à long terme (+ 22 751 K€) partiellement compensées par les autres dettes à long terme (- 2 164 K€).

La progression des passifs courants provient de l'augmentation de la part à moins d'un an des dettes financières (+ 3 559 K€), l'augmentation des dettes fournisseurs (+ 2 349 K€) et des autres dettes à court terme (+ 6 881 K€).

L'ensemble de ces données s'analyse au regard des différentes croissances externes opérées par le Groupe PHARMAGEST au cours de l'exercice 2018.



9.2 Résultat d'exploitation

Evolution des principaux postes du Compte de Résultat

Principaux agrégats du Compte de Résultat - En K€	2018	2017	Variation
Total produit d'exploitation	148 480	129 669	14,5%
Total charge d'exploitation	-109 595	-95 366	14,9%
Résultat opérationnel courant	38 886	34 304	13,4%
Résultat net de l'exercice	27 038	24 290	11,3%

L'évolution du produit d'exploitation est en lien direct avec l'augmentation du niveau de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2017 (+ 18 811 K€). Les principaux postes de charges en évolution sont : les achats consommés (+ 3 198 K€), les achats et charges externes (+ 4 133 K€) et les charges de personnel (+ 5 835 K€).

9.2.1 Facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation

Les principaux facteurs ayant une influence sur les revenus d'exploitation sont les niveaux de ventes réalisés sur :

- Les ventes de matériels qui passent par le renouvellement régulier du parc informatique installé des clients ;
- Les ventes de licences logicielles ;
- Les prestations de maintenance matérielle ou logicielle ;
- Les ventes de financement, en forte progression, ont un effet dilutif sur les résultats du Groupe.

9.2.2 Changements importants de chiffre d'affaires ou produit

En 2018, le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changements importants dans la structure de son chiffre d'affaires net ou dans ses produits nets.

9.2.3 Stratégie / facteurs de risques ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement, des opérations de l'émetteur

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance d'autres facteurs de risques ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, directement ou indirectement, ses opérations que ceux listés en Rubrique 4 du Présent Document de Référence.



10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)

Les données relatives aux capitaux du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1 du présent Document de Référence.

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 15 174 125 actions pour lesquelles un droit de vote est attaché à chaque action. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice 2018.

Les réserves part Groupe du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 85 380 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (50) K€ d'écart de conversion, 511 K€ de réserve légale et 71 712 K€ d'autres réserves.

10.2 Sources et montants des flux de trésorerie

Principaux postes du Tableau de Flux de Trésorerie - En K€	2018	2017	Variation
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	18 441	19 251	-4,2%
<i>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation</i>	28 741	27 186	5,7%
<i>Investissements d'exploitation</i>	-10 300	-7 936	29,8%
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-9 117	-10 540	-13,5%
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-11 703	-11 055	5,9%
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	7 772	7 021	10,7%
Incidence des écarts de conversion / instruments financiers et autres produits et charges financières	10	-23	-143,5%
Variation de la trésorerie nette	5 403	4 653	16,1%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 18 441 K€ en diminution de 4% par rapport à celui de 2017, en raison de l'évolution de la capacité d'autofinancement compensée par la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes et la variation des investissements d'exploitation.

La variation de la trésorerie issue des investissements financiers est liée aux incidences des acquisitions de titres consolidés nettes de trésorerie.

La variation de la trésorerie issue des opérations en capital est à mettre au regard des dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales courant 2018 au titre de l'exercice 2017.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement provient essentiellement des flux d'encaissement et de remboursement d'emprunts et dettes financières, ainsi que des opérations de placements financiers.

La trésorerie nette croît de 5 403 K€.



10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique de financement et de gestion de la trésorerie du Groupe PHARMAGEST s'attache à faire correspondre les diverses sources de financement avec les flux de capitaux. En effet, comme toutes les entreprises, le Groupe PHARMAGEST a des obligations à court et à long terme relativement à ses flux de trésorerie. Cette politique vise à garantir l'accès aux liquidités dont le Groupe a besoin pour répondre à ses obligations.

Les obligations à court terme comprennent les dépenses d'exploitation quotidiennes. Pour ce type de flux, la politique du Groupe PHARMAGEST est de recourir à ses lignes de crédits (découverts bancaires) négociées auprès des différents établissements bancaires partenaires du Groupe.

Les obligations à long terme incluent habituellement les projets à moyen ou long terme. Pour ce type d'opérations, le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours aux emprunts à long terme, principalement à taux fixes. Le Groupe PHARMAGEST est particulièrement attentif au niveau des covenants qui peuvent être sollicités par les établissements bancaires.

Les données et explications relatives aux dettes financières du Groupe PHARMAGEST sont incluses dans la présentation des comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.4 du présent Document de Référence.

10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Le Groupe PHARMAGEST n'est pas concerné par d'éventuelles restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte ses opérations.

10.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements futurs

Le Groupe PHARMAGEST finance les travaux d'agrandissement de son siège social par un emprunt de 9 M€ sur une durée de 8 ans à taux fixe.

Le financement des autres investissements, du besoin en fonds de roulement et du paiement du dividende seront assurés par la génération de trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation, et, le cas échéant par des désinvestissements d'actifs ou par l'émission nette d'emprunts.



11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et Développement (R&D)

La politique de Recherche et Développement appliquée par le Groupe PHARMAGEST vise à concevoir des logiciels et des solutions satellites innovants, proposer de nouveaux produits, maintenir et faire évoluer les solutions existantes et répondre à des besoins de développements internes.

Cette politique est au cœur de l'activité du Groupe PHARMAGEST et est sous-tendue par la connaissance des besoins et des attentes de ses clients, qui se traduisent par :

- Une adaptation permanente des outils et un accompagnement de l'utilisateur dans son acte de conseil, de vente, de commande et de gestion ;
- Une prise en compte de la complexité des fonctionnalités liées à la facturation (paiement direct, tiers payant, mutuelles, ...).

La R&D du Groupe PHARMAGEST repose sur les synergies entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses différentes filiales comme AXIGATE, DIATELIC, DICSIT INFORMATIQUE, GROUPE DOMEDIC, SAILENDRA, HDM, INTECUM, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, NOVIA SEARCH, NOVIA TEK, SABCO et PHARMAGEST ITALIA.

En vue d'accompagner sa stratégie d'intégration de nouveaux savoir-faire et de nouveaux pays, de s'adapter à temps aux changements dans son environnement, de s'ajuster aux imprévus et de faire converger les énergies vers les bénéficiaires de ses solutions, le Groupe PHARMAGEST a mis en place une organisation agile, européenne, multi-professionnels de santé, duplicable, homogène et extensible.

Conscient de la nécessité de créer plus de proximité entre les équipes opérationnelles et les équipes de Recherche et Développement, la R&D est désormais répartie au sein des différentes Divisions du Groupe PHARMAGEST.

Sous la responsabilité de Directeurs de Programmes au sein des Divisions, chaque projet est piloté par un chef de projets qui anime des équipes d'analystes fonctionnels (bureau d'étude), d'analystes développeurs et des testeurs chargés de valider le bon fonctionnement des éléments développés.

Cette organisation R&D au sein des Divisions s'appuie sur une Direction Technique transverse à l'ensemble du Groupe, garantissant ainsi la cohérence des développements effectués.

Le montant des frais de Recherche et Développement activés dans les comptes consolidés IFRS est présenté dans la Rubrique 20.3.1.5 - Note 3 du présent Document de Référence.

11.2 Brevets

Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France.

Les filiales du Groupe (AXIGATE, CAREMEDS, DIATELIC, DICSIT INFORMATIQUE, GROUPE DOMEDIC, INTECUM, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, MULTIMEDS, NOVIA SEARCH, NOVIA TEK et PHARMAGEST ITALIA) détiennent les brevets des systèmes développés.



12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

12.1.1 Evolutions du chiffre d'affaires par Division

La Division Solutions Pharmacie Europe contribue à hauteur de 77,26% au chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST, soit 114,72 M€ au 31 décembre 2018, en progression de 12,7% par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2017 retraité des normes IFRS 15 et 9.

- Le Pôle Pharmacie France, avec un chiffre d'affaires de 105,29 M€ est en progression de 6,7% par rapport à la même période de 2017. Cette progression s'explique par les revenus de renouvellements ;
- Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg, dont le chiffre d'affaires s'élève à 4,21 M€, est en progression de 32,4% par rapport au précédent exercice ;
- Le Pôle Pharmacie Italie a généré depuis mars 2018 un chiffre d'affaires de 5,23 M€.

La Division Solutions e-Santé enregistre un chiffre d'affaires de 12,82 M€ au 31 décembre 2018 en progression de 11,9% comparé au 31 décembre 2017. Cette Division est portée par la commercialisation des nouveaux produits CAREMEDS et MULTIMEDS, ainsi que celle des objets connectés développés par le Groupe PHARMAGEST et dont l'intelligence intégrée répond aux besoins et attentes des professionnels de santé. La Division Solutions e-Santé contribue à hauteur de 8,63% au chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

La Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux poursuit sa dynamique commerciale. L'essor de ce segment de marché et l'enrichissement de son offre, via les acquisitions successives des sociétés DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE, permettent à la Division d'enregistrer une forte croissance avec un chiffre d'affaires de 19,27 M€ au 31 décembre 2018 en progression de 29,7% par rapport à 2017. La Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux représente 12,98% du chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

La Division Fintech enregistre au 31 décembre 2018 un chiffre d'affaires de 1,67 M€, en hausse par rapport à 2017. En 2018, la Division Fintech contribue à hauteur de 1,12% du chiffre d'affaires global du Groupe PHARMAGEST.

12.1.2 Points clés de 2018

Le Groupe PHARMAGEST présente ses solutions au salon CES de Las Vegas - L'Intelligence Artificielle au service du maintien à domicile des personnes fragiles

Du 9 au 12 janvier 2018, le Groupe PHARMAGEST a fait la démonstration de tout le potentiel de ses solutions NoviaCare et CareLib, qui permettent aux personnes âgées ou fragiles de rester chez elles le plus longtemps possible.

Le Groupe PHARMAGEST s'implante en Italie par croissance externe

Le Groupe PHARMAGEST poursuit son déploiement en Europe et s'implante en Italie via l'acquisition majoritaire à hauteur de 79% du capital de MACROSOFT HOLDING, devenue PHARMAGEST ITALIA. Le leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie a démarré la commercialisation en 2018 de sa nouvelle offre logicielle innovante destinée aux officines italiennes. PHARMAGEST ITALIA intègre la Division Solutions Pharmacie Europe et a pour objectif d'équiper 20% du marché italien des officines d'ici 5 ans. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe de proposer un écosystème global dédié au niveau européen.

AXIGATE remporte l'appel d'offres du Groupement Hospitalier de Territoire d'ARMOR

AXIGATE, filiale de la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux du Groupe PHARMAGEST, a été retenue pour sa solution innovante 100% Cloud qui assure la totalité de la prise en charge du patient en milieu hospitalier, aux côtés de GFI. Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) d'Armor regroupe 5 établissements hospitaliers. Ce succès démontre la pertinence du positionnement innovant d'AXIGATE en tant qu'acteur majeur du secteur des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier.



Partenariat entre le Groupe PHARMAGEST et le Groupe KORIAN

Le Groupe PHARMAGEST et le Groupe KORIAN (Euronext Paris - A - FR0010386334), première entreprise européenne d'accompagnement et de soins dédiés aux seniors, annoncent la conclusion d'un partenariat pour co-crée une offre innovante multi-services à destination des personnes fragiles à domicile et en EHPAD. Avec ce partenariat d'envergure, le Groupe PHARMAGEST assoit sa position d'acteur de référence en solutions technologiques innovantes de téléassistance. Cette collaboration a pour objectif le co-développement d'une plateforme d'objets connectés au domicile permettant d'offrir aux personnes âgées en perte d'autonomie un service innovant de prévention, de téléassistance, de lien social leur permettant de rester le plus longtemps possible au domicile. Ce partenariat se base sur l'offre CareLib du Groupe PHARMAGEST et la co-construction d'une Box Korian powered by CareLib qui sera distribuée en marque blanche par KORIAN aux clients de son réseau en France en prolongement d'un séjour en SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) ou EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Télesurveillance eNephro - Remboursement par la sécurité sociale et partenariat avec le CHRU de NANCY

Le Groupe PHARMAGEST annonce que sa solution de télesurveillance de l'Insuffisance Rénale Chronique, eNephro, développée depuis 2013, est éligible au programme ETAPES et sera par conséquent remboursée par la sécurité sociale pour ses modules de suivi de patients dialysés en Unité Autonome de Dialyse (UAD), en Unité de Dialyse Médicalisée (UDM) et en post greffe. La solution eNephro devient le premier dispositif médical de télesurveillance des patients insuffisants rénaux chroniques aux différents stades de la pathologie à être pris en charge par la sécurité sociale sur le suivi des dialyses en UAD, UDM et greffes.

Le Groupe PHARMAGEST annonce également un partenariat avec le CHRU de Nancy autour de cette solution technologique innovante.

MALTA INFORMATIQUE lance une solution de téléconsultation pour EHPAD

TITAN TELECONSULTATION est un nouveau module à destination exclusive des EHPAD, FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé) et MAS (Maisons d'Accueil Spécialisé). Cette solution est désormais proposée aux 2 000 EHPAD que MALTA INFORMATIQUE équipe par ailleurs de ses logiciels TITAN. TITAN TELECONSULTATION fait partie des solutions les plus abouties techniquement sur le marché et est la seule solution de téléconsultation médicale pour le médecin, totalement intégrée au dossier patient de TITAN en EHPAD.

TITAN CONSULTATION respecte l'ensemble des prérequis définis par la HAS en matière de téléconsultation.

NOVIATEK remporte le prix du meilleur produit de l'année et obtient la médaille d'or 2018 décernée par la HKEIA

Le 15 octobre 2018, la Hong Kong Electronic Industries Association (HKEIA) a décerné à NOVIATEK le prix prestigieux du meilleur produit de l'année ainsi que la médaille d'or lors du Grand Prix qu'elle organise sur le Salon Mondial de l'électronique de Hong Kong. Ce prix, qui récompense une innovation et une technologie exceptionnelles, a été décerné à NOVIATEK pour sa box Santé Senior NoviaCare® by Pharmagest, qui concourait dans les catégories *Innovation et Technologie* ainsi que dans la catégorie *Meilleur produit de l'année*. NOVIATEK a été primé durant l'édition 2018 du Salon HKTDC (Hong Kong Trade Development Council) de l'électronique de Hong Kong (édition d'automne), le 2^{ème} plus grand salon de l'électronique au monde : il reconnaît et récompense l'excellence dans la conception des produits, la technologie, la fiabilité et l'innovation.

CEGEDIM et PHARMAGEST - un partenariat technologique stratégique en France

CEGEDIM, entreprise innovante de technologies et de services, et PHARMAGEST INTERACTIVE, leader français de l'informatique officinale, annoncent la mise en place d'un partenariat technologique stratégique en France visant à fluidifier le parcours patient et les relations ville-hôpital grâce à leur expertise logicielle, à assurer l'interopérabilité pour les professionnels de santé en ville et à l'hôpital et à répondre aux enjeux de la désertification médicale et du vieillissement de la population en France.

CEGEDIM et PHARMAGEST sont des acteurs majeurs au service de l'efficacité du parcours de soins en France, pour une meilleure prise en charge des patients. Ainsi, l'interopérabilité et le processus d'échange d'informations entre les solutions des deux groupes concerne les relations entre les EHPAD, structures de HAD, les Hôpitaux et les pharmaciens d'une part et les médecins de ville, centres de santé, MSP et paramédicaux d'autre part.

Ce partenariat stratégique fort permet ainsi aux deux partenaires de déployer à large échelle, en ville comme à l'hôpital, leurs solutions innovantes en téléconsultation et télesurveillance médicale.



12.2 Perspectives d'évolutions

Perspectives de la Division Solutions Pharmacie Europe

Le Pôle Pharmacie France

Grâce à ses modèles d'affaires éprouvés ainsi qu'au dynamisme de ses équipes, le Pôle Pharmacie France devrait maintenir un bon niveau de performance par le biais d'une croissance organique et d'améliorations fonctionnelles du LGPI.

Le Pôle Pharmacie France procèdera en 2019 à la commercialisation de nouvelles offres qui devraient constituer des leviers de croissance. A titre d'exemple, la nouvelle solution OffiLocker, la consigne en officine, permettra à la patientèle et aux professionnels de santé de retirer certains produits commandés, en dehors des horaires d'ouverture de la pharmacie, 24/24h. Il s'agira ici d'un véritable gain de temps et d'autonomie pour le patient et d'une augmentation de disponibilité du côté du pharmacien. Autre exemple, la solution OffiTéléconsult permettra aux patients de pouvoir consulter un médecin à distance depuis une pharmacie équipée.

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg

Au 1^{er} janvier 2019, SABCO et SABCO SERVICES sont devenues respectivement PHARMAGEST LUXEMBOURG et PHARMAGEST BELGIUM. Le choix stratégique de l'unification des filiales du Groupe PHARMAGEST sous un même nom, marque sa volonté de renforcer sa position de leader en Europe sur le marché de l'informatique officinale.

Le Pôle Pharmacie Belgique et Luxembourg compte poursuivre sa progression sur la totalité des territoires belge et luxembourgeois et prévoit d'augmenter son parc de nouvelles pharmacies équipées.

En 2019, PHARMAGEST BELGIUM et LUXEMBOURG poursuivront leurs efforts commerciaux vers les groupements de pharmacies et les pharmaciens indépendants. Les nouvelles solutions développées et en cours de développement leur octroieront un avantage concurrentiel certain ; elles seront basées sur des technologies de dernière génération et répondront aux exigences des évolutions commerciales et réglementaires du secteur.

En parallèle, les sociétés belge et luxembourgeoise du groupe ont pour ambition de pérenniser le parc clients actuel en optimisant son service aux clients et en augmentant l'offre de formation à l'utilisation des logiciels. Ces efforts viseront à augmenter le taux de satisfaction parmi les clients existants et contribueront à garantir leur fidélité sur le long terme.

Les principales évolutions attendues en 2019 sont :

- **OffiTag** : la solution d'étiquettes électroniques e-paper, 100% compatibles avec le logiciel métier d'officine ULTIMATE. Les étiquettes OffiTag permettent aux pharmaciens de gagner du temps, de moderniser les rayons de l'officine et de garantir un prix toujours juste à leurs patients ;
- Le **nouveau portail d'information** qui permet aux pharmaciens belges de découvrir des articles généraux sur le monde pharmaceutique ainsi que des articles centrés sur leur profession dans une interface web aussi simple à utiliser qu'un navigateur internet ;
- Le **Module FMD** (Falsified Medicines Directive) intégré au logiciel ULTIMATE, permettant le respect de la réglementation européenne en vigueur quant à la traçabilité des médicaments, de leur fabrication jusqu'à la vente au patient ;
- Le **Module Bandagisterie** intégrable au logiciel ULTIMATE permettant la vente et le remboursement facilités du petit matériel médical (pads, sachets, pansements, etc.).

Le Pôle Pharmacie Italie

Le Pôle Pharmacie Italie compte axer ses efforts sur le déploiement de sa nouvelle solution SOPHIA destinée à la gestion des officines italiennes. Avec un objectif de 20% de part de marché à horizon 2024, le Pôle Pharmacie Italie compte accélérer la construction de son réseau commercial et s'implanter de manière pérenne dans différentes régions transalpines.

Le Pôle Pharmacie Italie pourra compter sur la mutualisation des savoir-faire et l'internationalisation des produits du Groupe pour soutenir son développement.

D'une façon plus générale, la Division Solutions Pharmacie Europe continue de travailler au développement de solutions plus globales : les Logiciels Métier de l'Officine (LMO). Ces derniers traiteront des opérations de gestion (Logiciel de Gestion d'Officine comme le LGPI) mais proposeront également des solutions métiers comme le Logiciel de Suivi d'Observance (LSO) ou des solutions de PDA (Préparation de Doses à Administrer).



Perspectives de la Division Solutions e-Santé

Le Pôle e-Patients

Le Pôle e-Patients compte maintenir le déploiement de ses solutions dans le cadre des différents appels à projets au niveau national et régional dans lesquels le Groupe PHARMAGEST a été retenu.

Le projet « 36 mois de plus à domicile » constitue une filière industrielle porteuse de croissance pour le Groupe PHARMAGEST. Pour le moment testé en Lorraine, le dispositif vise à s'étendre partout en France, avec notamment la construction de résidences seniors entièrement équipées.

Le Pôle e-Patients compte également sur la commercialisation grand public de sa solution NoviaCare™ en France comme à l'international.

Dans le cadre du Programme ETAPES, la prise en charge par l'Assurance Maladie de la plateforme eNephro offre également de belles perspectives.

Le Pôle e-Connect

Les principales perspectives du Pôle e-Connect consistent à :

- Déployer de nouvelles solutions de télésanté développées en 2018 ;
- Déployer de nouveaux services innovants sur son parc de produits ;
- Maintenir le niveau de croissance du précédent exercice ;
- Être retenu sur de nouveaux projets de télésanté ;
- Adresser de nouveaux marchés tant professionnels de santé que e-Santé.

A celles-ci s'ajoute la mise en application, sur l'ensemble des projets à venir, de synergies entre les filiales qui composent le Pôle e-Connect, à savoir KAPELSE, NOVIA TEK et NOVIA SEARCH, et les autres filiales du Groupe PHARMAGEST et de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le Pôle e-Laboratoires

Le Pôle e-Laboratoires compte développer son activité grâce aux solutions de communication digitale déployées par le Groupe PHARMAGEST. Les Solutions OffiMédia® et OffiTouch® permettent de packager des services « clé en main » destinés aux laboratoires pharmaceutiques et mutuelles, mais également de développer de nouvelles prestations en phase avec les contraintes liées aux « Market Access » et « Market Maintenance ».

Suite à l'acquisition des sociétés CAREMEDS et MULTIMEDS, et la mise en place d'un partenariat avec la société japonaise YUYAMA, la croissance de ce Pôle passe aussi par le développement d'offres d'observance globales intégrant les dimensions technologiques, robotiques mais aussi manuelles telles que la PDA (Préparation des Doses à Administrer).

Les perspectives de croissance de la Division Solutions e-Santé sont également liées au partenariat avec GROUPE DOMEDIC et TELUS SANTE pour l'amélioration de l'observance au Canada. Via ce partenariat, le Groupe PHARMAGEST espère également adresser ses solutions e-Santé sur le marché nord-américain. Les premiers produits, fruits de ce partenariat, devraient être testés puis commercialisés courant 2019.



Perspectives de la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux

MALTA INFORMATIQUE poursuit sa croissance en 2019 avec un renforcement de ses équipes commerciales et en particulier via la création de postes d'ingénieurs commerciaux pour les groupes d'EHPAD.

En 2019, cette équipe renforcée continuera à commercialiser toutes les offres de MALTA INFORMATIQUE et DICSIT INFORMATIQUE et, par un niveau de connaissance élevé des décideurs, permettra de dégager de nouvelles opportunités en région. Ce rapprochement initié en 2018 est un succès et permet d'améliorer les synergies et opportunités entre MALTA INFORMATIQUE et DICSIT INFORMATIQUE.

DICSIT INFORMATIQUE assure le lancement de sa nouvelle solution MOBISOINS destinée aux patients et aux professionnels libéraux ainsi que le portail dédié aux professionnels de santé.

AXIGATE poursuivra sa stratégie de commercialisation de son offre auprès des Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) et des clients équipés.

MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE poursuivent le développement de leur offre de PARCOURS PATIENT et de TRANSFERT DE DOSSIERS dans un cadre sécurisé d'Hébergement de Données de Santé.

Perspectives de la Division Fintech

Les performances de la Division Fintech lors de ses trois premiers exercices confirment la pertinence de son modèle et encouragent NANCEO à développer son activité afin de devenir une place de marché du financement des ventes pour les équipements et les services, et ce, au-delà du secteur de la santé, tant sur le plan national qu'international.

Politique de croissance externe

Enfin, le Groupe PHARMAGEST maintient sa politique en matière de croissances externes, à savoir l'étude de pistes internationales, mais aussi en France, selon les axes de développement suivants :

- Les services et les technologies qu'il pourrait proposer à ses clients pharmaciens afin de les aider à remplir pleinement leurs nouvelles missions de conseil ;
- Les domaines technologiques lui permettant de développer de nouveaux produits ou services propres à améliorer la rentabilité des pharmacies et/ou l'efficacité des systèmes de santé.

Afin d'accompagner cette stratégie, le Groupe PHARMAGEST s'est doté d'une Direction du Développement International dont les différentes croissances externes et partenariats de l'année 2018 sont le fruit. En 2019, le Groupe PHARMAGEST espère voir aboutir de nouvelles collaborations.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Comme pour les exercices antérieurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'inclut pas de prévisions ou d'estimations de bénéfice dans son Document de Référence.



14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2018

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	31 décembre 2019
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DG) 31 décembre 2020 (Administrateur)
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2019 (Administrateur)
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	31 décembre 2019 (DGD) 31 décembre 2020 (Administrateur)
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2020
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	31 décembre 2019
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2023
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	31 décembre 2022
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	31 décembre 2022
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP) représentée par Monsieur Hugues MOREAUX, Administrateur	31 décembre 2019

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.



14.1.2 Renseignements personnels concernant les organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

ADMINISTRATEURS

Monsieur Thierry CHAPUSOT : Né le 29 avril 1959 à NANCY (54).

Ingénieur de formation (ESSTIN) et titulaire d'un DESS en Génie Biomédical obtenu en 1982.

Thierry CHAPUSOT débute sa carrière en 1983 en tant qu'Ingénieur Designer micro-électronique dans la société TEXET Corporation à DALLAS, USA.

De retour en France, il fonde en 1986 la société CP Informatique à DIJON, spécialisée dans l'informatisation des pharmaciens.

En 1996, il donne une nouvelle impulsion à sa carrière dans cette même activité en créant avec Thierry PONNELLE et Vincent PONNELLE la société PHARMAGEST INTERACTIVE dont il occupa la fonction de Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP). Depuis 2006, Thierry CHAPUSOT est également membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et depuis 2008, du Directoire de MARQUE VERTE SANTE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et MARQUE VERTE SANTE et Président du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Dominique PAUTRAT : Né le 2 mars 1965 à NEVERS (58).

Brevet de Technicien Supérieur en informatique.

1987 : Commercial chez CP Informatique DIJON (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

1990 - 1999 : Crée et dirige CP Informatique Centre (aujourd'hui intégrée à PHARMAGEST INTERACTIVE).

2000 - 2007 : Crée et dirige l'activité Laboratoires de PHARMAGEST INTERACTIVE.

De 2008 à 2009 : Directeur Général Délégué non Administrateur en charge de l'activité Pharmacie France de PHARMAGEST INTERACTIVE.

2009 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Nommé au 1^{er} janvier 2010 Directeur Général et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP et de MARQUE VERTE SANTE.

Monsieur Thierry PONNELLE : Né le 22 Mai 1960 à NANCY (54).

Débute chez ROUSSEAU INFORMATIQUE, éditeur et créateur du logiciel PHARMAGEST® en 1982.

Thierry PONNELLE développe les ventes du logiciel sur l'Est de la France et met en place et anime un réseau de distributeurs du logiciel PHARMAGEST® sur la France.

En 1996, il est fondateur avec Thierry CHAPUSOT et Vincent PONNELLE de la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

En 1998, PHARMAGEST INTERACTIVE s'adosse à LA COOPERATIVE WELCOOP et Thierry PONNELLE occupe les fonctions de Directeur Commercial et Marketing de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Il est aujourd'hui Directeur Général Délégué Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Stratégie Commerciale et Marketing.

Monsieur Denis SUPPLISSON : Né le 19 mars 1969 à LUÇON (85).

Débute chez PHARMAGEST INTERACTIVE en tant que Responsable technique en 1991.

Poursuit sa carrière en tant que Responsable du Service Clients de la Région Centre.

2002 : Directeur du Service Clients National.

2010 : Directeur de l'activité Pharmacie France.

Novembre 2010 : Directeur Général Délégué non Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 : Directeur Général Délégué et Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE et Directeur de la Division Solutions Pharmacie Europe.

Monsieur Daniel ANTOINE : Né le 26 mars 1952 à BLAMONT (54).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1977. Installé en qualité de pharmacien d'officine à CHARMES (88) depuis 1978.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE de 2008 à 2010, puis à compter du 1^{er} janvier 2011, représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, membre du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Président du Syndicat des Pharmaciens des Vosges (adhérent FSPF) depuis 1996.

Membre du Conseil d'Administration de la FSPF depuis 2001.



Madame Marie-Louise LIGER (Administrateur Indépendant) : Née le 24 janvier 1952 à BAGNEUX (92).

Diplômée de l'Institut Commercial de Nancy en 1973.

De 1979 à 2012 : Expert-comptable et Commissaire aux comptes (Gérante associée au sein du Cabinet d'expertise comptable SECEF) jusqu'au 31/12/2012 - Honoraire depuis le 01/01/2013.

Depuis 1982 : Expert judiciaire, agréée par la Cour d'Appel de NANCY, inscrite sur la liste nationale de la Cour de Cassation depuis 2005. Expert auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy depuis 2015.

De 1994 à 1996 : Conseiller Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Lorraine.

Depuis 1996 : Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Experts Judiciaires auprès de la Cour d'Appel de Nancy - Fonction de Trésorier puis de Présidente de 2003 à 2006 – Présidente d'honneur depuis 2007.

De 1999 à 2015 : Présidente de la Compagnie des Experts-Comptables Judiciaires, section NANCY-METZ.

De 2005 à 2015 : Membre du Conseil d'Administration du Conseil National des Experts de Justice (Trésorier de 2007 à 2015) et Trésorier du Centre de Médiation Inter-Entreprises de Moselle (CMIM).

De 2007 à 2012 : Membre de la Commission HLM et CIL à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Depuis le 26 juin 2015 : Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE et membre du Comité d'Audit, dont elle assure la Présidence depuis le 1^{er} juillet 2015.

Monsieur François JACQUEL : Né le 26 décembre 1958 à PERPIGNAN (66).

Pharmacien diplômé de la Faculté de NANCY en 1985.

Diplôme Universitaire de pharmacie vétérinaire en 1998 à la Faculté de LYON.

De 1987 à 1988 : Pharmacien commercial à la CERP NANCY.

De 1989 à 1991 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

De 1992 à 1994 : Directeur de Liège Pharma, filiale du Groupe CERP LORRAINE en Belgique.

De 1995 à 2001 : Directeur de l'agence CERP TROYES.

Depuis 2001 : Pharmacien titulaire en exercice à MUSSY-SUR-SEINE (10).

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Comité d'Audit de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Madame Anne LHOTE : Née le 12 août 1968 à LAXOU (54).

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences Techniques Comptables et Financières.

De 1991 à 1996 : Collaboratrice dans un cabinet régional d'expertise comptable.

En 1997 : obtention du diplôme d'expertise comptable.

De 1997 à 2003 : Expert-comptable, associée cogérante d'un cabinet de taille régionale, en charge notamment du dossier LA COOPERATIVE WELCOOP.

En 2003 : intègre LA COOPERATIVE WELCOOP en tant que Directeur Administratif et Financier. Depuis avril 2017, elle occupe au sein de l'entité la fonction de Secrétaire Générale.

Membre du Directoire de MARQUE VERTE SANTE depuis septembre 2005.

Membre du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2010.

Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE depuis le 16 juin 2011.

Madame Sophie MAYEUX (Administrateur Indépendant) : Née le 28 juin 1957 à REIMS (51).

Titulaire d'un DESS « CAAE » (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises) de l'Institut d'Administration des Entreprises (NANCY) obtenu en 1983.

Création en 1981, sous forme de profession libérale, de l'agence de conseil en communication d'entreprise, S.D.I.C. CONSEIL, à NANCY. Cette activité se poursuit à ce jour.

Depuis 1988 : Conception, organisation et animation des « rencontres matinales de l'Excelsior » à NANCY, puis des « rencontres matinales du Flo » à METZ.

D'octobre 1995 à octobre 2000 : Gérante Directrice de la publication Est Eco, filiale du groupe l'Est Républicain.

De novembre 2000 à avril 2001 : Chargée de mission pour le compte du groupe l'Est Républicain.

Adjointe au Maire de NANCY depuis mars 2001.

Conseillère Générale de Meurthe-et-Moselle (Canton de Nancy-Ouest) depuis octobre 2011.

Depuis 2002 : Membre de l'Association « Femmes Débats et Société - FDS ».

Depuis le 22 juin 2012 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.



Madame Céline GRIS (Administrateur Indépendant) : Née le 14 juillet 1977 à TOURS (37).

1997-2000 : Diplômée EFAP Image - Ecole des attachés de presse et des métiers de la communication.

1999-2000 : Chargée de communication et attachée technico-commerciale dans une entreprise parisienne (organisation d'événements B to B).

2000-2003 : Chargée de communication, partenariats et relations de presse dans une entreprise parisienne (vente de vins sur Internet).

2004-2005 : Chargée de projet - communication événementielle pour une mairie bretonne.

2005-2010 : Chargée de communication au sein de l'entreprise familiale.

2010-2011 : Attachée de direction de l'entreprise familiale.

2015-2016 : Master Droit Economie Gestion, spécialité management des PME et des ETI internationales.

Depuis 2012 : Directeur Général dans l'entreprise familiale.

Depuis le 27 juin 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Madame Emilie LECOMTE : Née le 15 novembre 1978 à NANCY (54).

Docteur en Pharmacie diplômée de la Faculté de NANCY en 2004.

2005 : Création de la société PHARMACIE LECOMTE - DALLA COSTA (Pharmacie Patton) à HETTANGE GRANDE dont elle est co-gérante.

Depuis 2014 : Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Depuis le 27 juin 2017 : Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Monsieur Hugues MOREAUX : Né le 10 juin 1953 à CANDERAN (33).

Docteur en Pharmacie, Pharmacien d'officine, diplômé de la Faculté de BORDEAUX, installé à CAPBRETON (40) depuis 1987.

Président du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP depuis le 1^{er} janvier 2011.

Président du Conseil de Surveillance de MARQUE VERTE SANTE depuis le 1^{er} janvier 2011.

Membre du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE, puis à compter du 1^{er} janvier 2011 représentant permanent de LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP) d'Aquitaine.



14.1.3 Liste des mandats exercés au cours des 5 dernières années

Monsieur Thierry CHAPUSOT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE*	A compter du 01/01/2010 : Président du Conseil d'Administration
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Directoire à compter d'avril 2006 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
MARQUE VERTE SANTE	Membre du Directoire à compter du 28/07/2008 A compter du 01/01/2010 : Président du Directoire
D'MEDICA	Administrateur du 13/05/2009 au 31/12/2012, puis Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
OBJECTIF PHARMA	Président du Directoire à compter du 05/10/2010
DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (<i>société dissoute par TUP au 11/04/2018</i>)	Président à compter du 22/11/2013 jusqu'au 11/04/2018 (suite à TUP)
LABORATOIRE MARQUE VERTE	Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Administrateur, à compter du 01/01/2010
SCI CERP IMMO 2	Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP, Gérante, à compter du 01/01/2010
DIATELIC	Administrateur à compter du 08/09/2010 jusqu'au 14/05/2014
SOCIETE CIVILE DE L'ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant à compter de mars 2011
SCI JAMERAI	Gérant depuis 2006
GROUPE DOMEDIC (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 23/05/2012, puis Administrateur
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT*	Administrateur à compter du 30/06/2015
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Directeur nommé à compter du 01/06/2016
WELFINITY GROUP (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur depuis le 22/02/2017
HENRI POINCARE (<i>SA d'économie mixte</i>)	Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires à compter du 19/06/2018

* Société cotée



Monsieur Dominique PAUTRAT

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Administrateur à compter du 01/01/2010
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE à compter du 01/01/2010
DC INFORMATIQUE (<i>société dissoute par TUP au 28/06/2016</i>)	Gérant à compter du 01/01/2010 jusqu'au 28/06/2016
CP INTERACTIVE	Gérant à compter du 01/01/2010
EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 01/01/2010
SCI HUOBREGA	Gérant à compter du 01/01/2010
HDM (<i>Ile Maurice</i>)	Directeur à compter du 02/01/2010
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Président Administrateur à compter du 24/12/2009
SABCO SERVICES (<i>société belge</i>)	Gérant à compter du 09/09/2009
SCI MESSIRE JACQUES	Gérant
SC CHANOINE JACOB	Gérant à compter du 21/12/2013
DIATELIC	Administrateur jusqu'au 30/01/2012 puis Président du Conseil d'Administration jusqu'au 14/05/2014 puis représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE
QUALITY FLUX (<i>société belge</i>) (<i>société liquidée au premier semestre 2018</i>)	Administrateur de 2011 à 2015
GROUPE DOMEDIC (<i>société canadienne</i>)	Administrateur à compter du 05/05/2011
DOMEDIC EUROPE	Directeur Général Administrateur jusqu'au 23/05/2012 puis Président du Conseil d'Administration
KAPELSE	Représentant le Président, PHARMAGEST INTERACTIVE à compter du 18/12/2012
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
MARQUE VERTE SANTE	Membre du Directoire à compter du 01/01/2013
LABORATOIRE MARQUE VERTE	Président du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2013
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Directeur à compter du 01/12/2016
WELFINITY GROUP (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur Délégué à compter du 22/02/2017
PHARMAGEST ITALIA (<i>anciennement dénommée MACROSOFT HOLDING</i>) (<i>société italienne</i>)	Membre du Conseil d'Administration à compter du 14/09/2018

**Monsieur Thierry PONNELLE**

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 30/05/2002
ADI - APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE

Monsieur Denis SUPPLISSON

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Directeur Général Délégué non Administrateur du 09/11/2010 au 31/12/2012, puis Directeur Général Délégué Administrateur à compter du 01/01/2013
DOMEDIC EUROPE	Administrateur à compter du 10/06/2011 puis Directeur Général Administrateur à compter du 24/01/2014
SABCO (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur à compter du 11/06/2012 puis Administrateur Délégué à compter du 28/04/2016
INTECUM	Président à compter du 01/01/2013
CAREMEDS (<i>société anglaise</i>)	Directeur à compter du 29/01/2017
MULTIMEDS (<i>société anglaise</i>)	Directeur à compter du 29/01/2017
CPSI (<i>société dissoute par TUP</i>)	Gérant à compter du 30/01/2014 jusqu'au 08/01/2018 suite à TUP
PHARMAGEST ITALIA (<i>anciennement dénommée MACROSOFT HOLDING</i>) (<i>société italienne</i>)	Président du Conseil d'Administration à compter du 14/09/2018

Monsieur Daniel ANTOINE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 30/05/2002
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Vice-président du Conseil de Surveillance
MARQUE VERTE SANTE	Représentant le Membre du Conseil de Surveillance de LA COOPERATIVE WELCOOP, à compter du 01/01/2011
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 05/10/2010
INVESTIPHARM FRANCE	Administrateur
SCI JADD	Gérant

Madame Marie-Louise LIGER

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur indépendant à compter du 26/06/2015



Monsieur François JACQUEL

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 01/01/2011
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Conseil de Surveillance
SELARL FRANCOIS JACQUEL	Gérant
SA PHARMA 10	Membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 31/03/2014
SCI CRAPAUDINE	Co-Gérant

Madame Anne LHOTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 16/06/2011
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Directoire à compter du 01/01/2010
MARQUE VERTE SANTE	Membre du Directoire depuis septembre 2005
INVESTIPHARM FRANCE	Présidente du Conseil d'Administration à compter du 01/01/2010
D'MEDICA	Administrateur
UK PHARMA (<i>société anglaise</i>)	Directeur jusqu'au 30/11/2016
ESPAFARMED (<i>société espagnole</i>)	Administrateur jusqu'au 02/05/2017
ITAFARM (<i>société italienne</i>)	Administrateur
SOFAREX (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
INVESTIPHARM BELGIUM (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
ALPHA FINANCE REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué
ALPHA REPARTITION (<i>société belge</i>)	Administrateur Délégué à compter du 20/06/2017
BELGIUM INVESTMENT DISTRIBUTION (<i>société belge</i>)	Représentant l'Administrateur STALLION MANAGEMENT jusqu'au 09/12/2014
STALLION MANAGEMENT (<i>société luxembourgeoise</i>)	Administrateur jusqu'au 09/12/2014
OBJECTIF PHARMA	Membre du Directoire depuis le 25/06/2009
AUXI EXPORT (<i>société belge</i>)	Gérante jusqu'au 28/02/2017
PHARMALAB INTERNATIONAL (<i>Hong Kong</i>)	Directeur depuis le 28/11/2014

Madame Sophie MAYEUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur indépendant à compter du 22/06/2012

**Madame Céline GRIS**

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur indépendant à compter du 27/06/2017
GRIS DECOUPAGE	Directeur Général à compter du 01/01/2013
GRIS INVEST INDUSTRIES - G 21	Directeur Général à compter du 01/01/2012
ESKARCEL	Co-gérante à compter du 10/12/2013
STAMPEO (<i>société radiée</i>)	Gérante du 01/01/2013 au 28/05/2016

Madame Emilie LECOMTE

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Administrateur à compter du 27/06/2017
PHARMACIE LECOMTE DALLA COSTA	Co-Gérante depuis 2005
SARL LECOMTE DALLA-COSTA	Co-Gérante depuis 2014
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 05/06/2014
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 06/06/2014

Monsieur Hugues MOREAUX

Sociétés	Mandats
PHARMAGEST INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 01/01/2011
LA COOPERATIVE WELCOOP (<i>anciennement dénommée GROUPE WELCOOP</i>)	Président du Conseil de Surveillance depuis le 01/01/2011
MARQUE VERTE SANTE	Président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011
D'MEDICA	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 26/06/2009
OBJECTIF PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance à compter du 25/06/2009 Vice-Président du Conseil de Surveillance à compter du 01/01/2011 jusqu'au 07/06/2018, puis Membre du Conseil de Surveillance
LABORATOIRE MARQUE VERTE	Administrateur à compter du 01/01/2011
INVESTIPHARM FRANCE	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP à compter du 01/01/2011
SNC MOREAUX DUCASSOU	Co-Gérant jusqu'au 30/11/2017
SCI DU FRONTON	Gérant



14.2 Absence de condamnation et de conflits d'intérêts des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale

Absence de condamnation pour fraude des membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, aucun des mandataires sociaux ou des directeurs généraux n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la Direction Générale

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE et à la date du présent Document de Référence, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général.

Aucun octroi d'avantages au terme des contrats n'est prévu.

L'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois administrateurs indépendants pour un minimum de deux administrateurs indépendants recommandés par le code de gouvernement d'entreprise MiddleNext auquel PHARMAGEST INTERACTIVE se réfère.

Expertises des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de membres détenant une connaissance du secteur d'activité, des compétences métiers spécifiques, une expérience technique et/ou des compétences en gestion, en matière sociale et dans les domaines financiers.

15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Les rémunérations versées par PHARMAGEST INTERACTIVE, et les modalités de détermination de ces rémunérations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.

Les rémunérations versées par MARQUE VERTE SANTE et LA COOPERATIVE WELCOOP sont également indiquées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 du présent Document de Référence.



16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de Direction

L'ensemble des informations sur les mandats d'administrateurs, et notamment leurs dates d'expiration, sont reprises dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté en Rubrique 24.3 - Section 2.3 du présent Document de Référence.

16.2 Contrats de services

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de contrats de services liant les membres d'organes d'administration ou de direction à PHARMAGEST INTERACTIVE ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages à leurs termes.

16.3 Comités spécialisés

Comité d'Audit

En 2018, le Comité d'Audit était constitué ainsi :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER a été nommée Présidente du Comité d'Audit à compter du 1^{er} juillet 2015 et reconduite en 2018.

Les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 - Section 3.5.2 du présent Document de Référence.

Comité de Rémunération

Il n'existe aucun Comité de Rémunération.

16.4 Régime de gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, PHARMAGEST INTERACTIVE suit le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise comme code de référence de la société, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique l'ensemble des recommandations prévues par le code MiddleNext. Les modalités d'application de ces recommandations sont précisées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant en Rubrique 24.3 - Sections 1 à 4 du présent Document de Référence.



17 SALARIÉS

17.1 Description des ressources humaines

La description des ressources humaines et de l'environnement social figure dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en Rubrique 24.1.2 du présent Document de Référence.

17.2 Participation et stock-options

Participation au capital

Les salariés ne possèdent pas plus de 3% du capital social dans le cadre de l'épargne salariale.

Stock-options

Un plan de stock-options a été mis en place à la date du 5 décembre 2014. Les bénéficiaires peuvent exercer leurs options depuis le 5 décembre 2018.

Les mandataires sociaux et membres du Comité de Direction Financier et Social ne bénéficient pas de stock-options.

17.3 Contrats et accords

Contrat d'intéressement

Un accord d'intéressement au périmètre Unité Economique et Sociale (UES) PHARMAGEST a été signé le 29 juin 2017.

Un accord d'intéressement au périmètre de la Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux a été signé le 1^{er} juin 2016.

Pour l'exercice 2018, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé une charge de 1 032 293 € pour 1 495 289 € en 2017.

Contrat de participation

Conformément aux articles L 442-1 et suivants du Code de travail visant les entreprises employant habituellement au moins cinquante salariés, PHARMAGEST INTERACTIVE est tenue de faire participer son personnel aux résultats de l'entreprise.

Dans ce cadre légal, un accord de participation a été signé le 29 juin 2009 (sans abondement) pour l'UES PHARMAGEST, ainsi qu'un accord portant modification du PEE (Plan d'Epargne Entreprise).

Les sommes constituant la réserve de participation sont versées dans les FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise). « Perspective Monétaire A », « Perspective Obligations MT A », « Perspective Confiance 90 A », « Avenir Tempéré », « Avenir Equilibre », « Perspective Actions Europe A », « Social Active Solidaire », gérés, conformément au Règlement Intérieur desdits Fonds et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, par la société INTERSEM, 12 rue Gaillon, 75002 PARIS, dont le dépositaire des avoirs est le Crédit Industriel et Commercial et la Banque Promotrice CIC-EST.

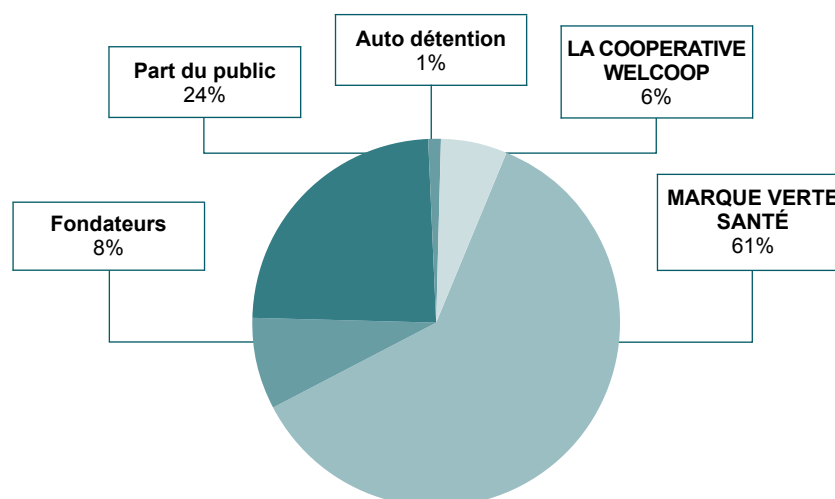
Le montant de la participation versée au cours du deuxième trimestre 2019 par le Groupe PHARMAGEST au titre de l'exercice 2018 s'élève à 1 617 093 € pour 1 809 222 € en 2017.



18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition actuelle du capital social

La répartition du capital au 31 mars 2019 est la suivante :



La société MARQUE VERTE SANTE est détenue à 97,89% par LA COOPERATIVE WELCOOP (cf. Organigramme présenté en Rubrique 7.2 du présent Document de Référence).

LA COOPERATIVE WELCOOP est une coopérative sous la forme d'une organisation de sociétaires fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). Aussi, à la clôture de l'exercice 2018, LA COOPERATIVE WELCOOP comptait parmi ses sociétaires, 2 567 associés personnes morales et 1 449 associés personnes physiques.

Droits de vote au 31 décembre 2018

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)*	772 200	5,09%	772 200	772 200	5,16%
Thierry PONNELLE*	407 950	2,69%	407 950	407 950	2,73%
Sous-total dirigeants fondateurs	1 180 150	7,78%	1 180 150	1 180 150	7,88%
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,35%
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,21%
Sous-total LA COOPERATIVE WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,55%
Auto-détention	205 479	1,35%	205 479	0	0,00%
Part du public	3 676 641	24,23%	3 676 641	3 676 641	24,56%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	14 968 646	100%

* Actionnaires fondateurs



Les actionnaires dirigeants sont Messieurs Thierry CHAPUSOT et Thierry PONNELLE.

Monsieur Thierry CHAPUSOT est Président du Conseil d'Administration et ancien Directeur Général.

Monsieur Thierry PONNELLE est membre du Conseil d'Administration et Directeur Général Délégué.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Sur les 3 dernières années, PHARMAGEST INTERACTIVE a eu connaissance des mouvements significatifs suivants :

- En 2016, Monsieur Thierry PONNELLE, Directeur Général Délégué Administrateur, a vendu :
 - Le 3 octobre 2016 : 30 000 actions au prix moyen de 31,26 €,
 - Le 10 octobre 2016 : 20 000 actions au prix moyen de 31,50 €.
- En 2017, il n'y a pas eu de cessions significatives engendrant un franchissement de seuil déclaré auprès de l'AMF.
- En 2018, il n'y a pas eu de cessions significatives engendrant un franchissement de seuil déclaré auprès de l'AMF.

Les mouvements effectués en 2016 ont été régulièrement déclarés auprès de l'AMF.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'a eu connaissance d'aucun mouvement significatif entre le 31 décembre 2018 et la date d'émission du présent Document de Référence.

Droits de vote au 31 décembre 2017

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	772 200	5,09%	772 200	772 200	5,17%
Thierry PONNELLE	407 950	2,69%	407 950	407 950	2,73%
Sous-total dirigeants fondateurs	1 180 150	7,78%	1 180 150	1 180 150	7,89%
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51%	9 182 595	9 182 595	61,43%
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	929 260	6,12%	929 260	929 260	6,22%
Sous-total LA COOPERATIVE WELCOOP	10 111 855	66,64%	10 111 855	10 111 855	67,64%
Auto-détention	225 209	1,48%	225 209	0	0,00%
Part du public	3 656 911	24,10%	3 656 911	3 656 911	24,46%
TOTAL	15 174 125	100%	15 174 125	14 948 916	100%



Droits de vote au 31 décembre 2016

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Capital en %	Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote en %
SC Ermitage Saint Joseph (Thierry CHAPUSOT)	772 200	5,09 %	772 200	772 200	5,16 %
Thierry PONNELLE	407 950	2,69 %	407 950	407 950	2,72 %
Sous-total dirigeants fondateurs	1 180 150	7,78 %	1 180 150	1 180 150	7,88 %
MARQUE VERTE SANTE	9 182 595	60,51 %	9 182 595	9 182 595	61,33 %
LA COOPERATIVE WELCOOP	929 260	6,12 %	929 260	929 260	6,21 %
Sous-total LA COOPERATIVE WELCOOP	10 111 855	66,64 %	10 111 855	10 111 855	67,54 %
Auto-détention	202 021	1,33 %	202 021	0	0,00 %
Part du public	3 680 099	24,25 %	3 680 099	3 680 099	24,58 %
TOTAL	15 174 125	100 %	15 174 125	14 972 104	100 %

18.2 Contrôle

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est détenu directement et indirectement à 66,64% par LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP).

Le représentant de LA COOPERATIVE WELCOOP au Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE apporte toutes les diligences et compétences à ce que soient respectées les différentes orientations économiques et juridiques de PHARMAGEST INTERACTIVE en harmonie avec la politique générale de LA COOPERATIVE WELCOOP.

La présence d'Administrateurs Indépendants et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettent de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Politique Générale de LA COOPERATIVE WELCOOP

LA COOPERATIVE WELCOOP et ses équipes sont portées par la volonté d'être utiles aux pharmaciens, à leurs clients et patients. LA COOPERATIVE WELCOOP est une communauté professionnelle unique, véritable laboratoire d'idées, de services et de solutions. Elle réunit de nombreux métiers qui couvrent l'ensemble des besoins des pharmaciens et des patients. L'innovation, tant produits que services, est au cœur de sa raison d'être : chaque Coopérateur, chaque Collaborateur est un acteur engagé au profit d'une santé plus accessible, plus connectée, plus efficace.

En créant aujourd'hui l'officine de demain, en inventant sans cesse de nouvelles offres, LA COOPERATIVE WELCOOP est plus qu'un simple regroupement de professionnels de la santé destiné à optimiser la performance économique de ses Coopérateurs, elle est un acteur unique de la santé. L'esprit coopératif est par définition un esprit de partage et d'ambition pour le bien commun. Ceux qui le revendiquent sont animés par une volonté commune : être utile à tous. Une coopérative de pharmaciens a pour but de tout mettre en œuvre pour permettre à chaque patient, chaque consommateur de trouver dans son officine tout ce dont il a besoin en terme de produits et de services pour sa santé et son bien-être, tout en préservant l'indépendance de la profession.



LA COOPERATIVE WELCOOP propose aux pharmaciens, au travers de ses différentes filiales, une offre de services et de produits indispensables à la pérennité de l'officine. Sept filiales, réparties sur un pôle produits et un pôle services, constituent la coopérative de pharmaciens WELCOOP. Le pôle produits comprend les filiales LABORATOIRE MARQUE VERTE, CRISTERS et PHARMA LAB, tandis que le pôle services est composé de PHARMAGEST INTERACTIVE, D'MEDICA, PHARMACAP et OBJECTIF PHARMA.

L'ambition de LA COOPERATIVE WELCOOP est de faire de chaque Coopérateur et Collaborateur un véritable « citoyen de la santé et du bien-être ! ».

18.3 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de conventions d'actionnaires dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE serait partie prenante et pourrait avoir un impact significatif sur le cours de l'action. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Il n'existe pas non plus de convention de vote entre les actionnaires.

18.4 Accord dont la mise en œuvre ultérieure pourrait entraîner un changement de contrôle de PHARMAGEST INTERACTIVE

Néant.



19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions et engagements réglementés

L'ensemble des informations relatives aux conventions et engagements réglementés est disponible dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en Rubrique 20.4.3 du Présent Document de Référence. Les principales opérations avec des apparentés sont présentées ci-après :

Avec la société MARQUE VERTE SANTE ;

Nature et objet : Avance financière

Avance financière maximum de 20 000 000 euros consentie par PHARMAGEST INTERACTIVE à la société mère MARQUE VERTE SANTE.

Modalités :

MARQUE VERTE SANTE s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de PHARMAGEST INTERACTIVE, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

A ce titre, 108 K€ d'intérêts ont été comptabilisés en produits financiers par PHARMAGEST INTERACTIVE en 2018. Au 31 décembre 2018, le montant de l'avance financière s'élève 7,1 M€.

La convention a été conclue initialement pour une durée allant de la date de sa mise en place jusqu'au 31 décembre 2016. Elle se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt de la convention pour PHARMAGEST INTERACTIVE réside dans le fait que le niveau de rémunération garanti proposé par MARQUE VERTE SANTE à hauteur de 1,5% est supérieur à la rémunération disponible sur le marché pour les placements à capital garanti avec une disponibilité immédiate.

Il est également à noter l'absence de risque de recouvrement supporté par PHARMAGEST INTERACTIVE du fait que le remboursement de cette avance peut être effectué sur simple demande de sa part.

Avec les sociétés INTECUM, DIATELIC ET CP INTERACTIVE ;

Nature et objet : Convention d'intégration fiscale

Autorisation de PHARMAGEST INTERACTIVE à inclure les sociétés INTECUM, DIATELIC et CP INTERACTIVE dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.



19.2 Autres opérations avec des apparentés

Avec les sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP ;

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) (54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs.

A ce titre, le Groupe PHARMAGEST a comptabilisé 1 151 K€ au profit de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Le détail des flux financiers entre le Groupe PHARMAGEST et les parties liées est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 12 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.

Avec les sociétés du Groupe PHARMAGEST ;

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

Le détail des flux financiers entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales est présenté en Rubrique 20.3.2.3 - Note 15.2 des annexes sur les comptes sociaux (éléments concernant les entreprises liées) du présent Document de Référence.



20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

Sont inclus par référence dans le présent Document de Référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 qui se trouvent respectivement dans le Document de Référence 2016 déposé sous le n° D. 17-0462 le 28 avril 2017 et le Document de Référence 2017 déposé sous le n° D. 18-0414 le 26 avril 2018.

20.2 Informations financières retraitées

Compte tenu de la mise en application rétrospective des normes IFRS 9 et 15, des comptes retraités sont présentés pour l'année 2017. En ce qui concerne les variations de périmètre, celles-ci sont jugées non significatives et ne justifient pas l'élaboration de comptes pro forma.

20.3 États financiers

20.3.1 Comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST

20.3.1.1 État de la Situation Financière Consolidée NORMES IFRS

Etat de la Situation Financière - Actif - En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.4.1/2	24 182	18 993
Écarts d'acquisition	3.4.1/2	46 005	38 819
Immobilisations corporelles	4.1/2	8 511	5 880
Actifs financiers non courants	6.1	34 857	19 083
Titres mis en équivalence	2.1.2	730	900
Impôt différé actif	9.2.2	2 777	4 331
Total actifs non courants		117 062	88 006
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7.5	5 108	2 781
Clients et comptes rattachés	7.4	31 962	22 937
Autres créances	7.4	8 382	8 727
Actifs financiers courants	6.2	28 725	28 134
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.3	32 569	27 577
Total actifs courants		106 746	90 155
TOTAL		223 808	178 161



État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital		3 035	3 035
Réserves consolidées		85 380	76 249
Résultat de l'exercice		25 432	23 196
Capitaux propres part du groupe		113 847	102 480
Réserves Intérêts minoritaires		1 599	1 347
Résultat Intérêts minoritaires		1 606	1 094
Intérêts minoritaires		3 204	2 442
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	10	117 051	104 921
Passifs non courants			
Provisions à long terme	11.1	4 070	3 441
Dettes financières à long terme	6.4	36 948	14 197
Impôt différé passif	9.2.2	538	887
Autres dettes à long terme	7.6	524	2 688
Total des passifs non courants		42 079	21 213
Passifs courants			
Provisions à court terme	11.1	75	152
Part à moins d'un an des dettes financières	6.4	6 240	2 681
Dettes fournisseurs	7.6	11 909	9 560
Impôt exigible	7.6	594	655
Autres dettes à court terme	7.6	45 860	38 979
Total des passifs courants		64 678	52 027
TOTAL		223 808	178 161



20.3.1.2 Compte de Résultat Consolidé NORMES IFRS

Compte de résultat - En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	7.1	148 480	129 669
Autres produits de l'activité		0	0
Sous total produits d'exploitation		148 480	129 669
Achats consommés		-26 676	-23 478
Charges de personnel		-52 980	-47 144
Achats et charges externes		-21 608	-17 475
Impôts et taxes		-3 081	-2 749
Dotations aux amortissements	7.7	-5 235	-4 236
Dotations aux provisions	7.7	-218	-322
Autres produits et charges		203	39
Sous total charges d'exploitation		-109 595	-95 366
Résultat opérationnel courant		38 886	34 304
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		0	0
Résultat opérationnel		38 886	34 304
Produits de trésorerie et équivalents		1 147	1 350
Coût de l'endettement financier brut	6.5	-294	-218
Coût de l'endettement financier net	6.5	853	1 132
Autres produits et charges financières		153	-340
Charge d'impôt	6.5	-12 722	-10 692
Badwill		30	0
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-162	-114
Résultat net des activités poursuivies		27 038	24 290
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net de l'exercice		27 038	24 290
Résultat part du groupe		25 432	23 196
Résultat part des intérêts minoritaires		1 606	1 094
Résultat (part du groupe) de base par action	10.4	1,70	1,55
Résultat (part du groupe) dilué par action	10.4	1,68	1,53



Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat Net		27 038	24 290
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion		-1	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Impôts liés		0	0
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des immobilisations		0	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies		-574	-279
Charge stock-options sur période		116	125
Impôts liés		143	70
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-315	-83
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		26 723	24 207
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		25 116	23 113
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires		1 606	1 094
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action		1,68	1,55
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action		1,66	1,52



20.3.1.3 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidés NORMES IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2018	31/12/2017
I. Opérations et investissements d'exploitation		
Résultat opérationnel	38 886	34 304
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	5 173	4 581
Autres charges calculées, hors éléments financiers	116	125
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	101	-43
Autres retraitements	0	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	44 276	38 967
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-294	-218
Impôts payés	-10 933	-10 725
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	33 049	28 024
Variation des stocks	-2 204	-155
Variation des créances clients	-7 711	-913
Variation des fournisseurs	905	827
Variation des autres créances et dettes	4 703	-598
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 308	-839
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	28 741	27 186
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-11 072	-7 704
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	323	39
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	448	-270
Investissements d'exploitation	-10 300	-7 936
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	18 441	19 251
II. Investissements financiers		
Acquisitions d'investissements financiers	0	0
Cessions d'investissements financiers	0	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés ⁽¹⁾	-9 117	-10 540
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-9 117	-10 540
III. Opérations en capital		
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	0
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	171	-1 012
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-11 213	-9 731
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-661	-310
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	0	0
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-11 703	-11 055
IV. Opérations de financement		
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	21 571	10 572
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-3 998	-931
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-10 693	-4 060
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	892	1 440
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	7 772	7 021
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières		
	10	-23
Disponibilités	4 992	8
Concours bancaires	-410	-4 646
Variation de la trésorerie nette	5 403	4 653

⁽¹⁾ La ligne « Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés » comprend, à hauteur de 14 261 K€, la trésorerie apportée par les acquisitions réalisées sur l'exercice (les investissements sont ainsi présentés en net de la trésorerie récupérée), y compris augmentation de capital.



Tableau de bouclage trésorerie nette - En K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation de périmètre	Variation
Disponibilités	32 569	27 577	9 234	4 992
Concours bancaires	1 071	1 482	0	-410
Variation de la trésorerie nette	31 498	26 095	9 234	5 403

20.3.1.4 Tableau de variation des capitaux propres NORMES IFRS

Tableau de Variation des Capitaux propres - En K€	Part du groupe					Capitaux propres - Part des minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Réserves et résultats consolidés	Titres auto-détenus	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - Part du Groupe		
Capitaux propres au 01/01/2017	3 035	103 651	-4 059	-676	101 951	1 698	103 649
Changement de méthodes comptables		-10 830			-10 830	-116	-10 946
Capitaux propres au 01/01/2017	3 035	92 821	-4 059	-676	91 121	1 582	92 703
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes		-9 731	-1 012		-1 012 -9 731	-310	-1 012 -10 041
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23 196		-83	23 196 -83	1 094	24 290 -83
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		23 196		-83	23 313	1 094	24 207
Autres		-1 213		200	-1 013	-305	-1 318
Variations de périmètre						381	381
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2017	3 035	105 073	-5 071	-559	102 480	2 442	104 921
Changement de méthodes comptables							
Capitaux propres au 01/01/2018	3 035	105 073	-5 071	-559	102 480	2 442	104 921
Opération sur capital Paiements fondés sur des actions Opérations sur titres auto-détenus Dividendes		-11 213	171		171 -11 213	-661	171 -11 874
Résultat net de l'exercice Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 432		-316	25 432 -316	1 606	27 038 -316
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		25 432		-316	25 116	1 606	26 722
Autres		-2 705			-2 705	-2 661	-5 366
Variations de périmètre						2 479	2 479
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							
Capitaux propres au 31/12/2018	3 035	116 587	-4 900	-875	113 847	3 204	117 051



20.3.1.5 Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes se caractérisent par un état de situation financière représentant un total bilan de 223 808 K€ et un résultat net global de 26 723 K€.

NOTE 1 - Principes comptables

1.1 Textes appliqués

1.1.1 Evolution du référentiel comptable en 2018

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe PHARMAGEST sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et interprétations de l'IFRIC telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne (publication au JOUE - Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables suivis par le Groupe PHARMAGEST sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2017 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivantes devenus obligatoires pour l'exercice 2018 :

- **La norme IFRS 9** ayant pour objet les instruments financiers ;
- **La norme IFRS 15 et ses amendements** relatifs à la reconnaissance du revenu ;
- **Les amendements à IFRS 4** sur les contrats d'assurances ;
- **Les amendements à IFRS 2** portant sur le classement et l'évaluation des paiements sur base d'actions ;
- **Les normes d'améliorations annuelles** : Annual improvements (cycle 2014-2016) ;
- **Les amendements à IAS 40** relatifs aux transferts d'immeubles de placement ;
- **L'IFRIC 22** ayant pour objet les paiements d'avances sur transactions en devises.

Le Groupe n'est pas concerné par les nouvelles normes ou amendements de normes publiés et applicables au 1^{er} janvier 2018 en dehors des normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

IFRS 9

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Groupe PHARMAGEST a appliqué la méthode de rétrospective complète et constate des impacts faiblement significatifs sur l'état de sa situation financière et n'applique pas la comptabilité de couverture.

Le principal impact concerne le classement des contrats de capitalisation en unités de comptes et en conséquence le mode de comptabilisation des variations de juste valeur afférentes. Suivant IAS 39, ces contrats étaient classés en « Titres disponibles à la vente » (AFS) et les variations de juste valeur étaient constatées en « Autres éléments du résultat global » (OCI).

Suivant IFRS 9, ces contrats sont classés dans la catégorie « Actifs financiers non-courants » et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier. L'impact de cette nouvelle méthode comptable sur le résultat des périodes comparatives n'est pas significatif.

La direction financière a mené une analyse relative au risque de crédit des créances commerciales au terme de laquelle elle n'a pas détecté d'impact significatif par rapport à la méthode de dépréciation actuellement retenue.

IFRS 15

La norme IFRS 15 relative aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients remplace la norme IAS 18 relative aux produits des activités ordinaires.

Les principes d'IFRS 15 sont fondés sur le fait que la comptabilisation du chiffre d'affaires doit dépendre le transfert du contrôle des biens et services promis au client pour des montants représentatifs de la rémunération à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.



En cohérence avec les travaux préparatoires du Groupe PHARMAGEST, l'application de la norme IFRS 15 a des impacts sur les montants reconnus et les informations données en annexe aux comptes consolidés sur les flux de revenus suivants :

• Impacts sur le calendrier de reconnaissance du chiffre d'affaires :

- *Les contrats de fournitures de matériel et/ou licence intégrant des prestations de maintenance.*

La norme IFRS 15 vient se substituer à la norme IAS 18 appliquée par le Groupe PHARMAGEST sur les ventes de licences.

L'application de la norme IFRS 15 concerne l'ensemble des contrats de fournitures de matériels et licences pour lesquels les clients ont opté pour la solution de financement assortie de périodes de gratuité de maintenance. La maintenance est considérée comme facturée d'avance et couvre les périodes de gratuité de maintenance.

La méthode de valorisation utilisée repose sur une méthode proportionnelle de répartition des revenus de ventes et de prestations de maintenance selon une hypothèse d'achat classique avec souscription d'un contrat de maintenance aux tarifs catalogue.

- *Les contrats de ventes de matériel intégrant une composante garantie.*

L'application de la norme concerne l'ensemble des matériels proposés à la vente qui bénéficie d'une garantie supérieure à la garantie légale. Cette application ne concerne pas le matériel mis à disposition des utilisateurs dans le cadre d'une offre globale de services qui inclut une garantie de continuité de service dont le chiffre d'affaires est reconnu lors de la réalisation du service. La garantie est considérée comme facturée d'avance et couvre la période de garantie.

La méthode de valorisation utilisée se fonde sur l'analyse de l'historique des taux de retour des matériels bénéficiant de cette garantie auxquels il est appliqué la marge commerciale moyenne. Chaque remplacement de matériel dans le cadre de la garantie est considéré comme une nouvelle vente selon cette loi de probabilité des taux de retour.

• Impacts de présentation du chiffre d'affaires des ventes de dossiers de financement :

- *Les offres de financement d'équipements dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST agit en tant qu'agent et non pas en principal au sens de la norme IFRS 15.*

Le principe retenu est de constater le chiffre d'affaires de la prestation de mise en relation, d'intermédiation.

La méthode de reconnaissance utilisée consiste à déduire des ventes de dossiers, le coût d'achat de ces dossiers, afin de ne laisser apparaître que la marge d'agent.

Afin de mesurer les effets d'IFRS 15, le Groupe a opté pour une approche rétrospective complète avec un impact sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2017 :

Reconnaissance de CA - En K€	Impacts sur Capitaux propres (01/01/2018)	Impacts sur Chiffre d'Affaires (31/12/2017)	Impacts sur Résultat Net (31/12/2017)	Impacts sur Chiffre d'Affaires (31/12/2018)	Impacts sur Résultat Net (31/12/2018)
Contrats intégrant de la maintenance	-10 448	-132	-90	172	140
Contrats intégrant de la garantie	-457	-119	-71	-34	2
Contrats de ventes de financements	0	-16 885		-22 635	0
TOTAL	-10 906	-17 136	-161	-22 496	142

**Retraitements du bilan au 31/12/2017**

Etat de la Situation Financière - Actif - En K€	31/12/2017	Retraitements	31/12/2017 Avec retraitements
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	18 993	-	18 993
Écarts d'acquisition	38 819	-	38 819
Immobilisations corporelles	5 880	-	5 880
Actifs financiers non courants	19 083	-	19 083
Titres mis en équivalence	900	-	900
Impôt différé actif	696	3 635 ⁽¹⁾	4 331
Total actifs non courants	84 371	3 635	88 006
Actifs courants			
Stocks et en-cours	2 781	-	2 781
Clients et comptes rattachés	22 937	-	22 937
Autres créances	8 727	-	8 727
Titres disponibles à la vente	28 134	-	28 134
Autres actifs financiers	0	-	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 577	-	27 577
Total actifs courants	90 155	-	90 155
TOTAL	174 526	3 635	178 161

État de la Situation Financière - Capitaux propres et Passif - En K€	31/12/2017	Retraitements	31/12/2017 Avec retraitements
Capitaux propres			
Capital	3 035	-	3 035
Réserves consolidées	87 078	-10 829 ⁽¹⁾	76 249
Résultat de l'exercice	23 135	61	23 196
Capitaux propres part du groupe	113 248	-10 768	102 480
Réserves Intérêts minoritaires	1 463	-116	1 347
Résultat Intérêts minoritaires	1 116	-22	1 094
Intérêts minoritaires	2 579	-137	2 442
Total des capitaux propres (ensemble consolidé)	115 827	-10 906	104 921
Passifs non courants			
Provisions à long terme	4 184	-743	3 441
Dettes financières à long terme	14 197	-	14 197
Impôt différé passif	887	-	887
Autres dettes à long terme	2 688	-	2 688
Total des passifs non courants	21 955	-743	21 213
Passifs courants			
Provisions à court terme	152	-	152
Part à moins d'un an des dettes financières	2 681	-	2 681
Dettes fournisseurs	9 560	-	9 560
Impôt exigible	655	-	655
Autres dettes à court terme	23 696	15 283 ⁽¹⁾	38 979
Total des passifs courants	36 743	15 283	52 027
TOTAL	174 526	3 635	178 161

⁽¹⁾ Impact IFRS 15 : Retraitements des produits constatés d'avance générant d'une part une réduction des réserves consolidées et d'autre part un impôt différé actif.



Retraitements du compte de résultat au 31/12/2017

Compte de résultat - En K€	31/12/2017	Retraitements	31/12/2017 Avec retraitements
Chiffre d'affaires	146 806	-17 137	129 669
Autres produits de l'activité	0	-	0
Sous total produits d'exploitation	146 806	-17 137	129 669
Achats consommés	-40 363	16 885 ⁽¹⁾	-23 478
Charges de personnel	-47 144	-	-47 144
Achats et charges externes	-17 475	-	-17 475
Impôts et taxes	-2 749	-	-2 749
Dotations aux amortissements	-4 236	-	-4 236
Dotations aux provisions	-358	36	-322
Autres produits et charges	39	-	39
Sous total charges d'exploitation	-112 287	16 921	-95 366
Résultat opérationnel courant	34 519	-215	34 304
Autres produits opérationnels	0	-	0
Autres charges opérationnelles	0	-	0
Résultat opérationnel	34 519	-215	34 304
Produits de trésorerie et équivalents	1 149	201	1 350
Coût de l'endettement financier brut	-218	-	-218
Coût de l'endettement financier net	931	201	1 132
Autres produits et charges financières	-340	-	-340
Charge d'impôt	-10 745	53	-10 692
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-114	-	-114
Résultat net des activités poursuivies	24 251	39	24 290
Résultat net des activités abandonnées	0	-	0
Résultat net de l'exercice	24 251	39	24 290
Résultat part du groupe	23 135	61	23 196
Résultat part des intérêts minoritaires	1 116	-22	1 094
Résultat (part du groupe) de base par action	1,55	-	1,55
Résultat (part du groupe) dilué par action	1,52	-	1,53

⁽¹⁾ Impacts IFRS 15 : Coût d'achat des dossiers financés avec l'activité d'agent.



Retraitements de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/2017

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - En K€	31/12/2017	Retraitements	31/12/2017 Avec retraitements
Résultat Net	24 251	39	24 290
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Ecart de conversion	1	-	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	-	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	201	-201	0
Impôts liés	0	-	0
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Réévaluation des immobilisations	0	-	0
Réévaluation/écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	-279	-	-279
Charge stock-options sur période	125	-	125
Impôts liés	70	-	70
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	117	-201	-83
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	24 368	-161	24 207
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	23 253	-140	23 113
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires	1 116	-22	1 094
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - de base par action	1,56	-	1,55
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (part du groupe) - dilué par action	1,53	-	1,52



Retraitements du tableau des flux de trésorerie au 31/12/2017

Tableau des Flux de Trésorerie - En K€	31/12/2017	Retraitements	31/12/2017 Avec retraitements
I. Opérations et investissements d'exploitation			
Résultat opérationnel	34 519	-215	34 304
Dotations nettes aux amortissements et provisions, hors éléments fiscaux et financiers	4 618	-37	4 581
Autres charges calculées, hors éléments financiers	125	-	125
Plus ou moins-value de cessions d'actifs immobilisés	-43	-	-43
Autres retraitements	291	-291	0
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	39 510	-543	38 967
Coût de la dette financière brute, intérêts versés	-218	-	-218
Impôts payés	-10 725	-	-10 725
Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	28 567	-543	28 024
Variation des stocks	-155	-	-155
Variation des créances clients	-913	-	-913
Variation des fournisseurs	827	-	827
Variation des autres créances et dettes	-849	252	-598
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 090	252	-839
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	27 477	-291	27 186
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-7 704	-	-7 704
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	39	-	39
Dépôts de garantie et autres flux d'investissements d'exploitation	-270	-	-270
Investissements d'exploitation	-7 936	-	-7 936
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation	19 542	-291	19 251
II. Investissements financiers			
Acquisitions d'investissements financiers	0	-	0
Cessions d'investissements financiers	0	-	0
Incidences des acquisitions et cessions de titres consolidés	-10 540	-	-10 540
Variation de la trésorerie issue des investissements financiers	-10 540	-	-10 540
III. Opérations en capital			
Augmentation de capital PHARMAGEST INTERACTIVE	0	-	0
Augmentation de capital des filiales souscrites par les minoritaires	0	-	0
Acquisitions et cessions d'actions PHARMAGEST INTERACTIVE (actions propres)	-1 012	-	-1 012
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	-	0
Dividendes versés par PHARMAGEST INTERACTIVE	-9 731	-	-9 731
Dividendes versés par les filiales consolidées aux minoritaires	-310	-	-310
Acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires	0	-	0
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital	-11 055	-	-11 055
IV. Opérations de financement			
Emission ou souscription d'emprunts et dettes financières	10 572	-	10 572
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-931	-	-931
Acquisitions et cessions de placements financiers (titres disponibles à la vente/autres actifs financiers)	-4 060	-	-4 060
Produits de trésorerie et équivalents, intérêts reçus	1 149	291	1 440
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	6 729	291	7 021
V. Incidence des écarts de conversion/instruments financiers et autres produits/charges financières	-23	-	-23
Disponibilités	8	-	8
Concours bancaires	-4 646	-	-4 646
Variation de la trésorerie nette	4 653	-	4 653



1.1.2 Normes, amendements et interprétations dont l'application entre en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Les normes applicables au Groupe PHARMAGEST, à compter du 1^{er} janvier 2019, sont les suivantes :

- **Les amendements à IFRS 9** portant sur les caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- **La norme IFRS 16** sur les contrats de location ;
- **Les normes d'améliorations annuelles** : Annual improvements (cycle 2015-2017) ;
- **Les amendements à IAS 28** portant sur les intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises ;
- **Les amendements à IAS 19** sur la modification, réduction, ou liquidation de régime ;
- **L'IFRIC 23** sur les positions fiscales incertaines.

Ces textes n'ont pas donné lieu à application anticipée au 31 décembre 2018 comme autorisé par les textes.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe PHARMAGEST à l'exception de la norme IFRS 16 sur les contrats de location. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif sur la charge d'impôt au titre de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat » applicable au 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16

Le Groupe appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019 la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location ». Cette norme remplacera la précédente norme IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme IFRS 16 traite tous les contrats de location selon un modèle unique consistant à enregistrer au passif du preneur l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est par la suite amorti sur la durée des contrats de location. La nouvelle norme sera appliquée selon la méthode « retrospective modified » simplifiée au 1^{er} janvier 2019 compte tenu du faible impact de la désactualisation de la dette. De ce fait, les comptes comparatifs 2018 présentés dans les états financiers 2019 ne seront pas retraités. Les travaux de recensement et de valorisation sont finalisés, l'essentiel des contrats concernant des locations immobilières d'agences et de bureaux, ainsi que la flotte de véhicules.

L'impact d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe dépendra de la composition du portefeuille de contrats, des taux d'intérêts retenus pour actualiser les paiements futurs ainsi que de l'estimation de la durée de chacun de ces contrats (incluant les options de résiliation ou de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain). Le Groupe anticipe, à périmètre et taux de change constant :

- un impact non significatif sur les principaux agrégats du compte de résultat 2019 ;
- une dette de location estimée à 1,5 M€ pour les contrats de location de véhicules et 7,5 M€ pour les baux immobiliers, en date de transition au 1^{er} janvier 2019, et un actif incorporel d'un montant comparable ;
- un effet favorable sur le cash-flow net des activités opérationnelles, contrebalancé par une dégradation du cash-flow net des activités de financement (au titre du remboursement en capital de la dette de location).

La Note 7.8 des comptes consolidés qui reprend les engagements de location simple donne le montant des engagements en valeur non actualisée et TTC pour 11,1 M€.

1.1.3 Autres évolutions normatives et normes d'application postérieures au 1^{er} janvier 2019

En 2019, les groupes de travail mis en place par le Groupe PHARMAGEST se poursuivront pour appréhender et évaluer les impacts de l'application des normes suivantes :

- **Les amendements à IFRS 3** sur la définition d'une entreprise ;
- **Les amendements à IAS 1 et IAS 8** sur la définition du terme « significatif » ;
- **Les amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS.**



1.2 Présentation des états financiers

1.2.1 Compte de résultat

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clé en main » de ses solutions informatiques. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel du Groupe PHARMAGEST. Il s'agit en particulier des dépréciations de marques et écarts d'acquisition. Il s'agit également, s'ils sont significatifs et non récurrents, des effets de variation de périmètre, des plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courant susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

1.2.2 Tableau de variation de trésorerie

La variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est déterminée sur la base du résultat opérationnel, qui est ajusté des transactions n'ayant aucun effet sur la trésorerie.

A noter que les avances reçues et remboursables dans le cadre de projets de Recherche et Développement sont présentées dans l'agrégat « Autres créances et autres dettes » au sein de la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation.

1.3 Base d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui peuvent être comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe PHARMAGEST pour l'établissement des états financiers portent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, en ce compris les frais de développement et les écarts d'acquisition comme indiqué en Note 5 des comptes consolidés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe PHARMAGEST révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe PHARMAGEST a fait usage d'appréciation pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.



NOTE 2 - Périmètre de consolidation

2.1 Principes et méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les suivantes :

Intégration globale

Concerne les sociétés dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST est exposé ou a droit à des rendements variables et dans lesquelles il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir décisionnaire (politiques financières et opérationnelles) détenu sur ces dernières.

Toutes les transactions et positions inter-sociétés du Groupe PHARMAGEST sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Mise en équivalence

S'applique aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe PHARMAGEST exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20%. Selon cette méthode, le Groupe PHARMAGEST enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ».

L'exercice social de toutes les sociétés du périmètre de consolidation coïncide avec l'année civile sauf pour les créations et acquisitions sur l'exercice. Les bilans et comptes de résultat des sociétés du Groupe PHARMAGEST utilisés sont ceux disponibles à date et clos au 31 décembre 2018.

2.1.1 Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
AXIGATE	Paris (75)	100	100
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	51,82	51,82
CP INTERACTIVE	Dijon (21)	100	100
DIAELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DICSIT INFORMATIQUE	Bezaumont (54)	100	100
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65	65
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
INFARMA	Bologne (Italie)	100	79
INSERVICE	Macerata (Italie)	100	79
INTECUM	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MACROSOFT	Macerata (Italie)	100	79
MACROSOFT BUILDING	Macerata (Italie)	100	79
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Bray (Irlande)	51	51
NANCEO	Paris (75)	100	100
NOVIA SEARCH	Florange (57)	100	67,97
NOVIATEK	Schifflange (Luxembourg)	79,97	67,97
PHARMAGEST ITALIA (anciennement MACROSOFT HOLDING)	Macerata (Italie)	79	79
SABCO	Windhof (Luxembourg)	100	100
SABCO SERVICES	Gosselies (Belgique)	100	100
SAILENDRA	Nancy (54)	75,09	75,09
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
TEKNEMA	Macerata (Italie)	100	79
UK PHARMA	Londres (Angleterre)	100	100
WELFINITY GROUP	Windhof (Luxembourg)	80	80

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.



2.1.2 Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GROUPE DOMEDIC	Québec (Canada)	28,32	28,32

GROUPE DOMEDIC a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes aux prises avec des problèmes de santé nécessitant un traitement médical régulier. GROUPE DOMEDIC développe ainsi des produits pour accompagner les personnes conscientes de l'importance pour leur bonne santé d'un suivi rigoureux de leurs traitements médicaux.

La situation financière au 31 décembre 2018 présente une perte de 623 KCAD avec une situation nette positive de 451 KCAD.

Le Groupe PHARMAGEST considère qu'il ne dispose que d'une influence notable.

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2018
Titres mis en équivalence ⁽¹⁾	900		170			730

⁽¹⁾ Les titres mis en équivalence sont calculés sur la base des capitaux propres retraités et tiennent aussi compte des écarts d'acquisition.

En K€	Capitaux propres	Capitaux propres retraités	Quote-part Groupe	Ecart d'acquisition net	Mise en équivalence
GROUPE DOMEDIC	270	450	127	603	730

2.1.3 Intérêts minoritaires

En application de la norme IFRS 12, le Groupe PHARMAGEST tient à indiquer que les filiales avec des intérêts minoritaires ne sont pas significatives par rapport aux agrégats financiers du Groupe PHARMAGEST et leurs informations financières ne sont par conséquent pas présentées dans l'annexe des comptes du Groupe PHARMAGEST.

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas identifié de restrictions importantes sur les intérêts détenus dans ses filiales.

2.1.4 Sociétés non consolidées

Il est précisé l'absence d'entité ad hoc au sein du Groupe PHARMAGEST.



2.2 Evolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 79%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA. Elle contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par PHARMAGEST ITALIA et 80 % par MACROSOFT.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 142 975.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.
- Le Groupe PHARMAGEST a augmenté sa participation au sein de SAILENDRA qui passe de 70,01% à 75,09%.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société MEDICATION SYSTEMS à la société CAREMEDS.
- La société QUALITY FLUX, déconsolidée depuis 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif, a été liquidée durant le premier semestre 2018.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 100%, dans le capital de la société anglaise UK PHARMA, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 £, immatriculée au « Companies House » de LONDRES sous le numéro 03 513 400. La société a pour activité le service aux entreprises.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.

2.2.2 Variations de périmètre au cours de l'année précédente

- Prise de participation à hauteur de 51,82% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de CAREMEDS, société anglaise, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 990 372. La société CAREMEDS contrôle 100% de MEDICATION SYSTEMS, société anglaise, immatriculée au « Companies House » de CARDIFF sous le numéro 07 971 144.
- Prise de participation à hauteur de 51% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de MULTIMEDS, société irlandaise, immatriculée au « Companies Registration Office » de DUBLIN sous le numéro 533 817.
- Prise de participation initiale de 80% de PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de WELFINITY GROUP, société luxembourgeoise, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du LUXEMBOURG sous le numéro B 212 759.
- Réalisation de la dernière phase d'intégration de TELUS Santé dans le capital du GROUPE DOMEDIC portant la participation de PHARMAGEST INTERACTIVE à hauteur de 28,32%.
- Prise de participation totale de MALTA INFORMATIQUE dans le capital d'AXIGATE, société française, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 490 301 991.

Ces regroupements ont été comptabilisés sur des bases définitives.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma.



NOTE 3 - Immobilisations incorporelles

3.1 Écarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

L'ajustement des valeurs d'actif et passif est effectué dans les 12 mois à compter de la date d'acquisition.

La différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe PHARMAGEST dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écarts d'acquisition.

Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe PHARMAGEST dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition qui sont présentés en charges opérationnelles.

La norme IFRS 3 révisée introduit l'obligation de prendre en compte dans le coût du prix payé la juste valeur des paiements conditionnels.

La prise de contrôle par acquisitions successives d'une société donne lieu à la réévaluation à la juste valeur des actions détenues avant la prise de contrôle et à l'enregistrement en résultat du changement de valeur.

A compter du 1^{er} janvier 2010, en application d'IAS 27 révisée, les transactions (significatives) avec les minoritaires, postérieures à la prise de contrôle, n'affectent que les capitaux propres.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur en fin d'exercice, ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.1 des comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris automatiquement en résultat opérationnel, lorsqu'ils sont non significatifs.

3.2 Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée ;
- Le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée. Ainsi, lorsqu'un module nouveau est développé sur un logiciel existant, ses coûts de développement sont portés à l'actif pour autant qu'ils permettent d'accéder à une clientèle non couverte jusqu'à présent ou de répondre à un nouveau besoin ;
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Se référer à la Note 3.4.1 des comptes consolidés pour la valorisation au 31 décembre 2018.

Les frais de développement activés sont amortis sur la durée d'utilité estimée des projets concernés et font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les frais de développement en cours (non encore amortis) font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

Les modalités de réalisation des tests de dépréciation sont présentées en Note 5.2 des comptes consolidés.



3.3 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Relations clientèles Logiciels acquis	En fonction des caractéristiques des contrats 1 à 5 ans	Linéaire Linéaire

3.4 Valeur des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

3.4.1 Valeurs brutes des immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur brute au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2018
Frais de développements ⁽¹⁾	34 350	7 787	-1 562	-88	1 581 ⁽²⁾	42 069
Relations clientèles ⁽³⁾	1 493				0	1 493
Autres immobilisations incorporelles	7 726	458	-235	88	266	8 303
Écarts d'acquisition	38 819	8 186	-1 000			46 005
TOTAL	82 388	16 431	- 2 797	0	1 848	97 870

⁽¹⁾ Dont 10 604 K€ de frais de développements encourus non amortis au 31/12/2018.

⁽²⁾ Frais de développement de PHARMAGEST ITALIA et de ses filiales.

⁽³⁾ Constatation d'une relation clientèle suite à l'acquisition de SABCO.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écarts d'acquisition et alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe.

Détail de la valeur comptable des écarts d'acquisition par UGT (en K€) :

Division Solutions Pharmacie Europe			Division Solutions Établissements Sanitaires et Médico- Sociaux	Division Solutions e-Santé	Total Groupe PHARMAGEST
Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux	Pôle Pharmacie Italie			
24 796	2 164	8 164	9 055	1 826	46 005



3.4.2 Amortissements sur immobilisations incorporelles

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2017	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2018
Frais de développement	19 288	3 043	-1 481	-88	969	21 730
Relations clientèles	1 493					1 493
Autres incorporels	3 796	526	-169	88	219	4 460
TOTAL	24 577	3 569	-1 650	0	1 187	27 683

Les écarts d'acquisition et frais de développement ne sont pas dépréciés sur la base des tests de perte de valeur réalisés en 2018.

NOTE 4 - Immobilisations corporelles

4.1 Evaluation initiale et évaluation postérieure

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe PHARMAGEST, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement de l'acquisition et de la construction d'installations encourus pendant la période de construction sont constatés en charges de la période.

Les subventions perçues au titre de biens amortissables sont amorties au rythme desdites immobilisations et présentées en autres dettes.

En K€	Valeur au 31/12/2017	Augmen- tations	Diminutions	Reclasse- ment	Variation de périmètre	Ecart de change	Valeur brute au 31/12/2018
Terrains	585						585
Constructions	6 073	250	-60		789		7 052
Constructions - Leasing					905		905
Matériel	1 364	412			222		1 998
Autres immobilisations corporelles	7 967	2 165	-695		1 532		10 969
TOTAL	15 989	2 827	-755		3 449		21 509



4.2 Amortissements

En application de l'approche par composants, le Groupe PHARMAGEST utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les principaux modes et durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	15 à 30 ans	Linéaire
Agencements	8 à 30 ans	Linéaire
Installations générales	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	1 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

En K€	Valeur au 31/12/2017	Dotations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2018
Immobilisations corporelles	10 110	1 666	-611		1 834	12 999

4.3 Contrats de location

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe PHARMAGEST utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Ces contrats de location font l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement :

- Contrats de location simple : les paiements effectués au titre de ces contrats (autres que les coûts de services tels qu'assurance et maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location ;
- Contrats de location-financement en tant que preneur : le Groupe PHARMAGEST n'a pas recours à des contrats de location-financement significatifs ;
- Contrats de location-financement en tant que fournisseur : les contrats mis en place par le Groupe PHARMAGEST auprès de ses clients sont automatiquement cédés aux bailleurs partenaires d'HEALTHLEASE et NANCEO dès l'achat du dossier. Le Groupe PHARMAGEST ne supporte aucun risque lié à ces contrats.

Se référer à la Note 7.8 des comptes consolidés pour les engagements hors bilan.



NOTE 5 - Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs non financiers

5.1 Tests de dépréciation sur écarts d'acquisition et actifs incorporels

La norme IAS 36 impose de tester les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (marques) au moins une fois par an et à chaque indice de perte de valeur, et les autres actifs à long terme à durée de vie définie lorsqu'il existe un indice montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur.

Un indice de perte de valeur peut être :

- Une diminution importante de la valeur de marché de l'actif ;
- Un changement dans l'environnement technologique, économique ou juridique.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur la plus élevée entre la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et la valeur d'utilité. La juste valeur se définit comme étant le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou du groupe d'actifs testé. La méthode des cash-flows futurs a été utilisée en l'absence de comparabilité des informations issues des marchés.

En cas de perte de valeur d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, la perte de valeur est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le goodwill est alloué / testé au plus bas niveau de groupe d'UGT auquel il est suivi et ce niveau ne doit pas être plus élevé que les secteurs opérationnels du Groupe PHARMAGEST.

Ainsi, l'ensemble des actifs incorporels non amortissables et ne générant pas de cash-flow indépendant et les écarts d'acquisitions sont affectés à chaque UGT (se référer à la Note 3.4 des comptes consolidés) dans le cadre de ces tests de dépréciation.

La méthode de valorisation est basée sur la valorisation par le Discounted Cash-Flow (DCF) attendu pour les années 2019 à 2022 selon les perspectives de business élaborées par le Groupe selon sa stratégie de développement dans son environnement concurrentiel.

Le taux d'actualisation pris comme référence est celui utilisé par les analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité. Le taux d'actualisation de référence est appliqué sur les activités matures tandis qu'il est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée.

La valeur actuelle est déterminée par sommation d'une part sur la valeur actualisée par UGT des DCF de la période explicite de 2019 à 2022 et d'autre part de la valeur terminale qui correspond à la valeur de l'actif économique estimée à la dernière année de l'horizon explicite. Cette valeur terminale est mesurée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles normatifs projetés dès la fin de la période explicite et se poursuivant jusqu'à l'infini par UGT sur base de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à l'infini est appliqué à l'infini selon notre perception de l'évolution du marché.

Hypothèses retenues :

	Division Solutions Pharmacie Europe			Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux	Division Solutions e-Santé
	Pôle Pharmacie France	Pôle Pharmacie Belux	Pôle Pharmacie Italie		
Taux d'actualisation	6,08%	5,88%	6,30%	6,25%	11,76%
Taux de croissance à l'infini	1,80%	1,80%	2,30%	2,30%	2,50%

La valorisation ainsi obtenue par nos tests de dépréciation réalisés en 2018 permet de s'assurer que la valeur recouvrable des actifs testés par UGT ne donne pas lieu à perte de valeur.



Analyse de la sensibilité

La sensibilité des tests a été mesurée autour des paramètres suivants dans les différentes UGT :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 0,5 point de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 point de base ;
- Evolution des hypothèses retenues par la direction dans son business plan à 5 ans fixées à -15% et -30%.

	Test de sensibilité	Valeur des actifs en base 100
Evolution du taux d'actualisation	-0,5 point +0,5 point	111,2 91,2
Evolution du taux de croissance à l'infini	-0,5 point +0,5 point	92,2 109,9
Prévisions du Business Plan à 5 ans	-15% -30%	86,8 73,6

La base 100 est définie comme la valeur recouvrable des actifs testés par UGT.

L'analyse de sensibilité aux paramètres ci-avant précisés n'a pas fait apparaître d'éléments actualisés générant une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

5.2 Tests de dépréciation des frais de développement

La norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » requiert la réalisation et documentation de tests de dépréciation par projet :

- En cas d'indice de perte de valeur pour les frais de développement en cours d'amortissement ;
- Annuellement pour les frais de développement non encore mis en service.

L'estimation de la valeur recouvrable des projets est réalisée en application de la méthode des Discounted Cash-Flows. Une évaluation de la durée de vie de chaque projet est effectuée afin de tenir compte du marché concerné. Le Groupe PHARMAGEST n'a pas détecté d'indices de pertes de valeurs.



NOTE 6 - Financement et instruments financiers

6.1 Actifs financiers non courants

Valeurs brutes des actifs financiers non courants

En K€	Valeur au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2018
Dépôts, cautionnements et prêts	629	47	-27		5	654
Placements ⁽¹⁾	18 454	10 693			5 046	34 192
Autres participations ⁽²⁾	0				115	115
TOTAL	19 083	10 740	-27		5 166	34 962

⁽¹⁾ Au cours du mois de décembre 2016, la répartition du contrat de capitalisation, précédemment en fonds euro, a été arbitrée sur un nouveau support en unités de compte dont la composante sont des parts de SPPICAV (société de placement à prépondérance immobilière à capital variable).

Au cours du premier semestre 2018, le Groupe a investi dans des contrats de capitalisation en unités de compte.

Au 31 décembre 2018, le solde des placements s'analyse de la façon suivante :

- Contrat de capitalisation en unités de compte : 25 443 K€ ;
- Produits structurés USD à Capital garanti : 3 493 K€ ;
- Placements en assurances vie : 5 256 K€.

A la clôture, les placements sont valorisés à la juste valeur (valeur de rachat) par résultat.

⁽²⁾ Déprécié à hauteur de 106 K€.

6.2 Actifs financiers courants

Les gains et pertes latents par rapport au prix d'acquisition des placements, dont le support est en fonds euros, sont systématiquement comptabilisés en résultat jusqu'à la date de cession.

Valeurs nettes - En K€	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Contrat de capitalisation ⁽¹⁾	28 725		28 134
Autres actifs financiers	0		0
TOTAL	28 725		28 134

⁽¹⁾ Contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. La juste valeur du contrat correspond à la valeur liquidative à tout instant, soit la valeur comptable. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

6.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est détenue dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à 3 mois ou dès lors aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.



Valeurs brutes - En K€	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
SICAV/Comptes à terme	7 378	0	9 811
Disponibilités	18 091	9 234	10 665
Avance financière ⁽¹⁾	7 100	0	7 100
TOTAL	32 569	9 234	27 577

⁽¹⁾ Le Groupe PHARMAGEST a procédé à la mise en place d'une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE, sa société mère, qui fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance. Le Groupe PHARMAGEST considère l'avance financière accordée à MARQUE VERTE SANTE comme de la trésorerie disponible dans la mesure où MARQUE VERTE SANTE s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande du Groupe PHARMAGEST dans un délai maximum de 3 mois après la demande.

6.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission éventuels dans la mesure où ils sont incrémentaux et directement rattachables sont le cas échéant amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

La méthode d'évaluation retenue est la valeur planchée actualisée des indices de révisions contractuels.

En K€	31/12/2018				Dont variation de périmètre	31/12/2017 Montant brut
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans		
Découverts bancaires	1 071	1 071			191	1 482
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	32 994	5 096	21 652	6 246	3 001	12 413
Cautions ⁽²⁾	1 986		1 986			1 498
Dettes options de ventes sur minoritaires ⁽³⁾⁽⁴⁾	6 823		6 823		5 357	1 466
Dettes Crédit-Bail	302	62	240		346	0
Emprunts / dettes financières	11	11				18
TOTAL	43 188	6 240	30 701	6 246	8 895	16 878

⁽¹⁾ Les emprunts ne sont pas soumis à covenants bancaires et sont essentiellement à taux fixes.

⁽²⁾ Ces passifs non courants sont constitués de cautions reçues dans le cadre du Service de Mise à jour SESAM-Vitale, service dont la durée est de 36 mois reconductible tacitement.

⁽³⁾ Les actionnaires minoritaires des entités CAREMEDS et MULTIMEDS disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 6 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

⁽⁴⁾ Les actionnaires minoritaires de PHARMAGEST ITALIA disposent d'une option de vente à PHARMAGEST INTERACTIVE à échéance 5 ans à compter de la prise de participation majoritaire du Groupe PHARMAGEST.

Analyse des emprunts auprès d'établissements de crédit par échéance et par nature de taux :

En K€	Dettes financières		
Echéances	Taux fixe	Taux variable	Total
A -1 an	4 958	138	5 096
De 1 à 5 ans	21 533	119	21 652
A + 5 ans	6 246	0	6 246
TOTAL	32 737	257	32 994



6.5 Résultat financier

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits de trésorerie	1 147	1 350
Coût de l'endettement brut	294	218
Gains et pertes de changes	153	-340

Les produits de trésorerie sont présentés nets de la rémunération du fonds qui en assure la gestion et des éventuelles provisions de moins-value latente ainsi que la variation de juste valeur des instruments financiers.

Les gains et pertes sur écarts de change sont principalement liés aux produits structurés en USD.

6.6 Gestion et contrôle des risques financiers

6.6.1 Risque de liquidité

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face aux échéances à venir.

Au 31 décembre 2018, le Groupe PHARMAGEST dispose de différents niveaux de liquidité selon les horizons temporels suivants :

- A très court terme, le Groupe PHARMAGEST bénéficie d'une trésorerie disponible de 32,6 M€ ainsi que d'autorisations de lignes de découvert non utilisées pour un montant de 14 M€. La trésorerie disponible inclut l'avance de trésorerie de 7,1 M€ du Groupe PHARMAGEST à sa société mère MARQUE VERTE SANTE ;
- A court terme, le Groupe PHARMAGEST peut recourir aux fonds euros d'une valeur de 28,7 M€ ;
- Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe PHARMAGEST peut s'appuyer sur ses placements financiers non courants (se référer à la Note 6.1 des comptes consolidés) d'un montant de 34,2 M€.

Ainsi, la position nette de liquidité disponible du Groupe PHARMAGEST est de l'ordre de 110 M€ ce qui permet de disposer à tout moment des ressources financières suffisantes afin de financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, mais également de faire face à tout événement exceptionnel.

Les différentes échéances des emprunts financiers sont présentées en Note 6.4 des comptes consolidés.

Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont les découverts bancaires et les emprunts à moyen et long terme.

Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif.

Par ailleurs, la gestion du risque de liquidité au sein du Groupe PHARMAGEST a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant.

Ainsi, l'analyse faite par le Groupe PHARMAGEST sur son risque de liquidité lui permet d'être en mesure de faire face à ses échéances à venir.



6.6.2 Risque de marché

6.6.2.1 Risque de taux

L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variable (sensibilité à la hausse des taux).

Analyse de la dette financière brute par échéance et par nature de taux :

En K€	Taux fixe				Taux variable
Echéances	Valeur comptable	Inférieur à 2%	Entre 2% et 4%	Plus de 4%	
2019	5 096	4 951	7		138
2020	5 444	5 382	5		57
2021	5 439	5 382			57
2022	5 387	5 382			5
2023	5 382	5 382			
Au-delà	6 246	6 246			
TOTAL	32 994	32 725	12		257

6.6.2.2 Risque de change

Dans son activité, le Groupe PHARMAGEST est très peu exposé au risque de change dans la mesure où la très grande majorité de ses achats et ventes est réalisée en euro.

6.6.2.3 Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe PHARMAGEST ayant fait le choix pour un support en unités de compte afin d'améliorer le rendement de sa trésorerie disponible, le Groupe PHARMAGEST s'estime peu exposé à cette nature de risque.

Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation.

6.6.3 Risque de crédit / contrepartie

Sur la base d'analyse de risque de contrepartie régulièrement actualisée, les créances sur les principaux débiteurs, représentés par les différents leasers actifs auprès des pharmaciens, ne font pas l'objet de dépréciation significative (retards très majoritairement inférieurs à 2 mois). La part des facturations financées par les leasers représente 29% du chiffre d'affaires consolidé 2018 dont 99% sont réalisés par les leasers en relation régulière avec HEALTHLEASE et NANCEO.

Les créances clients qui ne sont pas dépréciées sur base individuelle au 31 décembre 2018 ont été analysées. Un règlement a été reçu après la clôture pour la majorité d'entre elles (se référer à la Note 7.4 des comptes consolidés).

6.6.4 Risque lié aux effets du changement climatique

Au regard de ses activités, le Groupe PHARMAGEST n'est pas spécifiquement exposé aux risques liés aux effets du changement climatique.



6.7 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles ⁽¹⁾	11 158	12 317
Créances cédées non échues	0	0
Autres engagements financiers donnés	0	0
TOTAL	11 158	12 317

⁽¹⁾ L'intégralité des nantissements a été donnée à la souscription d'emprunts bancaires. Le montant indiqué correspond au solde des emprunts concernés au 31 décembre 2018.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus (hors lignes de crédit reçues et non utilisées pour 14 M€) pouvant avoir un impact financier significatif lié au financement du Groupe PHARMAGEST.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 7 - Données opérationnelles

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST comprend essentiellement les revenus liés aux activités suivantes :

- Ventes de configurations et de matériels,
- Maintenance et vente de bases de données,
- Prestations formations et nouveaux produits,
- Autres prestations.

Le produit de la vente de configuration et matériels est enregistré quand le contrôle des biens est transféré à l'acquéreur.

Les prestations de maintenance sont enregistrées linéairement sur la durée des contrats.

Les prestations de formations et de nouveaux produits sont constatées au moment de la prestation et de la cession du droit d'usage.

Les autres prestations sont enregistrées au moment de la réalisation de la prestation.

Chiffres d'affaires nets :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de configurations et de matériels	64 257	56 517
Maintenance et vente de bases de données	54 650	49 971
Prestations formations et nouveaux produits	27 953	21 554
Autres prestations	1 620	1 628
TOTAL	148 480	129 669



7.2 Information sectorielle

Les activités du Groupe PHARMAGEST sont regroupées au sein de Divisions :

- **Division Solutions Pharmacie Europe** : Correspond essentiellement au secteur de l'informatique officinale.
- **Division Solutions e-Santé** : Combinaison du secteur de l'innovation de technologies d'infrastructures pour l'e-Santé, dont les applications liées au télé-suivi médical, et du secteur offrant des prestations aux industries pharmaceutiques.
- **Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux** : Correspond au secteur de l'informatique pour les maisons de retraite et les hôpitaux associés à l'expertise des sociétés MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE et AXIGATE.
- **Division Fintech** : Correspond au secteur des solutions de financement de biens en location pour le secteur tertiaire de NANCEO.

Ces Divisions sont des regroupements de services, pôles, agences et entités juridiques ayant une activité commune.

31/12/2018 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	114 723 77%	19 273 13%	14 483 10%	148 480
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-2 775 53%	-946 18%	-1 513 20%	-5 234
Résultat opérationnel courant	27 138 70%	8 583 22%	3 165 8%	38 886
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'Affaires	23,65%	44,53%	21,85%	26,19%

⁽¹⁾ Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

31/12/2017 - En K€	Divisions			Total
	Pharmacie Europe	ESMS ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	
Chiffre d'affaires	101 821 79%	14 863 11%	12 986 10%	129 669
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-2 469 58%	-403 10%	-1 364 32%	-4 236
Résultat opérationnel courant	23 879 70%	6 578 19%	3 847 11%	34 304
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'Affaires	23,45%	44,26%	29,63%	26,46%

⁽¹⁾ Division Solutions Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

⁽²⁾ La rubrique « Autres » correspond aux Divisions Solutions e-Santé et Fintech.

Les données par activités sont issues du reporting interne établi suivant le référentiel des comptes consolidés aux normes françaises, complétées des reclassements et retraitements liés aux normes IFRS.



7.3 Saisonnalité de l'activité

Il n'existe pas de caractère saisonnier ou cyclique des activités.

7.4 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti. Une dépréciation est constituée lorsque l'encours comptable est supérieur au montant recouvrable.

En K€	31/12/2018			Dont variation de périmètre	31/12/2017
	Montant net	- 1 an	+ 1an		Montant net
Clients ⁽¹⁾	31 962	31 962		1 200	22 937
Autres créances	8 382	8 382		1 506	8 727
TOTAL	40 344	40 344		2 706	31 665

⁽¹⁾ Toutes les créances constituant la balance âgée consolidée ci-dessous ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours	Provision N/S
Créances entre 180 et 360 jours	Provision de 50%
Créances > 360 jours	Provision de 100%

Ainsi, la provision constituée fin 2018 est de 581 K€ contre 593 K€ fin 2017.

Le solde clients se décompose ainsi par tranche (en K€) :

Montant net	Non échu	< 60 jours	60 < X < 180 jours	> 180 jours
31 962	15 474	14 130	1 206	1 152

Compte tenu du fait que les créances sont des créances à court terme, et en l'absence d'évolution significative de la qualité des contreparties, la juste valeur des créances est proche de leur valeur comptable.

En K€	31/12/2017	Entrée de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2018
Provision pour dépréciation de comptes clients	593	18	301	-331		581



7.5 Stocks

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition : le matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel et le matériel réparable non sérialisé, de faible valeur, est valorisé au coût unitaire moyen pondéré. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

En K€	31/12/2018			Dont variation de périmètre	31/12/2017
	Montant brut	Dépréciation	Montant net		Montant net
Composants	117	0	117	123	61
Matériel	3 307	-545	2 762		2 296
Fournitures	240	-38	202		214
Pièces service après-vente	2 151	-125	2 026		211
Encours					
TOTAL	5 815	-708	5 108	123	2 781

7.6 Dettes fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2018				Dont variation de périmètre	31/12/2017
	Montant brut	à -1 an	De 1 à 5 ans	à + 5 ans		Montant net
Dettes fournisseurs	11 909	11 909			1 415	9 560
Autres dettes	46 977	46 453	524		1 760	42 321
TOTAL	58 886	58 362	524		3 175	51 881

7.7 Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	5 235	4 236
Provisions sur actifs immobilisés	0	0
Provisions sur actif circulant	279	-24
Provisions pour risques et charges	-61	346
TOTAL	5 453	4 558

Les reprises de provisions sont présentées en déduction des dotations.



7.8 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Obligation contractuelle en matière de crédit-bail	0	0
Obligation contractuelle de location simple mobilière ⁽¹⁾	1 770	2 064
Obligation contractuelle de location simple immobilière ⁽¹⁾	9 360	9 880
Obligation d'achats irrécouvrables	0	0
Autres obligations contractuelles	0	0
Engagements donnés liés au développement de l'activité	0	0
Engagements fiscaux	0	0
TOTAL	11 130	11 944

⁽¹⁾ Valeurs exprimées en TTC correspondant à des loyers à échoir.

Le Groupe PHARMAGEST ne dispose pas d'engagements hors bilan reçus pouvant avoir un impact financier significatif lié aux activités opérationnelles du Groupe.

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

NOTE 8 - Charges et avantages du personnel

8.1 Effectif et masse salariale

L'effectif du Groupe PHARMAGEST en Equivalent Temps Plein (ETP) compte 607 non cadres et 405 cadres.

Les charges de personnel se composent principalement des salaires bruts, des charges sociales et des contributions assises sur les salaires pour 51 363 K€ et de la participation pour 1 617 K€.

8.2 Avantages au personnel

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe PHARMAGEST s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe PHARMAGEST n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetée et prend en compte les charges sociales y afférentes.

Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice (1,57%).

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et les actifs affectés à leur couverture. Conformément aux amendements de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres.

Se référer à la Note 11 des comptes consolidés pour l'engagement à la clôture.



8.3 Stock-options

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence de constater une charge correspondant aux avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements en actions.

Les options sont évaluées par le Groupe PHARMAGEST, par référence à la valeur des instruments de capitaux propres attribués, à la date d'octroi en utilisant un modèle mathématique. Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Les plans de stock-options, depuis le 16 octobre 2007, sont soumis à une contribution patronale, recouvrée par les URSSAF. Le taux de cette contribution est fixé à 30% pour les options consenties et les attributions effectuées à compter du 11 juillet 2012.

Le Groupe PHARMAGEST a, conformément aux textes en vigueur, décidé de retenir pour assiette la juste valeur des options au sens d'IFRS 2.

Cette contribution a fait l'objet d'une provision dans les comptes 2014 du Groupe PHARMAGEST (exercice de rattachement) et ne sera pas lissée sur la période d'acquisition des droits conformément à IFRS 2.

Le montant global de la charge de rémunération s'élève à 500 K€ et le montant supporté par l'exercice 2018 est de 116 K€.

8.3.1 Plan de stock-options sur l'exercice 2014

Information sur les options d'achat d'actions	Information pro forma
Date du Conseil d'Administration	05/12/2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par : - Les mandataires sociaux / Administrateurs / Membres du Comité de Direction Financier et Social - Dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	239 780 0 25 000
Point de départ d'exercice des options Date d'expiration Prix de souscription	05/12/2018 04/12/2022 20,11 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2018	27 245
Nombre d'actions perdues au 31/12/2018	-36 060
Options d'achat d'actions restantes	176 475

8.3.1.1 Bénéficiaires

Bénéficiaire de ce plan les salariés des sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE, EHLS, MALTA INFORMATIQUE, DIATELIC, INTECUM, CPSI, à l'exception des membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE, des dirigeants mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales de sorte que ces bénéficiaires répondent aux critères suivants :

- Etre inscrit aux effectifs le 5 décembre 2014 ;
- Avoir 2 ans d'ancienneté au 5 décembre 2014 ;
- Etre en Contrat à Durée Indéterminée au 5 décembre 2014.



8.3.1.2 Information sur rémunérations sur base d'actions

Les options ont été évaluées selon le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'évaluation des options :

Maturité	6 ans
Volatilité ⁽¹⁾	20,00%
Taux sans risque	0,45%
Dividendes attendus	2,61%
Turn-over	5,00%
Juste valeur de l'option ⁽²⁾	12,83 €

⁽¹⁾ Estimée à partir de la volatilité historique sur la base du cours de l'action de PHARMAGEST INTERACTIVE.

⁽²⁾ Evaluation effectuée en 2014, soit avant la division par cinq du nominal.

8.4 Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2018 se sont élevées à 554 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 39 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite intègre un montant de 239 K€ concernant les membres des organes de direction.

NOTE 9 - Impôts sur les résultats

9.1 Impôts sur les résultats

Le Groupe PHARMAGEST calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

9.1.1 Contribution Economique Territoriale (CET)

Le Groupe PHARMAGEST considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE) égale à 1,5% de la valeur ajoutée produite, présente les mêmes caractéristiques que le calcul de la cotisation minimale de la Taxe Professionnelle (TP), également plafonnée sur cette base (valeur ajoutée). Ainsi, la CVAE est comptabilisée au compte de résultat selon l'affectation identique à l'ancienne TP et ne génère de ce fait pas d'impôt différé passif (cf. communiqué du Conseil National de la Comptabilité, devenu Autorité des Normes Comptables, en date du 14 janvier 2010).

9.1.2 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

En 2018, le Crédit d'Impôt est égal à 6% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile et servant de base aux cotisations patronales de sécurité sociale.

Le CICE est qualifié par le Groupe PHARMAGEST en tant qu'élément de rémunération soumis à la norme IAS 19. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel (1 275 K€ au 31 décembre 2018).

Le produit du CICE au titre de l'exercice 2017 a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, à savoir financer l'amélioration de la compétitivité du Groupe.



9.1.3 Charge d'impôt

Elle s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2018
Impôt courant	11 545
Contribution sur dividendes	0
Impôt différé	1 177
Total charge d'impôt	12 722

9.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Ils sont évalués sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

Le Groupe PHARMAGEST a retenu un taux de 25% pour le calcul de ses impôts différés, taux qui correspond au taux applicable le plus probable au moment du recouvrement de l'impôt.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, de déficits fiscaux et de crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

9.2.1 Réconciliation entre impôt théorique et impôt réel

En K€	31/12/2018
Résultat net des sociétés intégrées	27 038
Impôt sur les résultats	12 722
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	39 759
Charge d'impôt théorique au taux légal d'impôt sur les sociétés (33,33%)	13 253
Différences permanentes	106
Différence de taux	-435
Déficits non activés	162
Société mise en équivalence	54
Contribution additionnelle	-
CICE	-429
Contribution sur dividendes	12
Charge d'impôt effective	12 722
Taux effectif d'imposition	32,00%



9.2.2 Impôts différés actifs et passifs

L'analyse des variations des impôts différés actifs et passifs est présentée dans le tableau ci-dessous :

En K€	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total, impôts différés nets
Variations impactant l'année 2017	308	254	54
Au 31 décembre 2017	696	887	-190
Au 31 décembre 2017⁽¹⁾	4 331	887	3 445
Variations impactant l'année 2018	-1 554	-349	-1 206
Au 31 décembre 2018	2 777	538	2 239

⁽¹⁾ Valeurs avec retraitements IFRS 15 et IFRS 9

Les impôts différés sont comptabilisés en situation nette par société.

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants :

En K€	31/12/2017	Variation	Variation périmètre	31/12/2018
Effet des reports déficitaires ⁽¹⁾	516	-286		230
Effet fiscal des différences temporaires liées aux :				
Provisions pour retraites	884	133		1 017
Dettes sociales	452	-48		404
Dettes fiscales	7	-4		3
Retraitement marge en stock	26	8		34
Autres différences temporaires	2	-25	-6	-29
Retraitement réévaluation	0			
Retraitement revenus	79	-169		-90
Activation R&D	-2 159	-904		-3 063
Leasing	0	-3	-31	-34
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	0	3 766		3 766
Total différences temporaires	-707	2 754	-37	2 010
Impôts différés actifs (passifs) bruts	-190	2 468	-37	2 240
Provision				
Impôts différés actifs (passifs) nets	-190	2 468	-37	2 240

⁽¹⁾ Les déficits fiscaux activés concernent principalement l'ensemble des pertes fiscales des sociétés DIATELIC, SABCO et SABCO SERVICES. La décision d'activation de ces déficits est basée sur des perspectives d'utilisation dans un horizon à court / moyen terme.

⁽²⁾ Impact IFRS 15, se référer à la Note 1.1.1 des comptes consolidés.

Sur autorisation du Conseil d'Administration du 5 décembre 2014, un groupe d'intégration fiscale, dont la société mère est PHARMAGEST INTERACTIVE, a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Outre la société mère, il est aujourd'hui composé des sociétés DIATELIC, CP INTERACTIVE et INTECUM. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société mère, PHARMAGEST INTERACTIVE. Les déficits fiscaux réalisés dans ce cadre s'élèvent globalement à 504 K€.

Le Groupe PHARMAGEST a décidé de ne pas activer les déficits d'INTECUM pour un solde de 2 662 K€, soit un impôt différé actif potentiel de 666 K€ ainsi que des filiales récemment acquises SAILENDRA, NOVIA SEARCH, WELFINITY GROUP et DOMEDIC EUROPE pour un montant de déficit de 2 427 K€ générant un impôt différé actif complémentaire de 607 K€, soit un total d'impôt différé actif de 1 272 K€.



NOTE 10 - Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capital social et réserves

Le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE est composé de 15 174 125 actions d'une valeur nominale de 0,20€. Il n'existe qu'une catégorie d'action pour laquelle à chaque action est attaché un droit de vote. Le nombre d'actions en circulation n'a pas varié au cours de l'exercice.

Les réserves part Groupe du Groupe PHARMAGEST s'élèvent à 85 380 K€ dont 13 207 K€ de prime d'émission, (50) K€ d'écart de conversion, 511K€ de réserve légale et 71 712 K€ d'autres réserves.

10.2 Actions propres détenues par PHARMAGEST INTERACTIVE

10.2.1 Actions propres

Le poste comporte 205 479 actions PHARMAGEST INTERACTIVE détenues par la société à 100%.

La valeur boursière de l'action PHARMAGEST INTERACTIVE au 31 décembre 2018 s'établit à 51,10 €.

10.2.1.1 Contrat de liquidité

Le contrat d'animation du cours est détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE et GILBERT DUPONT en assure la gestion.

Caractéristiques du contrat :

- Les interventions de l'animateur ont pour seul objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché ;
- Le contrat ne prévoit pas de titres ou disponibilités réservés au fonctionnement du contrat. Néanmoins, lorsque le solde espèces ou titres porté au crédit du contrat de liquidité apparaît insuffisant pour lui permettre d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat, l'animateur se concerte avec l'émetteur pour déterminer les moyens d'y remédier ;
- Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié par l'Emetteur sans préavis (avec un préavis de 30 jours si c'est à l'initiative de l'Animateur) ;
- Les achats réalisés sont encadrés par l'autorisation annuelle de l'Assemblée Générale sur le programme de rachat.

Pour l'année 2018, les mouvements sur le contrat de liquidité ont été les suivants :

- Achats : 41 584 actions au prix moyen de 53,70 € ;
- Ventes : 42 033 actions au prix moyen de 53,43 €.

L'évaluation est faite au prix moyen pondéré.

Au 31 décembre 2018, les moyens figurant au compte de liquidité étaient de 1 999 actions et le solde en espèces du compte de liquidité était de 103 K€.

10.2.1.2 Programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité)

En 2014, PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis 39 102 actions au prix moyen de 99,45 € soit en pro forma, 195 510 actions au prix moyen de 19,89 €. Ce volume d'achat est à mettre en lien avec le plan de stock-options, mis en place sur la même année (se référer à la Note 8.3.1 des comptes consolidés).



PHARMAGEST INTERACTIVE a acquis :

- En 2017, un complément de 27 251 actions au prix moyen de 39,46 € ;
- En 2018, un complément de 7 964 actions au prix moyen de 49,89 €.

10.3 Dividendes

Le dividende payé en 2018 sur les résultats de 2017 s'élève à 11 212 K€, soit 0,75 € par action.

La proposition de dividende qui sera faite à la prochaine Assemblée Générale Annuelle est de 0,85 € par action.

Une distribution de dividendes aux actionnaires hors groupe à hauteur de 365 K€ a été prise en compte dans la situation annuelle d'ADI, de 270 K€ dans la situation de KAPELSE, et de respectivement 16 K€ et 10 K€ pour CAREMEDS et MULTIMEDS.

10.4 Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net part du Groupe PHARMAGEST de l'exercice attribuable aux actions ordinaires rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation.

Résultat par action - Part du groupe	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'exercice (en €)	25 432 013	23 195 626
Nombre d'actions	15 174 125	15 174 125
Nombre d'actions autocontrôle	205 479	225 209
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	14 968 646	14 948 916
Résultat de base par action (en €)	1,70	1,55
Nombre restant de stock-options	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	15 174 125	15 174 125
Résultat dilué par action (en €)	1,68	1,53



NOTE 11 - Provisions et passifs éventuels

11.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe PHARMAGEST, résultant d'événements passés, qui devrait se traduire pour le Groupe PHARMAGEST par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2017	Dotation	Reprise (provision utilisée)*	Reprise (provision devenue sans objet)	Autres mouvements	Variation de périmètre	Valeur au 31/12/2018
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	57	72	-14	-40			75
Provisions pour risques ⁽²⁾	0						0
Provisions pour charges	0						0
Provisions pour I.D.R. ⁽³⁾	3 537	533					4 070
Provisions pour risques des titres mis en équivalence	0						0
TOTAL	3 593	605	-14	-40			4 145

* Les reprises (provisions utilisées) sont présentées en déduction des dotations au même titre que les reprises pour provisions devenues sans objet.

⁽¹⁾ Provisions pour litiges 75 K€ dont :

- Provisions pour litiges sociaux en cours : 72 K€ ;
- Provisions pour litiges clients en cours : 3 K€.

⁽²⁾ Provision pour risques retraitée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 15.

Il s'agit essentiellement de la provision pour garantie des interventions techniques postérieures aux ventes de contrats Rentpharm (maintenance matérielle) et pour la garantie des produits de connectique.

⁽³⁾ Provisions pour I.D.R. (Indemnité de Départ en Retraite) : 4 070 K€

Les amendements de la norme IAS 19 prévoient la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu.

Le Groupe PHARMAGEST n'utilisant pas la méthode de reconnaissance partielle des écarts actuariels en compte de résultat selon l'approche du 'corridor', l'impact était pris en totalité en résultat pour les exercices précédents.

L'impact du calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement et non selon le taux de rendement attendu a été identifié comme non significatif et donc non retraité au titre de l'exercice 2018 comme sur les périodes précédentes.

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Engagement début période	4 516	3 828
Coût des services rendus	292	249
Charge financière	57	74
Coût des services passés et changement de méthode	0	86
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-) générés sur l'exercice	592	279
Engagement réel fin période	5 457	4 516
Juste valeur des actifs début de période	981	1 062
Rendement attendu des actifs	0	0
Cotisations	496	0
Prestations servies	-108	-94
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	17	14
Juste valeur des actifs fin de période	1 387	981
Provision début de période	3 537	2 767
Provision fin de période	4 070	3 537



Les fonds placés comportent une garantie pour le capital avec un minimum de rentabilité garantie correspondant à 60% du TME (Taux Moyen d'Emprunt d'Etat).

La provision pour indemnité de départ en retraite est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 1,57% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 2% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une évaluation de la sensibilité de la provision pour indemnité de départ en retraite à l'évolution du taux d'actualisation et du taux d'évolution des salaires. Ainsi, une variation de +/- 0,5 pts du taux d'actualisation ou du taux d'évolution des salaires entraînerait une évolution de +/- 9% de l'engagement.

L'impact de la charge financière dans le coût des services ainsi que les rendements attendus des actifs sont présentés en éléments financiers.

11.2 Passifs éventuels

A la connaissance du Groupe PHARMAGEST, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe PHARMAGEST.

NOTE 12 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas réalisé d'opérations significatives à des conditions anormales de marché avec les parties liées. Aucune garantie n'a été donnée ou reçue dans le cadre des transactions avec les parties liées.

12.1 Nature des relations avec les sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	-28	0
Compte courant	33	0
Charges d'exploitation de la période	0	0
Créances clients	0	0
Produits d'exploitation de la période	0	0



12.2 Nature des relations avec les autres sociétés de LA COOPERATIVE WELCOOP

Le Groupe PHARMAGEST est consolidé par la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) (54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY).

La nature des relations avec LA COOPERATIVE WELCOOP et sa filiale MARQUE VERTE SANTE sont principalement des facturations de :

- Management fees qui intègrent : l'assistance stratégique, l'assistance marketing et communication, l'assistance administrative, comptable et fiscale, l'assistance ressources humaines, et l'assistance informatique. Les prestations sont facturées au coût de revient majoré d'une marge de 3% ;
- Quote-part des contrats d'assurance Groupe ;
- Quote-part des contrats réseau ;
- Personnel en temps partagé ;
- Prestations de services commerciaux, informatiques, marketing et administratifs ;
- Avances financières.

Depuis 2015, le Groupe PHARMAGEST a mis en place une avance financière au profit de MARQUE VERTE SANTE qui a fait l'objet d'autorisations par les organes de gouvernance.

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	295	243
Autres dettes	5	0
Charges d'exploitation de la période	876	865
Créances clients	442	338
Produits d'exploitation de la période	727	842
Produits financiers	107	107
Avance financière MARQUE VERTE SANTE	7 100	7 100



NOTE 13 - Autres informations

13.1 Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Montant en K€	Cabinet BATT		Cabinet DELOITTE		Cabinets Autres	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Certification des comptes	66	73	44	35	47	28
Emetteur	39	38	44	35	0	0
Filiales	27	35	0	0	47	28
Autres services	0	1	0	5	0	0
Emetteur	0	1	0	5	0	0
Filiales	0	0	0	0	0	0
TOTAL	66	74	44	40	47	28

NOTE 14 - Evénements postérieurs à la clôture

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation, à hauteur de 15%, de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société franco-américaine EMBLEEMA, société par actions (Corporation), immatriculée au « Division of Corporations » de l'Etat du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.



20.3.2 Comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

20.3.2.1 Bilan

Bilan Actif - En K€	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1.4/5	19 845	2 500	17 344	17 457
Immobilisations corporelles	1.4/5	12 030	7 220	4 810	3 867
Immobilisations financières	2.3/4	35 978	1 494	34 484	17 138
Total		67 853	11 214	56 639	38 462
Actif circulant					
Stocks et en-cours	3	1 416	157	1 258	1 057
Clients et comptes rattachés	4 et 5	15 734	220	15 514	13 271
Autres créances	4 et 5	16 110	782	15 328	15 551
Valeurs mobilières de placement	6.1	62 597	0	62 597	51 369
Disponibilités	6.1	2 013	0	2 013	2 782
Total		97 870	1 159	96 710	84 030
Charges constatées d'avance	4	690	0	690	645
Ecarts de conversion Actif		176	0	176	334
TOTAL ACTIF		166 588	12 373	154 215	123 472

Bilan Passif - En K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
	7		
Capital		3 035	3 035
Réserves et report à nouveau		70 606	67 852
Subventions d'investissement		11	19
Résultat de l'exercice		16 683	13 920
Total		90 335	84 826
Provisions pour risques et charges	8	4 334	4 092
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.1	36 963	13 594
Fournisseurs et comptes rattachés	9.1	8 693	7 927
Autres dettes	9.1	13 513	12 659
Total		59 169	34 180
Produits constatés d'avance	9.1/3	378	374
TOTAL PASSIF		154 215	123 472



20.3.2.2 Compte de résultat

En K€	Notes	2018	2017
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net	10	97 741	91 423
Transferts de charges	11	2 788	2 457
Productions immobilisées	11	4	0
Subventions d'exploitation	11	194	462
Autres produits d'exploitation	11	1 752	1 316
Reprises sur provisions et amortissements	11	814	595
Total		103 293	96 253
Charges d'exploitation			
Achats consommés	12.1	21 392	18 980
Achats et charges externes		18 462	16 953
Impôts et taxes		2 157	2 088
Charges de personnel		40 030	35 657
Dotations aux amortissements		1 266	1 109
Dotations aux provisions		1 180	1 358
Autres charges d'exploitation		146	91
Total		84 633	76 235
Résultat d'exploitation		18 660	20 018
Produits financiers courants		7 250	1 539
Charges financières courantes		1 772	420
Résultat financier		5 479	1 119
Résultat courant		24 138	21 137
Produits exceptionnels	13	213	20
Charges exceptionnelles	13	319	24
Résultat exceptionnel		-106	-5
Impôt sur les résultats	14.2	5 831	5 517
Participation des salariés		1 517	1 695
Résultat net		16 683	13 920



20.3.2.3 Notes annexes aux comptes sociaux

Total du bilan avant répartition : 154 215 170 €. Résultat net : 16 683 081 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2019.

Faits caractéristiques :

- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 79%, dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA. Elle contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par PHARMAGEST ITALIA et 80 % par MACROSOFT.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 142 975.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.
- La société PHARMAGEST INTERACTIVE a augmenté sa participation au sein de SAILENDRA qui passe de 70,01% à 75,09%.
- La société PHARMAGEST INTERACTIVE a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- La société QUALITY FLUX, déconsolidée depuis 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif, a été liquidée durant le premier semestre 2018.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE, à hauteur de 100%, dans le capital de la société anglaise UK PHARMA, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 £, immatriculée au « Companies House » de LONDRES sous le numéro 03 513 400. La société a pour activité le service aux entreprises.

Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le PCG 2014 (Plan Comptable Général) adopté par l'Autorité des Normes Comptables, l'ANC, le 5 juin 2014 et approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.



Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

1.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

PHARMAGEST INTERACTIVE n'active pas, dans ses comptes sociaux, les frais de Recherche et Développement selon l'option prévue par l'article R. 123-186 du Code de commerce et l'article 311-2.2 du PCG (Plan Comptable Général). Elle a donc opté pour la comptabilisation en charges de ces frais.

Le total des frais concernant les équipes de développement, y compris les tests, la maintenance et la formation, représentent 6 969 K€ pour l'exercice 2018, dont 1 504 K€ de sous-traitance.

1.2 Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels acquis	1 à 5 ans
Constructions	15 à 30 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 ans
Installations générales	5 à 10 ans
Matériels de transport	1 à 5 ans
Matériels et mobiliers de bureau et informatiques	3 à 10 ans

1.3 Evaluation des actifs non amortissables

Lors de l'identification d'un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable des fonds de commerce et autres éléments incorporels de même nature est estimée sur la base des DCF (Discounted Cash-Flow) futurs sur chaque branche d'activité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



1.4 Mouvements de l'exercice

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 734	213	-102	19 845
Immobilisations corporelles	10 589	1 551	-111	12 030
Terrains	423	0	0	423
Agencement des constructions	3 561	15	-7	3 569
Matériel et outillage	29	1	-15	15
Installations générales	1 018	8	-2	1 024
Matériel de transport	277	107	-56	329
Matériel et mobilier de bureau	5 126	0	-31	5 095
Immobilisations en cours	150	1 420	0	1 570
Autres immobilisations corporelles	6	0	0	6
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	30 325	1 764	-213	31 876

Le fonds commercial (hors droits au bail) s'établit à 13 996 K€ et comprend :

Eléments achetés	5 464 K€
Eléments réévalués	0 K€
Eléments reçus en apport	1 704 K€
Mali de confusion	6 828 K€

1.5 Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements sur immobilisations incorporelles	2 257	325	-102	2 480
Provisions sur immobilisations incorporelles	21	0	0	21
Total des amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	2 278	325	-102	2 500
Amortissements sur immobilisations corporelles :				
- Agencement des constructions	2 309	99	0	2 408
- Matériel et outillage	25	2	-15	12
- Installations générales	924	17	-2	939
- Matériel de transport	189	43	-41	190
- Matériel et mobilier de bureau	3 276	726	-331	3 671
Total amortissements et provisions sur immobilisations corporelles	6 722	887	-389	7 220
Total amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	9 000	1 212	-491	9 721



Note 2 - Immobilisations financières

2.1 Evaluation des immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

2.2 Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation en fin d'exercice.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée par référence à la juste valeur des capitaux propres, évaluée à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales, et de l'endettement net.

Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Titres de participation (<i>détail ci-après</i>)	17 646	18 269	-260	35 657
Prêt obligataire	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	291	42	-10	323
Total Immobilisations financières	17 938	18 311	-270	35 978

Détail des titres de participations :

Sociétés	Montant brut des titres - En K€	Pourcentage de détention
ADI	352	50,00%
CAREMEDS	1 214	51,82%
CP INTERACTIVE	137	100,00%
DIATELIC	467	95,29%
DOMEDIC EUROPE	78	65,00%
EHLS	4 690	100,00%
GROUPE DOMEDIC	1 389	28,32%
HDM	30	100,00%
HEALTHLEASE	1 407	100,00%
INTECUM	1 115	100,00%
KAPELSE	700	70,00%
MALTA INFORMATIQUE	186	100,00%
MULTIMEDS	510	51,00%
NANCEO	1 000	100,00%
NOVIATEK	100	40,00%
PHARMAGEST ITALIA (<i>anciennement MICROSOFT HOLDING</i>)	18 248	79,00%
SABCO	3 490	100,00%
SAILENDRA	303	75,09%
UK PHARMA	0	100,00%
WELFINITY GROUP	240	80,00%
TOTAL	35 657	



Pour plus d'informations sur les titres de participation et les filiales du Groupe PHARMAGEST, se référer au tableau des filiales et participation en Note 15.5 des comptes sociaux.

2.4 Amortissements et provisions sur titres et autres immobilisations financières

Amortissements et provisions - En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amortissements immobilisations financières	0	0	0	0
Provisions immobilisations financières	799	855	-160	1 494
Total amortissements et provisions sur immobilisations financières	799	855	-160	1 494

Les tests de dépréciation ont amené à constater de dépréciations suivantes :

- Les titres SABCO sont dépréciés pour un montant de 639 K€ ;
- Les titres INTECUM sont dépréciés pour un montant de 615 K€ ;
- Les titres WELFINITY GROUP sont dépréciés à hauteur de 240 K€.

Note 3 - Stocks de marchandises

3.1 Evaluation des stocks

A chaque fin de période, un inventaire physique du stock de marchandises est effectué et contrôlé par rapport à l'inventaire permanent :

- le stock de matériel sérialisé est évalué selon le principe du coût individuel ;
- le stock de matériel réparable non sérialisé de faible valeur est valorisé au coût unitaire moyen pondéré.

En K€	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant net
Matériel sérialisé	1 144	-53	1 091	1 003
Matériel non sérialisé	155	-104	51	8
Matières premières	117	0	117	46
TOTAL	1 416	-157	1 258	1 057



3.2 Dépréciation des stocks

Les matériels sérialisés font l'objet d'une dépréciation dès lors que le matériel a plus de six mois d'ancienneté par rapport à sa date d'acquisition par la société PHARMAGEST INTERACTIVE.

Les matériels réparables non sérialisés sont dépréciés en fonction des délais de rotation du stock.

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur stocks	141	20	-3	157

Note 4 - Créances d'exploitation

4.1 Evaluation des créances d'exploitation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

En K€	31/12/2018			31/12/2017
	Montant brut	- 1 an	+ 1 an	Montant brut
Clients et comptes rattachés	15 734	15 734	0	13 531
Autres créances	16 110	16 110 ⁽¹⁾	0	15 551
Charges constatées d'avance	690	690	0	645

⁽¹⁾ dont 7 100 K€ d'avance en compte courant à la société MARQUE VERTE SANTE contre 7 100 K€ en 2017. Cette société est la société mère de la société PHARMAGEST INTERACTIVE. Cette avance de trésorerie correspond à une avance faite dans le cadre d'une convention réglementée dans l'intérêt réciproque des parties.

4.2 Dépréciation des créances d'exploitation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Toutes les créances ont fait l'objet d'une étude individualisée, elles sont provisionnées selon l'évaluation d'un risque de non recouvrement individuel avéré en association avec les règles suivantes :

Créances < 180 jours :	Provision N/S
Créances entre 180 et 360 jours :	Provision de 50%
Créances > 360 jours :	Provision de 100%

En K€	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions sur créances	259	125	-165	220

Il est précisé que toute créance faisant l'objet d'une procédure collective et/ou d'une procédure au fond fait l'objet d'une dépréciation à 100%.



Note 5 - Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Produits à recevoir - En K€	2018	2017
Immobilisations financières	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	19	30
Clients et comptes rattachés	1 401	1 890
Autres créances	108	2 314
Disponibilités	0	0

Note 6 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

6.1 Tableau des valeurs mobilières de placement et des disponibilités

Valeurs brutes - En K€	31/12/2018	31/12/2017
Actions propres - Contrat de liquidité ⁽¹⁾	1 575	1 183
Actions propres - Plan de stock-options ⁽¹⁾	3 325	3 889
Contrat de capitalisation ⁽²⁾	57 697	46 297
Sous-total VMP	62 597	51 369
Disponibilités	2 013	2 782
TOTAL	64 610	54 151

⁽¹⁾ Evaluation faite au prix moyen pondéré.

⁽²⁾ Inclut le placement en produits structurés à capital garanti à l'échéance 3 ans (05/2020) majorés de la performance des sous-jacents.

6.2 Actions propres

Ce poste comporte un total de 205 479 actions propres dont :

- 1 999 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues dans le cadre du contrat de liquidité géré par la société GILBERT DUPONT ;
- 168 265 actions propres au prix moyen de 19,89 € détenues dans le cadre du plan de stock-options mis en place par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 ;
- 27 251 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2015 ;
- 7 964 actions propres PHARMAGEST INTERACTIVE détenues au titre d'un contrat de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2017.



6.3 Contrat de liquidité

Les mouvements concernant le contrat de liquidité, détenu à 100% par PHARMAGEST INTERACTIVE, ont été pour l'année 2018 les suivants :

- Achats : 41 584 actions au prix moyen de 53,70 € ;
- Ventes : 42 033 actions au prix moyen de 53,42 €.

Il n'y a pas eu de mouvement concernant les actions achetées dans le cadre du plan de stock-options.

6.4 Contrat de capitalisation

Contrat d'investissement avec Fonds Euros souscrit auprès d'AXA avec un profil d'investissement assimilable à des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) assorti d'une garantie du capital net investi et des intérêts passés. Le rendement a été confirmé sur la base de la rémunération garantie.

Note 7 - Capitaux propres

7.1 Tableau de variation des capitaux propres

Postes du Bilan - En K€	Valeur au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2018
Capital	3 035	0	0	3 035
Prime d'émission	13 207	0	0	13 207
Prime de fusion	9	0	0	9
Réserves légales	309	0	0	309
Autres réserves	6 502	0	0	6 502
Résultat	13 920	16 683	-13 920	16 683
Dividendes	0	0	0	0
Report à nouveau	47 815	2 707	0	50 522
Subventions équipement	23	0	-1	22
Subventions équipement crédit	-4	-7	0	-11
Amortissements dérogatoires	10	47	0	57
TOTAL	84 826	19 430	-13 921	90 335

7.2 Capital social

	Nombre	Valeur Nominale en €
Titres début d'exercice	15 174 125	0,20
Titres émis	0	/
Titres remboursés ou annulés	0	/
Titres fin d'exercice	15 174 125	0,20

Une action est égale à un droit de vote.



Note 8 : Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au 31/12/2017	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision sans objet	Changement de méthode	Variation périmètre / Autre	Valeur au 31/12/2018
Provisions pour litiges	48	35	-45	0	0	0	38
Provisions pour risques	740	613	-601	0	0	0	753
Provisions pour I.D.R.	2 970	387	0	0	0	10	3 367
Provisions pour perte de change	334	0	-158	0	0	0	176
TOTAL	4 092	1 035	-804	0	0	10	4 334
Provisions d'exploitation	3 758	1 035	-646	0	0	10	4 158
Provisions financières	334	0	-158	0	0	0	176
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0

8.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont constituées principalement de :

- Provisions liées aux contrats de maintenance spécifique des matériels à l'activité Pharmacie pour 416 K€ ;
- Provisions liées à la commercialisation des licences e-Business et LGPI Global Services® pour lesquelles la maintenance des logiciels est gratuite jusqu'à 30 mois. Elle correspond au coût de l'assistance logicielle sur cette période soit 337 K€.

Passifs éventuels

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine.

Aspects environnementaux

L'activité principale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE est l'édition de logiciels. Compte tenu de cette activité, PHARMAGEST INTERACTIVE n'exploite aucune installation classée à risque et n'a pas d'impact environnemental spécifique. Elle n'est donc pas concernée de façon significative par les risques environnementaux dans la mesure où elle recycle auprès de sa filiale EHLS l'ensemble des matériels repris.

L'analyse des risques industriels et environnementaux auxquels le Groupe PHARMAGEST serait exposé se trouve dans la Rubrique 24.1.1 - Section 2.2 du Document de Référence.



8.2 Provisions pour départ en retraite

La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève à 3 367 K€. Elle est déterminée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière et compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ volontaire du salarié (application des charges sociales patronales) ;
- Age de départ à la retraite : 60 - 67 ans ;
- Turn-over : selon les tranches d'âge ;
- Taux d'actualisation : 1,57% ;
Le taux d'actualisation retenu est le taux iBoxx € Corporates AA 10 + à la date de clôture de l'exercice.
- Progression des salaires : 2% ;
- Prise en compte d'un aléa viager.

PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé en 2003 d'externaliser partiellement son risque concernant les indemnités de départ en retraite. Le montant de la provision représente le solde du risque (engagement brut diminué des actifs de couverture qui s'élèvent à 1 354 K€ au 31/12/2018).

Les tests de variation et de sensibilité se trouvent dans la Rubrique 20.3.1.5 - Note 11.1 du Document de Référence.

Médailles du travail

Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE puisque la convention collective dont dépend la société ne prévoit pas cette distinction aux salariés.

Stock-options

La société PHARMAGEST INTERACTIVE ne constate pas de provision pour stock-options. En effet, elle a acquis 195 510 actions propres au prix moyen de 19,89 € en 2014. Ce nombre d'actions représente le taux de réalisation des levées d'actions du précédent plan de stock-options. De ce fait, la société PHARMAGEST INTERACTIVE estime raisonnablement ne pas avoir à constater de provision à ce titre. Pour plus d'informations, se référer à la Note 10.2.1.2 des comptes consolidés.

Note 9 - Dettes

9.1 Tableau de l'état des dettes

En K€	31/12/2018				31/12/2017
	Montant brut	Dont à -1 an	Dont à + 1 an	Dont à + 5 ans	Montant brut
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	1 008	1 008	0	0	3
Dettes financières diverses	19 899	2 864	11 993	5 042	0
Avances et acomptes, avoirs	242	242	0	0	291
Dettes fournisseurs	8 693	8 693	0	0	7 927
Dettes fiscales et sociales	12 944	12 944	0	0	12 105
Groupe et associés ⁽²⁾	16 056	16 056	0	0	13 591
Autres dettes	326	326	0	0	264
Produits constatés d'avance	378	378	0	0	374
TOTAL	59 546	42 511	11 993	5 042	34 555

⁽¹⁾ Montant des comptes bancaires créditeurs.

⁽²⁾ Depuis 2015, la société PHARMAGEST INTERACTIVE a mis en place des conventions de cash pooling avec ses principales banques pour une optimisation des flux de trésorerie.

PHARMAGEST n'a aucune dette représentée par des effets de commerce.



9.2 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Charges à payer - En K€	2018	2017
Emprunts et dettes établissements de crédit	2	3
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Fournisseurs	2 413	2 037
Dettes fiscales et sociales	10 172	9 912
Autres dettes	326	264

9.3 Produits constatés d'avance

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance liés à l'exploitation normale de l'entreprise. Ils portent essentiellement sur les formations facturées aux clients au 31 décembre 2018 mais non encore dispensées intégralement à cette date. Leur montant est passé de 374 K€ en 2017 à 378 K€ en 2018.

Note 10 - Chiffre d'Affaires

Ventilation du chiffre d'affaires - En K€	2018	2017
Chiffre d'affaires maintenance et prestations	31 172	30 594
Chiffre d'affaires autres prestations dont communication	1 417	1 431
Chiffre d'affaires configurations	54 579	48 959
Chiffre d'affaires prestations formations / nouveaux produits	10 573	10 439
TOTAL	97 741	91 423
Chiffre d'affaires réalisé en France	97 174	91 058
Exportations et livraisons intracommunautaires	566	365

Note 11 - Autres produits d'exploitation

En K€	2018	2017
Subventions	194	462
Productions immobilisées	4	0
Reprises amortissements et provisions	814	595
Transfert de charges ⁽¹⁾	2 788	2 457
Autres produits	1 752	1 316
TOTAL	5 551	4 830

⁽¹⁾ Les transferts de charges concernent :

- La refacturation des frais de personnel aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 671 K€ ;
- La refacturation de prestations de services aux autres sociétés des Groupes WELCOOP et PHARMAGEST pour 1 664 K€ ;
- Le remboursement de dépenses à caractère social (y compris les frais véhicules) pour 306 K€ ;
- Le remboursement de dépenses structurelles pour 148 K€.



Note 12 - Charges de personnel

12.1 Répartition des charges de personnel

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Salaires et traitements	26 990	24 238
Charges sociales	11 751	10 579
Autres charges de personnel	2 281	1 929
CICE ⁽¹⁾	-992	-1 089
TOTAL	40 030	35 657

⁽¹⁾ Le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est qualifié par PHARMAGEST INTERACTIVE en tant qu'élément de rémunération. Ainsi, il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la nouvelle loi N° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle prévoit le transfert du solde du droit individuel à la formation sur un nouveau « Compte Personnel de Formation » (CPF).

Le CPF permet à toute personne, salarié ou demandeur d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

La convention collective de la société alimente le compte de chaque salarié à hauteur de 24 heures par année de travail à temps complet (pendant les 5 premières années) jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures par année de travail à temps complet (pendant les 3 années suivantes), dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Certaines périodes d'absence sont entièrement prises en compte pour le calcul du CPF : le congé de maternité, d'adoption, de présence parentale, de soutien familial ou un congé parental d'éducation, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant et les périodes d'arrêt pour maladie professionnelle ou accident du travail. Lorsque le salarié n'a pas effectué une durée de travail à temps complet sur l'ensemble de l'année, l'alimentation est calculée à due proportion du temps de travail effectué.

12.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes perçues par les organes de direction au cours de l'année 2018 se sont élevées à 517 K€. Les sommes perçues incluent PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées. Il n'y a pas d'engagement en matière de pensions en dehors de ceux comptabilisés. Le montant versé au titre de l'article 83 pour les dirigeants s'est élevé à 36 K€. Aucune avance ni aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes de direction par PHARMAGEST INTERACTIVE et les sociétés contrôlées.

Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite intègre un montant de 239 K€ concernant les membres des organes de direction.



12.3 Effectif (en Equivalent Temps Plein)

31/12/2018	Personnel salarié	Personnel mis à disposition *
Cadres	302	0
Agents de Maîtrise / Techniciens Supérieurs	38	0
Employés	398	0
TOTAL	738	0

* La mise à disposition de personnel est au profit de PHARMAGEST INTERACTIVE.

Note 13 - Résultats exceptionnels

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels	213	20
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	52	20
Dotations de provisions	0	0
Autres produits exceptionnels	160	0
Charges exceptionnelles	319	24
Sur opérations de gestion	0	0
Valeurs nettes des cessions	272	15
Dotations de provisions	0	0
Autres charges exceptionnelles	47	10

Le résultat exceptionnel concerne surtout les cessions d'actifs immobilisés. Celles-ci sont peu significatives.

Une provision au titre de la « prime Macron » a été constituée pour un montant de 80 K€. Cette prime sera versée en 2019.

Note 14 - Impôts

14.1 Intégration fiscale

Un groupe d'intégration fiscale, dont la société mère est PHARMAGEST INTERACTIVE a été mis en place au 1^{er} janvier 2015. Outre la société mère, il est aujourd'hui composé des sociétés DIATELIC, CP INTERACTIVE et INTECUM. La convention d'intégration fiscale prévoit que l'impôt est calculé dans chaque filiale comme en l'absence d'intégration fiscale selon le principe de neutralité, les pertes et les profits de cette intégration étant enregistrés chez la société mère, PHARMAGEST INTERACTIVE.



14.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés de PHARMAGEST INTERACTIVE

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	24 138	-6 460	17 678
Résultat exceptionnel	-106	62	-44
Participation salariés	-1 517	537	-980
Crédit d'impôt	0	3	3
Contribution sociale	0	-168	-168
Contribution sur dividendes	0		
Régularisation IS N-1	0	53	53
Intégration fiscale	0	141	141
Résultat comptable	22 515	-5 831	16 683

14.3 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en K€)

Résultat de l'exercice	16 683
Impôts sur les résultats	5 831
Résultat avant impôts	22 514
Variation des provisions réglementées ⁽¹⁾	-47
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	22 467

⁽¹⁾ Amortissement dérogatoire sur frais d'acquisitions

14.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature - En K€	31/12/2017		Variations		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	0	1 827	1 827	1 650	0	1 650
<i>Participation des salariés</i>	<i>0</i>	<i>1 695</i>	<i>1 695</i>	<i>1 522</i>	<i>0</i>	<i>1 522</i>
<i>Contribution Sociale de Solidarité</i>	<i>0</i>	<i>116</i>	<i>116</i>	<i>128</i>	<i>0</i>	<i>128</i>
<i>Provisions non déductibles</i>	<i>0</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Provisions pour indemnité de départ en retraite	0	2 970	0	397	0	3 367
TOTAL	0	4 797	1 827	2 047	0	5 017



En K€	Montant	Impôts
Accroissements :		
Provisions réglementées	0	0
Subventions à réintégrer au résultat	0	0
Allègements :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 650	550
Provisions pour indemnité de départ en retraite	3 367	1 122
Total des déficits d'exploitation reportables	0	0
Total des amortissements différés	0	0
Total des moins-values à long terme	0	0

Note 15 - Autres informations

15.1 Identité de la société-mère consolidant les comptes de PHARMAGEST INTERACTIVE

LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) - 7 allée de Vincennes - 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY (SIREN : 754 801 348).

15.2 Eléments concernant les entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées (autres que les filiales détenues en totalité) présentant une importance significative et qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché en dehors de la convention réglementée particulière entre la société MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE, et PHARMAGEST INTERACTIVE concernant l'avance de trésorerie consentie par PHARMAGEST INTERACTIVE à MARQUE VERTE SANTE.

PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales ne pratiquent pas l'escompte de leurs créances commerciales.

15.3 Engagements hors bilan

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals, cautions et garanties données	0	0
Autres engagements donnés (TTC)	7 459	8 025
TOTAL	7 459	8 025

Les engagements financiers hors bilan ne concernent pas les dirigeants, les sociétés filiales, les sociétés dans lesquelles PHARMAGEST INTERACTIVE détient une participation et les autres entreprises liées.



Obligations contractuelles - En K€	Total TTC	Paielements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	0	0	0	0
Crédit-bail	0	0	0	0
Contrats de location simple	1 408	826	581	0
Contrats de location immobilière	6 051	1 694	3 381	976
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	7 459	2 520	3 962	976

Autres engagements commerciaux	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettres de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligations de rachat	Néant			
Autres engagements commerciaux	Néant			
TOTAL	Néant			

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe pas à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 d'engagements hors bilan significatifs autres que ceux décrits ci-dessus.

15.4 Evénements postérieurs à la clôture

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation, à hauteur de 15%, de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société franco-américaine EMBLEEMA, société par actions (Corporation), immatriculée au « Division of Corporations » de l'Etat du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.



15.5 Tableau des filiales et participations

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)									
ADI 4 rue René Razel Le Diamant 91 400 SACLAY	48	350	50,00%	352			5 976	789	362
CAREMEDS Unit 5 Brickfield Trading Estate, Brickfield Lane, Chandlers Ford, EASTLEIGH (Angleterre)		571	51,82%	1 214			739	75	17
CP INTERACTIVE 25 Bd Champ aux Métiers 21 800 QUETIGNY	8	-336	100,00%	137			1 029	191	
DIATELIC 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	37	-672	95,29%	467	2 503		261	-435	
DOMEDIC EUROPE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	120	-63	65,00%	78			0	-3	
EHLS 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	144	4 788	100,00%	4 690			22 745	1 092	1 700
HDM ⁽¹⁾ President John Kennedy Street PORT LOUIS (Ile Maurice)	30	94	100,00%	30			549	93	120
HEALTHLEASE 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	1 430	100,00%	1 407			43 379	1 585	3 000
INTECUM 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	464	-2 311	100,00%	1 115	1 839		300	223	
KAPELSE 5 allée de Saint Cloud 54 600 VILLERS- LES-NANCY	1 000	4 566	70,00%	700			11 065	3 504	630



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
1° Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
MALTA INFORMATIQUE 9 rue de Montgolfier 33 700 MERIGNAC	200	8 776	100,00%	186			10 681	3 086	
MULTIMEDS 1C Quinnsboro Rd, BRAY, Co. Wicklow (Irlande)		101	51,00%	510			649	160	8
NANCEO 1 bis rue de Havre 75 008 PARIS	1 000	271	100,00%	1 000	350		24 752	260	
PHARMAGEST ITALIA 26 Strada Cluentina 62 100 MACERATA (Italie)	14	12 511	79,00%	18 248				-239	
SABCO Rue d'Arlon 2 L-8399 WINDHOF (Luxembourg)	39	733	100,00%	3 490	248		4 267	163	
SAILENDRA 2 rue Jacques Villiermaux 54 000 NANCY	404	-336	75,09%	303			117	-279	
UK PHARMA Wilberforce House, Station Road, LONDON, NW4 4QE (Angleterre)	32	-2	100,00%				54	-5	
WELFINITY GROUP Rue d'Arlon 2 L-8399 WINDHOF (Luxembourg)	300	-519	80,00%	240				-528	
B. Participation (10 à 50% du capital détenu par la société)									
GROUPE DOMEDIC 102-3236 chemin St-Louis QUEBEC (QC) G1W 1S2 (Canada)	4 876	-3 938	28,32%	1 389			213	-526	
NOVIATEK Rue de la Paix 13 L-3871 SCHIFFLANGE (Luxembourg)	250	-65	40,00%	100			149	25	



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Sociétés En K€	Capital	Capitaux propres (autre que le capital et hors résultat de l'exercice)	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur brute des titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
2° Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
A. Filiales non reprises au paragraphe 1 : a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)									
B. Participations non reprises au paragraphe 1 : a) Dans les sociétés françaises (ensemble) b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)									
TOTAL	9 966	25 949		35 656	4 940	0	126 925	9 231	5 837

(1) Produits d'exploitation

(2) Comptes au 31/12/2013 suite à la mise en liquidation



20.4 Vérification des informations financières

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1.1 « Evolution du référentiel comptable en 2018 » de l'annexe qui présente notamment les impacts de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



Evaluation des frais de développement

Comme précisé dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles sur la base des frais encourus, pour une valeur brute de 42.069 Keuros (dont 10.604 Keuros en cours) et une valeur nette d'amortissement de 20.339 Keuros au 31 décembre 2018, dès lors que les conditions suivantes sont réunies : le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ; la faisabilité technique du projet est démontrée ; le Groupe PHARMAGEST a l'intention d'achever le projet et de l'utiliser ou de le vendre ; il existe un marché potentiel pour les développements issus de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ; les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les notes 1.3 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés précisent que l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs incorporels constitue une estimation significative réalisée par le Groupe, en application de la méthode de valorisation des « Discounted Cash Flows ». Le test de dépréciation est réalisé annuellement pour les frais de développement non encore mis en service, comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe.

Nous avons considéré l'évaluation des projets de développement activés comme un point clé de l'audit car les perspectives évoquées ci-dessus et les analyses qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, estimations et appréciations de la part du management.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment :

- pris connaissance, sur la base d'entretien avec la direction de la R&D, des perspectives d'utilisation commerciale des différents projets dont les coûts de développement ont été activés et non encore mis en service ;
- vérifié la cohérence des flux de trésorerie prévisionnels avec les hypothèses retenues dans le cadre de la construction budgétaire et validées par le conseil d'administration ;
- vérifié en particulier la cohérence des projections de trésorerie utilisées lors de la réalisation des tests de dépréciation des développements de l'exercice précédent avec les flux de trésorerie réels sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- évalué le bien-fondé des taux d'actualisation et de croissance à l'infini utilisés dans les calculs de valeurs recouvrables de ces actifs incorporels, par comparaison avec des données de marché observables dans le secteur d'activité de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.2, 3.4 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des écarts d'acquisition

Dans le cadre de son développement, le Groupe PHARMAGEST a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition, figurant pour un montant de 46.005 Keuros au 31 décembre 2018. Les tests de dépréciation réalisés par la société en 2018 n'ont pas conduit à constater de dépréciation. Ces écarts d'acquisition, qui correspondent à l'écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis, ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT pour lesquels les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus, comme indiqué dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

La direction s'assure lors de chaque exercice, comme précisé dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, que la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur nette comptable, et ne nécessite pas la comptabilisation d'une dépréciation. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT ou groupes d'UGT auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel les UGT ou groupes d'UGT opèrent, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation, soit annuellement à l'issue du test obligatoire, soit en cours d'exercice en cas d'indice de perte de valeur. Une telle évolution implique d'apprécier à nouveau la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur, ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés précise par ailleurs que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs la composant, ces derniers étant issus des projections de la Direction du groupe. La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur l'utilisation d'estimations par la direction (note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés), s'agissant notamment des hypothèses prévisionnelles, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.



Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société au référentiel IFRS et avons pris connaissance du système de contrôle interne afférent. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- la correcte allocation des écarts d'acquisition aux UGT et l'exhaustivité des valeurs d'actifs à tester ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent les UGT, et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, en comparant notamment les prévisions de trésorerie faites pour l'année écoulée aux réalisations effectives ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établi par les principaux acteurs ;
- la cohérence des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés, en vérifiant d'une part que le taux de référence des analystes financiers ayant une connaissance du secteur d'activité correspond au taux retenu sur les activités matures, et d'autre part que ce taux est ajusté sur les activités en développement afin d'intégrer la notion de prime de risque associée ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 3.4.1 et 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'assemblée générale du 27 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et Batt Audit dans la 17^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nancy, le 29 avril 2019
Les commissaires aux comptes

Batt Audit

Isabelle Sagot

Deloitte & Associés

Anne Philipona-Hintzy



20.4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PHARMAGEST INTERACTIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risques identifiés

Les titres de participation de la société PHARMAGEST INTERACTIVE représentent une valeur nette comptable de 34.163 K€ (soit 22% du total bilan). Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme détaillé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est évaluée chaque exercice à partir des flux de trésorerie actualisés tenant compte des perspectives de chaque filiale et de l'endettement net.



L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres, fondée notamment sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations et requiert l'exercice du jugement de la direction. Aussi, la concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales, peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat d'exploitation.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode et des hypothèses d'évaluation. A cet effet, nos travaux ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées, établies par leurs directions opérationnelles et validées par le conseil d'administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes, et plus précisément le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie et leur cohérence avec les projections de la Direction du groupe, la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés et du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus établis par les principaux acteurs ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés, et d'en évaluer la fiabilité ;
- vérifier l'ajustement lié au montant de l'endettement net ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes 2 et 15.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PHARMAGEST INTERACTIVE par l'assemblée générale du 27 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 mai 2002 pour Batt Audit.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et Batt Audit dans la 17^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nancy, le 29 avril 2019
Les commissaires aux comptes,

Batt Audit
Isabelle Sagot

Deloitte & Associés
Anne Philipona-Hintzy



20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'assemblée générale de la société PHARMAGEST INTERACTIVE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

• Avec Monsieur Dominique Pautrat

Modification du contrat de travail

Personnes concernées :

Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive.

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 29 mars 2018, a autorisé la modification, à compter du 1^{er} avril 2018, du contrat de travail dont bénéficie Monsieur Dominique Pautrat.

Modalités :

Sa rémunération annuelle fixe est portée de 146 000 euros à 172 000 euros bruts. Sa prime d'objectif (base 100 %) est désormais fixée à 50 000 euros bruts au lieu de 40 000 euros bruts.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est motivée au regard de l'ancienneté de Monsieur Dominique Pautrat au sein de la société, de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de sa rémunération eu égard aux risques réels encourus. Cette décision se conforme aux principes d'exhaustivité, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants, conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

• Avec Monsieur Denis Supplisson

Modification du contrat de travail

Personnes concernées :

Monsieur Denis Supplisson, Directeur général délégué administrateur.



Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 29 mars 2018, a autorisé la modification, à compter du 1^{er} avril 2018, du contrat de travail dont bénéficie Monsieur Denis Supplisson.

Modalités :

Sa rémunération annuelle fixe est portée de 114 000 euros à 133 200 euros bruts. Sa prime d'objectif (base 100 %) est désormais fixée à 60 000 euros bruts au lieu de 34 000 euros bruts, étant précisé que cette prime est répartie comme suit :

- 40 000 euros objectivés sur la Pharmacie Europe.
- 20 000 euros objectivés sur une croissance externe 2018.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est motivée au regard de l'ancienneté de Monsieur Denis Supplisson au sein de la société, de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de sa rémunération eu égard aux risques réels encourus. Cette décision se conforme aux principes d'exhaustivité, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants, conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

• Avec Monsieur Thierry PONNELLE

Modification du contrat de travail

Personnes concernées :

Monsieur Thierry Ponnelle, Directeur général délégué administrateur.

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 7 décembre 2018, a autorisé la modification, à compter de février 2018, du contrat de travail dont bénéficie Monsieur Thierry Ponnelle.

Modalités :

Allocation d'un avantage en nature au titre de l'utilisation privée du véhicule de société.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

Cette convention est motivée au regard de l'ancienneté de Monsieur Thierry Ponnelle au sein de la société, de sa protection sociale destinée à le maintenir en fonction au sein de la société, et de sa rémunération eu égard aux risques réels encourus. Cette décision se conforme aux principes d'exhaustivité, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants, conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

• Avec la société MARQUE VERTE SANTE

Avance financière

Personnes concernées :

- Monsieur Thierry Chapusot, Président du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du directoire de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive et membre du directoire de Marque Verte Santé ;
- Madame Anne Lhote, administrateur de Pharmagest Interactive et membre du directoire de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Daniel Antoine, administrateur de Pharmagest Interactive et représentant permanent de La Coopérative Welcoop au sein du conseil de surveillance de Marque Verte Santé ;
- Monsieur Hugues Moreaux, représentant l'administrateur La Coopérative Welcoop au sein du conseil d'administration de Pharmagest Interactive et Président du conseil de surveillance de Marque Verte Santé.

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 10 décembre 2015, a autorisé Pharmagest Interactive à consentir à la société Marque Verte Santé une avance financière de 4 millions d'euros.

**Modalités :**

Marque Verte Santé s'engage fermement à rembourser l'avance, totalement ou partiellement, sur simple demande de Pharmagest Interactive, dans un délai maximum de trois mois après la demande de remboursement.

L'avance est rémunérée au taux minimum garanti de 1,5%, les intérêts étant calculés trimestriellement et payables au comptant à réception. Le taux peut être revu à la hausse en fonction de l'évolution des taux du marché.

La convention a été conclue pour une durée allant de la date de sa mise en place jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le conseil d'administration du 1^{er} avril 2016 a autorisé la signature d'un avenant à cette convention, portant le plafond de l'avance financière de 4 millions d'euros à 20 millions d'euros.

L'intérêt de la société Pharmagest Interactive restant établi et les conditions restant identiques, les conseils d'administration du 9 décembre 2016, du 4 décembre 2017 et du 7 décembre 2018 ont confirmé la mise en œuvre de la clause de tacite reconduction de cette convention d'avance financière à compter respectivement du 1^{er} janvier 2017, 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} janvier 2019.

Le montant de l'avance de trésorerie enregistré dans les comptes de Pharmagest Interactive au 31 décembre 2018 est de 7,1 millions d'euros. La rémunération de l'avance de trésorerie, comptabilisée par Pharmagest Interactive en produits financiers, s'élève à 107 979 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

L'intérêt de la convention pour Pharmagest réside dans le fait que le niveau de rémunération garanti, proposé par Marque Verte Santé à hauteur de 1,5%, est supérieur à la rémunération disponible sur le marché pour les placements à capital garanti avec une disponibilité immédiate.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec Messieurs Dominique Pautrat et Denis Supplisson**Convention de « Long term Bonus »****Personnes concernées :**

- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur ;
- Monsieur Denis Supplisson, Directeur général délégué administrateur.

Nature et objet :

Le conseil d'administration, réuni le 29 mars 2018, a décidé d'allouer des primes à Messieurs Dominique Pautrat et Denis Supplisson, dans le cadre de leurs contrats de travail, sous réserve de la réalisation des objectifs à atteindre, fixés sur une durée de quatre années pour une période allant de 2017 à 2020.

Le versement de ces primes, qui interviendra le 31 mars 2021, est lié également, outre l'atteinte des objectifs, à la présence des intéressés dans leurs fonctions actuelles dans la Société.

Modalités et conditions financières :

- Pour Monsieur Dominique Pautrat
Une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 euro à maximum 350.000 euros bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe Pharmagest, hors établissements sanitaires et médico-sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe Welcoop.
- Pour Monsieur Supplisson
Une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 euro à maximum 180.000 euros bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe Pharmagest, hors établissements sanitaires et médicaux sociaux.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Au 31 décembre 2018, les montants provisionnés à ce titre s'élèvent à 64 334 euros bruts en faveur de Monsieur Pautrat et à 65 802 euros bruts en faveur de Monsieur Supplisson.



Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette convention est motivée au regard de l'ancienneté de Messieurs Dominique Pautrat et Denis Supplisson au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de leur rémunération eu égard aux risques réels encourus. Cette décision se conforme aux principes d'exhaustivité, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants, conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

• Avec les sociétés DIATELIC, CP INTER@CTIVE et INTECUM Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées :

- Monsieur Dominique Pautrat, Directeur général administrateur de Pharmagest Interactive, représentant Pharmagest Interactive, Présidente de Diatelic et Gérant de CP Inter@ctive.
- Monsieur Denis Supplisson, directeur général délégué administrateur de Pharmagest Interactive et Président de la société Intecum.

Nature et objet :

Les conseils d'administration du 5 décembre 2014 et du 1^{er} avril 2016 ont autorisé Pharmagest Interactive à inclure les sociétés Diatelic, CP Inter@ctive et Intecum dans un périmètre d'intégration fiscale régi par les articles 223-A à 223-U du Code général des impôts.

Modalités :

Le principe de neutralité a été retenu : la société mère reste seule redevable de toute charge d'impôt et met à la charge de sa filiale l'impôt dû comme en l'absence d'intégration.

Nancy, le 29 avril 2019

Les commissaires aux comptes

Batt Audit

Isabelle Sagot

Deloitte & Associés

Anne Philipona-Hintzy



20.5 Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées correspond à l'exercice 2018, clos au 31 décembre 2018.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Politique de distribution de dividendes

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019 de PHARMAGEST INTERACTIVE de se prononcer sur l'attribution d'un dividende de 0,85 € par action.

La même politique de distribution sera appliquée pour les exercices à venir sous réserve du respect des critères rappelés précédemment.

20.7.2 Montant du dividende global par action pour les trois derniers exercices

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versés à des personnes morales)
31/12/2015	0,60 €	0,60 €	0,60 €
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €
31/12/2017	0,75 €	0,75 €	0,75 €

20.7.3 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits. Ils seront reversés aux Domaines suivant l'article R-48 du Code du Domaine de l'Etat.



20.7.4 Régime fiscal

Les dividendes sont soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 %. Ils sont donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

L'option par les personnes physiques pour une imposition au barème progressif de l'impôt reste possible lors du dépôt de la déclaration de revenus, cette option étant globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année. Dans ce cas, l'impôt est calculé après application, sur le dividende distribué, de l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage au cours des 12 derniers mois qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Sans remettre en cause les éléments mentionnés ci-dessus, le Groupe PHARMAGEST communique, à titre d'information, le total des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2018 qui s'élève à 4 145 K€ et inclut :

La provision pour indemnité de départ en retraite	4 070 K€
Les provisions pour litiges	75 K€

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas constaté de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.



21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Capital souscrit

Au 31 décembre 2018, le capital de PHARMAGEST INTERACTIVE s'élève à la somme de 3 034 825 € et n'a pas évolué sur la période couverte par les informations financières historiques.

Il est divisé en 15 174 125 actions entièrement libérées de 0,20 € chacune, toutes de même catégorie.

Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

Actions détenues par l'émetteur lui-même, en son nom ou ses filiales

Le solde des actions auto détenues au 31 décembre 2018 est présenté en Rubrique 20.3.1.5 - Note 10.2 des annexes sur les comptes consolidés du présent Document de Référence.

Valeurs mobilières

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Droits d'acquisition et obligations attachés au capital souscrit

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques relatives à la modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent.

Les statuts ne soumettent pas les modifications du capital à des conditions plus restrictives que les prescriptions légales.

Au 31 décembre 2018, en l'absence de décision par les actionnaires d'augmentation de capital, il est constaté l'absence de délégations financières votées ou en vigueur.

Options et accords conditionnels ou inconditionnels

Outre le plan de stock-options au bénéfice des salariés, il n'existe aucune option sur le capital ou accord conditionnel ou inconditionnel de placer le capital sous options.

L'ensemble des modalités relatives à ce plan de stock-options est présenté dans les notes annexes aux comptes consolidés figurant en Rubrique 20.3.1.5 - Note 8.3.1 du présent Document de Référence.

Historique du Capital

Les actions de PHARMAGEST INTERACTIVE se négocient sur Euronext Paris™. Le code ISIN est FR 0012882389.

Les titres de PHARMAGEST INTERACTIVE ont été transférés sur le compartiment B de Euronext Paris™ à compter du 17 janvier 2013 en raison d'une hausse de la capitalisation boursière qui était de 182,08 M€. Il est rappelé que le compartiment B regroupe les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital social depuis l'introduction en Bourse.

Evolution du cours depuis avril 2018

Mois	Cours le plus bas (en €)	Cours le plus haut (en €)	Volume	Montant (en €)
Avril 2018	53,50	59,20	70 759	3 536 509
Mai 2018	55,00	63,00	61 265	3 339 575
Juin 2018	57,00	60,50	51 101	2 400 013
Juillet 2018	52,20	59,90	55 358	2 694 267
Août 2018	58,00	65,80	69 412	4 210 012
Septembre 2018	56,20	62,00	164 247	9 805 450
Octobre 2018	47,50	61,60	114 578	5 802 543
Novembre 2018	49,10	53,80	93 688	4 834 053
Décembre 2018	48,10	57,00	99 379	4 921 595
Janvier 2019	50,00	60,30	101 000	5 434 344
Février 2019	52,10	58,30	70 037	3 881 706
Mars 2019	52,40	57,90	56 407	3 099 725

(Source : GILBERT DUPONT)

Nantissements

Le Groupe PHARMAGEST n'a pas de nantissement sur son capital.



21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

L'objet social de PHARMAGEST INTERACTIVE est le suivant :

- Achat, vente, représentation de tous matériels bureautiques et informatiques ; études de toutes organisations techniques en vue de l'application de ce matériel aux entreprises industrielles, commerciales, administratives, publiques ou privées ;
- L'aide et la formation à la gestion, principalement dans le cadre de techniques bureautiques et informatiques, la recherche dans l'élaboration des concepts et le développement de logiciels ;
- La prise de tous intérêts et participations par apports, souscriptions, achat d'actions, de parts, d'obligations et de tous droits sociaux et toutes autres modalités juridiques dans toutes sociétés ou entreprises proches particulièrement du domaine industriel, commercial et tertiaire ;
- La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations, en vue de diriger et de contrôler l'activité des sociétés, d'assurer la gestion financière et le maintien du contrôle d'un groupe de sociétés et ce, par création ou reprise de sociétés nouvelles, fusion et autres modalités juridiques relevant du droit des sociétés ;
- Les prestations d'ordre financier et administratif, de contrôle de gestion et de bureau d'études ;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

21.2.2 Administrateurs (article 14 des statuts)

Il n'existe aucune disposition particulière concernant la nomination ou la mission des Administrateurs et du Conseil d'Administration.

Les statuts font référence strictement aux textes légaux applicables en la matière.

21.2.3 Catégorie d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (article 7 des statuts).

A chaque action est rattaché un droit de vote. En effet, aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2015, il a été décidé de ne pas conférer de droit de vote double tel qu'institué par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 aux titulaires d'actions visées à l'article L. 225-123, alinéa 3 du Code de commerce.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Une modification des droits des actionnaires exige la réunion d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

21.2.5 Les Assemblées Générales

Article 20 des statuts - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.

**Article 20-1 - Convocation et lieu de réunion de l'Assemblée Générale**

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social et par une insertion dans le bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée, sous la condition d'adresser à la Société le montant des frais de recommandation.

Tous les propriétaires d'actions indivises sont convoqués dans les mêmes formes lorsque leurs droits sont constatés dans le délai prévu à l'alinéa précédent par une inscription nominative.

La société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R. 225-73 du Code de commerce.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dix jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 20-2 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 20-3 - Accès aux Assemblées - pouvoirs

Le droit de participer à l'Assemblée Générale est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

En cas de participation physique à l'Assemblée,

- S'agissant de titres au porteur, l'actionnaire devra produire l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité ;
- Les propriétaires de titres nominatifs seront admis sur simple justification de leur identité.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire pacsé ou par toute personne physique ou morale de son choix ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat écrit.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Lorsque l'actionnaire se fait représenter par une autre personne que son conjoint ou son partenaire pacsé, il est informé par son mandataire de tout fait lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le sien. L'information de ce mandat et de sa révocation éventuelle devra être faite en respect des dispositions légales et réglementaires.

Toute personne qui procède à une sollicitation active de mandats doit publier sa politique de vote dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.



Article 20-4 - Droit de communication des actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 20-5 - Feuille de présence - bureau - procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée. Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 20-6 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième de ces actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 20-7 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

21.2.6 Disposition des statuts pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Article 9 des statuts - Augmentation, réduction, amortissement du capital

1. (...) Les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément (...).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit mais, en aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction de capital social à un montant inférieur au minimum légal ne peut jamais être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si, au jour où le tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu (...).



21.2.7 Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 12-3 des statuts - Transmission des actions - seuils légaux

Toute personne physique ou morale qui vient à détenir ou à franchir de quelque manière que ce soit, au sens de l'article 233-7 du Code de commerce, un pourcentage de détention prévue à cet article doit respecter les dispositions légales et réglementaires. L'inobservation d'information en cas de franchissement de seuil entraînera la privation du droit de vote pour les actionnaires excédant la fraction non déclarée conformément aux dispositions de l'article L. 233-14 du Code de commerce.

21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

Le capital social peut être modifié sous réserve de respecter les dispositions légales (cf. article 9 des statuts). Il n'existe pas de dispositions statutaires plus strictes que la loi.

21.2.9 Affectation, répartition des bénéfices et paiements des dividendes

L'affectation et la répartition des bénéfices se font comme suit :

Article 23 des statuts

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. En outre, l'Assemblée Générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Article 24 des statuts

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux Comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur les dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de 9 mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.



21.2.10 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 28 juin 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en Bourse sur ses propres actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-214 du Code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers. Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de 18 mois, à compter du 28 juin 2018.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 est :

- Achats : 48 188 actions au prix moyen de 56,00 € ;
- Ventes : 46 281 actions au prix moyen de 56,08 €.

Lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2019, un nouveau programme sera soumis pour une nouvelle durée de 18 mois au travers de la dixième résolution.

Les caractéristiques de ce programme sont exposées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 27 juin 2019.

21.2.11 Nantissement des titres de l'émetteur et nantissement des actifs

Il n'existe aucun nantissement.

22 CONTRATS IMPORTANTS

PHARMAGEST INTERACTIVE ne dispose pas de contrats importants conférant à un membre quelconque du Groupe PHARMAGEST une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date d'enregistrement du présent Document de Référence, outre les emprunts bancaires avec nantissements ou covenants précisés en Rubrique 20.3.1.5 - Note 6.4 des comptes consolidés du présent Document de Référence.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Aucun rapport ou déclaration attribués à une personne intervenant en qualité d'expert ayant un intérêt important n'a été réalisé.



24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Groupe PHARMAGEST atteste que les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés sur son site internet (www.pharmagest.com) :

- Actes constitutifs et statuts de PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande du Groupe PHARMAGEST, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Référence ;
- Les informations financières historiques de PHARMAGEST INTERACTIVE et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de Référence.

24.1 Le rapport annuel de gestion

24.1.1 Le rapport de gestion

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLÉE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DE GESTION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

Chers Actionnaires,

L'Assemblée Générale a été réunie ce jour, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de vous demander de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés annuels et de vous prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice clos à la date du 31 décembre 2018, lesdits comptes ayant été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la séance du 29 mars 2019.

Les convocations prescrites ont été régulièrement effectuées et l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais légaux et ont été mis en ligne sur le site Internet de la Société dès le 21^{ème} jour avant l'Assemblée.

Partie 1 - Situation et activité de la société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

1.1. Présentation du Groupe PHARMAGEST

Méthode de présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents soumis à votre examen sont conformes à la réglementation en vigueur : les comptes consolidés sont établis en normes IFRS et les comptes sociaux en normes françaises.



Sociétés consolidées par intégration globale

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
PHARMAGEST INTERACTIVE	Villers-lès-Nancy (54)	société consolidante	société consolidante
ADI ⁽¹⁾	Saclay (91)	50	50
AXIGATE	Paris (75)	100	100
CAREMEDS	Eastleigh (Angleterre)	51,82	51,82
CP INTERACTIVE	Dijon (21)	100	100
DIATELIC	Villers-lès-Nancy (54)	95,29	95,29
DICSIT INFORMATIQUE	Bezaumont (54)	100	100
DOMEDIC EUROPE	Villers-lès-Nancy (54)	65	65
EHLS	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
HDM	Port Louis (Ile Maurice)	100	100
HEALTHLEASE	Paris (75)	100	100
INFARMA	Bologne (Italie)	100	79
INSERVICE	Macerata (Italie)	100	79
INTECUM	Villers-lès-Nancy (54)	100	100
KAPELSE	Villers-lès-Nancy (54)	70	70
MACROSOFT	Macerata (Italie)	100	79
MACROSOFT BUILDING	Macerata (Italie)	100	79
MALTA INFORMATIQUE	Mérignac (33)	100	100
MULTIMEDS	Bray (Irlande)	51	51
NANCEO	Paris (75)	100	100
NOVIA SEARCH	Florange (57)	100	67,97
NOVIATEK	Schifflange (Luxembourg)	79,97	67,97
PHARMAGEST ITALIA (anciennement MACROSOFT HOLDING)	Macerata (Italie)	79	79
SABCO	Windhof (Luxembourg)	100	100
SABCO SERVICES	Gosselies (Belgique)	100	100
SAILENDRA	Nancy (54)	75,09	75,09
SCI HUOBREGA	Quéven (56)	100	100
TEKNEMA	Macerata (Italie)	100	79
UK PHARMA	Londres (Angleterre)	100	100
WELFINITY GROUP	Windhof (Luxembourg)	80	80

⁽¹⁾ Compte tenu des relations économiques et contractuelles existant entre PHARMAGEST INTERACTIVE et ADI (distributeur des produits LGPI Global Services®), et du contrôle de cette société (répartition égalitaire des membres du Conseil d'Administration, nomination du Président soumis à l'accord exprès du Groupe PHARMAGEST), ADI détenue à 50% est consolidée par intégration globale.

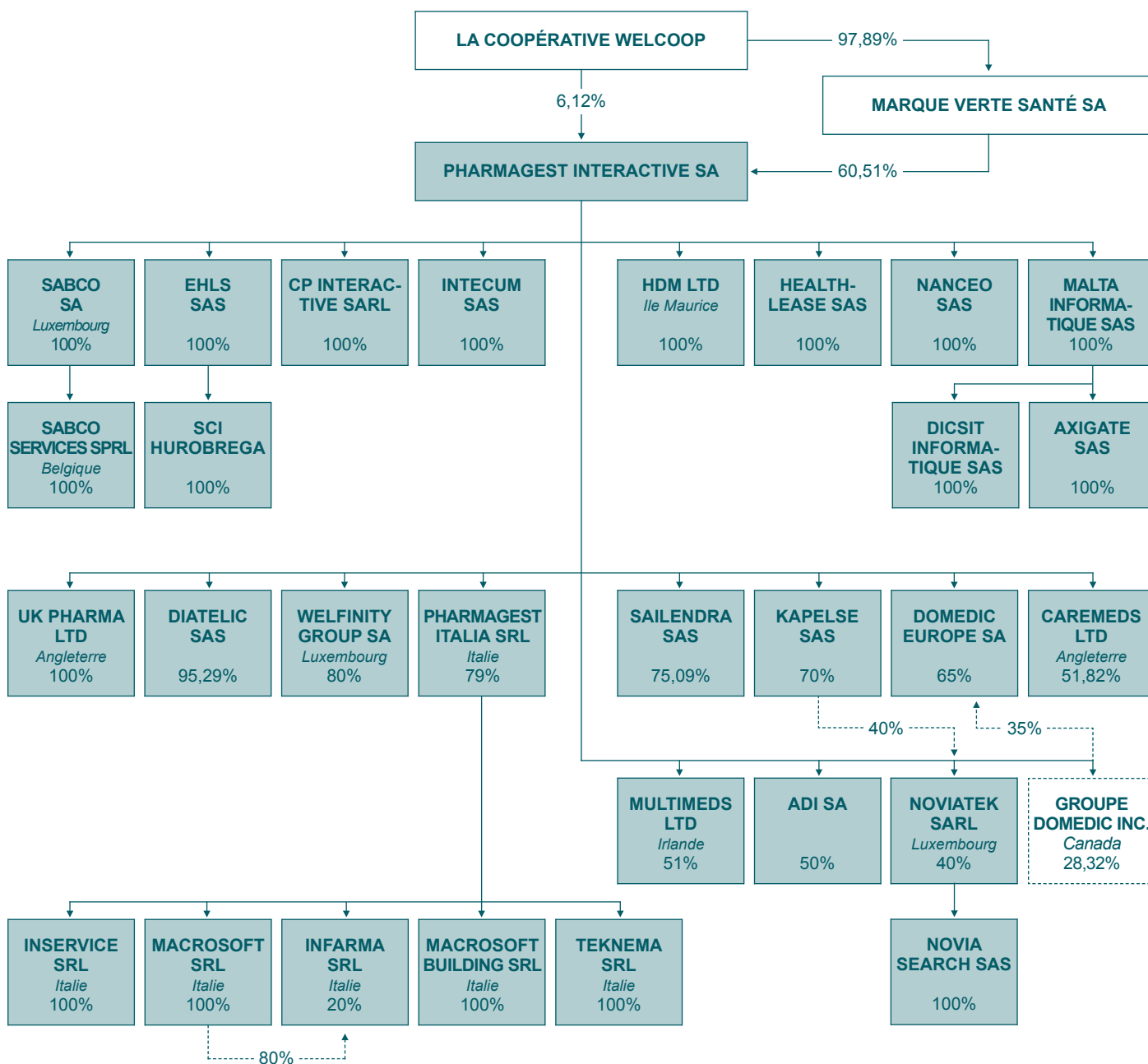
Sociétés consolidées par mise en équivalence

Sociétés	Adresse	% contrôle	% intérêt
GROUPE DOMEDIC	Québec (Canada)	28,32	28,32



Organigramme du Groupe PHARMAGEST

A la date de clôture de l'exercice social (31 décembre 2018), l'organigramme du Groupe PHARMAGEST se présente comme suit :



Fond blanc : Sociétés mères ;

Fond bleu : Sociétés consolidées par intégration globale ;

Fond blanc cadre pointillés : Sociétés consolidées par mise en équivalence.

Le pourcentage des droits de vote détenus par PHARMAGEST INTERACTIVE dans chacune de ses filiales est égal au pourcentage de détention dans le capital desdites filiales.



Variations de périmètre au cours de l'exercice 2018

- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société italienne MACROSOFT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 033. La société a pour activités l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie et la commercialisation d'offres logicielles à destination des officines italiennes. MACROSOFT HOLDING a fait évoluer sa dénomination sociale pour devenir PHARMAGEST ITALIA. Elle contrôle :
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT, société à responsabilité limitée au capital de 52 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 103 315.
 - 100% du capital de la société italienne INFARMA, société à responsabilité limitée au capital de 102 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de BOLOGNE sous le numéro BO 414 859. Le capital est détenu à 20 % directement par PHARMAGEST ITALIA et 80 % par MACROSOFT.
 - 100% du capital de la société italienne TEKNEMA, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 123 781.
 - 100% du capital de la société italienne INSERVICE, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 142 975.
 - 100% du capital de la société italienne MACROSOFT BUILDING, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registro Economico Amministrativo (REA) de MACERATA sous le numéro MC 165 201.
- Le Groupe PHARMAGEST a augmenté sa participation au sein de SAILENDRA qui passe de 70,01% à 75,09%.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CPSI à la société PHARMAGEST INTERACTIVE.
- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société MEDICATION SYSTEMS à la société CAREMEDS.
- La société QUALITY FLUX, déconsolidée depuis 2014 compte tenu de la faible détention (15,15%) par le Groupe PHARMAGEST et de son aspect non significatif, a été liquidée durant le premier semestre 2018.
- Prise de participation majoritaire de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société anglaise UK PHARMA, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 £, immatriculée au « Companies House » de LONDRES sous le numéro 03 513 400. La société a pour activité le service aux entreprises et était filiale de MARQUE VERTE SANTE.

Compte tenu de l'impact non significatif de ces variations de présentation de périmètre, il n'a pas été établi de comptes pro forma au niveau des comptes consolidés.

1.2. Activités du Groupe PHARMAGEST

1.2.1. Présentation des activités du Groupe PHARMAGEST en 2018

Description des Activités du Groupe PHARMAGEST

Le Groupe PHARMAGEST a pour activité principale, la conception de logiciels spécialisés en gestion destinés aux officines pharmaceutiques ainsi que la distribution « clé en main » de ces solutions informatiques.

- **Division Solutions Pharmacie Europe :**
 - Distribution de logiciels de gestion d'officines et leurs offres annexes ;
 - Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
 - Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance ;
 - Sauvegardes des données.
- **Division Solutions e-Santé :**
 - Au sein du Pôle e-Patients :
 - . Des solutions permettant un suivi de l'observance des traitements par des malades chroniques ou personnes âgées ;
 - . Un système de télésurveillance médicale pour la prévention des aggravations de l'état de santé des patients chroniques traités à domicile et en perte d'autonomie ;
 - . Des sauvegardes de données et hébergement d'applications permettant un accès direct par le patient.



- Au sein du Pôle e-Connect :
 - . Des solutions pour un suivi sécurisé des patients à leur lieu de demeure et l'optimisation de leur parcours de soins.
- Au sein du Pôle e-Laboratoires :
 - . Solutions destinées au Grand Public (observatoires santé, opérations de prévention et d'information, Ma Pharmacie Mobile®) ;
 - . Commercialisation de solutions de communication digitale Patients destinées aux laboratoires pour l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions au plus proche des patients ;
 - . Commercialisation de solutions et des services de formation, d'informations et de communication au plus proche du métier du pharmacien.

• **Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux :**

- Distribution de matériels informatiques, installation et formation « clé en main » ;
- Distribution de logiciels de gestion nouvelle génération, auprès de la clientèle de MALTA INFORMATIQUE, de DICSIT INFORMATIQUE et d'AXIGATE ;
- Services après-vente : assistance téléphonique et maintenance.

• **Division Fintech :**

- Mise à disposition d'une plateforme de financement permettant de faciliter le pilotage multi-bailleurs.

1.2.2. Analyse de l'évolution des affaires

Principaux chiffres clés au niveau consolidé (normes IFRS)

Les activités et les résultats du Groupe PHARMAGEST, des filiales et des sociétés qu'elle contrôle.

Valeurs - En K€	2018	2017	Variation
Ventes configurations et de matériels	64 257	56 517	13,69%
Maintenance et vente base de données	54 650	49 971	9,36%
Prestations formations et nouveaux produits	27 953	21 554	29,69%
Autres prestations	1 620	1 628	-0,49%
Total chiffre d'affaires	148 480	129 669	14,51%
Résultat opérationnel courant	38 886	34 304	13,36%
Résultat opérationnel	38 886	34 304	13,36%
Résultat net	27 038	24 290	11,31%
Résultat net part du groupe	25 432	23 196	9,64%
Résultat (part du Groupe) de base par action	1,70	1,55	9,68%

En normes IFRS, le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2018 est en augmentation de 14,51% par rapport à l'année précédente en retraçant 2017 des impacts de l'application d'IFRS 15 et 9. La marge brute commerciale s'établit à 121 804 K€ contre 106 190 K€ en 2017.

La maintenance matérielle et logicielle et le renouvellement du parc installé sous contrat représentent environ 58,5% du chiffre d'affaires du Groupe PHARMAGEST. Ces activités sont des indicateurs significatifs des revenus annuels.

Les charges d'exploitation (frais de personnel + frais généraux + impôts et taxes) s'élèvent à 77 669 K€. Elles sont en augmentation de 15% par rapport à l'année 2017, situation qui s'explique principalement par la hausse des frais de personnel (+ 5 835 K€) et des frais généraux (+ 4 133 K€).

Le résultat opérationnel se traduit par un bénéfice de 38 886 K€, en hausse de 13,36% par rapport au résultat opérationnel dégagé au cours de l'exercice précédent.



Le résultat financier est positif à 1 006 K€ avec 1 300 K€ de produits financiers et 293 K€ de charges financières.

Le résultat net consolidé s'élève à 27 038 K€ dont 25 432 K€ part du groupe et 1 606 K€ part des intérêts minoritaires. La progression du résultat net part du Groupe PHARMAGEST s'établit à 9,64%.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe PHARMAGEST a augmenté ses disponibilités courantes nettes de 4 992 K€ après augmentation des placements financiers de 10 657 K€, avec un flux généré au niveau des flux de trésorerie des opérations d'exploitation de 28 874 K€ (en normes IFRS).

La structure financière du Groupe PHARMAGEST est très solide. A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 113 847 K€ (quote-part du Groupe) contre 102 480 K€ au 31 décembre 2017 compte tenu de l'application d'IFRS 15 et 9. Le dégagement net (c'est-à-dire les titres disponibles à la vente, les autres actifs financiers courants, la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les concours courts et longs termes) s'élève à 61 109 K€. La trésorerie nette des dettes financières court terme est de 55 054 K€.

PHARMAGEST INTERACTIVE (comptes sociaux)

Valeurs - En K€	2018	2017	Variation
Ventes configurations et de matériels	54 579	48 959	11,48%
Maintenance et vente base de données	31 172	30 594	1,89%
Prestations formations et nouveaux produits	10 573	10 439	1,28%
Autres prestations	1 417	1 431	-0,98%
Total chiffre d'affaires	97 741	91 423	6,91%
Résultat d'exploitation	18 660	20 018	-6,78%
Résultat net	16 683	13 920	19,85%

Les principales filiales (comptes sociaux)

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôts	Résultat Net
HEALTHLEASE	43 379	2 324	2 336	1 585
NANCEO	24 752	370	366	260
EHLS	22 745	1 083	1 530	1 092
KAPELSE	11 065	5 078	5 082	3 504
MALTA INFORMATIQUE	10 681	4 732	4 669	3 086
ADI	5 976	1 172	1 175	789
AXIGATE	5 958	2 297	2 297	2 105
SABCO	4 267	160	158	163
MACROSOFT ⁽¹⁾	3 483	922	922	691
DICSIT INFORMATIQUE	2 866	859	859	601

⁽¹⁾ Données sur la période suite à l'intégration au 1^{er} avril 2018 de la société au sein du Groupe PHARMAGEST.

Succursales

Le Groupe PHARMAGEST exploite ses activités sur 53 sites tels que décrits à la Rubrique 8.1 du présent Document de Référence. PHARMAGEST INTERACTIVE exploite quant à elle ses activités sur son établissement principal à VILLERS-LES-NANCY et sur 28 établissements secondaires.

Activités en matière de Recherche et Développement

Le département Recherche et Développement pour l'ensemble du Groupe PHARMAGEST représente 172 personnes.



Conformément à la norme IAS 38, nous avons procédé à l'identification des projets de développement respectant l'ensemble des critères nécessaires à l'activation des dépenses au bilan. En 2018, le montant total immobilisé en vertu de cette norme pour les projets apportant à terme des produits futurs (ventes et services aux clients) est de :

- 3 419 K€ activés dans les comptes sociaux des sociétés AXIGATE, DIATELIC, INTECUM, KAPELSE, NOVIATEK, NANCEO, INFARMA et SILENDRA ;
- 4 466 K€ retraités selon la norme IAS 38 dans les sociétés PHARMAGEST INTERACTIVE, MALTA INFORMATIQUE, DICSIT INFORMATIQUE, CAREMEDS et INFARMA dont 1 085 K€ de sous-traitance externe.

Les faits marquants de l'exercice

Le Groupe PHARMAGEST présente ses solutions au salon CES de Las Vegas - L'intelligence artificielle au service du maintien à domicile des personnes fragiles

Du 9 au 12 janvier 2018, le Groupe PHARMAGEST a fait la démonstration de tout le potentiel de ses solutions NOVIACARE® et CARELIB®, qui permettent aux personnes âgées ou fragiles de rester chez elles le plus longtemps possible.

Le Groupe PHARMAGEST s'implante en Italie par croissance externe

Le Groupe PHARMAGEST poursuit son déploiement en Europe et s'implante en Italie via l'acquisition majoritaire à hauteur de 79% du capital de MACROSOFT HOLDING, devenue PHARMAGEST ITALIA. Le leader italien de l'équipement informatique et de services à destination des grossistes-répartiteurs en pharmacie a démarré la commercialisation en 2018 de sa nouvelle offre logicielle innovante destinée aux officines italiennes. PHARMAGEST ITALIA, intègre la Division Solutions Pharmacie Europe et a pour objectif : équiper 20% du marché italien des officines d'ici 5 ans. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du Groupe de proposer un écosystème global dédié au niveau européen.

AXIGATE remporte l'appel d'offres du Groupement Hospitalier de Territoire d'ARMOR

AXIGATE, filiale de la Division Solutions pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux du Groupe PHARMAGEST, a été retenue pour sa solution innovante 100% Cloud qui assure la totalité de la prise en charge du patient en milieu hospitalier, aux côtés de GFI. Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) d'Armor regroupe 5 établissements hospitaliers. Ce succès démontre la pertinence du positionnement innovant d'AXIGATE en tant qu'acteur majeur du secteur des Systèmes d'Information de Santé en milieu hospitalier.

Partenariat entre le Groupe PHARMAGEST et le Groupe KORIAN

Le Groupe PHARMAGEST et le Groupe KORIAN (Euronext Paris - A - FR0010386334), première entreprise européenne d'accompagnement et de soins dédiés aux seniors, annoncent la conclusion d'un partenariat pour co-crée une offre innovante multi-services à destination des personnes fragiles à domicile et en EHPAD. Avec ce partenariat d'envergure, le Groupe PHARMAGEST assoit sa position d'acteur de référence en solutions technologiques innovantes de téléassistance. Cette collaboration a pour objectif le co-développement d'une plateforme d'objets connectés au domicile permettant d'offrir aux personnes âgées en perte d'autonomie un service innovant de prévention, de téléassistance, de lien social leur permettant de rester le plus longtemps possible au domicile.

Ce partenariat se base sur l'offre CARELIB® du Groupe PHARMAGEST et la co-construction d'une Box Korian powered by CARELIB® qui sera distribuée en marque blanche par KORIAN aux clients de son réseau en France en prolongement d'un séjour en SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) ou EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Télésurveillance eNephro - Remboursement par la sécurité sociale et partenariat avec le CHRU de NANCY

Le Groupe PHARMAGEST annonce que sa solution de télésurveillance de l'Insuffisance Rénale Chronique, eNephro, développée depuis 2013, est éligible au programme ETAPES et sera par conséquent remboursée par la sécurité sociale pour ses modules de suivi de patients dialysés en Unité Autonome de Dialyse (UAD), en Unité de Dialyse Médicalisée (UDM) et en post greffe. La solution eNephro devient le premier dispositif médical de télésurveillance des patients insuffisants rénaux chroniques aux différents stades de la pathologie à être pris en charge par la sécurité sociale sur le suivi des dialyses en UAD, UDM et greffes.

Le Groupe PHARMAGEST annonce également un partenariat avec le CHRU de Nancy autour de cette solution technologique innovante.

MALTA INFORMATIQUE lance une solution de téléconsultation pour EHPAD

TITAN TELECONSULTATION est un nouveau module à destination exclusive des EHPAD, FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé) et MAS (Maisons d'Accueil Spécialisé). Cette solution est désormais proposée aux 2 000 EHPAD que MALTA INFORMATIQUE équipe par ailleurs de ses logiciels TITAN. TITAN TELECONSULTATION fait partie des solutions les plus abouties techniquement sur le marché et est la seule solution de téléconsultation médicale pour le médecin, totalement intégrée au dossier patient de TITAN en EHPAD.

TITAN CONSULTATION respecte l'ensemble des prérequis définis par la HAS en matière de téléconsultation.



NOVIATEK remporte le prix du meilleur produit de l'année et obtient la médaille d'or 2018 décernée par la HKEIA

Le 15 octobre 2018, la Hong Kong Electronic Industries Association (HKEIA) a décerné à NOVIATEK le prix prestigieux du meilleur produit de l'année ainsi que la médaille d'or lors du Grand Prix qu'elle organise sur le Salon Mondial de l'électronique de Hong Kong. Ce prix, qui récompense une innovation et une technologie exceptionnelles, a été décerné à NOVIATEK pour sa box Santé Senior NOVIACARE® by Pharmagest, qui concourait dans les catégories Innovation et Technologie ainsi que dans la catégorie *Meilleur produit de l'année*. NOVIATEK a été primé durant l'édition 2018 du Salon HKTDC (Hong Kong Trade Development Council) de l'électronique de Hong Kong (édition d'automne), le 2^{ème} plus grand salon de l'électronique au monde : il reconnaît et récompense l'excellence dans la conception des produits, la technologie, la fiabilité et l'innovation.

CEGEDIM et PHARMAGEST - un partenariat technologique stratégique en France

CEGEDIM, entreprise innovante de technologies et de services, PHARMAGEST INTERACTIVE, leader français de l'informatique officinale, annoncent la mise en place d'un partenariat technologique stratégique en France visant à fluidifier le parcours patient et les relations ville-hôpital grâce à leur expertise logicielle, à assurer l'interopérabilité pour les professionnels de santé en ville et à l'hôpital et à répondre aux enjeux de la désertification médicale et du vieillissement de la population en France.

CEGEDIM et PHARMAGEST sont des acteurs majeurs au service de l'efficacité du parcours de soins en France, pour une meilleure prise en charge des patients. Ainsi, l'interopérabilité et le processus d'échange d'informations entre les solutions des deux groupes concerne les relations entre les EHPAD, structures de HAD, les Hôpitaux et les pharmaciens d'une part et les médecins de ville, centres de santé, MSP et paramédicaux d'autre part.

Ce partenariat stratégique fort permet ainsi aux deux partenaires de déployer à large échelle, en ville comme à l'hôpital, leurs solutions innovantes en téléconsultation et télésurveillance médicale.

1.2.3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues (en €)

	Article D. 441-4, I , 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				99
Montant total des factures concernées (TTC)	98 602	61 346	19 811	59 525	239 284
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,19%	0,12%	0,04%	0,11%	0,46%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	2				
Montant total des factures exclues (TTC)	5 331				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

**Factures émises (en €)**

	Article D. 441-4, I , 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	Non applicable				4 334
Montant total des factures concernées (TTC)	4 990 769	1 459 435	483 667	1 049 697	7 983 567
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	4,36%	1,27%	0,42%	0,92%	6,97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	687				
Montant total des factures exclues (TTC)	189 507				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours dates factures Délais légaux : NC				

1.2.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Audit - En euros	BATT AUDIT				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<i>Commissariat aux Comptes :</i>								
PHARMAGEST INTERACTIVE	39 190	38 250	59%	52%	43 810	34 500	100%	86%
Filiales intégrées	27 150	34 500	41%	47%	0	0	0%	0%
Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	66 340	72 750	100%	99%	43 810	34 500	100%	86%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Technologies de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Audit Interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)	0	1 000	0%	1%	0	5 500	0%	14%
Sous-total	0	1 000	0%	1%	0	5 500	0%	14%
TOTAL	66 340	73 750	100%	100%	43 810	40 000	100%	100%



1.3. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les principaux événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 sont :

- Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une Transmission Universelle de Patrimoine de la société CP INTERACTIVE à la société PHARMAGEST INTERACTIVE ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO en PHARMAGEST LUXEMBOURG ;
- Changement de la dénomination sociale de SABCO SERVICES en PHARMAGEST BELGIUM ;
- Prise de participation, à hauteur de 15%, de la société PHARMAGEST INTERACTIVE dans le capital de la société franco-américaine EMBLEEMA, société par actions (Corporation), immatriculée au « Division of Corporations » de l'Etat du DELAWARE sous le numéro 6743178. La société développe une plateforme digitale s'appuyant sur la technologie Blockchain destinée au partage des données de santé.

1.4. Perspectives et orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration

Le Groupe PHARMAGEST a mis en œuvre en 2018 sa double stratégie à savoir sa vision « Patient Centré » et l'internationalisation du Groupe. Ceci s'est notamment traduit par :

- La mise en place de partenariats stratégiques avec KORIAN pour co-crée une offre innovante multi-services à destination des personnes fragiles à domicile et en EHPAD ;
- L'instauration d'un partenariat technologique avec CEGEDIM visant à fluidifier le parcours patient et les relations ville-hôpital grâce à leur expertise logicielle ;
- Le lancement par MALTA INFORMATIQUE d'une solution de téléconsultation pour EHPAD ;
- La prise de participation au sein de MACROSOFT HOLDING, devenue PHARMAGEST ITALIA, qui s'inscrit dans la stratégie du Groupe de proposer un écosystème global dédié au niveau européen.

En 2019, le Groupe PHARMAGEST continuera de déployer sa stratégie « Patient Centré » tout en veillant à renforcer le pharmacien dans ses missions de coordinateur de santé.

Historiquement axé sur l'offre de solutions IT à destination des professionnels de santé, le Groupe PHARMAGEST et ses collaborateurs déclinent les ambitions et les valeurs de leur actionnaire de référence LA COOPERATIVE WELCOOP. En qualité de « citoyen de la Santé et du Bien-être », en centrant sa stratégie autour du patient et en devenant un acteur structurant du système de santé, le Groupe PHARMAGEST contribue à apporter au patient une meilleure prise en charge, plus efficace dans son organisation et à des coûts maîtrisés. Chaque nouveau projet initié par le Groupe PHARMAGEST répond positivement aux deux questions suivantes :

- Cela sera-t-il bénéfique pour le patient ?
- Cela rendra-t-il le système de santé plus efficient ?

Le Groupe PHARMAGEST travaille à la mise en œuvre d'un écosystème global de santé permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Proposer la première plateforme européenne de santé sur le Cloud, offrant aux professionnels de santé la bonne information, pour le bon patient, au bon moment, et donc faciliter sa prise en charge de façon sûre et efficace. Grâce à ses logiciels Pharmacies, HAD, EHPAD et Hôpitaux, à ses partenariats avec des éditeurs de logiciels pour les médecins et à son expérience en Intelligence Artificielle, le Groupe PHARMAGEST dispose d'un savoir-faire unique pour intégrer ces informations au cœur des logiciels métiers des professionnels de santé et paramédicaux ;
- Contribuer à améliorer l'observance du traitement. Les solutions du Groupe PHARMAGEST soutiennent les efforts du patient et diminuent les coûts liés à la non-observance. L'arrivée des nouvelles technologies et du numérique dans le domaine de la santé bouleverse complètement le système de soins et son économie. Le Groupe PHARMAGEST a de longue date anticipé ces bouleversements en comprenant que l'enjeu de la santé connectée résidait surtout dans le traitement informatique des données collectées, notamment via les objets connectés afin de réaliser des analyses et d'anticiper l'évolution de l'état de santé des patients, grâce à l'Intelligence Artificielle ;
 - Sécuriser le patient, ou la personne âgée à son domicile. Actuellement un patient est pris en charge lorsqu'il entre dans l'univers du Professionnel de Santé (cabinet médical, pharmacie, etc.), mais se retrouve livré à lui-même lorsqu'il retourne à son domicile. Il en va de même pour la personne âgée non dépendante. Le Groupe PHARMAGEST ambitionne de développer des solutions pour apporter de l'aide aux patients à leur domicile et pour leur permettre d'y rester plus longtemps en toute autonomie. Ces solutions peuvent être technologiques avec, par exemple, la NOVIACARE®, la CARELIB® ou le DO-Pill SecuR™ mais peuvent également prendre la forme de services avec des audits à domicile réalisés par D'MEDICA, société sœur de PHARMAGEST INTERACTIVE ;



- Renforcer les réseaux de pharmacies en synergie avec les autres filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP. En effet, c'est en organisant la fluidité de l'information patient dans les différentes étapes de sa vie dans son parcours de soins que le Groupe PHARMAGEST est en mesure de mettre au service du pharmacien une technologie capable de lui apporter une meilleure connaissance de son patient.

C'est en pérennisant cette stratégie d'anticipation et d'innovation dans les domaines de la IT santé que le Groupe PHARMAGEST, grâce à ses investissements et à l'acquisition d'un savoir-faire global unique, demeurera un acteur structurant capable de répondre aux nouveaux enjeux de l'efficience des systèmes de santé en Europe, et tout en garantissant la qualité de prise en charge du patient au cœur de ces systèmes de Santé.

Partie 2 - Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée - Contrôle interne

2.1. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

2.1.1. Principes de la gestion des risques et du contrôle interne

Informations privilégiées

Les risques auxquels le Groupe PHARMAGEST est soumis, sont par essence des points de vulnérabilité éventuels. Ils entrent par nature dans le champ des informations privilégiées dont, en application de l'article 223-2 alinéa II du règlement général de l'AMF, les émetteurs sont considérés légitimes à différer la publication d'informations privilégiées sous réserve d'être en mesure d'en assurer la confidentialité. Aussi, le Groupe PHARMAGEST veille à un juste équilibre entre la correcte information du marché et des investisseurs et l'atteinte éventuelle de ses intérêts légitimes par la divulgation de certaines informations sensibles.

Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe PHARMAGEST. Ainsi, des contrôles de cohérence et interventions ponctuelles sont réalisés sur les filiales contrôlées par PHARMAGEST INTERACTIVE ou toute autre société intégrée par mise en équivalence selon les directives de la Direction du Groupe PHARMAGEST.

Au regard du Groupe PHARMAGEST, la prise de risque ne comporte pas de dimension anxiogène, mais traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer ses activités dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas.

Les limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les contextes interne et externe à l'entreprise peuvent être amenés à évoluer. Ainsi, la communication sur les risques donne une vision de ces derniers à un instant donné. Les informations communiquées dans le présent rapport ne prétendent pas être exhaustives. A ce titre, elles ne couvrent pas l'ensemble des risques auquel la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe PHARMAGEST et visent à ce que les risques soient correctement appréhendés. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir qu'une garantie raisonnable que ces risques soient éliminés.



Objectifs de la gestion des risques et du contrôle interne

Dispositif	Objectifs
Gestion des risques	• Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ; • Sécuriser la prise de décisions et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ; • Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ; • Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.
Contrôle interne	• Assurer le respect de la conformité aux lois et règlements ; • Faire appliquer et respecter les instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; • Veiller au bon fonctionnement des processus internes du Groupe PHARMAGEST, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; • Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation des sociétés du Groupe PHARMAGEST.

2.1.2. Gouvernance de la gestion des risques et du contrôle interne

Mode d'implication de la gouvernance

Le dispositif de gouvernance mis en place au sein du Groupe PHARMAGEST pour assurer le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne est le suivant :

Missions	Acteurs
Identification / gestion des risques	• L'Audit Interne ; • Le Contrôle de Gestion ; • Les Responsables Opérationnels selon leurs domaines de compétences ; • Le Comité de Direction Financier et Social ; • Les Comités de Direction des différentes activités et les Comités de Pilotage fonctionnant en mode projet.
Supervision du management des risques	• La Direction Administrative et Financière.
Revue des risques	• Le Comité d'Audit ; • La Direction Générale ; • Le Conseil d'Administration.

Systèmes de contrôle interne et gestion des risques

Le Groupe PHARMAGEST est doté d'un service dédié au contrôle interne dont les principales activités sont l'élaboration de la cartographie des risques et la mise en place d'un référentiel interne. Ce service répond à la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST.

Cartographie des risques

Le processus de gestion des risques s'articule autour d'une identification des risques auprès de chaque direction opérationnelle et fonctionnelle qui aboutit à l'élaboration de cartographies des risques. L'Audit Interne procède à une cartographie des risques a minima tous les trois ans ; toutefois, une actualisation peut être réalisée à tout instant en fonction de l'évolution de l'activité, de l'environnement, ou de changements d'organisation de direction pouvant entraîner une identification différente des risques.

Les différentes cartographies des risques sont présentées et commentées auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

Une analyse du traitement du risque est ensuite réalisée permettant de choisir les plans d'actions les plus adaptés pour le Groupe PHARMAGEST. Ainsi, pour maintenir les risques dans des limites acceptables pour les directions, il peut être pris comme mesure la réduction, le transfert, la suppression ou l'acceptation du risque. Au regard du traitement identifié pour chaque risque, un processus de contrôle est mis en place.



Procédures internes

Le Groupe PHARMAGEST poursuit ses efforts dans la mise en place d'un manuel de procédures internes. Ce manuel de procédures est mis à la disposition de l'ensemble du personnel, avec notion de droit d'accès en vue de sa mise en œuvre. Ce manuel a pour but d'améliorer le fonctionnement de l'activité et permettre notamment de décrire :

- Les étapes dans l'exécution des activités principales du Groupe PHARMAGEST ;
- Les conditions de réalisation des opérations ;
- Les attributions dévolues aux différents préposés à chaque étape d'exécution des opérations ;
- Les outils mis à la disposition des intervenants ;
- Les contrôles à effectuer pour s'assurer du bon fonctionnement des opérations (autocontrôle, contrôle hiérarchique, audits interne et externe,...).

Le manuel des procédures ne se limite pas aux seules procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières (cycle d'exploitation, cycle d'investissement, cycle financement, cycle trésorerie,...) ou extra financières (RSE) et contient les différents processus identifiés par le Groupe PHARMAGEST comme :

- Les achats et services logistiques ;
- Les ventes, l'activité commerciale et le marketing ;
- Le service clients (installation, formation, assistance téléphonique, service après-vente) ;
- La sécurité des systèmes d'informations et des réseaux ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La protection des actifs (marques, programmes,...).

La Direction Administrative et Financière s'assure du respect des procédures internes en s'appuyant sur les contrôles existants au travers des procédures mises en place, mais aussi sur des contrôles inopinés en fonction des dérives budgétaires observées.

Les différents contrôles réalisés sur l'exercice 2018 n'ont pas détecté de dérives et/ou anomalies significatives.

Processus d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne s'appuie sur un processus d'amélioration permanent qui vise à poursuivre l'identification de nouveaux risques, de les évaluer, de mesurer l'adéquation du système de contrôle en vigueur pour maîtriser ces risques, de mettre en place les améliorations qui semblent nécessaires puis d'en suivre l'efficacité.

Pour 2018, les principales actions ont été les suivantes :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque financier sur les filiales ;
- Suivi par le Comité d'Audit des plans d'actions prioritaires ;
- Evaluation et gestion des risques des nouvelles sociétés intégrées ou créées ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Ainsi, sur l'exercice 2019, les principales actions suivantes seront menées :

- Poursuite du contrôle des risques de fraude et d'erreurs par des contrôles inopinés sur le respect des procédures ;
- Poursuite de l'analyse critique de la pertinence et de la correcte application des dispositions existantes en matière d'organisation, de procédures et de systèmes d'information ;
- Renforcement des outils de pilotage au niveau du risque clients et financier sur les filiales ;
- Renforcement des dispositifs de lutte contre la corruption (SAPIN 2) ;
- Mise en œuvre des audits internes de certification ISO 27001.



Le Groupe PHARMAGEST poursuit sa démarche progressive visant à adapter son dispositif de gestion de contrôle interne au cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et du contrôle interne proposé par l'AMF, afin de continuer à travailler sur la gestion des risques, des process et des activités de contrôle et de surveillance permanente.

Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière des actionnaires est assurée sous la responsabilité de la Direction Générale et de la Direction Administrative et Financière. Le Conseil d'Administration via son Comité d'Audit assure le contrôle permanent de l'information financière et des procédures liées à son élaboration.

Pour leur contrôle, le Comité d'Audit ainsi que le Conseil d'Administration s'appuient sur les analyses fournies par le Contrôle de Gestion et l'Audit Interne.

Les procédures d'élaboration des comptes consolidés reposent essentiellement sur :

- La recherche de l'harmonisation des règles et méthodes ;
- Les informations permanentes sur l'actualité comptable et l'évolution des normes IFRS au travers de la documentation comptable et financière et des différentes réunions thématiques de MiddleNext et de l'AMF ;
- L'utilisation d'un outil de consolidation comptable dédié ;
- L'audit des principales variations et opérations sur les différentes sociétés du Groupe PHARMAGEST afin d'appréhender les différents retraitements.

Les comptes consolidés sont réalisés trimestriellement et soumis au Conseil d'Administration.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

La régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels de PHARMAGEST INTERACTIVE, du Groupe PHARMAGEST et des informations transmises aux actionnaires sont soumises à la certification des comptes annuels par deux Commissaires aux Comptes qui rendent compte des conclusions de leur mission de certification des comptes au Comité d'Audit.

2.2. Analyse des risques et utilisation des instruments financiers

En application de l'article L.225-100-1 du Code de commerce, les principaux risques et incertitudes présentés ci-après sont ceux jugés, selon la Direction du Groupe PHARMAGEST, comme de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ou significatifs au regard de l'activité et/ou du développement de l'entreprise.



Risques opérationnels inhérents aux activités du Groupe PHARMAGEST

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Concurrence	Perte de parts de marché, entrée sur le marché d'un concurrent disruptif.	Le Groupe PHARMAGEST est leader de son marché et donc exposé à une concurrence forte. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.
Environnement économique	Impacts liés à des décisions gouvernementales touchant directement les clients du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST se prémunit de ce risque via sa forte capacité d'anticipation et la recherche permanente de solutions innovantes permettant au pharmacien de faire face à un monde de la santé en permanente mutation. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui sont en charge de la veille juridique et qui rendent compte directement à la Direction Générale. La diminution de l'exposition à ce risque passe par la diversification de la clientèle et son internationalisation.
Sécurité des systèmes d'information et des réseaux	- Données irrémédiablement perdues ou altérées, ce qui les rend inexploitable ; - Données ou traitements durablement indisponibles, entraînant l'arrêt d'un service ; - Divulgence d'informations confidentielles ou erronées pouvant profiter à des sociétés concurrentes ou nuire à l'image de l'entreprise.	Le Groupe PHARMAGEST a mis en place trois architectures totalement cloisonnées : une pour ses besoins internes, une pour ses offres clients et une pour les clients des services d'Hébergement de Données de Santé à caractère personnel. Chaque architecture dispose de moyens de sécurité avec des systèmes de firewalls éprouvés. Les services sont hébergés sur deux sites distants et sur des serveurs redondés. Un plan de continuité d'activité, un plan de sauvegarde et d'archivage ainsi qu'un plan de reprise d'activité ont été initiés en 2013 et perpétués depuis sur les services estimés les plus critiques. Ces risques sont suivis par la Direction Générale dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social.
Risques sociaux	Mouvements sociaux, grèves suite à un climat social dégradé pouvant entraîner une dévalorisation de l'image médiatique du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST est très attentif dans sa politique de distribution des résultats : en plus de la participation aux bénéfices, l'UES a un accord d'intéressement. Les sociétés du Groupe non intégrées à cet accord ont leur propre solution d'intéressement. Le Groupe PHARMAGEST a également mis en place un plan de stock-options au bénéfice de ses employés. Ce risque est suivi par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risques de fraude et d'erreurs	Impact financier suite à la non-détection de fraude ou d'erreurs.	Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risques d'assurance	Le risque en assurance est un événement qui, lorsqu'il survient, est susceptible d'entraîner des dommages corporels ou incorporels.	L'ensemble des risques est couvert et il n'existe aucune franchise significative. Le Groupe PHARMAGEST fait partie intégrante des polices d'assurances souscrites par LA COOPERATIVE WELCOOP et estime que les polices d'assurances souscrites couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.
Risques liés à la stratégie de diversification du Groupe	Stratégie insuffisamment définie se traduisant par : - Des erreurs d'investissement, - Une incompréhension de la stratégie, des objectifs, des ambitions de l'entreprise.	Dans le cadre du développement de ses nouvelles activités, le Groupe PHARMAGEST s'emploie à communiquer régulièrement sa stratégie et ses objectifs pour que chacun comprenne la diversification de ses activités ou des zones géographiques et puisse avoir de la visibilité sur les évolutions du Groupe à moyen terme. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités et la Direction Générale.
Risques liés aux croissances externes et au développement international	Risques liés aux difficultés d'intégration de nouvelles entités, d'implantation sur de nouveaux marchés et d'internationalisation des solutions du Groupe PHARMAGEST.	Dans le cadre des croissances externes (à l'international ou non) le Groupe PHARMAGEST peut se faire accompagner par des cabinets externes pour l'identification des cibles et la validation des projets. En vue de son internationalisation croissante, le Groupe PHARMAGEST : - A mis en place, courant 2017, une organisation duplicable au sein de ses Divisions, - Procède au renforcement des compétences linguistiques du top et du middle management, - Privilégie systématiquement une présence locale, avec la mise en place de Comités de Pilotage et d'outils de reporting. Ce risque est suivi par les Comités de Direction des différentes activités qui rendent compte directement à la Direction Générale.



Risques réglementaires et juridiques

Le Groupe PHARMAGEST, pour son activité principale d'édition de logiciels de gestion d'officine, n'est pas soumis à une réglementation particulière et n'a pas besoin d'autorisations légales, réglementaires ou administratives particulières pour l'exploitation de cette activité. Toutefois, certaines composantes réglementaires ou juridiques font l'objet d'un suivi particulier.

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Perte de l'agrément SESAM-Vitale	Impossibilité de proposer aux pharmaciens des solutions compatibles avec le Réseau Santé Social (transmission des feuilles de soins électroniques, etc).	Ce risque est suivi par la Direction Technique en charge de la R&D dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Perte d'un agrément d'Hébergeur de Données de Santé	Impossibilité de proposer aux pharmaciens des solutions nécessitant l'Hébergement de Données de Santé destinées à assurer : la sécurité des traitements, la protection et la confidentialité des informations pour garantir l'intégrité des données à caractère personnel, la disponibilité et la continuité des services.	Le service en charge de l'Hébergement de Données de Santé utilise la méthodologie ITIL Version 3 « Information Technology Infrastructure Library » (Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information) depuis fin 2010, avec des salariés certifiés. Il s'agit d'un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour le management des systèmes d'information visant, entre autres, la réduction des risques. Depuis 2017, le Groupe PHARMAGEST a engagé une démarche de certification ISO 27001 (système de management de la sécurité de l'information).
Manque de protection de la propriété intellectuelle	Mise en place d'une stratégie de protection de la propriété intellectuelle inadaptée aux marchés du Groupe PHARMAGEST.	Le Groupe PHARMAGEST détient le brevet du logiciel LGPI Global Services® en France. Les filiales du Groupe détiennent les brevets des systèmes développés. L'ensemble des marques et noms de domaines exploités par le Groupe PHARMAGEST et ses filiales est déposé en France et, pour un certain nombre d'entre eux, au niveau européen. Le Groupe PHARMAGEST procède systématiquement aux dépôts des sources des logiciels et de leurs nouvelles versions auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

Le Groupe PHARMAGEST ne bénéficie pas de contrat de concession, de licence de commercialisation ou de distribution qui le placerait en situation de risque juridique.

PHARMAGEST INTERACTIVE détient l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation et n'est pas soumise à des dispositions fiscales particulières.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe PHARMAGEST a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe PHARMAGEST.



Risques financiers

Le Groupe PHARMAGEST a procédé à une étude de ses principaux risques financiers à savoir :

Risques	Description du risque	Mesures de prévention et actions correctives
Risque de liquidité	Risque d'insuffisance de liquidités pour couvrir les obligations quotidiennes ou le risque auquel le Groupe PHARMAGEST s'exposerait afin d'obtenir des fonds rapidement, moyennant peut-être une prime excessivement élevée dans une conjoncture difficile du marché.	Les différentes sources de financement utilisées par le Groupe PHARMAGEST sont : • A très court terme, le Groupe PHARMAGEST peut recourir à une trésorerie disponible ainsi qu'à des autorisations de lignes de découvert, de fonds euros ; • Afin de faire face à des besoins complémentaires à moyen terme, le Groupe PHARMAGEST peut s'appuyer sur un placement en unités de compte ; • Des découverts bancaires et des emprunts à moyen et long terme. Le Groupe PHARMAGEST s'est déjà assuré de la possibilité d'accès au crédit en cas d'investissement significatif. Afin d'optimiser la gestion des flux financiers, une centralisation des trésoreries a été mise en place sur les deux principales banques du Groupe PHARMAGEST et sur les principales sociétés du Groupe PHARMAGEST. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risque de taux	L'exposition du Groupe PHARMAGEST au risque de taux concerne les emprunts à taux variables (sensibilité à la hausse des taux).	Le Groupe PHARMAGEST privilégie au maximum les emprunts à taux fixes. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risque de change	Incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre à court ou moyen terme. • Risque de change commercial : opérations d'imports / exports facturées en devises étrangères. • Risque de change financier : opérations d'emprunts ou de prêts libellés en monnaies étrangères. • Risque de change économique : amélioration ou dégradation de la position concurrentielle d'une entreprise par rapport à des concurrents situés dans d'autres pays ayant recours à une autre monnaie.	Le Groupe PHARMAGEST réalise l'essentiel de ses achats et ventes en euros et est par conséquent très peu exposé à ce risque. Toutefois, du fait de son internationalisation, le Groupe apporte une attention particulière aux choix de la monnaie de facturation contractuellement définie avec des tiers, ou encore la mise en place de stratégie de placements intégrant les risques de change. Ce risque fait l'objet d'un suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risque sur actions et autres instruments financiers	Fluctuation défavorable des cours qui aurait un effet négatif sur la valeur des instruments financiers.	Ayant fait le choix pour un support en unités de compte afin d'améliorer le rendement de sa trésorerie disponible, le Groupe PHARMAGEST s'estime peu exposé à cette nature de risque. Néanmoins, une attention particulière est portée sur la situation financière de la société AXA, gestionnaire du contrat de capitalisation. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.
Risque de crédit ou de contrepartie	Risque de pertes liés au non-respect d'obligations financières de la part d'une contrepartie.	Le Groupe PHARMAGEST procède à une revue régulière de ses principaux débiteurs et créances clients. Ce risque est suivi par la Direction Administrative et Financière dans le cadre du Comité de Direction Financier et Social qui rend compte à la Direction Générale.



Risques industriels et environnementaux

Le Groupe PHARMAGEST n'ayant pas d'activité industrielle, n'est pas particulièrement exposé à des risques industriels, environnementaux ou des risques liés aux effets du changement climatique (Cf. Déclaration de Performance Extra-Financière figurant dans le présent Rapport annuel de Gestion).

Partie 3 - Actionnariat de la société

3.1. Autorisation de rachat d'actions par PHARMAGEST INTERACTIVE

Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires, réunie le 28 juin 2018, a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur ses propres actions, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération.

Cette autorisation a été conférée pour une durée maximum de dix-huit mois, à compter du 28 juin 2018 et prendra fin le 27 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018, PHARMAGEST INTERACTIVE détient de ses propres actions, directement ou indirectement :

- 37 214 dans le cadre de contrats de liquidité ;
- 168 265 dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

soit un total de 205 479 actions correspondant à 1,35% du capital social actuel.

Au 31 décembre 2018, dans le cadre de ces programmes, utilisés via le contrat de liquidité, 41 584 actions ont été acquises pour un prix d'acquisition moyen de 53,70 €, et 42 033 actions ont été cédées pour un prix moyen de cession de 53,43 €.

PHARMAGEST INTERACTIVE dispose de 100% du contrat de liquidité actuel.

Le Conseil d'Administration vous rend compte de la réalisation du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2018 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Le bilan de ce programme du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 est :

- Achats : 48 188 actions au prix moyen de 56,00 € ;
- Ventes : 46 281 actions au prix moyen de 56,08 €.

La société détient directement ou indirectement au 31 mars 2019, 178 653 actions.

Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions

Il est proposé aux actionnaires de renouveler dès maintenant cette autorisation et de se prononcer sur le nouveau programme.

Les objectifs du programme de rachat actuellement en vigueur étaient les suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Epargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.



Il a paru souhaitable au Conseil d'Administration de vous demander de vous prononcer sur le nouveau programme qui viendrait se substituer à celui mis en place par l'Assemblée Générale du 28 juin 2018, mais à compter du 27 juin 2019. L'Assemblée permettrait alors à PHARMAGEST INTERACTIVE de poursuivre son processus d'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre maximum de 1 517 412 actions.

Le nouveau programme de rachat d'actions aurait les objectifs suivants :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou du Groupe PHARMAGEST, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un Plan d'Epargne Entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Ce nouveau programme aurait une durée de 18 mois, soit jusqu'au 26 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura à conférer au Conseil d'Administration les pouvoirs pour déterminer les conditions et les modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum).

3.2. Détention du capital social au 31 décembre 2018

3.2.1. Informations sur les détenteurs du capital ou droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement à la date de clôture de l'exercice social plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Nom	Pourcentage de détention
MARQUE VERTE SANTE	+ de 50% et inférieur à 66,66%
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%
La SC "ERMITAGE SAINT JOSEPH" (Monsieur Thierry CHAPUSOT)	Supérieur au vingtième et inférieur à 10%

Aucune action de PHARMAGEST INTERACTIVE n'est détenue par PHARMAGEST INTERACTIVE (hors actions d'autocontrôle) ni par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

A la connaissance de PHARMAGEST INTERACTIVE, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

3.2.2. Informations sur les opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Par application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, il est précisé, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune opération sur titres PHARMAGEST INTERACTIVE visée par l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été communiquée à l'AMF.

3.2.3. Etat de la participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice, la détention d'actions tant par le personnel de PHARMAGEST INTERACTIVE que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce est inférieure à 3%.



3.3. Options d'achat d'actions

En application des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options d'achats d'actions à concurrence d'un nombre maximum d'actions représentant 10% du capital social, soit un nombre d'actions de 303 482. Par suite de la division de la valeur nominale de l'action décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2015, le nombre d'options maximum d'actions est de 1 517 410.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 5 décembre 2014, a arrêté le règlement de ce plan d'achats d'actions qui a fait l'objet d'une communication aux personnes bénéficiaires par lettre en date du 15 janvier 2015.

Au cours de l'exercice 2018, 27 245 actions ont été attribuées au titre de la levée des stock-options.

Par application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous informe, dans son rapport spécial, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

Partie 4 - Informations sociales et environnementales

Pour plus de lisibilité, cette partie est développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annexée au présent rapport (articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce).

Partie 5 - Informations diverses

5.1. Prêts inter-entreprises

Néant.

5.2 Informations sur les charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que PHARMAGEST INTERACTIVE a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des charges constituant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 dudit Code pour un montant global de 114 556 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 185 €.



5.3 Tableau des cinq derniers exercices

Au présent rapport est présenté, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en €)	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825	3 034 825
Nombre d'actions ordinaires	15 174 125	15 174 125	15 174 125	15 174 125	3 034 825
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	97 740 759	91 422 775	88 063 884	87 485 500	96 227 680
Résultat avant impôts, participation, dotations	25 657 777	23 347 042	23 423 851	26 098 235	27 679 445
Impôts sur les bénéfices	5 831 882	5 517 520	6 662 263	7 238 280	7 244 003
Participation des salariés	1 517 497	1 694 523	1 697 092	1 865 738	1 847 404
Résultat après impôts, participation et dotations	16 683 081	13 920 141	13 781 091	16 152 017	18 041 507
Résultat distribué décidé par l'Assemblée Générale ⁽¹⁾	12 898 006	11 380 593	9 863 181	9 104 475	8 800 993
Par action résultat après impôts et avant dotations	1,20	1,06	0,99	1,12	6,13
Par action résultat après impôts et dotations	1,10	0,92	0,91	1,06	5,94
Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,85	0,75	0,65	0,60	2,90
Effectif moyen des salariés de l'exercice	709	672	657	627	619
Montant de la masse salariale	26 990 379	24 237 655	23 276 389	21 990 893	21 649 914
Cotisations sociales et avantages sociaux	13 039 797	11 418 753	10 912 422	10 656 424	10 942 075

⁽¹⁾ Proposition relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 soumise à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019.

Partie 6 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat de l'exercice que propose le Conseil d'Administration est conforme à la loi ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 16 683 080,69 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 683 080,69 €
Report à nouveau	50 522 316,77 €
À la disposition des actionnaires	67 205 397,46 €
Dividende (0,85 € par action)	12 898 006,25 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	54 307 391,21 €

Les capitaux propres s'élèveront, y compris les subventions d'investissements nettes d'amortissements, à 77 436 802,06€.

Le régime fiscal applicable aux dividendes versés au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France est le suivant :

- Les dividendes sont soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 %. Ils sont donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :
 - d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
 - d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.



- L'option par les personnes physiques pour une imposition au barème progressif de l'impôt reste possible lors du dépôt de la déclaration de revenus, cette option étant globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année. Dans ce cas, l'impôt est calculé après application, sur le dividende distribué, de l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

La mise en paiement du dividende sera effectuée à compter du 3 juillet 2019 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des impôts, nous vous informons des distributions intervenues au titre des trois derniers exercices.

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2015	0,60 €	0,60 €	0,60 €
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €
31/12/2017	0,75 €	0,75 €	0,75 €

Partie 7 - Autres points présentés à l'Assemblée

7.1 Suivi des mandats d'administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur n'arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Il est toutefois indiqué que Monsieur Thierry PONNELLE, quittant la société, a souhaité remettre ses mandats de Directeur Général Délégué et d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration, réuni le 29 mars 2019, a remercié Monsieur Thierry PONNELLE pour l'accomplissement de sa tâche au cours de ses années de mandats et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

7.2 Suivi des mandats de Commissaires aux Comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à expiration.

7.3 Conventions réglementées

Nous vous informons de la conclusion de trois conventions nouvelles et de la reconduction d'une convention, ce qui constitue une nouvelle convention. Ces opérations dûment autorisées par votre Conseil d'Administration vous sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Ce même rapport vous rendra compte également des conventions antérieurement conclues et qui se sont poursuivies et pour lesquelles le Conseil d'Administration a procédé à l'examen annuel en concluant à leur poursuite sans en modifier les conditions définies lors de leur conclusion.

7.4 Jetons de présence

Nous vous demanderons aussi de vous prononcer sur la fixation des jetons de présence pour les Administrateurs que nous vous proposons de fixer à 33 000 € pour l'année 2019.



Nous allons maintenant vous présenter la partie 4 de ce rapport, à savoir la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), établi en application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants ainsi que le rapport sur ces informations sociétales et environnementales émis par la société RSM, désignée en qualité d'Organisme de Tiers Indépendant par le Directeur Général.

Puis nous vous présenterons :

- Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prescrit par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Le rapport spécial du Conseil d'Administration établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes établis par la société « BATTAUDIT » et la société « DELOITTE & ASSOCIES », nous répondrons aux questions que vous voudrez bien nous poser.

A l'issue de cette discussion, il sera procédé à la lecture du texte des résolutions et nous vous engageons à les approuver dans toutes leurs dispositions.

Le Conseil d'Administration.

24.1.2 La Déclaration de Performance Extra-Financière

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (dite Loi WARSMANN) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous proposons la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe PHARMAGEST. Ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion dont il constitue une annexe.

La déclaration traite des principaux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux, de lutte contre la corruption et de respect des Droits de l'Homme du Groupe PHARMAGEST.

Les informations contenues dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe PHARMAGEST ont été élaborées, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2018 ou ceux des années antérieures, sur la base de contributions du réseau interne. La déclaration est placée sous la supervision de la Direction Générale. La liste des indicateurs a été définie :

- Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, qui a modifié la nature des informations sociales, environnementales et sociétales que les sociétés doivent présenter.
- Au regard des enjeux significatifs pour le Groupe PHARMAGEST.
- En s'appuyant sur le décret français n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale et plus particulièrement sur l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

La DPEF a été vérifiée par un organisme tiers indépendant qui a émis un rapport comprenant une attestation relative à la présence des informations requises et un avis motivé sur la sincérité des informations, ci-annexé.



1. Contexte et modèle d'affaires



Des besoins et

Contexte démographique :

- Une population vieillissante et dépendante

Contexte médical :

- Désertification médicale
- Un parcours de soins inefficace



Nos ressources

Expertise



- Solutions informatiques liées à la Santé :
 - Pour la gestion d'officine
 - Pour les EHPAD, SSIAD, HAD, CLIC et hôpitaux
 - Des solutions e-Santé et des objets connectés
- Partenariats privilégiés avec des acteurs clés de la Santé
- Hébergeur de Données de Santé (HDS)
- Des synergies avec les autres filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP

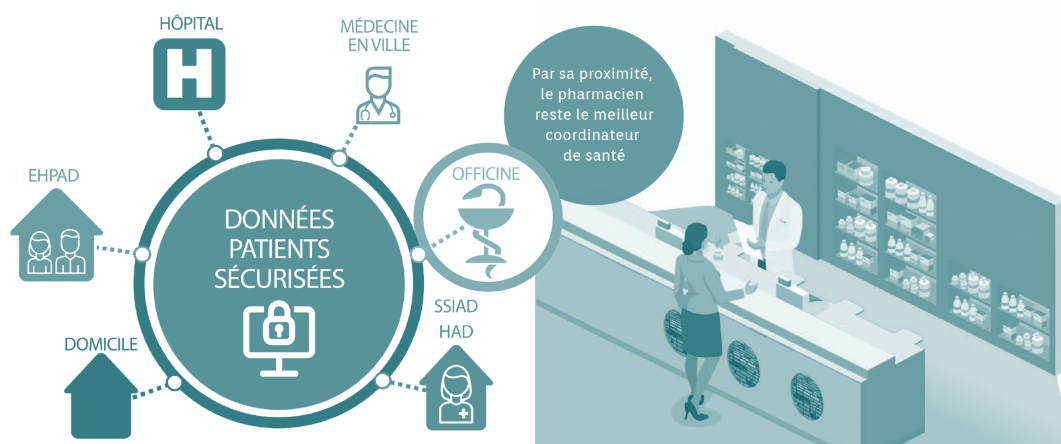
Proximité



- + 1 000 collaborateurs, dont près de 70% en contact avec des professionnels ou des établissements de santé via un réseau d'agences et une présence commerciale qui couvrent nos territoires
- Présent dans 5 pays en Europe
- Des plateformes logistiques (+2 200 m²) capables de livrer directement les professionnels de santé et établissements de santé



Notre business model : Plus de technologie, pour plus d'humain



Avec notre stratégie "Patient Centré" et une croyance forte au couple technologie-humain, notre ambition est de devenir la première plateforme européenne de santé. Une plateforme sécurisée qui permet la collecte et la mise à disposition des données patients auprès des différents professionnels de santé, fluidifiant ainsi le parcours patient. Et qui mieux que le pharmacien via sa proximité pour se positionner comme LE coordinateur de santé.

Les citoyens de la



des opportunités



Contexte

économique :

- Besoin de solutions durables pour assurer une couverture médicale efficace

Contexte

technologique :

- Appétence pour les objets connectés
- Développement rapide de la e-Santé
- Protection des données patients

et nos valeurs



Anticipation



- ADN Entrepreneurial orienté innovation et nouveaux produits :
 - Participation aux plus grands salons technologiques
 - + 170 développeurs informatiques
- Acquisition des compétences clés (Intelligence Artificielle, e-Santé, Blockchain)

Optimisme



- Filiale d'une coopérative de plus de 3 000 coopérateurs pharmaciens unis autour des valeurs et principes coopératifs
- Une situation financière solide reconnue annuellement par une cotation Banque de France de haute qualité

Notre création de valeur



Pour le patient

- Améliorer l'observance pour traiter sa pathologie
- Favoriser son autonomie par des mesures préventives (sécurisation de domicile)
- Prolonger sa durée de vie dans le confort
- Fluidifier le parcours patient
- Favoriser la recherche et la voie de guérison
- Se réappropriier ses données patients

Pour l'Etat et la santé publique

- Deux mots d'ordre : efficience et efficacité
- Observance respectée, sécurisation domicile = des économies donc un système de santé plus efficient et efficace
- Solutions pour pallier à la désertification médicale et maintenir la présence de la pharmacie rurale (exemple : la téléconsultation)
- Coordination des professionnels de santé
- Favoriser la recherche et la voie de guérison

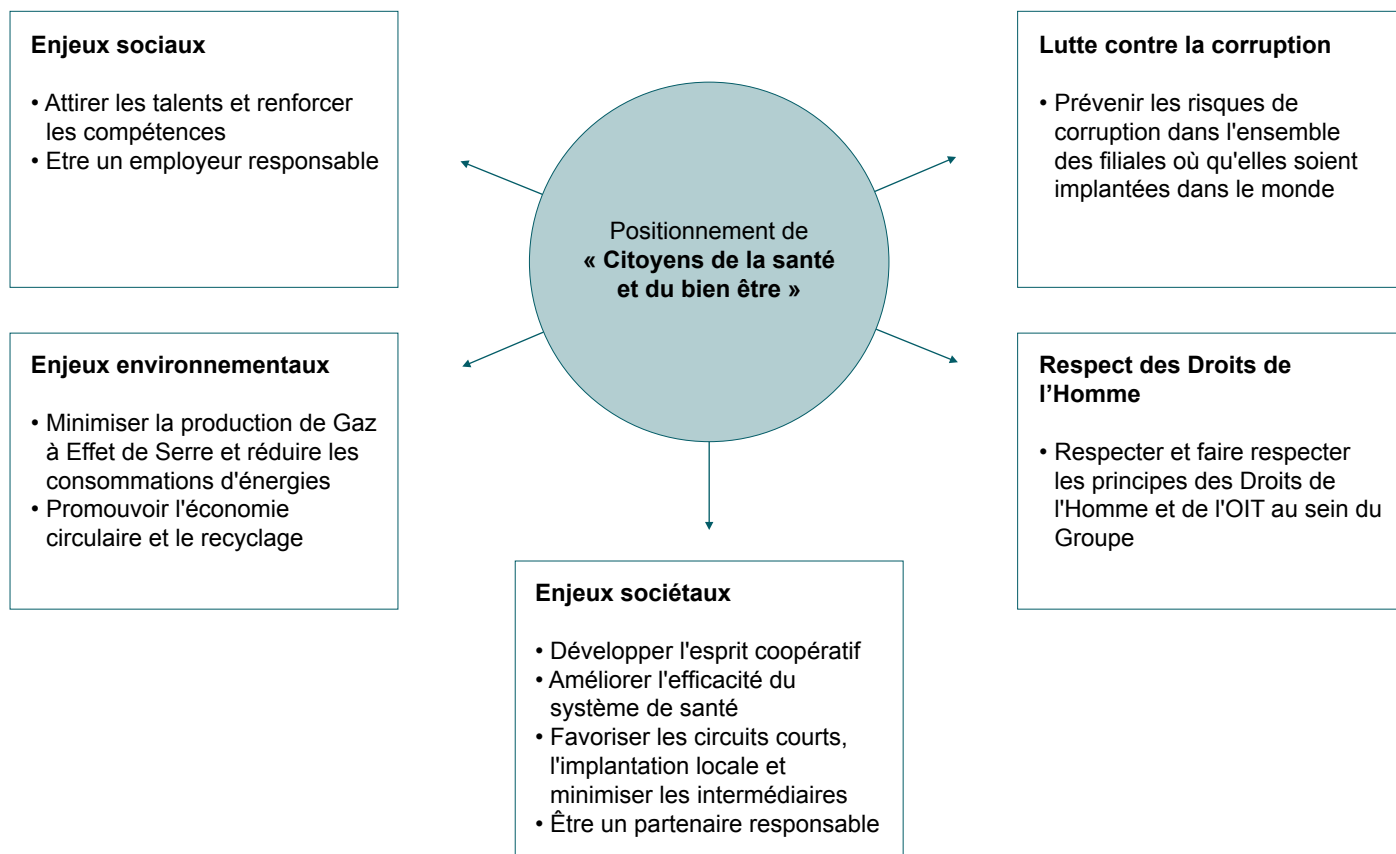
Pour les professionnels et les établissements de santé

- Soutien du Professionnel de Santé dans la mutation du modèle économique de la pharmacie, via la mise à disposition d'outils, de données et de solutions pour renforcer l'accompagnement du patient
- Coordination d'informations entre les professionnels de santé (ville/hôpital)
- Réseaux de pharmacies : savoir-faire différenciant pour le pharmacien

santé et du bien-être



2. Nos enjeux extra-financiers



3. Nos objectifs et indicateurs extra-financiers (risques)

3.1 Social : l'Humain au cœur de notre développement

Que ce soient les collaborateurs ou les coopérateurs, les pharmaciens propriétaires de LA COOPERATIVE WELCOOP, tous sont animés par une seule ambition : la santé. Le Groupe PHARMAGEST veut incarner sa culture dans une formule « les citoyens de la santé et du bien-être » qui dépasse tout ce qui existe dans le monde du travail traditionnel au profit d'une véritable profession de foi au service du plus grand nombre.

Fier de faire partie d'un modèle alternatif réconciliant l'économique et l'humain, le Groupe PHARMAGEST se doit d'être fidèle à son ADN et incarner la volonté de transformer le monde de la santé. Cette raison d'être, profondément sociétale, engage dans la « cité » comme représentant du plus grand réseau de santé existant via les pharmacies. Être les citoyens de la santé et du bien-être dépasse de loin une simple signature, cela rappelle à chacun de ses membres qu'il est engagé dans une ambition noble au service de tous.

Ainsi, l'Humain constitue le principal capital du Groupe PHARMAGEST et revêt une importance significative dans la création de valeur du Groupe.

Compte tenu de son implantation, l'essentiel de l'effectif est situé en France.



Attirer les talents et renforcer les compétences

Attirer et intégrer les talents

Notre vision du recrutement

Devenir un Citoyen de la Santé et du Bien-Etre demande une expertise pour répondre aux enjeux de la stratégie du Groupe PHARMAGEST mais aussi des qualités humaines fortes.

Pour le Groupe PHARMAGEST, pas de clonage, pas d'élitisme mais une sélection rigoureuse de personnalités partageant sa culture d'entreprise. Ainsi le Groupe PHARMAGEST accueille dans ses équipes, des collaborateurs aux profils, parcours, formations très différents les uns des autres mais tous fédérés autour de ses valeurs.

Ce brassage de compétences et de personnalités est une vraie richesse pour le Groupe PHARMAGEST et pour ses clients.

Les solutions pour attirer des candidats à forts potentiels

Pour attirer les nouveaux talents, le Groupe PHARMAGEST distingue deux axes principaux : la cooptation et le renforcement de sa visibilité.

Le Réseau des Citoyens : la démarche de cooptation de nouveaux collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST a régulièrement recours à la cooptation, un mode de recrutement incluant ses collaborateurs dans les processus de recrutement consistant à recommander une personne de leur réseau pour un poste à pourvoir au sein de LA COOPERATIVE WELCOOP.

En effet, les convictions du Groupe PHARMAGEST sont que le recrutement est l'affaire de tous et que ses collaborateurs sont ses meilleurs Ambassadeurs auprès des potentiels candidats.

A ce titre, le Groupe PHARMAGEST souhaite que la démarche de cooptation « Le Réseau des Citoyens » devienne un incontournable de sa politique de recrutement pour les années à venir.

La cooptation en quelques chiffres :

	Périmètre Groupe PHARMAGEST			
	Depuis 2012	2016	2017	2018
Nombre de CV reçus	373	35	46	103
Nombre de CV recrutés	61	8	10	14

Depuis sa mise en œuvre en 2012, la cooptation, renforcée par le déploiement de la culture d'entreprise, a connu une forte progression.

Renforcer sa visibilité

Améliorer la présence digitale « recrutement »

Le digital est incontournable et le Groupe travaille sur l'évolution de ses outils (Site entreprise, Site recrutement...) avec pour objectif de communiquer largement sur la culture d'entreprise et les opportunités d'emplois, de formation et de carrière.

Une attention toute particulière est donnée aux parties « conseils RH » et « blog RH » qui permettront d'aiguiller les candidats dans leur recherche d'emploi en leur apportant des contenus pédagogiques. C'est déjà le cas en 2018 par le biais de publications bi-mensuelles sur les réseaux sociaux.

Des relations écoles pragmatiques

Depuis plusieurs années, le Groupe PHARMAGEST noue des relations avec des écoles qui sont en lien avec des métiers stratégiques et sous tension (commercial, informatique,...) avec à la clé des partenariats, des stages et alternances proposés à des étudiants partageant ses valeurs d'Optimisme, Anticipation, Expertise et de Proximité.

L'objectif est avant tout de leur proposer des missions et projets riches, polyvalents et encadrés par des « tuteurs » engagés à leur côté pour une pédagogie de qualité. C'est pourquoi, plutôt que de recourir à l'emploi de stagiaires de manière déraisonnée, le Groupe PHARMAGEST a décidé de recruter peu de stagiaires et d'alternants privilégiant la qualité à la quantité et pouvoir, in fine, leur proposer, autant que faire se peut, une embauche à la fin de leur cursus de formation.



Le Groupe PHARMAGEST mène une réflexion sur l'opportunité de renforcer cette relation via des interventions dans les écoles plus régulières pour participer à l'élaboration des programmes.

Etre présent à des événements professionnels de grandes renommées

Pour attirer l'attention d'experts, le Groupe PHARMAGEST prend régulièrement part à d'importants événements professionnels du monde de la santé et de la technologie afin d'asseoir sa notoriété.

Ainsi, le Groupe est présent au CES de Las Vegas ainsi qu'au HKEIA, le Salon de l'électronique de Hong Kong, salons de référence au niveau mondial dans l'innovation technologique.

A noter également sa participation ponctuelle à des HACKATHON, événements au cours desquels des équipes, composées de développeurs, mais aussi de designers et de chefs de projet, doivent développer un projet informatique (en général un logiciel ou une application). Elles doivent le faire sur une période limitée et courte.

Faire vivre une expérience positive à nos candidats

Dans un contexte où la guerre des talents fait rage, les sites de notation d'entreprise se multiplient, où le volume de recrutement augmente, le Groupe PHARMAGEST a la volonté de rendre « l'expérience candidat » la plus riche et respectueuse possible.

Ainsi, chaque candidat homme ou femme, qu'il soit prétendant à un stage, une alternance, un CDD, un CDI, pour un poste cadre ou non, doit bénéficier du même accueil, des mêmes marques d'attention de la part du Groupe.

Depuis 2018, le Groupe a instauré la systématisation des réponses et des communications entretenues avec les candidats tout au long du processus de recrutement.

En 2019, le mouvement va s'accélérer. En effet, le Groupe PHARMAGEST a pris le soin de se doter d'un « Kit d'expérience candidat » (composé d'un guide et d'une vidéo) qui sera déployé au 1^{er} semestre 2019 à l'ensemble de ses managers, reprenant l'ensemble de ses engagements vis-à-vis des candidats afin de leur faire vivre une expérience différente et surtout unique.

Au regard de la singularité de ses valeurs, le Groupe PHARMAGEST mène des réflexions visant à une meilleure maîtrise de son image employeur et de son processus de recrutement.

Apporter un soin particulier accordé à l'intégration

En plus d'assimiler un très grand nombre d'informations nouvelles, un nouveau collaborateur doit trouver sa place dans une nouvelle équipe et s'adapter à une nouvelle culture. Une phase d'intégration mal gérée peut avoir un effet très négatif en termes d'image et de bien-être des collaborateurs.

Il est donc essentiel de respecter, dès le début de la relation, une phase d'acculturation et d'intégration opérationnelle, véritable investissement pour l'avenir tant pour le collaborateur que pour l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle le Groupe PHARMAGEST a initié en 2018 l'élaboration d'un « Kit d'Intégration Culturelle et Opérationnelle » composé d'un guide et d'une vidéo, pour accompagner chaque manager dans l'intégration de ses nouveaux collaborateurs.

Le kit balise les 6 premiers mois d'arrivée à travers la mise en place d'étapes opérationnelles et de rituels culturels comme : l'envoi d'un mot de bienvenue avant l'arrivée, la remise de produits « Groupe » le Jour J, la réalisation d'un rapport d'étonnement par le collaborateur après quelques mois de présence, l'envoi d'un mot de félicitations de notre Président du Directoire après 6 mois,...

Cette démarche permet à la fois d'uniformiser le parcours d'intégration pour l'ensemble des entités du Groupe PHARMAGEST, de transmettre sa Culture d'Entreprise, de développer le sentiment d'appartenance et la fidélité à l'entreprise et de permettre aux nouveaux collaborateurs d'être à leur tour des ambassadeurs.

Développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs

La gestion des compétences

Le Groupe PHARMAGEST s'attache à mettre en œuvre une gestion des compétences en rapport avec sa vision moyen long terme de ses besoins, et des outils nécessaires pour gérer les évolutions des compétences.



Assurer un suivi individualisé des collaborateurs

L'ensemble des filiales du Groupe PHARMAGEST dispose d'une plateforme imaginée dédiée aux Entretiens Annuels et Professionnels « e EA » qui, pour intégrer les particularités de nos valeurs et de notre culture d'entreprise, a dû être conçue par ses propres équipes. Cette généralisation est synonyme d'innovation et constitue une réelle avancée en matière d'évaluation de la performance, de co-construction de l'avenir et d'intégration de la démarche culturelle du Groupe.

Le Groupe PHARMAGEST mène aussi avec sa société mère des réflexions visant à :

- Renforcer pour chaque collaborateur son rôle d'ambassadeur de la coopérative et de ses valeurs ;
- Développer des programmes de gestion des profils à fort potentiel.

Mettre en œuvre une politique de formation

Le Groupe PHARMAGEST est attaché au développement professionnel de ses collaborateurs. Favoriser la promotion sociale ainsi que l'évolution de carrière de tous les collaborateurs, quel que soit leur niveau de formation, est une priorité de la démarche sociale du Groupe PHARMAGEST et un enjeu au regard de sa stratégie.

Pour ce faire, le Groupe PHARMAGEST met en place des plans de formation en cohérence avec sa vision stratégique. Les axes prioritaires définis portent sur :

- Le management : accompagnement des Managers dans le pilotage de leurs équipes, accompagnement des nouveaux Managers dans leur prise de fonctions avec une forte composante communication ;
- La gestion de projets à tous les niveaux (contributeurs clés, chefs de projet et sponsors) ;
- L'amélioration des compétences linguistiques en lien avec la stratégie de développement à l'international ;
- Le développement commercial : accompagnement des forces commerciales pour gagner en efficacité, maîtriser les techniques de ventes ;
- Les compétences techniques et informatiques : accompagnement des équipes dans l'adaptation des compétences aux évolutions organisationnelles et technologiques ;
- La qualité et la sécurité au travail : accompagnement au déploiement des plans d'amélioration continue dans les domaines de la qualité et de la sécurité.

Deux catégories de formation sont proposées :

- La formation externe destinée au développement des compétences des salariés en matière de management, techniques de vente, développement informatique et maîtrise de la langue anglaise ;
- La formation interne orientée vers la connaissance métier ainsi que celle des produits et services apportés à nos clients. Ces formations peuvent être supportées par des modules de e-learning (via notre solution interne : Mon Campus) qui ont pour objectifs de former et informer l'ensemble des collaborateurs sur différents aspects métiers ou réglementaires.

Par ailleurs, toutes les filiales du Groupe PHARMAGEST remplissent leurs obligations légales en matière de formation.

Bilan annuel de formation	Nombre de collaborateurs formés	Nombre total d'heures de formations	Dont formations internes	Dont formations externes
Groupe PHARMAGEST	346	8 976,00	3 156,50	5 819,50

Des outils au profit des collaborateurs pour mutualiser les connaissances et renforcer les synergies

LA COOPERATIVE WELCOOP a mis en place au profit de l'ensemble de ses filiales (dont le Groupe PHARMAGEST) :

- Un réseau social d'entreprise, Yammer, pour renforcer la synergie, la connaissance de ses métiers et actualités, créer des communautés plus solides en partageant les meilleures pratiques et les idées pour faire avancer des initiatives. C'est en favorisant une communication ouverte et dynamique en son sein que l'entreprise permet à chacun de s'impliquer, d'améliorer les processus existants, encourager l'innovation et d'exploiter le savoir collecter de l'entreprise.
- Des commissions métiers. Le Groupe WELCOOP a créé plusieurs commissions métiers travaillant sur différents métiers transverses (Activités, Trésorerie, Marketing, Communication, RH, Frais généraux,...). Ces commissions ont pour vocation de favoriser l'échange entre les collaborateurs exerçant des métiers similaires dans différentes filiales de LA COOPERATIVE WELCOOP, d'harmoniser les outils et les pratiques, d'échanger sur des évolutions réglementaires ou métiers, etc.



- Des séminaires inter sociétés pour permettre l'apparition et la mise en œuvre de projets transverses.
- Des Managériales : événement réunissant l'intégralité des cadres dirigeants et les managers de proximité favorisant la réflexion autour des résultats obtenus et des axes d'améliorations possibles. Cet événement permet également de remettre en relief la stratégie du Groupe et de permettre aux managers de diffuser la culture de l'entreprise.
- Des Focus de communication interne qui permettent à chaque manager d'échanger d'une manière structurée sur des sujets stratégiques pour le Groupe PHARMAGEST ou le Groupe WELCOOP.

Être un employeur responsable

Favoriser la Santé et la Sécurité

Santé et bien-être des collaborateurs

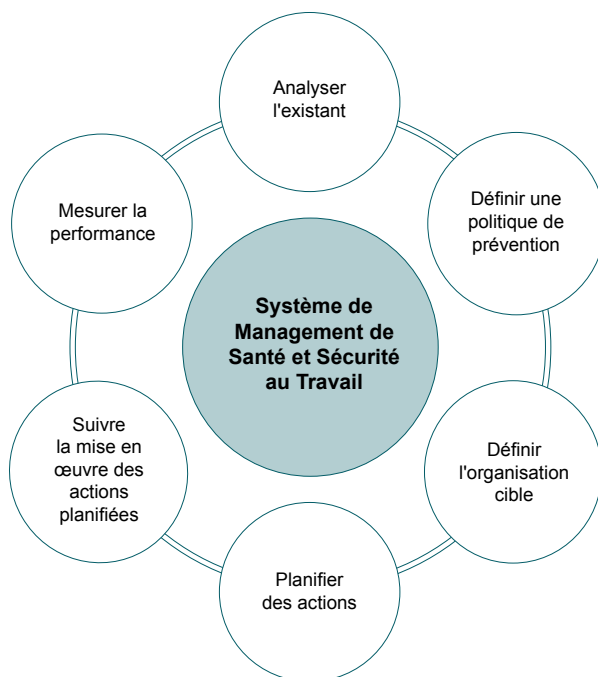
Le Groupe PHARMAGEST travaille, dans le cadre de la construction de son nouveau siège, à mettre à disposition une salle de sport animée par des cours collectifs orientés sport et bien-être pour les collaborateurs afin de lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être au travail et renforcer la cohésion. Dans cette même dynamique, le Groupe PHARMAGEST mène aussi des réflexions sur la création d'une association sportive pour porter cet élan à l'ensemble de ses collaborateurs.

Sécurité des collaborateurs

Le Groupe PHARMAGEST met en œuvre une politique de santé et de sécurité des salariés depuis plusieurs années et l'intègre dans l'ensemble de ses activités. Il veille à sensibiliser chaque acteur sur la prévention des risques professionnels et sur la mise en place de mesures de sécurité.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe PHARMAGEST procède, depuis 2015, à l'amélioration continue de son système de management global de la Santé et de la Sécurité au Travail, inspiré de la norme OHSAS 18001 (Occupational Health and Safety Assessment Series).

Pour asseoir cette politique, un comité de pilotage lié à la sécurité se réunit annuellement, composé des responsables sécurité des différentes filiales du Groupe et du prestataire externe accompagnant le Groupe dans sa démarche.



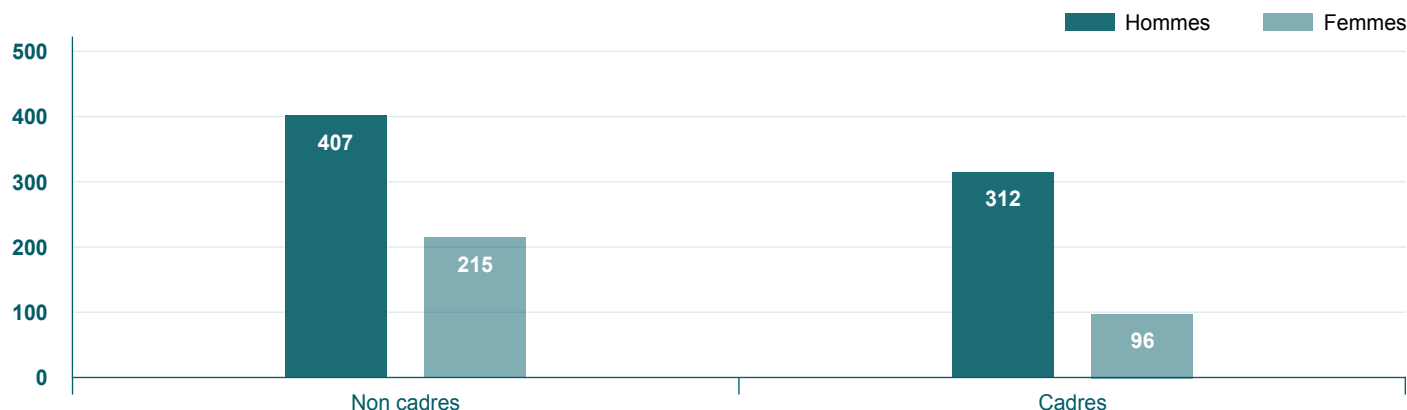


Promouvoir l'égalité de traitement Femmes-Hommes

Effectifs par sexe et statut

L'effectif du Groupe PHARMAGEST au 31 décembre 2018 était de **1 030** salariés (**1 012** salariés en Equivalent Temps Plein - ETP). Ces effectifs se répartissent en deux catégories : les non cadres (regroupant les employés, techniciens, agents de maîtrise et techniciens supérieurs) et les cadres.

Répartition par sexe et statut :



L'effectif du Groupe PHARMAGEST était composé de 311 femmes, soit 30,19% de l'effectif total (stable par rapport à l'année précédente). Ce taux est dans la norme du secteur d'activité (informatique, Recherche et Développement).

Plan d'actions égalité femmes-hommes

Convaincue que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, la Direction a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats en matière de :

- Accès à l'emploi :
 - Processus de recrutement neutre et égalitaire ;
 - Mixité des recrutements des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise (ETAM) ;
 - Féminisation des recrutements cadres et rééquilibrage des taux de promotion, etc.
- Formation :
 - Taux d'accès à la formation pour les femmes et les hommes équivalent à celui de l'effectif ;
 - Equilibre vie privée – vie professionnelle et prise en compte de contraintes familiales et d'éventuels aménagements du temps de travail, formations locale ou régionale privilégiées, absence de départs en formation le dimanche soir, développement des formations e-learning, mise en place de formations spécifiques pour le retour à l'emploi, etc.
- Rémunération et évolution professionnelle :
 - Rémunération basée sur les compétences, l'expérience, le niveau de responsabilité, les résultats et l'expertise dans la fonction occupée ;
 - Veille que des écarts de rémunération ne se créent en raison d'événements personnels ;
 - Evolutions promotionnelles uniquement basées sur les compétences exercées et les résultats obtenus, etc.
- Equilibre vie privée / vie professionnelle :
 - Aménagement et organisation du temps de travail (lorsque cela est possible, privilégier les réunions à distance et pendant les heures de travail, horaires aménagés, télétravail) ;
 - Engagement que des congés liés à la parentalité ne puissent constituer un frein à l'évolution de carrière, etc. ;
 - Dispositions spécifiques aux femmes enceintes (réduction du temps de travail et assimilation des absences pour se rendre aux examens médicaux obligatoires comme temps de travail effectif) ;
 - Congés et contraintes familiales (4 jours d'absence rémunérés pour enfant malade ou hospitalisé, aménagement d'horaires lors des rentrées scolaires).
- Mobilité professionnelle.



Pour suivre l'évolution de ces objectifs dans le temps, le Groupe PHARMAGEST en site pilote, s'est doté d'outils et d'indicateurs formalisés et se fait accompagner pour la négociation d'accord égalité et le suivi des évolutions réglementaires par l'association femmes égalité emploi (FETE), organisme reconnu par la DIRECCTE, qui mène différentes actions en faveur de l'égalité professionnelle auprès des entreprises, syndicats, collectivités, établissements scolaires,...

Renforcer les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'intégration de collaborateurs en situation de handicap fait partie intégrante, depuis de nombreuses années, de notre politique en faveur de la diversité, au-delà des aspects purement financiers et des « quotas » légaux.

En outre, le Groupe a participé en 2016 à un salon de recrutement dédié au handicap qui ne s'est malheureusement pas concrétisé par des embauches, par manque de sensibilisation à la gestion du handicap.

De par son positionnement d'entreprise de Santé Citoyenne, le Groupe PHARMAGEST souhaite plus que jamais « structurer » sa politique de recrutement en faveur des personnes présentant un handicap et en faire une de ses priorités dans le cadre de sa politique sociale.

Le Groupe PHARMAGEST perpétue les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées :

- Le développement des partenariats avec l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et la Médecine du travail pour une meilleure prise en compte des aménagements nécessaires des postes de travail des collaborateurs handicapés. A titre d'exemple la Direction des Ressources Humaines a défini avec le CHSCT une norme de mobilier et un type de fauteuil adaptés aux problématiques des salariés concernés. En cas d'aménagement de poste, le Groupe PHARMAGEST s'appuie sur les compétences d'un ergonome du travail et recourt à des fournisseurs spécialisés pour l'achat du matériel ;
- Une partie de l'activité de gestion des incidents réseaux et téléphonie est confiée à une société de sous-traitance agréée pour l'insertion de travailleurs handicapés. Cette activité représente une unité de travail.

Aussi en complément des précédentes mesures, le Groupe PHARMAGEST a initié, en partenariat avec l'AGEFIPH, et avec l'appui du cabinet JLO Conseil, un projet global visant à auditer l'entreprise, réaliser un diagnostic exhaustif, proposer des plans d'actions en matière de sensibilisation, recrutement, formation, adaptation de postes,... et formaliser les bases d'un accord d'entreprise concrétisant une véritable politique « handicap » au sein du Groupe. L'objectif étant, in fine, d'en étendre la portée à l'ensemble des entités de LA COOPERATIVE WELCOOP.

Les prochaines étapes consisteront à :

- Sensibiliser l'ensemble des managers et collaborateurs sur le sujet du handicap, en levant les éventuels freins,
- Intégrer de plus en plus les contraintes des postes dans les fiches de poste puis dans les annonces (déplacements, travail sur écran, horaires, port de charges, etc),
- Prendre contact avec les principaux acteurs du handicap (AGEFIPH, Cap Emploi, Sameth, CRP de Mulhouse...) pour constituer un réseau de sachant capables d'appréhender l'ensemble des enjeux liés à cette thématique,
- Identifier comment les écoles partenaires du Groupe abordent le sujet et quelles seraient les actions communes à entreprendre en faveur du handicap et l'accueil de stagiaires handicapés notamment sur les métiers en tension,
- Utiliser la cooptation pour communiquer sur le fait que le Groupe encourage vivement les cooptations de travailleurs handicapés.

Lutter contre la précarité

Les activités du Groupe PHARMAGEST nécessitent par nature un personnel bien formé ayant une connaissance approfondie des métiers, mais aussi de l'environnement professionnel et légal des clients. Ces critères expliquent le faible taux de contrats précaires : **990 CDI** pour seulement **30 CDD** et 10 contrats de professionnalisation (CPR) ou d'apprentissage (CAP). Soit un pourcentage de CDI total au sein du Groupe PHARMAGEST de **96,12%**. Ce taux était quasi-identique pour les hommes (96,11%) et les femmes (96,14%).

L'ancienneté moyenne de **10 ans** est stable par rapport à l'année précédente.

Le Groupe PHARMAGEST peut avoir recours à des intérimaires en cas de variations d'activités (exemples : activités logistiques ou remplacements temporaires).



3.2 Environnement : une démarche de réduction de l'empreinte environnementale des produits et solutions

Les principales activités du Groupe PHARMAGEST n'ont pas d'impacts significatifs sur l'environnement ou sur le changement climatique. Toutefois, prendre soin de l'environnement est un acte citoyen et il est naturel pour le Groupe PHARMAGEST de l'intégrer dans sa culture de « Citoyens de la Santé et du Bien-être ». Le Groupe a vocation à développer des produits et solutions sains ayant des cycles de vie minimisant leurs empreinte carbone.

Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire la consommation d'énergies

Superviser et agir contre les principaux facteurs de Gaz à Effet de Serre

Flotte véhicules

La recherche de proximité avec les professionnels de santé et les patients oblige les entités du Groupe PHARMAGEST à disposer d'une flotte de véhicules (utilitaires et de tourisme) conséquentes.

Ainsi, avec près de **450 véhicules** et **15 millions** de kilomètres parcourus sur l'année 2018, les véhicules représentent la principale source directe d'émission de gaz à effet de serre pour le Groupe.

Afin de minimiser les impacts environnementaux, réglementaires (contraintes associées à l'évolution des normes techniques sur les véhicules) et économiques (évolution à la hausse du coût des carburants), le Groupe PHARMAGEST travaille sur plusieurs plans d'actions :

- Elaboration et communication aux salariés concernés d'une charte sur les bonnes pratiques d'éco-conduite ;
- Démarche permanente visant à renouveler fréquemment le parc automobile (ancienneté moyenne inférieure à 3 ans) permettant de sélectionner des véhicules toujours plus performants en émission de CO² ;
- Avec un parc composé presque exclusivement de véhicules DIESEL, le Groupe PHARMAGEST engagera à partir de 2019 une réflexion sur la transition énergétique de sa flotte afin de se désensibiliser du DIESEL via l'évolution de ses différentes CAR POLICIES.

En complément, le Groupe PHARMAGEST est sensible à l'empreinte carbone générée par ses salariés ne disposant pas d'un véhicule dans le cadre de ses différents trajets professionnels (y compris déplacements Domicile/Travail). Ainsi, sur le Technopôle de NANCY-BRABOIS qui concentre de nombreux salariés du Groupe et qui accueillera fin 2019 le nouveau siège du Groupe, le Groupe PHARMAGEST a adhéré au plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) favorisant le co-voiturage et améliorant les transports publics.

Le train est aussi privilégié, dans la mesure du possible, lors des divers déplacements professionnels.

Le Groupe PHARMAGEST estime que son parc véhicule est à l'origine de l'émission de 2 400 Tonnes équivalent CO².

Transporteurs

Au cœur de la gestion des flux logistiques entre ses sites, ses plateformes logistiques et ses clients, le transport des produits est un vecteur stratégique de la qualité des services du Groupe.

Conscient que le transport est une source importante d'émission de gaz à effet de serre et de polluants, le Groupe PHARMAGEST s'est engagé dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités et à lutter contre le changement climatique au travers des principales actions suivantes :

- Favoriser des fournisseurs nationaux ou du moins réduire les intermédiaires sur ses importations ;
- Privilégier le bateau pour ses importations directes d'Asie et favoriser le rail pour l'approche jusqu'à ses plateformes logistiques (dont l'émission est 10 fois plus faible que le transport routier) ;
- Optimiser les livraisons vers ou depuis les agences et les plateformes logistiques ;
- Privilégier des partenariats avec des prestataires du transport s'inscrivant publiquement dans une démarche RSE.

L'absence d'harmonisation des données communiquées par les transporteurs n'a pas permis la consolidation et le calcul des Gaz à Effet de Serre directement ou indirectement en lien avec les transporteurs.



Salles serveurs

Le Groupe PHARMAGEST dispose de deux Datacenter. Ces Datacenter ont pour vocation d'héberger les données de santé de ses clients et une partie des services propres au bon fonctionnement du Groupe PHARMAGEST. Il est précisé que la surface totale de ces salles serveurs n'excède pas 115 m².

Différentes pistes de réflexion visant à mieux évaluer et réduire les consommations électriques des Datacenter sont à l'étude. A titre d'exemple, la virtualisation de serveurs et/ou le renouvellement d'une partie de l'infrastructure permettraient de diminuer la part d'émissions de GES par serveur.

Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage

Appliquer des mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, de valorisation et d'élimination des déchets

Les principes de l'économie circulaire

L'économie circulaire est à la croisée des enjeux environnementaux et économiques et propose un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les stocks et les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources.

L'économie circulaire repose sur plusieurs principes :

- L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en place un mode d'organisation industrielle sur un même territoire caractérisé par une gestion optimisée des stocks et des flux de matières, de l'énergie et des services.
- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- Le réemploi : remettre dans le circuit économique des produits qui ne correspondent plus aux besoins premiers du consommateur.
- La réutilisation : réutiliser certains déchets ou certaines parties du déchet encore en état de fonctionnement dans l'élaboration de nouveaux produits.
- La réparation : trouver une deuxième vie aux biens en panne.
- Le recyclage : réutiliser les matières issues des déchets.

L'économie circulaire appliquée au Groupe PHARMAGEST

Le Groupe a mis en place un processus de récupération du matériel de ses clients au terme de leurs contrats. De ce fait, la principale catégorie de déchets générés par l'activité du Groupe PHARMAGEST, en plus des déchets industriels banals (DIB), est constituée de matériels informatiques.

Une partie du matériel récupéré peut être réparée en SAV, faire l'objet de réutilisation auprès des usines partenaires du Groupe, ou encore être cédée à des brokers pour réemploi.

La partie non recyclée sur le plan économique est donnée pour destruction à des prestataires spécialisés dans le traitement de déchets de la catégorie DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Les quantités de ces déchets ont évolué comme suit :

En tonnes	2016	2017	2018	Variation 2017 - 2018
DEEE recyclés	29,66	24,30	22,48	-8,10%

Le siège du Groupe PHARMAGEST a localement initié des démarches de recyclage de piles usagées et de papiers ou cartons.



3.3 Sociétal : un groupe engagé en faveur des systèmes de santé et des territoires

Le Groupe PHARMAGEST est engagé dans un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes qui, au-delà des employés et clients, s'étend à ses « actionnaires », fournisseurs et sous-traitants, patients, ou encore associations dans un objectif permanent de loyauté des pratiques et d'amélioration continue des systèmes de santé.

Développer l'esprit coopératif

Esprit coopératif

Le Groupe PHARMAGEST en tant que filiale du Groupe WELCOOP s'inscrit pleinement dans les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont le fonctionnement interne et les activités sont basés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

L'enjeu sociétal est dans l'ADN de la coopérative qui, par ses principes et valeurs, unissent coopérateurs et collaborateurs dans une ambition commune dans l'intérêt du patient et l'avenir de la santé.

La gouvernance de LA COOPERATIVE WELCOOP est fondée sur une gestion démocratique et participative avec un Directoire composé de fonctions opérationnelles et un Conseil de Surveillance composé de coopérateurs.

L'équité est aussi une valeur forte entre les coopérateurs car chaque associé a droit à une voix quelle que soit la quotité de capital détenue. Le droit de vote est attribué suivant le principe : un Homme = une voix.

Si l'activité de la coopérative s'exerce directement et indirectement via ses filiales qui disposent d'un statut juridique autonome, l'ensemble forme un « Groupe coopératif » qui, bien que n'ayant pas de personnalité juridique propre, forme un ensemble qui porte et partage les valeurs de la coopérative.

Nouveaux associés de LA COOPERATIVE WELCOOP :

Année	2016	2017	2018
Nombre de nouveaux coopérateurs	152	186	235

Améliorer l'efficacité du système de santé

Proposer des produits et services au bénéfice du système de santé et des patients

Grâce à ses différents métiers, le Groupe PHARMAGEST peut légitimement affirmer qu'il est l'une des rares organisations à disposer d'une vision globale du monde de la santé en vie réelle. C'est pourquoi, grâce à sa vision à long terme, il porte l'ambition d'une action structurante pour tout l'écosystème de la santé. La pérennité de sa stratégie repose sur sa volonté de répondre positivement à ces deux questions concernant tout ce que nous entreprenons :

- Est-ce bénéfique pour le patient ?
- Améliore-t-on l'efficacité du système de santé ?

Etre « citoyen de la santé et du bien-être », c'est agir dans l'intérêt des patients et l'avenir de la santé, et l'activité de nos différents métiers en sont déjà les premières preuves :

- L'activité d'édition de solutions informatiques pour la pharmacie met à la disposition du pharmacien et de son équipe :
 - Une suite logicielle avec mise à jour régulière et des services lui permettant d'assurer, en toute sécurité, la délivrance des médicaments,
 - Des bases de données permettant de fournir des conseils (voyages, vaccinations, etc),
 - Des outils de formation (e-learning).

Cette activité met également gratuitement à disposition du grand public l'application Ma Pharmacie Mobile®, qui offre la possibilité au patient de localiser une pharmacie ouverte à proximité, d'envoyer la photo de son ordonnance, de retrouver son historique de délivrance ou encore de recevoir des alertes à chaque moment de prise de médicaments.

- L'activité d'édition de solutions informatiques pour les Etablissements Sanitaires et Médico-Sociaux, avec ses logiciels qui permettent d'améliorer la prise en charge des personnes dépendantes ou fragiles ;



- Les activités de solutions e-Santé contribuent à l'évolution des systèmes de Santé :
 - Le Pôle e-Laboratoires fait du Groupe PHARMAGEST un acteur de santé publique à travers la mise en place d'observatoires santé ou d'enquêtes de prévention et de dépistage. L'ensemble des contenus mis à disposition des pharmaciens et patients par PHARMAGEST INTERACTIVE est contrôlé par un pharmacien responsable ;
 - Le Pôle e-Patients a pour objectif de favoriser, à travers ses logiciels et produits, le maintien à domicile des personnes âgées, malades chroniques, de contribuer à un meilleur niveau de santé par une meilleure observance.

Et plus globalement, en coordonnant l'ensemble de ses activités dans la création de la première plateforme européenne de santé associant pleinement la technologie et l'humain pour optimiser le bénéfice patient.

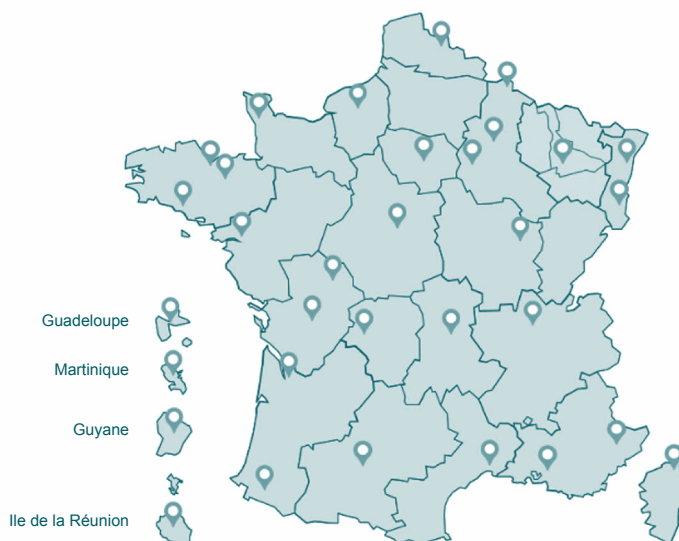
Favoriser les circuits courts, l'implantation locale et minimiser les intermédiaires

L'impact territorial, économique et social en matière d'emploi et du développement régional

Par sa recherche de proximité avec ses clients, les professionnels de santé et les patients, le Groupe PHARMAGEST cherche à couvrir le plus possible ses territoires. Cette stratégie repose essentiellement sur le développement d'agences, son maillage logistique, sa présence commerciale et le développement de ses enseignes de pharmacies.

L'impact territorial économique et social du Groupe PHARMAGEST est donc multiple :

- Le Groupe PHARMAGEST favorise le recrutement local ;
- Le Groupe PHARMAGEST privilégie le recours à des entreprises régionales pour ses différents prestataires ;
- Le Groupe PHARMAGEST est acteur engagé contre la désertification médicale au travers de ses différentes solutions (dont la téléconsultation et la téléassistance) et conforte le rôle du pharmacien comme LE coordinateur de santé.



Répartition géographique : la proximité d'une présence nationale

En 2018, les effectifs se répartissaient géographiquement comme suit :

- **93,3 %** de l'effectif travaille en France ;
- **03,3 %** de l'effectif travaille en Belgique ;
- **02,1 %** de l'effectif travaille à l'Ile Maurice ;
- **00,7 %** de l'effectif travaille au Angleterre ;
- **00,6 %** de l'effectif travaille au Luxembourg.



Etre un partenaire responsable

Les fournisseurs et sous-traitants

Le Groupe PHARMAGEST intègre de plus en plus dans les critères de sélection de ses partenaires, fournisseurs et prestataires, des engagements partagés sur les problématiques environnementales, sociales et éthiques.

Ces actions se définissent principalement par :

- Une réduction de nos intermédiaires pour renforcer la transparence et la traçabilité ;
- Des clauses contractuelles (ex : Protection des données personnelles et anti-corruption) et audits sur sites de nos fournisseurs ;
- Une information régulière des politiques RSE mises en place par nos tiers.

Afin de renforcer ce positionnement, le Groupe PHARMAGEST envisage de mener une réflexion sur la mise en place d'une Charte d'Achats Groupe pour une relation client-fournisseur profitable et responsable.

Dons et mécénats

De par ses activités et ambitions pour le système de santé, le Groupe PHARMAGEST cherche à renforcer ses relations avec les associations de patients.

Par ailleurs, le Groupe PHARMAGEST est un acteur soucieux d'être un partenaire reconnu et de proximité pour ses territoires en soutenant le milieu associatif local de par ses actions dans la préservation du patrimoine, le développement des activités culturelles, sportives et humanitaires.

A titre d'exemple, PHARMAGEST INTERACTIVE est membre fondateur du Club « Mécènes du patrimoine de Meurthe-et-Moselle ». La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Bien que n'étant pas un acteur du secteur de l'agroalimentaire et de la distribution, le Groupe PHARMAGEST est très sensibilisé en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, pour illustration, en octobre 2014, la société PHARMAGEST INTERACTIVE, en partenariat avec d'autres entreprises lorraines, a mis en place un fonds de dotation intitulé « MESA Mirabelle » visant à faciliter l'aide des entreprises de toutes tailles à la Banque Alimentaire.

Dans cette même dynamique, le Groupe PHARMAGEST a intégré pleinement cette problématique dans sa réflexion sur l'organisation d'une solution de restauration collective pour son futur siège.

Accompagnement des start-ups

Marqué par l'empreinte de son histoire et de ses ambitions, le Groupe PHARMAGEST a toujours promu l'entrepreneuriat et la créativité en accompagnant des start-ups.

Cette collaboration a pris plusieurs formes :

- Le sponsoring et Mentoring dans une démarche d'écoute et de bienveillance pour les dirigeants des start-ups ;
- Le financement et la prise de contrôle de start-ups pour accélérer leur développement tout en se souciant de l'identité et de la liberté propre de la start-up ;
- En favorisant aussi « l'intrapreneuriat » auprès de ses salariés ;
- En intégrant dans sa réflexion sur son nouveau siège, la création d'une pépinière pouvant accueillir des start-ups dédiées au monde de la santé.



3.4 Droits de l'Homme

Respecter et faire respecter les Droits de l'Homme et de l'OIT au sein du Groupe

Mettre en œuvre les principes des Droits de l'Hommes et de l'OIT : les principes

Le Groupe PHARMAGEST est quasi exclusivement présent en France et en Europe et applique le droit en vigueur dans ces différents pays.

Le Groupe reconnaît et affirme son attachement aux valeurs supérieures énoncées dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, aux principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'OIT, ainsi que son engagement à respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales.

Ainsi, le Groupe PHARMAGEST s'interdit toutes mesures visant à réduire la liberté d'opinion, d'expression, d'association, de négociation collective, de manifester, ou de pensée. Le Groupe PHARMAGEST n'applique aucune forme de discriminations telles qu'en matière d'emploi et de profession, de religion, ou de sexe. Aucune filiale du Groupe n'a recours au travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants.

Focus entités hors UE : Ile Maurice

L'activité de cette filiale qui est l'édition de logiciels nécessite un niveau élevé de formation et exclut toute forme de travail d'enfants. Par ailleurs, associée pleinement aux activités de développement informatique du Groupe, cette société est totalement intégrée au mode de fonctionnement de nos entités françaises, que ce soit sur des aspects de gestion du personnel, juridiques, financiers et directionnels.

3.5 Lutte contre la corruption

Prévenir les risques de corruption dans le Groupe

Mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption

Le Groupe PHARMAGEST a initié en 2017 la mise en œuvre d'un dispositif de lutte anti-corruption conformément aux dispositions de la loi SAPIN 2. Ce dispositif prévoit la mise en place de :

- Un code de conduite ;
- Un dispositif d'alerte interne ;
- Une cartographie des risques qui identifie, analyse et hiérarchise les risques d'exposition de la société ;
- Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires ;
- Des procédures de contrôle comptable, internes ou externes, pour éviter de masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence ;
- Un dispositif de formation destiné aux cadres et personnels les plus exposés aux risques de corruption et trafic d'influence ;
- Des sanctions disciplinaires en cas de violation du code de conduite de la société ;
- Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures mises en œuvre.

Le Groupe PHARMAGEST est attentif à ce phénomène et intègre dans son dispositif SAPIN 2 l'ensemble de ses filiales. Le Groupe effectue un suivi régulier du classement de [transparency.org](https://www.transparency.org) sur la perception de la corruption des pays dans le monde. Les résultats des pays dans lesquels le Groupe est présent ou à des partenaires significatifs sont les suivants :

Pays	Score	Rang mondial
France	72/100	21/180
Belgique	75/100	17/180
Luxembourg	81/100	9/180
Irlande	73/100	18/180
Royaume-Uni	80/100	11/180
Ile Maurice	51/100	56/180
Chine	39/100	87/180

L'essentiel de l'activité du Groupe PHARMAGEST se trouve en France ou en Europe ce qui l'expose moins à des risques de corruption.



4. Méthodologie, périmètre et définitions des indicateurs

Conformément aux recommandations du rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale paru le 5 novembre 2013, le Groupe PHARMAGEST présente les éléments facilitant la compréhension des informations communiquées dans le présent rapport.

4.1 Note méthodologique

Les processus de collecte, de validation et de consolidation des informations sociales, environnementales et sociétales sont placés sous la supervision de la Direction Générale du Groupe PHARMAGEST et plus particulièrement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Administrative et Financière. Cette revue contribue à l'amélioration continue des procédures internes de collecte des données.

Dans la mesure du possible, des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôle de cohérence, demandes de preuves pour les informations qualitatives, audits internes, tests de détails. Un contrôle plus global est également effectué lors de la consolidation des données.

4.2 Périmètre

Les données quantitatives ou qualitatives fournies dans la Déclaration de Performance Extra-Financière sont principalement définies selon les deux périmètres ci-après :

- Groupe PHARMAGEST qui regroupe les entités suivantes : PHARMAGEST INTERACTIVE, CP INTERACTIVE (CPI), DIATELIC, EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING (EHLS), APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (ADI), AXIGATE, DICSIT INFORMATIQUE, DOMEDIC EUROPE, HEALTHLEASE, INTECUM, KAPELSE, MALTA INFORMATIQUE, NANCEO, NOVIA SEARCH, SAILENDRA, SCI HUOBREGA, CAREMEDS, HDM, MULTIMEDS, NOVIATEK, SABCO, SABCO SERVICES, UK PHARMA et WELFINITY GROUP.
- Groupe WELCOOP : qui inclut les entités du Groupe PHARMAGEST ainsi que LA COOPERATIVE WELCOOP, ALPHA FINANCE REPARTITION, ALPHA REPARTITION, CRISTERS, D'MEDICA, DMS, WELCOOP LOGISTIQUE, GLOBAL SANTE, INVESTIPHARM BELGIUM, INVESTIPHARM FRANCE, ITAFARM, LABORATOIRE MARQUE VERTE, MARQUE VERTE SANTE, OBJECTIF PHARMA, PHARMA LAB, PHARMA LAB INTERNATIONAL, PHARMALPA, PHARNAT CREATIONS, SCI CERP IMMO, SOFAREX, WELCOOP SOLUTION PRODUITS.

Les sociétés dont les prises de participation ont eu lieu en 2018 (INFARMA, INSERVICE, MACROSOFT, MACROSOFT BUILDING, PHARMAGEST ITALIA, TEKNEMA) ne sont pas incluses dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST.

En cas d'indisponibilité de l'information pour une ou plusieurs des entités, la mention de la réduction de périmètre est stipulée à la suite de ce dernier (exemple : Groupe PHARMAGEST hors ADI).

4.3 Indicateurs

Les données en **gras et bleues** correspondent aux Indicateurs Clés de Performance (ICP) vérifiés par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Dans le cadre de la construction de ses indicateurs, le Groupe PHARMAGEST a retenu les définitions et méthodes de calculs spécifiques. Ne sont mentionnés ci-après que les indicateurs pour lesquels des explications complémentaires à la DPEF sont nécessaires :

- **CV reçus** : Cumul des CV transmis par des collaborateurs du Groupe WELCOOP en rapport avec des offres d'emplois disponibles au sein du Groupe WELCOOP ;
- **CV recrutés** : Cumul des effectifs physiques recrutés (tous types de contrats) suite à une cooptation ;
- **Nombre d'heures de formation** : Sont comptabilisées dans cet indicateur toutes les heures de formation liées au plan de formation et réalisées au cours de l'exercice, que la formation soit interne ou externe.
Une formation est considérée en tant que telle dès lors que les critères suivants sont regroupés pour une formation externe et lorsque les trois derniers critères listés sont regroupés dans le cas d'une formation interne :



- L'organisme de formation possède un numéro d'agrément,
 - L'organisme de formation fournit une convention de formation,
 - L'organisme de formation fournit un programme de formation,
 - L'organisme fournit une attestation de présence pour justifier de la présence du collaborateur.
- **Effectif total** : Ensemble des salariés en CDI et CDD, temps partiels, contrats de professionnalisation et d'apprentissage, soit l'ensemble des personnes physiques présentes au 31 décembre 2018. Sont exclus tous les autres types de contrats (stage, intérim) et les mandataires sociaux ;
 - **ETP** : Equivalent Temps Plein mensuel au 31 décembre 2018 ;
 - **Effectif total par type de contrat, statut et sexe** : Détail de l'effectif total par sexe et par statut. Deux statuts (ou assimilés) sont utilisés au sein du Groupe PHARMAGEST : non cadres (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise (AM) et Techniciens supérieurs (TS)) et cadres ;
 - **Proportion de femmes dans le Groupe** : Rapport entre l'effectif féminin total et l'effectif total (tous les statuts et tous les contrats) ;
 - **Taux de CDI** : Ratios au 31 décembre 2018 :
 - Effectifs titulaires d'un CDI divisés par l'effectif total,
 - Nombre de femmes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total de femmes,
 - Nombre d'hommes titulaires d'un CDI divisé par le nombre total d'hommes.
 - **Ancienneté moyenne** : L'ancienneté est calculée à partir de la date du premier contrat retraits de la période d'absence entre les contrats. Les périodes de stages, d'alternance et de CDD ayant donné lieu à un CDI sont donc comptabilisées dans le calcul de l'ancienneté. L'ancienneté moyenne est la moyenne de l'ancienneté de chaque salarié comptabilisé dans l'effectif au 31 décembre ;
 - **Economie circulaire** : Economie fondée sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, sur la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, sur une réutilisation, sur un recyclage ou, à défaut, sur une valorisation des déchets (C. énergie art. L. 110-1-1 issu de la loi du 17-8-2015) ;
 - **Nombre de véhicules** : Cumul des véhicules de fonctions loués ou appartenant à l'une des filiales du Groupe PHARMAGEST. Sont exclus les véhicules personnels pour lesquels les collaborateurs du Groupe perçoivent des indemnités kilométriques ;
 - **Nombre de kilomètres parcourus en voiture** : Suivi du nombre de kilomètres parcourus par les personnes utilisant une voiture de fonction ;
 - **Transport** : Livraison de biens et de marchandises depuis les plateformes logistiques et/ou les agences vers les utilisateurs finaux. L'entreprise a recours à des transporteurs spécialisés ;
 - **Calcul des gaz à effet de serre** : Les gaz à effet de serre pour les voitures ont été calculés sur une base de consommation de 7 litres d'essence tous les 100 kms. Au total estimé du nombre de litres d'essence consommé a été appliqué le facteur de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), V7 BC ;
 - **DEEE** : Quantité en tonnes des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques collectés et récupérés par des prestataires spécialisés pour leur destruction ;
 - **Nombre de nouveaux coopérateurs** : Cumul des nouveaux coopérateurs associés ayant souscrit à LA COOPERATIVE WELCOOP au cours de l'exercice ;
 - **Répartition géographique de l'effectif total dans le monde** : La répartition géographique de l'effectif total par pays. Les effectifs du Groupe PHARMAGEST sont présents dans 5 pays : la France, la Belgique, l'Ile Maurice, le Luxembourg, et l'Angleterre.

Du fait de l'absence de risque au regard des activités du Groupe PHARMAGEST, aucune politique n'a été mise en œuvre pour :

- lutter contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ;
- lutter contre l'évasion fiscale.



24.2 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Pharmagest Interactive,

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant de votre société Pharmagest Interactive (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1594 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le Code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.



Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices choisies aléatoirement au sein du Groupe PHARMAGEST qui couvre 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.



Moyen et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'1 semaine.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 22/03/2019

RSM Paris
L'organisme tiers indépendant

Martine Leconte
Associée



Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Sélection d'informations qualitatives et quantitatives, associées aux politiques, actions et résultats relatifs aux enjeux principaux identifiés pour l'activité de PHARMAGEST, présentées dans les sections suivantes du rapport de gestion :

Principaux enjeux identifiés	Rubriques du rapport de gestion traitant des politiques, actions et résultats associés revues dans le cadre de nos travaux
Attirer les talents et renforcer les compétences	Attirer les talents et renforcer les compétences KPI : Nombre de CV reçus, nombre de CV recrutés, nombre de collaborateurs formés, nombre total d'heures de formation
Être un employeur responsable	Être un employeur responsable KPI : Effectif, nombre de CDI, nombre de CDD, taux de CDI, ancienneté moyenne
Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire les consommations d'énergie	Minimiser la production de Gaz à Effet de Serre et réduire les consommations d'énergie KPI : Nombre de véhicules, millions de kilomètres parcourus
Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage	Promouvoir l'économie circulaire et le recyclage KPI : Quantité de DEEE recyclés
Développer l'esprit coopératif	Développer l'esprit coopératif KPI : Nombre de nouveaux coopérateurs
Améliorer l'efficacité du système de santé	Améliorer l'efficacité du système de santé
Favoriser les circuits courts, l'implantation locale et minimiser les intermédiaires	Favoriser les circuits courts, l'implantation locale et minimiser les intermédiaires KPI : Répartition géographique des effectifs
Être un partenaire responsable	Être un partenaire responsable
Prévenir les risques de corruption dans l'ensemble des filiales où qu'elles soient implantées dans le monde	Prévenir les risques de corruption dans l'ensemble des filiales où qu'elles soient implantées dans le monde



24.3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration vous présente le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui est joint au rapport de gestion.

1. Code de Gouvernance

Dans sa séance du 25 mars 2010, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé d'adopter le code MiddleNext de gouvernement d'entreprise de décembre 2009 comme code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext, disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com), contient des recommandations à appliquer et des points de vigilance dévolus au Conseil d'Administration pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

PHARMAGEST INTERACTIVE applique toutes les recommandations du code MiddleNext et conformément à la recommandation R19, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE a pris connaissance de ces points de vigilance et les revoit régulièrement.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Mode d'exercice de la Direction Générale avec précision des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le mode de direction adopté est celui d'une société à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général avec les principales missions suivantes :

- Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- Le Directeur Général, par application de l'article L.225-56 du Code de commerce, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Ni les statuts, ni le règlement intérieur, ne contiennent de limitation de pouvoirs du Directeur Général et le Conseil d'Administration n'a pas, au cours de l'exercice, décidé de limitations de pouvoirs au Directeur Général.

2.2. Succession du dirigeant

La séparation des fonctions entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, assisté en 2018 de deux Directeurs Généraux Délégués, répond favorablement au souci de pérennité de l'entreprise soulevé par la recommandation R14 du code MiddleNext. Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge opportun, mettre en œuvre toutes actions complémentaires telles que la mise en place d'un comité spécialisé ou le renforcement de ses plans de reprise et de continuité d'activité.



2.3. Composition du Conseil d'Administration et des comités

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration était composé de douze Administrateurs de nationalité française dont trois membres indépendants.

Nom et Prénom ou Dénomination Sociale du Membre et ses fonctions	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Comité d'Audit	Expertise et expérience apportées ⁽²⁾
Monsieur Thierry CHAPUSOT <i>Président du Conseil d'Administration</i>	Non	2002 (Adm.) 2010 (PCA)	31/12/2019	/	Président du Directoire de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)
Monsieur Dominique PAUTRAT <i>Directeur Général Administrateur</i>	Non	2009 (Adm.) 2010 (DG)	31/12/2020 (Adm.) 31/12/2019 (DG)	/	Développement national et international
Monsieur Thierry PONNELLE <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2002 (DGD) 2002 (Adm.)	31/12/2019 (DGD) 31/12/2019 (Adm.)	/	Développement de la stratégie Marketing et Commerciale
Monsieur Denis SUPPLISSON <i>Directeur Général Délégué Administrateur</i>	Non	2010 (DGD) 2013 (Adm.)	31/12/2019 (DGD) 31/12/2020 (Adm.)	/	Développement national et international de la Division Pharmacie
Monsieur Daniel ANTOINE <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2019	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Marie-Louise LIGER <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2015	31/12/2020	Présidente	Expertise comptable
Monsieur François JACQUEL <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2019	Membre	Connaissance de l'activité de Pharmacien
Madame Anne LHOTE <i>Administrateur</i>	Non	2011	31/12/2022	/	Expérience de la finance et de l'expertise comptable
Madame Sophie MAYEUX <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2012	31/12/2023	/	Communication
Madame Céline GRIS <i>Administrateur Indépendant</i>	Oui	2017	31/12/2022	/	Développement à l'international et communication
Madame Emilie LECOMTE <i>Administrateur</i>	Non	2017	31/12/2022	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien
LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) représentée par Monsieur Hugues MOREAU <i>Administrateur</i>	Non	2002	31/12/2019	/	Connaissance de l'activité de Pharmacien

⁽¹⁾ Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice dont l'année est mentionnée.

⁽²⁾ Une information plus détaillée sur les parcours professionnels des Administrateurs est disponible en Rubrique 14.1.2 du présent Document de Référence.



2.4. Variations dans la composition du Conseil au cours de l'exercice 2018

La composition du Conseil au 31 décembre 2018 est inchangée par rapport à celle au 31 décembre 2017.

2.5. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social

Conformément à la recommandation R1 du code MiddleNext, les Administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société.

PHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS - 05 ALLEE DE SAINT CLOUD
54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2019

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX
DANS TOUTE SOCIETE EN 2018

(article L. 225-37-4 du Code de commerce)



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* PHARMAGEST INTERACTIVE (SA) société cotée	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Directeur Général Délégué Administrateur titulaire d'un contrat de travail	Administrateur
* LA COOPERATIVE WELCOOP (SA) (anciennement dénommée GROUPE WELCOOP)	Président du Directoire titulaire d'un contrat de travail	Membre du Directoire			Vice-Président du Conseil de Surveillance
* MARQUE VERTE SANTE (SA)	Président du Directoire	Membre du Directoire			Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP membre du Conseil de Surveillance
* EUROPEAN HEALTH LOGISTIC SOURCING - EHLS (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* A.D.I. APPLICATIONS ET DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES (SA)		Représentant l'Administrateur CP INTERACTIVE	Représentant l'Administrateur PHARMAGEST INTERACTIVE		
* DIATELIC (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
* DOMEDIC EUROPE (SA)	Administrateur	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général Administrateur	
* CP INTERACTIVE (SARL)		Gérant			
* SABCO dénommée au 01/01/2019 PHARMAGEST LUXEMBOURG (SA) (LUXEMBOURG)		Président Administrateur		Administrateur Délégué	
* HDM (LTD) (ILE MAURICE)		Directeur			
* SABCO SERVICES dénommée au 01/01/2019 PHARMAGEST BELGIUM (SPRL) (BELGIQUE)		Gérant			
* INVESTIPHARM FRANCE (SA)					Administrateur
* GROUPE DOMEDIC INC. (CANADA)	Administrateur	Administrateur			
* INTECUM (SAS)				Président	
SOFAREX (SA) (BELGIQUE)					
* INVESTIPHARM BELGIUM (SA) (BELGIQUE)					
* PHARMALAB INTERNATIONAL (LTD) (HONG KONG)					
* UK PHARMA (LTD) (GRANDE BRETAGNE)	Director	Director			



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Administrateur	Administrateur	Administrateur Indépendant	Administrateur Indépendant	Administrateur	Administrateur Indépendant
Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Directoire titulaire d'un contrat de travail			Membre du Conseil de Surveillance	
Président du Conseil de Surveillance		Membre du Directoire				
Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP		Président du Conseil d'Administration				
		Administrateur Délégué				
		Administrateur Délégué				
		Director				



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
* CAREMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)				Director	
* MULTIMEDS (LTD) (GRANDE BRETAGNE)				Director	
* ITAFARM (SRL) (ITALIE)					
* ALPHA REPARTITION (SA) (BELGIQUE)					
* ALPHA FINANCE REPARTITION (SA) (BELGIQUE)					
* WELFINITY GROUP (SA) (LUXEMBOURG)	Administrateur	Administrateur Délégué			
* LABORATOIRE MARQUE VERTE (SA)	Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP	Président du Conseil d'Administration			
* D'MEDICA (SA)	Président du Conseil d'Administration				
* DEVELOPPEMENT PROMOTION CRISTERS (SAS)	Président jusqu'au 11/04/2018 suite à TUP				
* OBJECTIF PHARMA (SA)	Président du Directoire				Membre du Conseil de Surveillance
HENRI POINCARÉ (SA d'économie mixte)	Administrateur représentant le comité des actionnaires minoritaires à compter du 19/06/2018				
* KAPELSE (SAS)		Représentant le Président PHARMAGEST INTERACTIVE			
SC ERMITAGE SAINT JOSEPH	Gérant				
* SCI HUOBREGA		Gérant			
SCI JADD					Gérant
* SCI CERP IMMO 2	Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP Gérante				
PLANT ADVANCED TECHNOLOGIES - PAT (SA) société cotée	Administrateur				
SCI MESSIRE JACQUES		Gérant			
SOCIETE CIVILE CHANOINE JACOB		Gérant			

[illegible]



Sociétés	Thierry CHAPUSOT	Dominique PAUTRAT	Thierry PONNELLE	Denis SUPPLISSON	Daniel ANTOINE
SCI DU FRONTON					
SCI JAMERAI	Gérant				
SARL DUVAL DE VITRIMONT	Gérant				
* SARL CARAIBES PHARMA SERVICES INFORMATIQUE				Gérant jusqu'au 08/01/2018 suite à TUP	
* PHARMAGEST ITALIA (SRL) (anciennement dénommée MACROSOFT HOLDING) (ITALIE)		Membre du Conseil d'Administration à compter du 14/09/2018		Président du Conseil d'Administration à compter du 14/09/2018	
SELARL FRANCOIS JACQUEL					
SCI CRAPAUDINE					
PHARMACIE LECOMTE DALLA-COSTA (SELARL)					
SARL LECOMTE DALLA COSTA (SPFPL)					
GRIS DECOUPAGE (SAS)					
GRIS INVEST INDUSTRIES - G 21 (SASU)					
ESKARCEL (SOCIÉTÉ CIVILE)					

* Sociétés faisant partie du "GROUPE WELCOOP"



Hugues MOREAUX	Francois JACQUEL	Anne LHOTE	Sophie MAYEUX	Marie-Louise LIGER	Emilie LECOMTE	Céline GRIS
Gérant						
	Gérant					
	Co-Gérant					
					Co-Gérant	
					Co-Gérant	
						Directeur Général
						Directeur Général
						Co-Gérant



2.6. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à l'article L. 225-37-4, 6° du Code de commerce, le Conseil s'interroge sur l'équilibre souhaitable de sa composition et celle de ses comités notamment en termes de diversité (représentation équilibrée des femmes et des hommes, âges, qualifications et expériences professionnelles).

2.6.1. Objectifs

Le Conseil considère que pour atteindre un bon équilibre, il doit être composé de membres présentant des profils diversifiés notamment en ce qui concerne l'âge, l'ancienneté (connaissance historique de la Société), les qualifications et expériences professionnelles, le caractère d'indépendance de l'Administrateur et la mixité au sein du Conseil (parité dans la représentation des hommes et des femmes).

2.6.2. Modalités de mise en œuvre et résultats

Age et ancienneté des Administrateurs

Les statuts prévoient que les Administrateurs ne peuvent être âgés de plus de 75 ans. Le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de 75 ans. Le Directeur Général doit être âgé de moins de 65 ans.

Un équilibre générationnel est recherché au-delà de ces limites statutaires.

Suite à l'entrée des deux derniers Administrateurs féminins en 2017, les Administrateurs ont entre 40 et 67 ans avec une moyenne d'âge de 56 ans.

Les pyramides d'âge et d'ancienneté s'établissent comme suit :

Nombre d'Administrateurs par tranche d'âge :

- 60 à 67 ans : 6
- 50 à 59 ans : 4
- 40 à 49 ans : 2

Nombre d'Administrateurs par niveau d'ancienneté :

- De 1 à 6 ans : 4
- De 7 à 9 ans : 4
- 10 ans et plus : 4

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2018 est de 9,5 ans.

Le Conseil estime que sa composition est équilibrée entre des Administrateurs ayant une connaissance historique de la Société et du Groupe, les Administrateurs entrés il y a moins de dix ans et les Administrateurs entrés plus récemment. La politique générationnelle sera menée dans le temps.

Qualifications et expériences professionnelles

Le Conseil veille à ce que les qualifications et expériences professionnelles des Administrateurs soient complémentaires et diverses : Administrateurs ayant une connaissance du Groupe, Administrateurs ayant une connaissance du métier de Pharmacien, Administrateurs ayant des compétences financières et comptables ou de développement à l'international.

En outre, tous les Administrateurs ont un socle commun : soucieux de l'intérêt de la Société, l'Administrateur apporte au Conseil d'Administration la qualité de son jugement, son éthique, son ouverture à l'innovation et à l'international, sa vision stratégique. Il a la connaissance du fonctionnement des instances de gouvernance et est soumis au respect des règles en matière de situation de conflits d'intérêts (voir paragraphes 2.11 et 2.12).

Le tableau visé au 2.3 présente l'expertise et l'expérience apportées par chaque Administrateur.

Le Conseil estime que le socle commun décrit ci-avant, la pluralité des qualifications et des expériences professionnelles des Administrateurs est conforme à la politique de diversité.



Parité - Représentation des femmes et des hommes

Le Conseil veille à ce que l'obligation de mixité au sein du Conseil d'Administration imposée par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce soit respectée. Au 31 décembre 2018, le quota de membres féminins composant le Conseil d'Administration était de 42%. A ce jour, le quota est toujours supérieur à 40%.

Le Conseil estime que le pourcentage de 40% (atteint depuis 2017) correspond à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Le Comité d'Audit, composé de trois membres, est présidée par un membre de sexe féminin (voir paragraphe 3.5.2 ci-après).

Administrateurs Indépendants

Voir le paragraphe 2.7 ci-après.

2.6.3. Politique de non-discrimination et représentation des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes

La Direction, convaincue que la mixité et la diversité constituent une source de complémentarité, d'équilibre social et d'efficacité économique, a décidé de mettre en œuvre un plan d'actions égalité femmes-hommes qui intègre des objectifs de moyens et de résultats. Ces points sont développés dans le rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Le Comité de Direction Financier et Social

Ce comité comprend 5 membres et ne compte aucun membre féminin.

Mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité

On compte 19% de femmes au sein des 10% de postes à plus forte responsabilité de PHARMAGEST INTERACTIVE.

La Direction continue à appliquer sa politique de non-discrimination et de mixité ce qui pourra impacter les résultats au fil du temps.

2.7. Administrateurs Indépendants

La notion de membre indépendant telle qu'énoncée dans la recommandation R3 du code MiddleNext est remplie par chaque membre indépendant. Ces critères sont les suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été au cours des six dernières années Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de l'Administrateur et chaque année au moment de la rédaction et l'approbation du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Conseil d'Administration compte en son sein trois Administrateurs indépendants (cf. Tableau de composition du Conseil et des comités ci-dessus). Le code MiddleNext recommande la présence au minimum de deux Administrateurs indépendants.

2.8. Désignation par les salariés de membres du Conseil

Les statuts de la Société ne prévoient pas la faculté de nomination d'un ou plusieurs Administrateurs représentant les salariés. Aucun Administrateur représentant des salariés ne siège au Conseil.



Par ailleurs, la Société et ses filiales emploient un nombre de salariés inférieur au seuil prévu par l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, tant à la clôture de l'exercice 2017 que celle de l'exercice 2018. La nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés telle que prévue par l'article précité n'est pas applicable à la Société.

2.9. Désignation par l'Assemblée de membres du Conseil représentant les salariés actionnaires

Notre société ne remplissant pas les conditions imposées par l'article L. 225-23, alinéa 1 du Code de commerce (participation au capital des salariés supérieure à 3%), aucun Administrateur représentant des salariés actionnaires n'a été nommé.

2.10. Durée des mandats - Nombre d'actions minimum à détenir

La durée du mandat des Administrateurs est de 6 ans comme l'autorisent la loi et les statuts.

Conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext, le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de la société, dans les limites fixées par la loi. PHARMAGEST INTERACTIVE estime que, compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de six années est de nature à favoriser l'expérience des Administrateurs sur la connaissance de la société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décisions.

Afin de garantir la stabilité du Conseil d'Administration, le renouvellement des administrateurs est échelonné dans le temps.

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

2.11. Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation R1 du code MiddleNext, chaque Administrateur, ancien ou nouveau, a reçu une information sur les dispositifs de gouvernance et les responsabilités incombant à chaque Administrateur.

Le Conseil d'Administration a fait évoluer son règlement intérieur pour l'adapter à la nouvelle rédaction de la recommandation de MiddleNext visant à s'assurer que chaque Administrateur respecte les règles de déontologie suivantes :

- Etre exemplaire et avoir à tous moments un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments que chaque Conseil peut lui avoir apporté ;
- Bien qu'étant lui-même actionnaire, l'Administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la société ;
- L'Administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts éventuel (client, fournisseur, concurrent, consultant) ou avéré (autres mandats) le concernant et doit s'abstenir de voter, de participer à la délibération correspondante et à l'extrême, démissionner. L'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe ;
- L'Administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Lorsqu'il exerce des fonctions exécutives, il ne doit, en principe, pas accepter d'exercer plus de deux autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe ;
- L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, aux comités auxquels il appartient ;
- L'Administrateur a l'obligation de s'informer. A cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil ;
- S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'Administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel à l'égard des tiers qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;



- L'Administrateur doit :
 - S'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés y compris les dérivés sur lesquels (et dans la mesure où) il dispose de par ses fonctions d'informations non encore rendues publiques ;
 - Déclarer les transactions effectuées sur les titres de la société, en application des prescriptions légales et réglementaires. A cet égard, la société étant soumise à des obligations légales de communication à l'Autorité des Marchés Financiers de toutes opérations sur titres effectuées par les Administrateurs et les personnes qui lui sont liées, chaque Administrateur s'engage à informer le secrétariat du Conseil dans les 30 jours de la réalisation d'une telle opération.
- Enfin, sauf circonstances exceptionnelles, les Administrateurs doivent assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.12. Conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère avoir un rôle essentiel dans le traitement des conflits d'intérêts et veille à ce que les décisions des dirigeants soient prises dans l'intérêt social de la Société. En conformité avec la recommandation R2 et respectant l'ensemble de la réglementation concernant les conventions réglementées, il est amené à examiner annuellement ces conventions ainsi que les éventuels conflits d'intérêts pouvant exister entre les devoirs, à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés. Par application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, tout Administrateur en situation de conflit d'intérêts a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, voire ne pas assister au Conseil au cours duquel il est en conflit d'intérêts et à l'extrême, démissionner.

Dans le cadre de sa vigilance, le Conseil s'emploie à améliorer les procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts et peut, s'il le juge opportun, recourir à une expertise indépendante.

En 2018, le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE n'a détecté aucun conflit d'intérêts potentiel à l'égard de PHARMAGEST INTERACTIVE entre les devoirs des mandataires sociaux et directeurs généraux, et leurs intérêts privés.

2.13. Choix des Administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque Administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est tenue à la disposition du public conformément à la recommandation R8 du code MiddleNext et à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans la rubrique dédiée à la Gouvernance d'Entreprise au sein de l'espace Finance. Conformément à l'article R. 225-83 du Code de commerce, cette information peut être envoyée à l'actionnaire qui en fait la demande.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

2.14. Relation avec les actionnaires

Outre LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) et les dirigeants fondateurs, PHARMAGEST INTERACTIVE n'a pas d'autres actionnaires significatifs. Conformément à la recommandation R12, les dirigeants du Groupe PHARMAGEST bénéficient de moments d'échanges, hors Assemblée Générale, avec les actionnaires significatifs. Par ailleurs, les dirigeants s'attachent au travers de l'organisation de l'Assemblée Générale à ce que ladite Assemblée soit matériellement accessible à tous.



3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

3.1. Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration s'est doté, depuis le 16 juin 2011, d'un règlement intérieur qui précise :

- Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration et les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ;
- Les règles de composition du Conseil d'Administration ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- La nature des devoirs des Administrateurs et les règles de déontologie auxquels ils sont soumis ;
- Les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les règles de détermination de la rémunération des membres du Comité d'Audit.

En conformité avec la recommandation R7 du code MiddleNext, le règlement intérieur du Conseil d'Administration intègre les rubriques suivantes :

- La définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ;
- Les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurances Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS) ;
- Les évolutions au titre du code de déontologie.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public et publié sur le site Internet de PHARMAGEST INTERACTIVE (www.pharmagest.com) dans l'espace Finance, rubrique Gouvernance d'entreprise.

3.2. Informations des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer les documents et informations nécessaires au moins 8 jours avant les séances.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés, dans un délai jugé suffisant, entre les réunions lorsque l'actualité de la société le justifie, conformément à la recommandation R4 du code MiddleNext.

Enfin, un Administrateur peut, à sa demande (comme ce fut le cas en 2017), bénéficier d'une formation spécifique afin de renforcer ses connaissances liées à sa fonction d'Administrateur.

3.3. Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des Administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la société. Ces dispositions ont été reprises et complétées par le règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent (art. L. 225-35, alinéa 1 du Code de commerce).

En outre, conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration peut être amené à saisir l'Assemblée des actionnaires si l'opération concerne une part prépondérante des actifs ou activités du Groupe PHARMAGEST.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, respectant en cela la recommandation R5 du code MiddleNext.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Entreprise ont été convoqués dans les délais suffisants leur laissant la possibilité d'assister à ces réunions et les documents nécessaires à la bonne tenue du Conseil d'Administration leur ont été communiqués.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.



Le Conseil d'Administration s'est réuni aussi souvent que l'intérêt de la société l'a exigé.

A l'issue de chaque séance est établi un procès-verbal du Conseil qui mentionne les questions soulevées et les réserves éventuelles émises. L'approbation du procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois dans l'année, dont 2 réunions dites de travail. Le taux de participation de l'ensemble des Administrateurs a été de 85%. La présence par date de réunion est détaillée dans le tableau suivant :

Date de réunion	Nature de la réunion	Nombre de participants	Taux de participation
29/03/2018	Conseil d'Administration	11	92%
28/06/2018	Réunion de travail	10	83%
	Conseil d'Administration	10	83%
21/09/2018	Conseil d'Administration	9	75%
07/12/2018	Réunion de travail	11	92%
	Conseil d'Administration	10	83%

Les deux réunions de travail ont permis de présenter aux membres du Conseil les différents projets de produits et services développés par la Société et ses filiales.

Les réunions du Conseil d'Administration ont abordé le suivi de la gestion courante et les orientations du Groupe sur des points significatifs. Lors de chaque Conseil, le Président du Conseil d'Administration a présenté le suivi des affaires en cours. Les points principaux débattus au cours des quatre Conseils ont été les suivants :

- Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017 ;
- Examen des comptes semestriels et du rapport semestriel, des situations trimestrielles et des documents de gestion prévisionnelle ;
- Examen régulier de la situation financière du Groupe et des projets d'investissements ;
- Fixation de la valeur de l'action dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle et Extraordinaire : proposition d'affectation du résultat, examen des mandats des Administrateurs, proposition du montant des jetons de présence et de leur affectation, proposition d'une modification statutaire, proposition d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale, fixation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée, arrêté du projet des résolutions, du rapport annuel de gestion incluant le rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, du rapport à l'Assemblée Extraordinaire, point sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (« say on pay ») ;
- Définition des orientations stratégiques pour information et consultation du Comité d'Entreprise ;
- Modification du règlement intérieur ;
- Autorisation en vue du rapprochement d'une filiale par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) ;
- Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Autorisation et examen annuel des conventions réglementées.

3.4. Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE répond aux exigences de la recommandation R11. Le Conseil d'Administration procède à une autoévaluation formalisée (questionnaires) tous les 3 ans et les éventuels dysfonctionnements du Conseil d'Administration sont abordés par les Administrateurs lors de chaque Conseil d'Administration (dans les questions diverses) sans nécessiter une mise à l'ordre du jour. Lorsque des points ont été soulevés lors d'un Conseil d'Administration, le procès-verbal de la réunion fait état du débat. Dans le cas contraire, la question est oralement posée par le Président afin de s'assurer qu'aucun point de dysfonctionnement n'a été reconnu.

La dernière évaluation formalisée a été réalisée au cours du Conseil d'Administration du 09 décembre 2016 par le biais d'un questionnaire nominatif adressé à chaque Administrateur. La prochaine interviendra au plus tard en décembre 2019.



3.5. Mise en place des comités

3.5.1. Principes

Conformément à la recommandation R6 du code MiddleNext, nous vous rendons compte du choix du Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE en matière de comité spécialisé.

Le Conseil d'Administration de PHARMAGEST INTERACTIVE considère que sa structure et sa taille ne nécessitent pas la mise en place de comités spécialisés ad hoc tels qu'un Comité des Rémunérations, un Comité des Nominations, ou encore un Comité Stratégique.

Les activités du Groupe PHARMAGEST, principalement l'édition et la commercialisation de logiciels en France, s'apparentent à des prestations de services n'ayant pas d'impacts environnementaux et sociétaux significatifs. Pour cette raison, le Groupe PHARMAGEST ne juge pas nécessaire la mise en place d'un Comité de suivi RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et confère au Directeur Général la charge du suivi de ces thématiques.

3.5.2. Le Comité d'Audit

Au regard de la réglementation applicable, PHARMAGEST INTERACTIVE a décidé de mettre en place un Comité d'Audit depuis 2006.

La définition des principales missions du Comité d'Audit et leurs mises en œuvre sont conformes au rapport final sur le Comité d'Audit émis le 22 juillet 2010 par l'AMF.

En 2018, le Comité d'Audit, dont les membres sont nommés par le Conseil d'Administration, était ainsi constitué :

- Monsieur Daniel ANTOINE, Administrateur ;
- Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant ;
- Monsieur François JACQUEL, Administrateur.

Madame Marie-Louise LIGER, Administrateur Indépendant au regard des critères du code MiddleNext, présentant des compétences particulières en matière financière et comptable, préside le Comité d'Audit depuis le 1^{er} juillet 2015. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, le mandat de Madame LIGER a été renouvelé le 28 juin 2018 pour une durée de 3 années.

Le secrétariat des travaux du Comité d'Audit est assuré par la Présidente du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2018. Le taux de participation a été de 100%.

Le règlement intérieur du Comité d'Audit a été élaboré et approuvé en 2008. Ses dispositions ont été intégrées dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration, lors du Conseil d'Administration du 16 juin 2011.

Les principales missions du Comité d'Audit sont le suivi :

- Du processus de l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

De plus, le Conseil d'Administration, pour les fonctions qui lui incombent, peut confier au Comité d'Audit toute autre mission qu'il juge opportune.

**Le périmètre d'intervention du Comité d'Audit :**

- Ne se limite pas aux seuls aspects financiers et comptables et couvre l'ensemble des domaines de l'entreprise. Il lui appartient de s'assurer qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière ;
- Doit inclure dans son champ d'examen les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable (y compris l'information de l'annexe des comptes) et les risques identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion de risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes.

Ainsi, sur les bases des recommandations du rapport du Groupe de travail de l'AMF, le Comité d'Audit :

- Réalise des revues trimestrielles, semestrielles et annuelles des comptes en collaboration avec la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes permettant de s'interroger sur la correcte traduction comptable des événements importants ou des opérations complexes ;
- Revoit en amont de la publication le Document de Référence et le rapport semestriel ;
- S'assure de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le cadre de référence du contrôle interne : *Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites émis par l'AMF* ;
- Sollicite l'intervention des Commissaires aux Comptes lors des réunions du Comité d'Audit ;
- Demande chaque année aux Commissaires aux Comptes une déclaration d'indépendance ;
- Suit la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission et tient compte, le cas échéant, des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- Approuve, le cas échéant, la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable ;
- Emet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ;
- Rend compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toutes difficultés.

Les principaux sujets traités par le Comité d'Audit au cours de l'année 2018 ont été les suivants :

- Examen de l'information financière tant annuelle que semestrielle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Suivi de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères ;
- Analyse des prises de participation de filiales ;
- Etude, sur présentation par les membres de la Direction Générale, des projets de croissance et des principaux contrats ;
- Révision de l'Audit Interne ;
- Suivi des plans d'action prioritaires sur les aspects technologiques ;
- Analyse des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le renouvellement d'un des Commissaires aux Comptes.

Les informations ayant pu être fournies oralement lors de ses réunions, le Conseil d'Administration a été informé de l'activité du Comité d'Audit par la remise au Président et au Directeur Général d'un compte-rendu à chacune des réunions.

Outre les missions récurrentes (information financière, conclusions et indépendance des Commissaires aux Comptes), les principaux sujets qui seront abordés au cours de l'exercice 2019 sont résumés ci-après :

- Examen de l'information financière trimestrielle, semestrielle et annuelle ;
- Exposé par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux et conclusions sur les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- Examen de la situation financière et structurelle des filiales françaises et étrangères présentes au début de l'exercice, ainsi que celles qui entreront dans le périmètre du Groupe PHARMAGEST au cours dudit exercice.

Différents Comités « opérationnels » propres à l'activité de la société existent par ailleurs et rendent compte à la Direction Générale. Il est à noter que le Comité de Direction Financier et Social ou certains des membres de ce comité peuvent être directement sollicités par le Conseil d'Administration ou le Comité d'Audit pour traiter de thématiques spécifiques.



4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1. Politique de rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les Administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence.

Les principes de fixation des jetons de présence, en conformité avec la recommandation R10 du code MiddleNext, sont les suivants :

- Les jetons de présence sont alloués aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles au sein de LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP) et ne touchant pas à ce titre une rémunération ;
- Les jetons de présence sont en outre répartis suivant les critères tenant à l'éloignement géographique, à l'assiduité et au temps consacré par les Administrateurs à leurs fonctions. Il est également tenu compte de la présence au Comité d'Audit et de la spécificité de la fonction au sein dudit Comité.

Au titre de l'année 2018, les jetons de présence sont affectés :

- Aux Administrateurs n'ayant pas de fonctions opérationnelles dans LA COOPERATIVE WELCOOP à concurrence d'un montant de 150 € par séance aux Administrateurs proches tandis qu'un montant de 250 € par séance est alloué aux Administrateurs éloignés (nécessitant de s'absenter une journée complète) ;
- Aux Administrateurs membres du Comité d'Audit pour un montant annuel forfaitaire de 4 000 €. Madame Marie-Louise LIGER bénéficie d'un jeton de présence complémentaire de 10 000 € au titre de ses missions spécifiques liées à ses compétences particulières en matière financière et comptable.

Les jetons de présence pour l'année 2018 ont été payés pour le 31 décembre 2018.

Le montant global des jetons de présence pour l'année 2019 proposé à l'Assemblée Générale du 27 juin 2019 est de 33 000 €.

4.2. Politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

4.2.1. Politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat (exposée dans le cadre du « say on pay » - vote ex-ante)

Par application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il vous est présenté la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que ladite rémunération est versée au titre du mandat social. Les personnes concernées sont :

- Le Président du Conseil d'Administration,
- Le Directeur Général,
- Le ou les Directeurs Généraux Délégués.

La rémunération versée au titre du mandat social n'est constituée que d'une seule rémunération fixe. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient donc d'aucun autre élément de rémunération cité à l'article R. 225-29-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

Une politique de stabilité des rémunérations fixes versées, pour leur mandat social, aux dirigeants mandataires sociaux est adoptée. En effet, les actuels dirigeants mandataires sociaux perçoivent :

Monsieur Thierry CHAPUSOT

La rémunération de Monsieur Thierry CHAPUSOT au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration a été fixée lors de sa nomination à cette fonction par décision du Conseil d'Administration du 05 novembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 à 24 000 € bruts annuels. Depuis cette date, aucune modification n'a été apportée. Il est précisé que cette rémunération était à l'identique de celle perçue depuis l'année 2008 par Monsieur CHAPUSOT en sa qualité de Directeur Général.

**Monsieur Dominique PAUTRAT**

La rémunération de Monsieur Dominique PAUTRAT au titre de son mandat social de Directeur Général a été déterminée lors de sa nomination décidée par le Conseil d'Administration réuni le 05 novembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010 à 24 000 € bruts annuels. Depuis cette date, aucune modification n'est intervenue.

Monsieur Denis SUPPLISSON

La rémunération de Monsieur Denis SUPPLISSON au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué a été fixée par le Conseil d'Administration réuni le 24 mars 2011 à 2 400 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle a été portée à 12 000 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2013 aux termes d'une décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012. Cette rémunération n'a pas été modifiée depuis.

Le Conseil d'Administration propose de maintenir ces rémunérations et invite l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à approuver les principes et modalités ci-avant dans le cadre du vote ex-ante en approuvant la résolution « vote ex-ante » soumise à vos votes.

4.2.2. Cumul du contrat de travail avec un mandat social

En respect de sa politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et conformément à la recommandation R15 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul des contrats de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON avec leurs mandats sociaux. En 2018, Monsieur Thierry PONNELLE, démissionnaire fin janvier 2019, était concerné par cette disposition.

Cette décision est motivée au regard de l'ancienneté de ces dirigeants au sein de la société (ces derniers ayant déjà un contrat de travail lors de leur nomination comme mandataire social), de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat eu égard aux risques réels encourus.

Egalement, le Conseil d'Administration se conforme aux principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence pour déterminer le niveau de rémunération des dirigeants conformément à la recommandation R13 du code MiddleNext.

La rémunération versée au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués se compose en général outre la rémunération fixe précitée dans le cadre du mandat social, d'une rémunération dans le cadre du contrat de travail comprenant, outre un fixe, un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et des éléments de rémunération variable établis selon les performances réalisées, elles-mêmes appréciées en fonction du secteur d'activité, de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Les rémunérations fixes peuvent être réactualisées suivant l'évolution générale des salaires ou en fonction de l'évolution des périmètres de responsabilité. En cas de modification substantielle du contrat de travail, les rémunérations fixes sont modifiées après autorisation du Conseil d'Administration.

Les rémunérations variables sont rattachées comptablement à l'exercice au titre duquel elles sont calculées, même si elles ne sont versées qu'au cours de l'exercice suivant ou ultérieurement.

Les principes de fixation de ces rémunérations sont les suivants :

En 2018, au niveau des Administrateurs titulaires d'un contrat de travail au sein de PHARMAGEST INTERACTIVE, les modalités définies dans le contrat de travail ont été appliquées.

La partie variable de la rémunération tient compte d'indicateurs clés de performance dans le cadre du périmètre de responsabilités associé aux bénéficiaires. Les modalités de calculs sont les suivantes.

Le référentiel est constitué du reporting interne aux normes 99.02.

- Pour Monsieur Dominique PAUTRAT : en fonction de l'atteinte de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) du Groupe PHARMAGEST. Cette rémunération peut évoluer en fonction du taux de réalisation de l'objectif de RCAI ;



- Pour Monsieur Thierry PONNELLE : en fonction d'objectifs quantitatifs basés sur le Résultat Courant Avant Impôt budgété du Groupe PHARMAGEST (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI), et sur l'Excédent Brut d'Exploitation budgété pour l'activité Pharmacie France (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif d'EBE), mais aussi en fonction d'objectifs qualitatifs (pilotage de l'activité PHARMAGEST Consulting et pilotage du Plan de Communication Interne, pouvant évoluer en fonction du taux de réalisation des objectifs) ;
- Pour Monsieur Denis SUPPLISSON : en fonction de l'objectif budgété sur le Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) de l'activité Pharmacie Europe (pouvant évoluer en fonction du taux d'atteinte de l'objectif de RCAI), et sur un objectif lié aux concrétisations de dossiers de croissances externes sur le périmètre de la Pharmacie en Europe ;
- Par ailleurs, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, il a été décidé d'allouer à Messieurs PAUTRAT et SUPPLISSON, dans le cadre de leurs contrats de travail, selon la réalisation de l'atteinte des objectifs fixés sur une durée de quatre années (période 2017-2020) :
 - Pour Monsieur Dominique PAUTRAT, une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 € à maximum de 350 000 € bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux, et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP ;
 - Pour Monsieur Denis SUPPLISSON, une prime d'objectif long terme d'un montant variant, selon le niveau d'atteinte des objectifs, de 0 € à maximum de 180 000 € bruts, les objectifs étant liés au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

Les primes sont provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs sur la période de quatre ans.

Le Groupe PHARMAGEST souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient de la prise en charge par PHARMAGEST INTERACTIVE d'un contrat « article 83 » calculé au taux de 8% sur le salaire annuel brut limité à la tranche C.

4.2.3. Indemnités

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités (hormis la clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière pour Monsieur Dominique PAUTRAT dans le cadre de son contrat de travail), avantages susceptibles d'être versés en cas de départ ou bien de régimes de retraite supplémentaires à prestations définies, visés aux recommandations R16 et R17 du code MiddleNext.

4.2.4. Politique d'actions gratuites ou plan d'options d'achats d'actions

PHARMAGEST INTERACTIVE ne met en œuvre aucune politique d'actions gratuites. Un nouveau plan d'attribution d'options d'achats d'actions, sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2014, a été mis en place par le Conseil d'Administration réuni le 5 décembre 2014. Appliquant la recommandation R18 du code MiddleNext, ce plan a exclu les dirigeants mandataires sociaux, les Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Délégués, Gérants et Administrateurs de PHARMAGEST INTERACTIVE et des filiales ainsi que les membres du Comité de Direction Financier et Social de PHARMAGEST INTERACTIVE.



4.3. Rémunérations versées ou dues aux mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE

PHARMAGEST INTERACTIVE se conforme à la présentation standardisée de la rémunération des dirigeants proposée dans le cadre de la recommandation de l'AMF.

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	2018	2017
CHAPUSOT Thierry - Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000

	2018	2017
PAUTRAT Dominique - Directeur Général/Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	234 496	214 962
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	32 683	31 651
TOTAL	267 179	246 613

	2018	2017
PONNELLE Thierry - Directeur Général Délégué/Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	111 570	124 002
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	111 570	124 002

	2018	2017
SUPPLISSON Denis - Directeur Général Délégué/Administrateur ^{(1) (2)}		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	183 703	163 287
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	40 175	25 627
TOTAL	223 878	188 914

⁽¹⁾ Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON ont bénéficié d'un contrat « article 83 » pour lequel PHARMAGEST INTERACTIVE verse des cotisations de 8% calculées sur le salaire annuel brut limité à la tranche C. PHARMAGEST INTERACTIVE supporte et paye auprès de la compagnie "Swiss Life" la totalité des cotisations dues à ce titre.

⁽²⁾ Il a été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 29 mars 2018, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2017-2020), les objectifs étant liés pour Dominique PAUTRAT au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux et à la consolidation des business plans au niveau du Groupe WELCOOP, et pour Denis SUPPLISSON au business plan de l'activité de Pharmacie Europe et au business plan de l'activité du Groupe PHARMAGEST, hors Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux. Ces primes seront versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2021, étant précisé que le règlement sera assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions au moment du versement de la prime. Les primes seront provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée.



Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry Président du Conseil d'Administration	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
TOTAL	24 000	24 000	24 000	24 000

PAUTRAT Dominique Directeur Général / Administrateur	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	165 501	165 501	146 004	146 004
Rémunération variable annuelle	40 000	34 000	40 000	40 000
Rémunération variable pluriannuelle ⁽²⁾	32 683	0	31 651	82 000
Rémunération exceptionnelle	0	6 000	0	0
Mandat social ⁽¹⁾	24 000	24 000	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	4 995	4 995	4 958	4 958
TOTAL	267 179	234 496	246 613	296 962

PONNELLE Thierry Directeur Général Délégué / Administrateur	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	78 908	78 908	93 252	93 252
Rémunération variable annuelle	16 750	16 750	18 750	18 750
Rémunération variable pluriannuelle ⁽²⁾	0	0	0	44 000
Mandat social ⁽¹⁾	12 000	12 000	12 000	12 000
Avantage en nature (véhicule)	3 912	3 912	0	0
TOTAL	111 570	111 570	124 002	168 002

SUPPLISSON Denis Directeur Général Délégué / Administrateur	2018		2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	128 400	128 400	114 000	114 000
Rémunération variable annuelle	26 000	26 000	25 500	25 500
Rémunération variable pluriannuelle ⁽²⁾	40 175	0	25 627	97 000
Rémunération exceptionnelle	12 800	12 800	7 300	10 500
Mandat social ⁽¹⁾	12 000	12 000	12 000	12 000
Avantage en nature (véhicule)	4 503	4 503	4 487	4 487
TOTAL	223 878	183 703	188 914	263 487

⁽¹⁾ Au titre du vote « ex-post », il est précisé que les montants versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2018, au titre de leur mandat social, sont conformes aux décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2018 dans le cadre du vote « ex-ante ».

⁽²⁾ Concernant le montant versé en 2017, il est rappelé qu'il avait été décidé d'allouer à Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON, par autorisation du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'objectif long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe et une prime sur croissance externe pour les activités du Groupe PHARMAGEST sur la période 2013-2016 et concernant les investissements 2013/2014. Ces primes ont été versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée des quatre années, en 2017, étant précisé que le règlement était assujéti à la présence des personnes intéressées dans leurs fonctions. Les primes ont été provisionnées chaque exercice dans les comptes au prorata, en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année considérée.



Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Représentant l'Administrateur LA COOPERATIVE WELCOOP (anciennement GROUPE WELCOOP)	2018	2017
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

ANTOINE Daniel	2018	2017
Jetons de présence	900	900
Autres rémunérations	4 000	4 000
TOTAL	4 900	4 900

LIGER Marie-Louise - Administrateur indépendant	2018	2017
Jetons de présence	900	900
Autres rémunérations	14 000	14 000
TOTAL	14 900	14 900

JACQUEL François	2018	2017
Jetons de présence	1 000	1 500
Autres rémunérations	4 000	4 000
TOTAL	5 000	5 500

LHOTE Anne	2018	2017
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	0	0

MAYEUX Sophie - Administrateur indépendant	2018	2017
Jetons de présence	900	900
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	900	900

LECOMTE Emilie	2018	2017
Jetons de présence	750	750
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	750	750

GRIS Céline - Administrateur indépendant	2018	2017
Jetons de présence	300	750
Autres rémunérations	0	0
TOTAL	300	750



Tableau 4 : Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
CHAPUSOT Thierry								
Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Administrateur le 30/05/2002 puis Président du Conseil d'Administration le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019		X		X		X		X
PAUTRAT Dominique								
Directeur Général Administrateur Date de début de mandat : Nommé Administrateur le 19/06/2009 et Directeur Général Administrateur le 05/11/2009 à compter du 01/01/2010 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X	X ⁽¹⁾	
PONNELLE Thierry								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué Administrateur le 30/05/2002 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X
SUPPLISSON Denis								
Directeur Général Délégué Administrateur Date de début de mandat : Nommé Directeur Général Délégué non Administrateur le 09/11/2010 et ensuite Directeur Général Délégué Administrateur depuis le 01/01/2013 Date fin de mandat : 31/12/2019	X		X			X		X

⁽¹⁾ Clause de non concurrence assortie d'une contrepartie financière de ½ mois de salaire pendant 12 mois calculée sur la base de la moyenne de salaires des 12 derniers mois.

PHARMAGEST INTERACTIVE a considéré que le maintien du contrat de travail de Messieurs Dominique PAUTRAT, Thierry PONNELLE et Denis SUPPLISSON (ceux-ci étant titulaires d'un contrat de travail lors de leur nomination en qualité de mandataire social) est justifié au regard de leur ancienneté au sein de la société, de leur protection sociale destinée à les maintenir en fonction au sein de la société, et de la faible rémunération de leur mandat social eu égard aux risques réels encourus.



4.4 Rémunérations versées aux mandataires sociaux des sociétés contrôlant PHARMAGEST INTERACTIVE

Toute rubrique non mentionnée dans les tableaux ci-dessous est réputée non applicable.

4.4.1 Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez MARQUE VERTE SANTE, société mère de PHARMAGEST INTERACTIVE

Aucune rémunération de quelque sorte n'est versée aux mandataires sociaux de MARQUE VERTE SANTE. Les personnes concernées par un mandat de mandataire social chez MARQUE VERTE SANTE sont :

- CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ;
- PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire ;
- LHOTE Anne - Membre du Directoire ;
- MOREAUX Hugues - Président du Conseil de Surveillance ;
- ANTOINE Daniel - Représentant LA COOPERATIVE WELCOOP - Membre du Conseil de Surveillance.

4.4.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux chez LA COOPERATIVE WELCOOP, société mère de MARQUE VERTE SANTE

Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)

CHAPUSOT Thierry - Président du Directoire ^{(1) (2)}	2018	2017
Rémunération fixe	267 000	243 000
Rémunération variable annuelle	50 000	75 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	160 000
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	54 000	54 000
Avantage en nature (véhicule)	8 358	7 824
TOTAL	379 358	539 824

PAUTRAT Dominique - Membre du Directoire	2018	2017
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable annuelle	0	0
Rémunération variable pluriannuelle	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	0	0
TOTAL	24 000	24 000

LHOTE Anne - Membre du Directoire ^{(1) (2)}	2018	2017
Rémunération fixe	170 000	170 000
Rémunération variable annuelle	40 000	54 000
Rémunération variable pluriannuelle	0	56 000
Rémunération exceptionnelle	0	70 000
Mandat social	24 000	24 000
Avantage en nature (véhicule)	2 360	2 360
TOTAL	236 360	376 360

⁽¹⁾ Monsieur Thierry CHAPUSOT (depuis 2010) et Madame Anne LHOTE sont titulaires d'un contrat de travail et bénéficient d'un contrat « article 83 » au titre de LA COOPERATIVE WELCOOP qui supporte et paye en totalité auprès de la compagnie « Swiss Life » des cotisations de 8% assises sur le total de leurs rémunérations dans la limite de la tranche C.



⁽²⁾ Concernant le montant de la rémunération variable pluriannuelle versée en 2017, il est rappelé qu'il avait été décidé d'allouer à Monsieur Thierry CHAPUSOT et Madame Anne LHOTE, par autorisation du Conseil de Surveillance du 29 mars 2013, dans le cadre de leurs contrats de travail, une prime d'engagement à long terme (2013-2016), les objectifs étant liés au business plan de l'activité du Groupe WELCOOP sur quatre années. Ces primes ont été versées en fonction de l'atteinte des objectifs fixés sur la durée de quatre années, le 30 avril 2017.

Dans la continuité de la politique salariale du Groupe WELCOOP, un nouveau plan de primes d'engagement à long terme est mis en place suivant les objectifs liés au business plan du Groupe WELCOOP pour les exercices de 2017 à 2020.

Le Groupe PHARMAGEST souhaite ne pas rendre publics certains critères qualitatifs étant précisé que ces critères ont été préétablis et définis de manière précise mais ne sont pas divulgués pour des raisons de confidentialité.

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)

MOREAUX Hugues - Président du Conseil de Surveillance	2018	2017
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (mandat de président)	113 784	113 784
TOTAL	113 784	113 784

ANTOINE Daniel - Vice-Président du Conseil de Surveillance	2018	2017
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	993	1 091
TOTAL	993	1 091

JACQUEL François - Membre du Conseil de Surveillance	2018	2017
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	1 305	1 299
TOTAL	1 305	1 299

LECOMTE Emilie - Membre du Conseil de Surveillance	2018	2017
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (indemnités compensatrices)	836	1 091
TOTAL	836	1 091



5. Les conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Par application de l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous devons vous signaler les conventions (sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, selon le cas, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des Administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital. La Société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

6. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ou les dispositions qui prévoient les modalités

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont précisées à l'article 20.3 des statuts et sont aussi régies par l'article R. 225-85 du Code de commerce.

7. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique concernent la structure du capital telle qu'exposée dans le rapport de gestion.

8. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée en cas d'augmentation de capital

Aucune délégation accordée par l'Assemblée Générale n'est actuellement en cours de validité.



24.4 Projet du texte des résolutions

PPHARMAGEST INTERACTIVE
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3 034 825 EUROS
SIEGE SOCIAL : TECHNOPOLE DE NANCY BRABOIS
05 ALLEE DE SAINT CLOUD 54600 VILLERS LES NANCY
403 561 137 RCS NANCY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et les résultats de PHARMAGEST INTERACTIVE et de ses filiales pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice, de la déclaration de performance extra-financière et du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

Approuve les comptes annuels arrêtés tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 16 683 080,69 €.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code qui s'élèvent à un montant global de 114 556 € et qui ont donné lieu à un impôt de 38 185 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats et donne décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux Comptes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe PHARMAGEST et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés.



QUATRIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 16 683 080,69 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	16 683 080,69 €
Report à nouveau	50 522 316,77 €
À la disposition des actionnaires	67 205 397,46 €
Dividende (0,85 € par action)	12 898 006,25 €
Le solde, soit est affecté au compte « report à nouveau »	54 307 391,21 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 0,85 € par action.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 03 juillet 2019 auprès de la banque BNP PARIBAS chargée de la gestion des titres.

Si lors de la mise en paiement des dividendes, PHARMAGEST INTERACTIVE détenait certaines de ses propres actions (dans le cadre du contrat de liquidité), la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Les dividendes sont soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 %. Ils sont donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivants :

- d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

L'option par les personnes physiques pour une imposition au barème progressif de l'impôt reste possible lors du dépôt de la déclaration de revenus, cette option étant globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année. Dans ce cas, l'impôt est calculé après application, sur le dividende distribué, de l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercices	Dividende par action	Dividende éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes physiques)	Dividende non éligible à l'abattement de 40% (versé à des personnes morales)
31/12/2015	0,60 €	0,60 €	0,60 €
31/12/2016	0,65 €	0,65 €	0,65 €
31/12/2017	0,75 €	0,75 €	0,75 €



CINQUIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code de commerce (avec Dominique PAUTRAT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve la convention nouvelle, dûment autorisée par le Conseil d'Administration, conclue avec Monsieur Dominique PAUTRAT concernant la modification de son contrat de travail, telle que cette convention est décrite dans ledit rapport.

SIXIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code de commerce (avec Denis SUPPLISSON)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve la convention nouvelle, dûment autorisée par le Conseil d'Administration, conclue avec Monsieur Denis SUPPLISSON concernant la modification de son contrat de travail, telle que cette convention est décrite dans ledit rapport.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code de commerce (avec Thierry PONNELLE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve la convention nouvelle, autorisée par le Conseil d'Administration, conclue avec Monsieur Thierry PONNELLE concernant la modification de son contrat de travail, telle que cette convention est décrite dans ledit rapport.

HUITIÈME RÉOLUTION

Convention nouvelle de l'article L. 225-38 du Code de commerce (avec la société MARQUE VERTE SANTE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions auxquelles les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont applicables, approuve la reconduction de la convention d'avance financière avec la société MARQUE VERTE SANTE, convention dûment autorisée par le Conseil d'Administration, telle que cette opération est décrite dans ledit rapport.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Poursuite d'anciennes conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte de la poursuite des anciennes conventions antérieurement approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

DIXIÈME RÉOLUTION

Autorisation de rachat d'actions par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de l'opération et notamment dans le respect des conditions posées par les articles L. 225-209



et suivants du Code de Commerce, par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil en date du 16 avril 2014, du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 08 mars 2016 et par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'achat par PHARMAGEST INTERACTIVE de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du capital social, soit un nombre d'actions maximum de 1 517 412 actions.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- L'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- L'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de PHARMAGEST INTERACTIVE ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide que le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, est fixé à 75 000 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, et notamment par achat de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de division, de regroupement de titres et de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action. Plus généralement, le montant maximal de l'opération et le nombre maximal d'actions rachetées seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de :

- Mettre en œuvre la présente autorisation s'il le juge opportun ;
- Déterminer les conditions et modalités du programme de rachat dont notamment le prix des actions achetées (prix d'achat unitaire maximum et minimum) ;
- Fixer et ajuster le nombre d'actions sur lequel portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme ;
- Effectuer par tout moyen d'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre de bourse ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Conclure tout accord notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tout organisme et notamment de l'Autorité des Marchés Financiers, conformément à l'article L. 225-212 du Code de commerce ;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 26 décembre 2020 ; elle met fin et remplace à compter de ce jour toute autorisation antérieure de même objet.

Le Conseil d'Administration informera chaque année dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente opération.



ONZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Président du Conseil d'Administration, Thierry CHAPUSOT (vote ex-post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Thierry CHAPUSOT, au titre de son mandat social de Président du Conseil d'Administration.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général, Monsieur Dominique PAUTRAT (vote ex-post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Dominique PAUTRAT, au titre de son mandat social de Directeur Général Administrateur.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général Délégué, Monsieur Denis SUPPLISSON (vote ex-post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Denis SUPPLISSON, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué Administrateur.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Rémunération du Directeur Général Délégué, Monsieur Thierry PONNELLE (vote ex-post)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, connaissance prise du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, approuve les éléments composant la rémunération totale versée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Thierry PONNELLE, au titre de son mandat social de Directeur Général Délégué Administrateur.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (vote ex-ante)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le Gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale attribuable, en raison de leur mandat, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, tels que ces principes sont présentés à la partie 4.2 dudit rapport, intitulée « politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ».

SEIZIÈME RÉOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à 33 000 € le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs pour l'année 2019.

**DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION*****Pouvoirs pour les formalités***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales requises.

24.5 Calendrier des prochaines publications

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2019	Le 16 mai 2019
Le chiffre d'affaires du premier semestre 2019	Le 2 août 2019
Les résultats semestriels 2019	Le 20 septembre 2019
Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2019	Le 15 novembre 2019
Le chiffre d'affaires annuel 2019	Le 14 février 2020
Les résultats annuels 2019	Au plus tard le 30 avril 2020

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations de PHARMAGEST INTERACTIVE est présenté dans les annexes aux comptes sociaux en Rubrique 20.3.2.3. - Note 15.5 du présent Document de Référence.



PHARMAGEST

Technologies pour la santé

5 allée de Saint Cloud
54 600 Villers-lès-Nancy

Tél. : 0820 90 81 00
Fax : 03 83 15 98 05

www.pharmagest.com